



RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE

2022




PM010 PAYS DE MONTBELIARD AGGLOMERATION

RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES

Le Règlement Général pour la Protection des Données, entré en vigueur le 25/05/2018, a renforcé les droits et libertés des personnes physiques sur leurs données à caractère personnel. Afin de s'y conformer, les Responsables de traitement des données doivent adapter les mesures de protection les concernant. En conséquence, Veolia Eau France communique à travers le rapport annuel uniquement des données anonymisées ou agrégées.

REPERES DE LECTURE

Le document intègre différents pictogrammes qui vous sont présentés ci-dessous.

Repère visuel	Objectif
 ENGAGEMENT	Identifier rapidement nos engagements clés
 FOCUS	Mettre en évidence certaines de nos innovations et nos points différenciants
 RESPONSABILITÉ	Identifier nos démarches en termes de responsabilité environnementale, sociale, et sociétale

Avant-propos



Veolia – Rapport annuel du délégataire 2022

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous adresser le **Rapport Annuel du Délégué** de votre service de l'eau et de l'assainissement de l'année 2022. A travers ses différentes composantes techniques, économiques et environnementales, vous pourrez ainsi apprécier la performance de votre service.

2022 a été une année singulière, marquée par le déclenchement de plusieurs crises majeures bouleversant durablement le cours de nos activités et de nos ressources.

L'actualité géopolitique et notamment la guerre en Ukraine nous a rappelé la fragilité de nos systèmes énergétiques, amplifiée par un contexte fortement inflationniste à travers les tensions sur l'approvisionnement et les prix de fourniture de l'énergie et des matières premières.

En réponse, Veolia s'est mobilisé rapidement pour atténuer les conséquences de cette crise : mobilisation des équipes achats pour sécuriser l'approvisionnement en énergie et réduire la volatilité des prix, partenariat avec le programme Ecowatt, solutions concrètes pour réduire sa consommation d'énergie ainsi que celle de ses clients, renouvellement d'appareils les plus énergivores ou la flexibilité électrique.

Afin de contribuer à la souveraineté énergétique des territoires, nous nous sommes fixé comme objectif de rendre autonomes en énergie d'ici 5 ans les services que nous gérons grâce notamment à la généralisation de la **production de biogaz** à travers la méthanisation des boues des stations d'épuration que nous opérons ou l'installation de **panneaux photovoltaïques**.

Plus encore que la crise énergétique, l'année 2022 a été marquée par une des sécheresses les plus prononcées depuis 1959 et inédite par sa durée et sa précocité, ayant pour effets un fort accroissement des feux de forêt et une tension encore jamais rencontrée sur la ressource en eau impactant l'ensemble des usages de l'eau: domestique, industrie, tourisme, agriculture, avec à la clef une pression supplémentaire sur la biodiversité.

Ces manifestations du dérèglement climatique vont se répéter et s'amplifier dans les prochaines décennies. C'est pourquoi nous souhaitons accompagner plus encore nos clients dans l'adaptation aux effets du changement climatique afin d'anticiper les crises hydriques futures et réduire les risques opérationnels.

Disposer de solutions de plus en plus efficaces pour lutter contre les fuites et les gaspillages mais aussi pour promouvoir la sobriété auprès des différents consommateurs est une priorité pour nous. Nous nous sommes également mobilisés aux côtés de nos clients pour la protection de la ressource en développant, par exemple, des solutions de **réutilisation des eaux usées** grâce à un plan d'équipement de 100 stations d'épurations à horizon 2024, ce qui représentera une économie d'environ 3 millions de m3 d'eau potable, soit l'équivalent de la consommation moyenne annuelle d'une ville de 180 000 habitants.

Au regard de l'urgence climatique, nous souhaitons plus que jamais **construire avec vous l'avenir de l'eau** et faire face aux enjeux de raréfaction des ressources, d'énergie et de pollution, afin d'assurer un développement durable et harmonieux de **votre territoire**.

Les femmes et les hommes de l'activité Eau France, représentés par notre directeur/directrice de Territoire, seront à vos côtés pour vous permettre de répondre à ces défis et d'anticiper ceux à venir.

Je vous remercie de la confiance que vous accordez à nos équipes et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations les plus respectueuses.

Pierre Ribaute,
Directeur Général, Eau France

PRESENTATION Eau France

Contribuer au progrès humain

Notre raison d'être chez Veolia est de contribuer au progrès humain, en s'inscrivant résolument dans les Objectifs de Développement Durable définis par l'ONU, afin de parvenir à un avenir meilleur et plus durable pour tous.

C'est dans cette perspective que nous nous donnons pour mission de « Ressourcer le monde », en exerçant notre métier de services à l'environnement.

Nous nous engageons sur une performance plurielle. Cela signifie que nous adressons le même niveau d'attention et d'exigence à nos différentes performances, qui sont complémentaires et forment un cercle vertueux : performance économique et financière, performance commerciale, performance sociale, performance sociétale et performance environnementale.

Apporter les solutions pour faire face au bouleversement du cycle de l'eau

La France va bientôt entrer dans un rapport nouveau à l'eau. Les experts estiment en effet que d'ici 25 ans, le débit moyen de nos cours d'eau diminuera de 10 à 40% ; et le niveau des nappes phréatiques de 10 à 25%.

Les événements climatiques vont s'intensifier, faisant toujours plus pression sur l'accès à la ressource et sur l'activité humaine. Cela se traduira par des crises sanitaires et environnementales de plus en plus fréquentes : rejets non maîtrisés dans le milieu, pollutions, micropolluants, dégradation de la biodiversité...

Chez Veolia Eau France, notre mission est de prendre soin de l'Eau de sa source à sa restitution à la nature, pour assurer le bien-être des femmes et des hommes.

Pour préserver la ressource, nous mobilisons le meilleur de nos expertises, nous déployons des outils de pilotage dynamiques et des réseaux intelligents Hubgrade qui assurent un usage mesuré et maîtrisé de l'Eau.

Pour lutter contre le changement climatique, nous accompagnons nos clients dans le déploiement de solutions de valorisation du cycle de l'eau.

Nous favorisons aussi toutes les solutions permettant de récupérer l'énergie pour accompagner la Transformation écologique des territoires, par la production de biogaz, les calories dans les réseaux d'assainissement et le photovoltaïque.

Pour permettre l'émergence d'une économie circulaire, nous recyclons les eaux usées traitées pour l'irrigation agricole, pour les usages industriels et demain pour la consommation de tous ?

Pour protéger chacun, face à l'accroissement des menaces, notre ambition est d'assurer un service toujours plus sûr par le développement d'outils numériques de supervision, de gestion de crise ou de cyber sécurisation avancée.

Pour réussir à relever ces défis, nous devons faire émerger les projets adaptés à chaque territoire, à l'évolution des ressources locales et des usages, en réunissant et mobilisant l'ensemble des parties prenantes. C'est notre engagement, aux côtés des usagers du service de l'eau et des décideurs politiques.

Aujourd'hui, plus solide que jamais sur nos fondamentaux, nous sommes prêts avec notre feuille stratégique « Impact Eau France » à faire de l'eau un accélérateur de la transformation écologique au même titre que l'énergie ou le déchet.

Ainsi, nous souhaitons être l'acteur de référence du cycle de l'eau en France, avec et au service des collectivités publiques.



Veolia, premier opérateur de service d'eau et d'assainissement attesté « **Relation Client 100% France** »

Attestation délivrée par l'Association Française de la Relation Client (AFRC) et l'Association Pro France.

L'activité Eau de Veolia en France, en quelques chiffres, c'est :

- **25,5** millions de personnes desservies en eau potable
- **2000** usines de dépollution des eaux usées gérées
- **6,9** millions de clients abonnés
- **17,3** millions d'habitants raccordés en assainissement
- **1,7** milliard de m³ d'eau potable distribués
- **1,3** milliard de m³ d'eaux usées collectées et dépolluées
- **2051** usines de production d'eau potable gérées
- **103** GWh d'énergie renouvelable produite
- **600** kt d'empreinte équivalent CO₂

Offres innovantes VEOLIA

Acteur majeur des services environnementaux Veolia poursuit une politique d'innovation qui lui permet de développer des solutions pour répondre aux enjeux de la transformation écologique.

REUT BOX REUT BOX, la solution innovante de Veolia pour répondre au stress hydrique lié au dérèglement climatique.
by **VEOLIA**

C'est quoi ? Une combinaison de technologies éprouvées et robustes nécessitant un minimum de maintenance - un équipement standardisé prêt à l'emploi (mode Plug and Play) qui produit de l'eau de qualité A adaptée pour tous les usages, même les plus contraignants. Elle permet de se substituer à une partie de l'eau potable du site pour des usages internes (nettoyages, préparation polymères, ...) et également de faire de l'irrigation de cultures.

Elle ressemble à quoi ? Unité sur skid ou en container de 5 à 25 m3/h



La Reut BOX est composée d'un filtre garni de billes de verre, d'une désinfection UV et d'une chloration avant stockage. La Reut Box a un faible encombrement au sol sur site. C'est une solution intégralement automatisée avec un minimum d'exploitation. Solution modulaire et évolutive qui permet de s'adapter au besoin.

La REUT BOX permet de traiter les eaux usées en sortie de station d'épuration. Elle élimine les MES ainsi que les virus et bactéries présents dans l'eau.

Les usages de l'eau usée traitée, affinée par la REUT BOX :

- 1 : Substitution de l'eau potable sur une station d'épuration urbaine pour ses usages internes,
- 2 : Irrigation de cultures (vignes, oliviers, maraichages...),
- 3 : Arrosage de stades, espaces verts et golfs,
- 4 : Protection incendie, fontaines, nettoyage de voiries, hydrocurage,
- 5 : Utilisation en industries : complément eau de chaudière, eau de process.



L'instruction DGS du 18 décembre 2020 est venue clarifier un flou réglementaire au sujet des métabolites de pesticides dits "pertinents", et préciser les modalités de gestion des métabolites "non pertinents".

La transposition de la nouvelle directive européenne sur les eaux destinées à la consommation humaine applicable au 1er janvier 2023 vient d'autre part rajouter des nouvelles molécules à surveiller avec des nouvelles concentrations limites d'ici 2026.

Un nouvel arrêté vient par ailleurs préciser la responsabilité de la collectivité Personne Responsable de la Production et de la Distribution de l'Eau (PRPDE) dans la surveillance de la qualité de l'eau auprès des populations.

Toutes ces nouvelles réglementations entraînent une dynamique d'évolution du contrôle sanitaire dans les collectivités et peuvent faire émerger des nouvelles situations de non-conformités de pesticides ou de molécules chimiques.

Bien que la réduction des pollutions à la source soit à privilégier, un traitement de l'eau peut-être nécessaire. Le charbon actif est le traitement recommandé pour la plupart des métabolites de pesticides.

Pour choisir en toute confiance, **le meilleur charbon actif** adapté à chaque problématique locale, **Veolia a développé Diabolo[®], une solution unique, mobile, rapide et peu onéreuse** pour tester sur place avec l'eau du territoire.

TÉLÉO : TÉLÉO Alarmes constitue la tour de contrôle du télérelevé.



Ce module permet entre autres :

- **de contribuer à sécuriser la qualité de l'eau distribuée** en mettant en évidence les phénomènes de retour d'eau.
- **de garantir l'exhaustivité des recettes du service de l'eau** grâce à la détection des consommations sur points d'eau sans abonnement et des suspicions de fraude (compteurs retournés).
- **D'identifier les désordres potentiels sur les installations privées des consommateurs** grâce aux alarmes fuite - écoulement permanent et risque de gel.

En 2022, grâce aux alarmes "suspicion de fuite" poussées par mail, courriel ou courrier, 72 000 fuites ont été réparées par nos consommateurs, pour une économie globale de 4,1 millions de m³ (environ 1300 piscines olympiques). Un geste utile tant pour la planète que pour le portefeuille des consommateurs !



Photovoltaïque :

l'autoconsommation électrique des ouvrages



Produire sur site une partie de l'énergie électrique :

- pour auto-consommer et réduire l'achat d'électricité,
- stabiliser une partie des coûts d'énergie électrique,
- garantir à très long terme une partie de l'approvisionnement électrique des ouvrages,
- contribuer à la réduction des pointes de consommations sur le réseau électrique français.

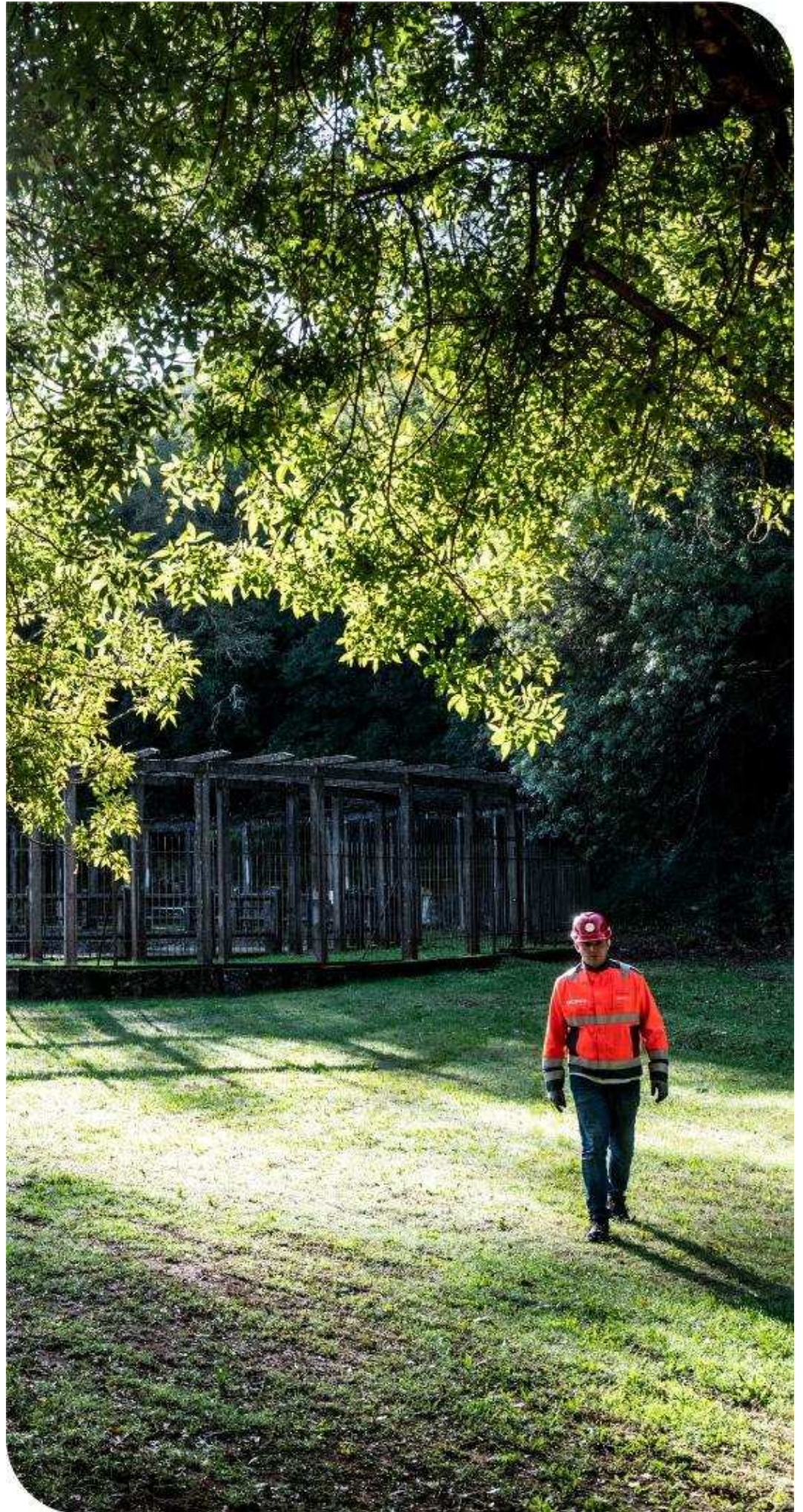
Sommaire

1. L'ESSENTIEL DE L'ANNÉE	13
1.1 <i>Un dispositif à votre service</i>	14
1.2 <i>Présentation du contrat</i>	18
1.3 <i>Les chiffres clés</i>	20
1.4 <i>Les indicateurs réglementaires 2022</i>	21
1.5 <i>Autres chiffres clés de l'année 2022</i>	22
1.6 <i>Le prix du service public de l'eau</i>	24
1.7 <i>L'essentiel de l'année 2022</i>	26
1.7.1 Principaux faits marquants de l'année	26
1.7.2 Propositions d'amélioration	36
1.7.3 Révision du contrat	37
2. LES CONSOMMATEURS DE VOTRE SERVICE ET LEUR CONSOMMATION	44
2.1 <i>Les consommateurs abonnés du service</i>	45
2.2 <i>La satisfaction des consommateurs : personnalisation et considération au rendez-vous</i>	46
2.3 <i>Données économiques</i>	49
3. LE PATRIMOINE DE VOTRE SERVICE	51
3.1 <i>L'inventaire des installations</i>	52
3.2 <i>L'inventaire des réseaux</i>	56
3.3 <i>Les indicateurs de suivi du patrimoine</i>	59
3.3.1 Le taux moyen de renouvellement des réseaux	59
3.3.2 L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux [P103.2]	59
3.4 <i>Gestion du patrimoine</i>	62
3.4.1 Les renouvellements réalisés	62
3.4.2 Les travaux neufs réalisés	66
4. LA PERFORMANCE ET L'EFFICACITÉ OPÉRATIONNELLE POUR VOTRE SERVICE	68
4.1 <i>La qualité de l'eau</i>	69
4.1.1 Le contrôle de la qualité de l'eau	69
4.1.2 L'eau produite et distribuée	69
4.1.3 L'évolution de la qualité de l'eau	71
4.2 <i>La maîtrise des prélèvements sur la ressource, volumes et rendement du réseau</i>	73
4.2.1 L'efficacité de la production : le volume prélevé et produit	73
4.2.2 L'efficacité de la distribution : le volume vendu, le volume consommé et leur évolution	76
4.2.3 La maîtrise des pertes en eau	78
4.3 <i>La maintenance du patrimoine</i>	82
4.3.1 Les opérations de maintenance des installations	82
4.3.2 Les opérations de maintenance du réseau	84
4.3.3 Les recherches de fuites	84

4.4	<i>L'efficacité environnementale</i>	85
4.4.1	La protection des ressources en eau	85
4.4.2	Le bilan énergétique du patrimoine	85
4.4.3	La consommation de réactifs	86
4.4.4	La valorisation des sous-produits	86
5.	RAPPORT FINANCIER DU SERVICE	87
5.1	<i>Le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation de la Délégation (CARE)</i>	88
5.2	<i>Situation des biens</i>	93
5.3	<i>Les investissements et le renouvellement</i>	94
5.4	<i>Les engagements à incidence financière</i>	98
5.4.1	Flux financiers de fin de contrat	98
5.4.2	Dispositions applicables au personnel	99
6.	ANNEXES	101
6.1	<i>La facture 120 m³</i>	102
6.2	<i>Les données consommateurs par commune</i>	120
6.3	<i>Le synoptique du réseau</i>	125
6.4	<i>La qualité de l'eau</i>	126
6.4.1	La ressource	126
6.4.2	L'eau produite et distribuée	126
6.4.3	Nombre de résultats et conformité des analyses sur l'eau produite et distribuée par entités réseau	127
6.5	<i>Le bilan énergétique du patrimoine</i>	228
6.6	<i>Annexes financières</i>	233
6.7	<i>Reconnaissance et certification de service</i>	240
6.8	<i>Actualité réglementaire 2022</i>	243
6.9	<i>Glossaire</i>	256
6.10	<i>Autres annexes</i>	262

1.

L'ESSENTIEL DE
L'ANNÉE



En tant que délégataire, Veolia s'engage à vous fournir, en toute transparence, l'ensemble des informations relatives à votre service d'eau. Cette première partie en fait la synthèse : vos interlocuteurs, les informations relatives à votre contrat, les faits marquants de l'année écoulée et les chiffres clés (indicateurs réglementaires et autres données chiffrées liées à la production et à la distribution, au patrimoine, aux services apportés aux consommateurs, etc.)

1.1 Un dispositif à votre service

VOTRE LIEU D'ACCUEIL

PONT DE ROIDE VERMONDANS

Eau du Pays de Montbéliard
6 Allée Jean Moulin
25150 PONT DE ROIDE VERMONDANS



Tous les jours
de 8h à 11h30
et de 13h30 à 16h

TOUTES VOS DÉMARCHES SANS VOUS DÉPLACER



Pour toutes les questions relatives aux abonnements contactez-nous du lundi au vendredi de 8h à 19h ou le samedi de 9h à 12h.

03.81.90.25.25

Votre service client en ligne est accessible :

- www.service.eau.veolia.fr
- sur votre smartphone via nos applications iOS et Android.



Vos Urgences 7 Jours Sur 7, 24h Sur 24



Pour toute fuite, incident concernant la qualité de l'eau ou fait anormal touchant le réseau, un branchement, une installation de stockage ou de production d'eau nous intervenons jour et nuit.

03.81.90.25.25

LES INTERLOCUTEURS VEOLIA À VOS CÔTÉS

TERRITOIRE FRANCHE-COMTÉ



46
contrats de service public



136
agents à votre service



5
points d'accueil consommateurs



37
usines de dépollution des eaux usées



236 000
habitants desservis en eau potable



12 000
compteurs télérelevés

230 000
habitants raccordés en assainissement



100 %
de nos activités certifiées ISO 9 001 ISO 14 001 et ISO 50 001



246
sites de production et stockage d'eau potable



2 500 km
de réseau de distribution d'eau potable
2 060 km
de réseau de collecte des eaux usées



Mickaël PANNARD
Responsable Doubs
Baume-les-Dames
Mob. : 06 84 64 35 30
mickael.pannard@veolia.com



Alibéric CHOPARD
Responsable Nord Franche-Comté
Lure
Mob. : 06 24 56 16 40
aliberic.chopard@veolia.com



Mickaël PANNARD
Responsable du Péri-urbain
Société des Eaux du Pays de Montbéliard
Mob. : 06 84 64 35 30
mickael.pannard@veolia.com



Patrick THEVENIN
Responsable Réseau Assainissement
Société des Eaux du Pays de Montbéliard
Mob. : 06 15 51 43 30
patrick.thevenin@veolia.com



Mathieu MULOY
Responsable Usines
Société des Eaux du Pays de Montbéliard
Mob. : 06 23 12 06 43
mathieu.muloy@veolia.com



Alain STIMPFLING
Responsable Réseau Eau Société des Eaux du Pays de Montbéliard
Mob. : 06 14 30 12 98
alain.stimpfling@veolia.com



François-Charles VILLAIN
Directeur du Développement
Mob. : 06 33 52 80 58
francois-charles.villain@veolia.com



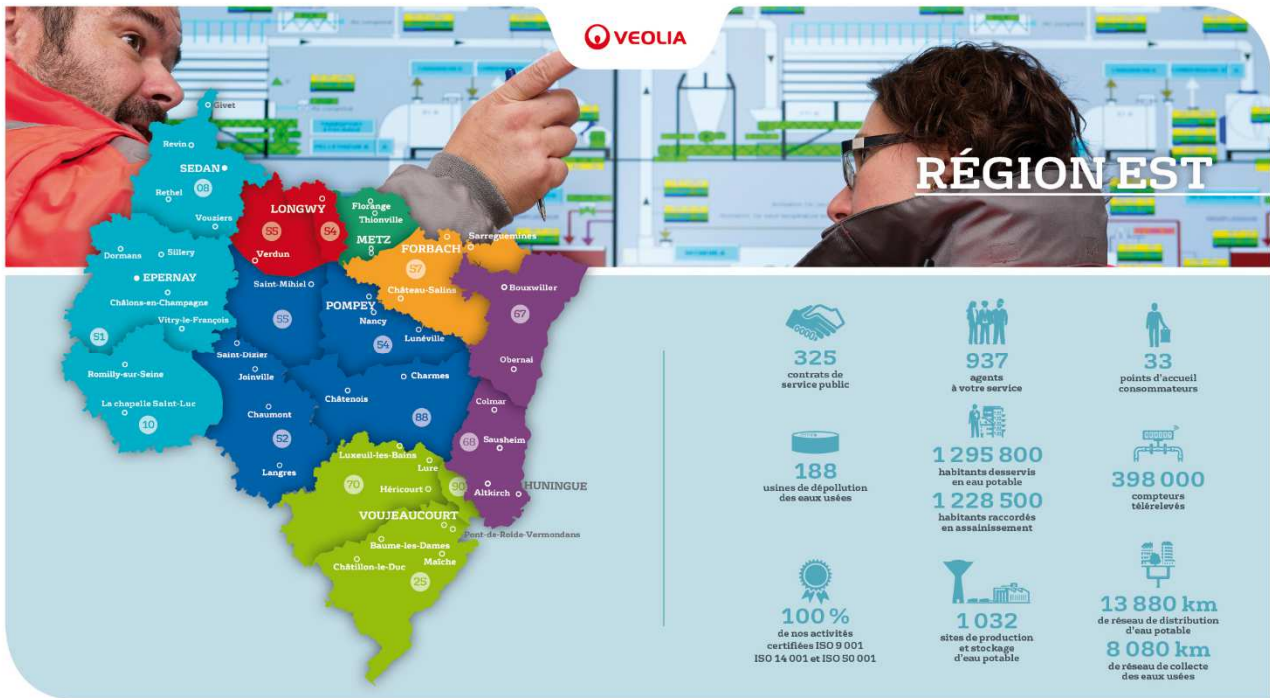
Thomas GEHANT
Directeur des Opérations
Mob. : 06 21 03 66 34
thomas.gehant@veolia.com



Eliane THEVENOT
Responsable Consommateurs
Mob. : 06 35 43 00 66
eliane.thevenot@veolia.com



Pierre MINOT
Directeur du Territoire
Tél. : 03 81 37 77 77
Mob. : 06 12 29 43 10



1.2 Présentation du contrat

Données clés

✓ Déléataire	Société des Eaux du Pays de Montbéliard
✓ Périmètre du service	ALLONDANS, AUTECHAUX ROIDE, BERCHE, BEUTAL, BONDEVAL, BOURGUIGNON, COLOMBIER FONTAINE, DAMBELIN, DAMPIERRE SUR LE DOUBS, DUNG, ECHENANS, ECOT, ETOUVANS, FEULE, GOUX LES DAMBELIN, ISSANS, LONGEVILLE SUR DOUBS, LOUGRES, MONTENOIS, NEUCHÂTEL URTIÈRE, NOIREFONTAINE, PONT DE ROIDE VERMONDANS, PRÉSENTEVILLERS, RAYNANS, REMONDANS VAIVRE, SAINT JULIEN LES MONTBÉLIARD, SAINT MAURICE COLOMBIER, SAINTE MARIE, SEMONDANS, SOLEMONT, VILLARS SOUS DAMPJOUX, VILLARS SOUS ECOT
✓ Numéro du contrat	PM010
✓ Nature du contrat	Affermage
✓ Date de début du contrat	01/03/2020
✓ Date de fin du contrat	28/02/2030
✓ Les engagements vis-à-vis des tiers	

En tant que déléataire du service, Société des Eaux du Pays de Montbéliard assume des engagements d'échanges d'eau avec les collectivités voisines ou les tiers (voir tableau ci-dessous).

Type d'engagement	Tiers engagé	Objet
achat	CA PAYS DE MONTBÉLIARD AGGLOMÉRATION	AEG eau de Bourguignon à PMA
achat	PMA/BONDEVAL	AEG eau de Bondeval à PMA
achat	PMA/DUNG	AEG eau de Dung à PMA
achat	PMA/Ex SIVOM DE BERCHE DAMPIERRE-SUR-LE-DOUBS	AEG eau de Berche et Dampierre sur le Doubs à PMA
vente	CC du Plateau Maîchois	VEG eau de Feule à CCPM (Dampjoux)
vente	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES DEUX VALLEES VERTES	VEG eau de Echenans à CC2VV (Arcey et Desandans)
vente	COMMUNE D'AIBRE	VEG eau de Semondans à Aibre
vente	COMMUNE DE HYEMONDANS	VEG eau de Dambelin à CC2VV (Hyémondans)

✓ Liste des avenants

Avenant N°	Date d'effet	Commentaire
2	01/07/2021	Entrée en vigueur de l'option 3 "Entretien, contrôle et renouvellement des poteaux incendie"
1	22/03/2021	Exclusion du SIE d'Abbévillers du périmètre d'exploitation eau potable

1.3 Les chiffres clés

PAYS DE MONTBELIARD AGGLOMERATION - Société des Eaux du Pays de Montbéliard - Eau

Chiffres clés



19 769

Nombre d'habitants desservis



8 841

Nombre d'abonnés
(clients)



24

Nombre d'installations de
production



36

Nombre de réservoirs



344

Longueur de réseau
(km)



99,5

Taux de conformité
microbiologique (%)



80,7

Rendement de réseau (%)



111

Consommation moyenne (l/hab./j)

1.4 Les indicateurs réglementaires 2022

INDICATEURS DESCRIPTIFS DES SERVICES		PRODUCTEUR	VALEUR 2021	VALEUR 2022
[D101.0]	Nombre d'habitants desservis total (estimation)	Collectivité (2)	19 355	19 769
[D102.0]	Prix du service de l'eau au m ³ TTC	Délégitaire	2,41 Euro/m ³	2,59 Euro/m ³
[D151.0]	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	Délégitaire	1 j	1 j
INDICATEURS DE PERFORMANCE		PRODUCTEUR	VALEUR 2021	VALEUR 2022
[P101.1]	Taux de conformité des prélèvements microbiologiques	ARS (1)	96,9 %	99,5 %
[P102.1]	Taux de conformité des prélèvements physico-chimiques	ARS (1)	94,7 %	97,9 %
[P103.2]	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	Collectivité et Délégitaire (2)	30	30
[P104.3]	Rendement du réseau de distribution	Délégitaire	76,0 %	80,7 %
[P105.3]	Indice linéaire des volumes non comptés	Délégitaire	3,68 m ³ /jour/km	2,84 m ³ /jour/km
[P106.3]	Indice linéaire de pertes en réseau	Délégitaire	3,46 m ³ /jour/km	2,56 m ³ /jour/km
[P107.2]	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	Collectivité (2)	0,11 %	0,35 %
[P108.3]	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	Collectivité (1)	56 %	56 %
[P109.0]	Nombre d'abandons de créance et versements à un fonds de solidarité	Collectivité (2)	14	8
[P109.0]	Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité	Collectivité (2)	1 382	1 402
[P151.1]	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	Délégitaire	3,73 u/1000 abonnés	1,92 u/1000 abonnés
[P152.1]	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	Délégitaire	100,00 %	100,00 %
[P153.2]	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	Collectivité	A la charge de la collectivité	
[P154.0]	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	Délégitaire	1,76 %	2,14 %
[P155.1]	Taux de réclamations	Délégitaire	0,82 u/1000 abonnés	0,79 u/1000 abonnés

(1) La donnée indiquée est celle du système d'information du délégataire

(2) Les éléments de calcul connus du délégataire sont fournis dans le corps du présent rapport

En rouge figurent les codes indicateurs exigibles seulement pour les rapports soumis à examen de la CCSPL

1.5 Autres chiffres clés de l'année 2022

L'EFFICACITE DE LA PRODUCTION ET DE LA DISTRIBUTION		PRODUCTEUR	VALEUR 2021	VALEUR 2022
VP.062	Volume prélevé	Délegataire	1 282 906 m ³	1 289 147 m ³
VP.059	Volume produit	Délegataire	1 239 862 m ³	1 240 146 m ³
VP.060	Volume acheté à d'autres services d'eau potable	Délegataire	135 531 m ³	152 742 m ³
	Volume mis en distribution (m ³)	Délegataire	1 140 110 m ³	1 184 628 m ³
VP.220	Volume de service du réseau	Délegataire	21 020 m ³	28 995 m ³
	Volume consommé autorisé année entière	Délegataire	810 424 m ³	916 229 m ³
	Nombre de fuites réparées	Délegataire	178	105
LE PATRIMOINE DE VOTRE SERVICE		PRODUCTEUR	VALEUR 2021	VALEUR 2022
	Nombre d'installations de production	Délegataire	23	24
	Capacité totale de production	Délegataire	5 995 m ³ /j	6 550 m ³ /j
	Nombre de réservoirs ou châteaux d'eau	Délegataire	36	36
	Capacité totale des réservoirs ou châteaux d'eau	Délegataire	8 791 m ³	9 846 m ³
	Longueur de réseau	Délegataire	312 km	344 km
VP.077	Longueur de canalisation de distribution (hors branchements)	Collectivité (2)	261 km	287 km
VP.140	Longueur de canalisation renouvelée par le délégataire	Délegataire	560 ml	2 447 ml
	Nombre de branchements	Délegataire	8 955	9 001
	Nombre de branchements en plomb	Délegataire	7	3
	Nombre de branchements en plomb supprimés	Délegataire	15	16
	Nombre de branchements neufs	Délegataire	34	47
	Nombre de compteurs	Délegataire	8 955	9 267
	Nombre de compteurs remplacés	Délegataire	1 018	922
LES CONSOMMATEURS ET LEUR CONSOMMATION D'EAU		PRODUCTEUR	VALEUR 2021	VALEUR 2022
	Nombre de communes	Délegataire	31	32
VP.056	Nombre total d'abonnés (clients)	Délegataire	8 568	8 841
	- Abonnés domestiques	Délegataire	8 551	8 826
	- Abonnés non domestiques	Délegataire	11	11
	- Abonnés autres services d'eau potable	Délegataire	6	4
	Volume vendu	Délegataire	991 166 m ³	1 067 793 m ³
	- Volume vendu aux abonnés domestiques	Délegataire	695 797 m ³	826 456 m ³
	- Volume vendu aux abonnés non domestiques	Délegataire	60 086 m ³	33 077 m ³
VP.061	- Volume vendu à d'autres services d'eau potable	Délegataire	235 283 m ³	208 260 m ³
	Consommation moyenne	Délegataire	102 l/hab/j	111 l/hab/j
	Consommation individuelle unitaire	Délegataire	86 m ³ /abo/an	94 m ³ /abo/an

(1) La donnée indiquée est celle du système d'information du délégataire

(2) Les éléments de calcul connus du délégataire sont fournis dans le corps du présent rapport

LA SATISFACTION DES CONSOMMATEURS ET L'ACCES A L'EAU	PRODUCTEUR	VALEUR 2021	VALEUR 2022
Existence d'une mesure de satisfaction consommateurs	Délégué	Mesure statistique d'entreprise	Mesure statistique d'entreprise
Taux de satisfaction globale par rapport au Service	Délégué	74 %	77 %
Existence d'une Commission consultative des Services Publics Locaux	Délégué	Oui	Oui
Existence d'une Convention Fonds Solidarité Logement « Eau »	Délégué	Oui	Oui
LES CERTIFICATS	PRODUCTEUR	VALEUR 2021	VALEUR 2022
Certifications ISO 9001, 14001, 50001	Délégué	En vigueur	En vigueur
Réalisation des analyses par un laboratoire accrédité	Délégué	Oui	Oui

1.6 Le prix du service public de l'eau

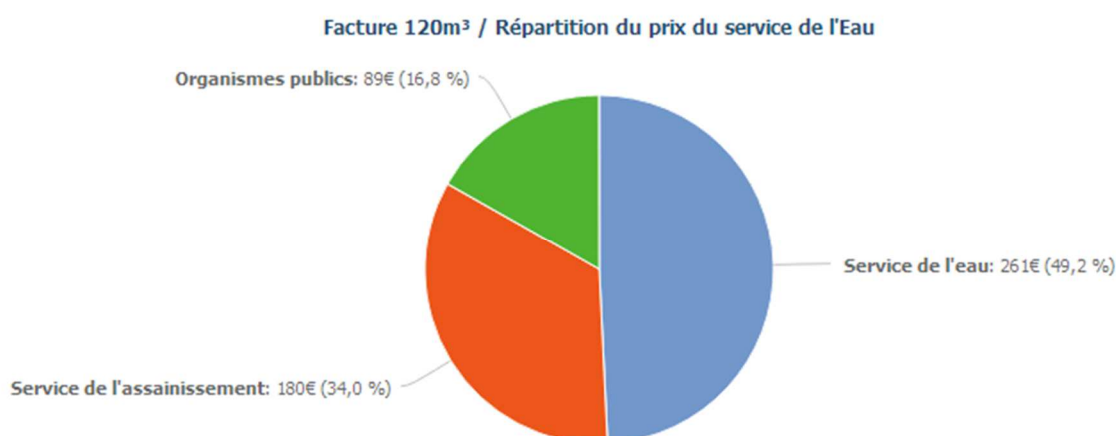
LA FACTURE 120 M³

En France, l'intégralité des coûts du service public est supportée par la facture d'eau. La facture type de 120m³ représente l'équivalent de la consommation d'eau d'une année pour un ménage de 3 à 4 personnes.

A titre indicatif sur la commune de PONT DE ROIDE VERMONDANS, l'évolution du prix du service de l'eau (redevances comprises, mais hors assainissement) par m³ **[D102.0]** pour 120 m³, au tarif en vigueur au 1^{er} janvier, est la suivante :

PONT DE ROIDE VERMONDANS Prix du service de l'eau potable	Volume	Prix Au 01/01/2023	Montant Au 01/01/2022	Montant Au 01/01/2023	N/N-1
Part délégataire			148,96	170,48	14,45%
Abonnement			27,34	34,21	25,13%
Consommation	120	1,1356	121,62	136,27	12,05%
Part communautaire			84,00	84,00	0,00%
Abonnement			12,00	12,00	0,00%
Consommation	120	0,6000	72,00	72,00	0,00%
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	0,0540	7,93	6,48	-18,28%
Organismes publics			33,60	33,60	0,00%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,2800	33,60	33,60	0,00%
Total € HT			274,49	294,56	7,31%
TVA			15,10	16,20	7,28%
Total TTC			289,59	310,76	7,31%
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3			2,41	2,59	7,47%

Le graphique ci-dessous présente la répartition du prix pour 120 m³ pour la commune de PONT DE ROIDE VERMONDANS :



Nous présentons ici une facture "120m³" d'une commune à titre d'exemple. Les factures "120m³" de toutes les communes sont disponibles en annexe de notre Rapport.

Le tarif est constitué des parts suivantes :

- la part communautaire fixée par le conseil communautaire,

- la part du délégataire calculée, telle que prévue par le contrat de délégation(également fixé par le conseil communautaire), selon un principe de convergence tarifaire, avec un tarif 2020 égal à la part "exploitation" 2019 de la commune (maximiser par le tarif de convergence) et une progression linéaire, sur une durée de 6 ans, vers un tarif unique sur l'ensemble de l'agglomération. Ce tarif de convergence fait, par ailleurs, l'objet d'actualisation lié à l'évolution générale des coûts,
- les parts dues pour l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

Les factures type sont présentées en annexe.

1.7 L'essentiel de l'année 2022

1.7.1 Principaux faits marquants de l'année

Bilan / impacts de l'actualité climatique 2022 en France

L'année 2022 **est la plus chaude** que la France métropolitaine ait jamais mesurée, loin devant 2020 qui détenait le record. Ponctuée d'extrêmes climatiques, 2022 est un symptôme du changement climatique en France, selon Météo France.

En effet, **8 des 10 années les plus chaudes** depuis le début du XXe siècle **sont postérieures à 2010**.

Une année marquée par une période de sécheresse d'une précocité, longévité et intensité exceptionnelle ! L'année 2022 a également été **exceptionnellement sèche**, marquée par un déficit pluviométrique record de 25 %.

2022 se classe au **2e rang des années les moins arrosées** (depuis le début des mesures en 1959 - données météo France).

A titre d'exemple, 2022 a été jalonnée de mois records : les mois **de mai** avec un déficit de **60 %** et de **juillet** avec un déficit de **85 %** **sont les plus secs jamais enregistrés** à l'échelle de la France métropolitaine depuis le début des mesures en 1959.

- 2022 a connu **la 2e plus longue période de sécheresse des sols** de son histoire. L'année a été marquée par un déficit persistant de précipitations depuis la fin de l'hiver 2021-2022.
- La surface affectée par cette sécheresse des sols superficiels a atteint **les trois quarts de la France**. C'est l'une des 5 sécheresses ayant touché la surface du territoire la plus importante. La sécheresse a ainsi été moins généralisée qu'en 1976 ou 2011 mais plus qu'en 2003.
- 2022 a été marquée par un **ensoleillement exceptionnel** sur la plupart des régions, le plus souvent **excédentaire de 15 %**, avec de nombreux records, notamment sur la moitié nord du pays (Rennes +18%, Bourges +17%, Colmar +24%).
- Une année sèche mais régulièrement chaude également avec de nombreuses vagues de chaleur ; tous les mois de l'année ont été plus chauds que la normale, à l'exception des mois de janvier et d'avril.

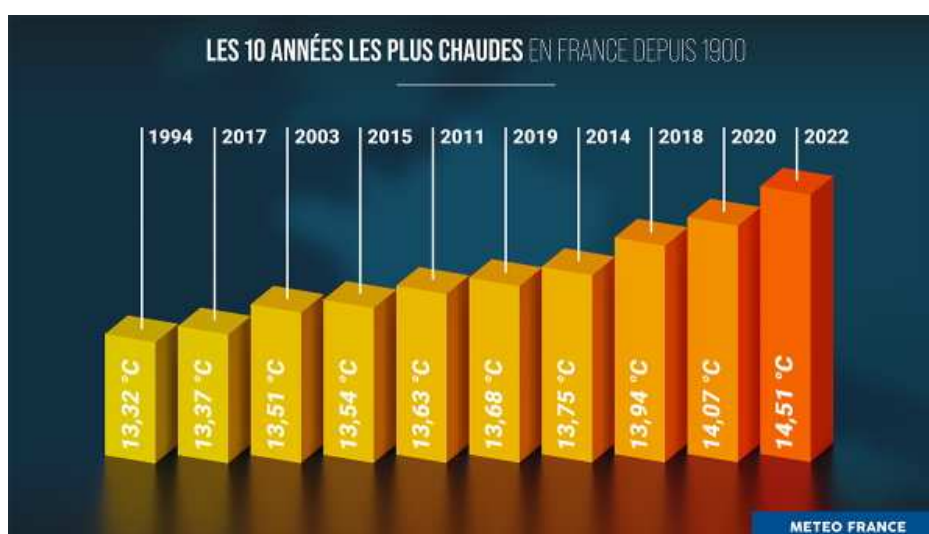
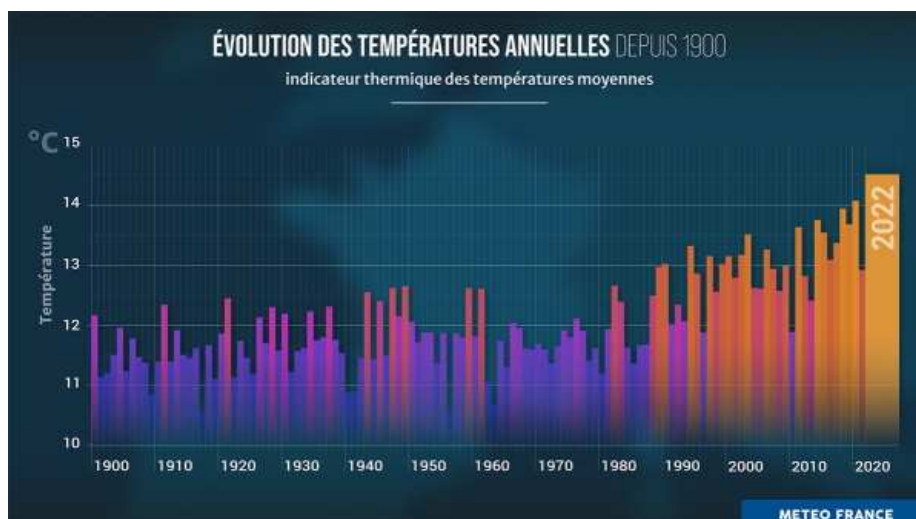
Il en est résulté **un été 2022 classé Extrême** par Météo France.

Trois vagues de chaleur ont concerné la France l'été 2022, la première dès le mois de juin. De nombreux records de chaleur ont été battus. On a par exemple mesuré les 40 °C les plus précoces jamais relevés, avec plus de 40 °C à Saint-Jean-de-Minervois (34) le 16 juin. Jamais auparavant une telle chaleur n'avait duré aussi longtemps et démarré si tôt dans la saison en France continentale ayant établi quelques records :

- **33 jours** de canicule au niveau national
- Canicule **la plus précoce** (depuis le 15 juin) et la plus longue jamais enregistrée
- **+2,3 degrés** au-dessus de la normale (période 1990-2020), juste derrière celle de 2003 (+2,7 degrés).
- **87 records de température** battus cette année en France ; 43° à Arcachon, 39,9° au Touquet en juillet !!!
- Sécheresse et feux de forêt : **62 000 hectares brûlés** contre 8 500 habituellement, avec des feux en Bretagne (Brocéliande)
- Des pertes agricoles inquiétantes : -20% pour le maïs et la pomme de terre
- Dans le même temps, les orages sont plus intenses avec des phénomènes climatiques exceptionnels : 5 morts en Corse le 18 août avec des dommages importants sur les infrastructures...

Vers 2050 les projections indiquent que 1 été sur 2 pourrait ressembler à celui de 2022...

Annexe - infographie Météo France



Périmètre contractuel :

La commune d'Ecot a rejoint le périmètre contractuel au 1 janvier 2022, qui comprend désormais toutes les communes de Pays de Montbéliard Agglomération, hors la commune de Bretigney (intégration au 1/1/2030) et les communes du SIE d'Abbévillers.

Assiette de facturation :

L'assiette de facturation 2022 s'élève à près de 860 000 m³, en deçà de 80 000 m³ par rapport au prévisionnel.

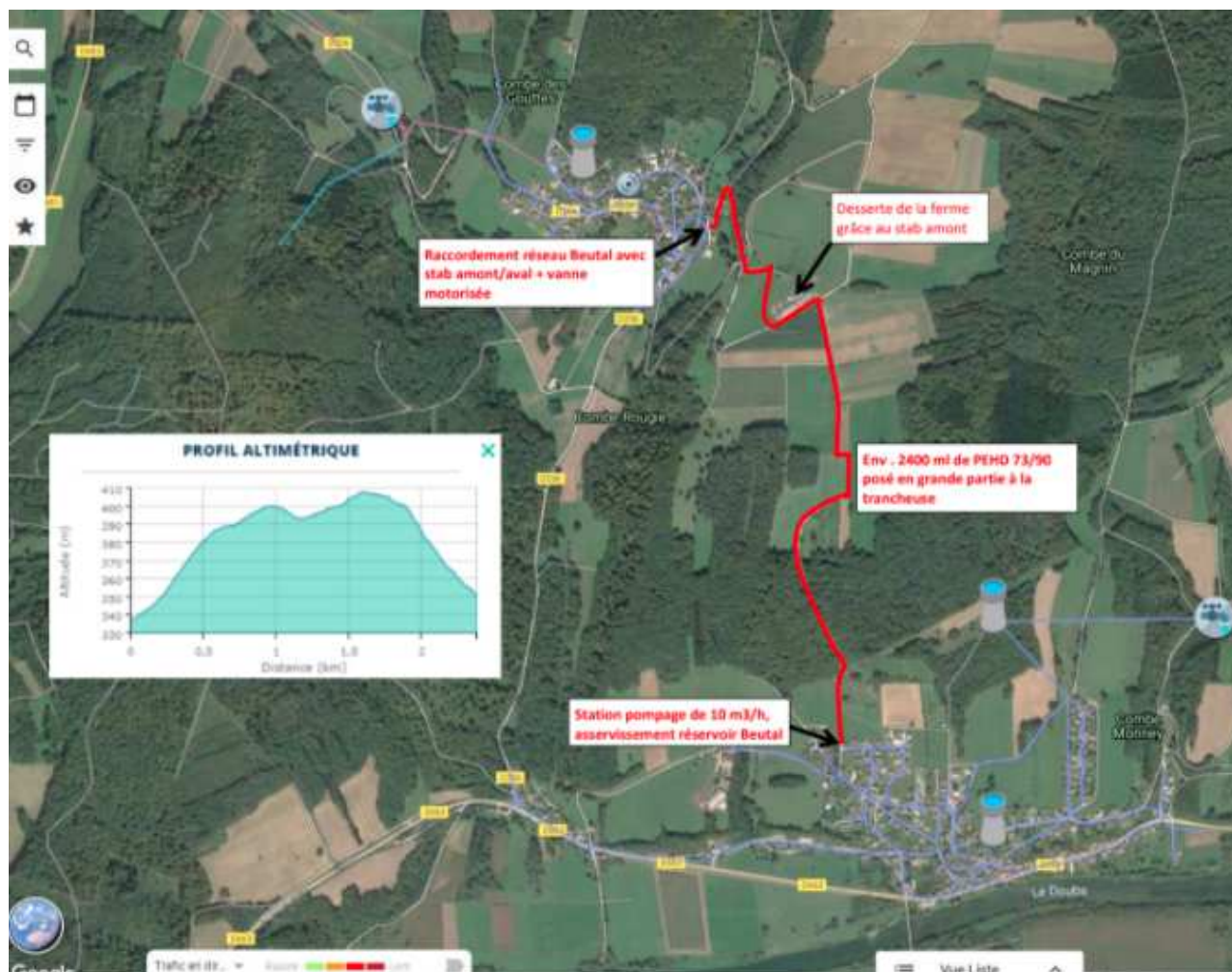
Interventions

En 2022, le service d'eau a été assuré 24h/24h par les équipes. A noter néanmoins un manque d'eau de 48h sur la commune de BEUTAL lié à une fuite importante difficile à trouver qui est apparu au moment du lavage de réservoir. Les habitants ont reçu des bouteilles d'eau pendant cette crise.

15 fuites sur canalisations et 23 fuites sur branchements ont été terrassées et réparées, ainsi que 16 fuites sur poste de comptage.

En 2022, l'option contrôle des poteaux incendie du contrat a été activée. La numérotation et le contrôle de tous les Poteaux incendie de PMA43, ainsi qu'un croisement des données SDIS et communales a été effectué.

En 2022, création de la liaison entre Longeville sur Doubs et BEUtal (mise en service prévue mi-2023)



En 2022, mise en service de la liaison ETOUVANS - colombier (en lien avec les travaux éoliennes)

Secours AEP Etouvans -> Colombier Fontaine Rue de la Chaiserie



Liaison **mise en service** au mois de juin 2022 suite au démarrage des travaux du parc éolien

550 ml de canalisation AEP DN110

75 000 € HT

Fonds patrimonial:

Voici les principales réalisations portées par le Fonds Patrimonial au cours de l'année 2022

Dambelin : Forage Près Lajus

Mise en place d'un automatisme est d'un comptage permettant de conserver l'alimentation d'un sas destiné à la consommation agricole qui priorise l'alimentation du réservoir en cas de besoin



Local pompage - Près Lajus



Dambelin : Rue de la charlotte

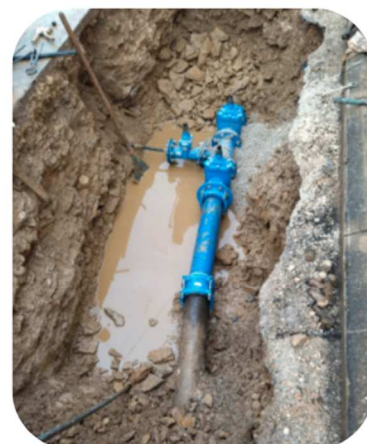
Renforcement de la canalisation d'eau potable par la création d'un réseau de 119 ml DN100 dans la rue de la Charlotte



Plan de masse



Raccordement rue du Vezenat



Raccordement rue du docteur Prelot

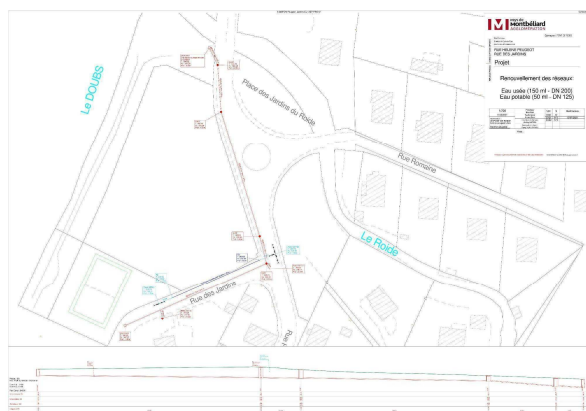
Dampierre sur le Doubs : Pont SNCF (STA)

Renouvellement de la canalisation contenue dans le tablier du pont enjambant la voie ferrée sur 47 ml en fonte ductile DN100 et en PEHD DN125



Pont de Roide Vermondans : Rue Hélène Peugeot

Renouvellement de 51 ml de canalisation eau potable en fonte DN100



Pont de Roide Vermondans : Rue de la Libération et rue des Bouleaux

Reprise de 13 branchements d'eau potable vétuste dans le cadre d'un programme de voirie



Plan



Exemple d'un branchement au 26 rue des Bouleaux



Exemple d'un branchement au 7 rue des Bouleaux

Reprise de 7 branchements
Coût : 35 k€

Saint Maurice Colombier : Unité de production d'eau potable

Mise en place d'un chlore gazeux afin de fiabiliser la qualité de l'eau par un traitement stable adapté.



Villars sous Ecot : Maison Blanche (unité de surpression)

Mise en place d'un stabilisateur permettant le secours de Goux les Dambelin par Villars sous Ecot en cas de besoin et inversement, permet également de secourir la commune de Villars sous Ecot par le réservoir A36 Combe ronde d'Ecot (alimenté par Villeprés et Etouvans)



Sainte Marie : Grande Rue

Renouvellement de canalisation de 135 ml de DN 60 et 425 ml de DN 125 sur la commune de Sainte Marie (juin 2022)



Longeville sur Doubs : interconnexion avec la commune de Beutal

Les travaux de secours de la commune de Beutal par Longeville sur Doubs ont débuté en juillet 2022 et se sont achevés courant 2023. Ces travaux ont été rendus nécessaire par la quantité disponible de la seule source autorisée par l'ARS pour alimenter la commune de Beutal



Trancheuse

Démarrage du chantier : juillet

Ce qui est fait :

- Tranchée ouverte à la trancheuse
- 250/2 400 ml de canalisation en PEHD posée

Objectif de mise en service début 2023



Alimentation 12 m³/h maximum pour la ferme tuetey + Beutal

En décembre 2022, création et diffusion à l'ensemble des communes du secteur Péri-urbain d'un bulletin communal d'information du service d'eau et assainissement.

Le 04/07/2022 panne de la pompe de gavage des filtres UF sur l'unité de production d'Issans. Remplacement de la pompe dans la journée afin d'éviter le manque d'eau.



2 techniciens de réseaux, 1 électromécanicien usine et 1 responsable d'équipe

Localisation et réparation d'une fuite sur l'autoroute au niveau de la commune de Villars sous Ecot (01/02/2022)



- Gestion des ressources sur la commune de Dambelin: en raison de tension sur deux ressources (Sapin et Près Lajus), des apports d'eau par camion ont été effectués en septembre 2022.
Des travaux ont été réalisés sur le forage Près Lajus, ainsi que la pose d'une javellisation et d'un turbidimètre à Cul du moulin.



Remplissage du réservoir Mambouhans

- Fuite au réservoir communal de Neuchâtel-Urtière le 25/03/2022.: Robinet flotteur bloqué au réservoir et passage au trop plein associé à la fuite d'un raccord d'injection de javel. Réparation de la fuite et sécurisation du système pour éviter un nouveau de rejet dans le milieu naturel (le ruisseau de la part des creux)



Qualité de l'eau potable

En 2022, sur le périmètre contractuel, l'Eau du Pays de Montbéliard et l'ARS ont réalisé 19144 analyses de qualité de l'eau.

Sur l'ensemble des analyses réalisées au titre du contrôle sanitaire, 23 (26 en 2021) analyses ont dépassé les limites de qualité fixées et ont fait l'objet d'un traitement immédiat explicité au chapitre 4.1.

Sur l'ensemble des analyses réalisées au titre de la surveillance du délégataire, 52 analyses ont dépassé les limites de qualité et ont fait l'objet d'un traitement immédiat explicité au chapitre 4.1.

En 2022, l'eau distribuée est donc dans l'ensemble conforme à la réglementation sur l'eau destinée à la consommation humaine et témoigne d'une bonne qualité pour les paramètres mesurés, pour autant nous notons une sensibilité de certaines ressources aux variations de turbidité.

Il sera également nécessaire de fiabiliser les traitements par la mise en place de systèmes d'injection de chlore en remplacement des UV et injection de Javel.

Fonds patrimonial et fonds fonctionnel - Réseau

SEPM et les services de PMA ont mené une liste d'actions portées au titre du fonds patrimonial eau. (Détail au chapitre fonds patrimonial).

Sécheresse

Depuis plusieurs années, nous constatons un phénomène de sécheresse de plus en plus intense, en fin d'été, sur l'ensemble du territoire.

PMA n'est bien sûr pas épargnée. La Société des Eaux du Pays de Montbéliard a cependant pu assurer la continuité de service sur tout le périmètre sans recourir à des apports extérieurs à l'agglomération. (À noter en 2022 seulement quelques camions d'apport à MANBOUHANS depuis PDRV en août)

Les interconnexions réalisées depuis 2 ans, et celles en cours, font partie de la sécurisation de l'alimentation. Ces investissements sont essentiels et à renforcer ces prochaines années.

Rendement des réseaux

L'ensemble des équipements mis en place, la maîtrise des processus de recherche et de localisation des fuites, le programme de changement des compteurs a permis de faire progresser le rendement de réseau global à 80,7%, au-delà de nos objectifs contractuels.

Impayés

Le taux d'impayé 2022, en forte évolution, s'établit à 2,14%, mais reste en deçà de la moyenne nationale de 2,99% (données SISPEA 2020).

1.7.2 Propositions d'amélioration

1.7.3 Révision du contrat

La mutabilité contractuelle est un principe clé des concessions de service public.

Des modifications peuvent lui être apportées dans les conditions de l'article L. 3135-2 du CCP. Celles-ci n'ont pas toutes la même importance mais permettent l'adaptation du contrat aux évolutions nouvelles.

C'est à cette fin que le contrat prévoit des clauses de révision,

- soit pour tenir compte de l'évolution d'un certain nombre d'indicateurs,
- soit d'une nouvelle réglementation ayant une incidence sur l'exploitation,
- soit au bout d'un certain temps.

La révision a donc pour objet **de recalibrer le contrat dans son équilibre**.

Les clauses de révision ont de leurs côtés pour objet de restituer un processus de discussion pouvant conduire à une négociation.

Dans le cas du présent contrat, les indicateurs suivants ont été atteints :

- ✓ Si l'application du coefficient Kn a pour effet de majorer ou de minorer le tarif de rémunération du fermier de plus de 10 % par rapport au tarif de base, ou au tarif fixé lors de la dernière révision.
- ✓ En cas de modification substantielle des ouvrages, des procédés de production et de traitement, ou des conditions d'exploitation : intégration d'ouvrages nouveaux (surpresseur Beutal, surpresseur Fesche le Chatel,..)
- ✓ En cas de modification substantielle des conventions conclues avec les collectivités extérieures au périmètre de la concession : Evolution de la vente en Gros à la CCST, nouvelle VEG à Héricourt;
- ✓ En cas de modification substantielle des conditions d'exploitation consécutive à un changement de réglementation ou à l'intervention d'une décision administrative.
- ✓ En cas de recalage des assiettes de facturation initiale réellement constatées.
- ✓ Pour l'inexécution totale ou partielle, à la demande de la collectivité, d'investissements à la charge du concessionnaire.
- ✓ En cas de développements d'actions liées à l'adaptation des services à la transitions écologiques (mise en place de panneaux photovoltaïques, développement de l'économie H2,...)

Parmi les nombreuses évolutions réglementaires ayant un impact sur les conditions d'exploitation, il est possible de citer les évolutions réglementaires suivantes :

- Transposition de la Directive Eau potable (directive (UE) n° 2020/2184 relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine) :
 - Concernant la qualité de l'eau : De nouvelles exigences de qualité pour 6 nouveaux paramètres, effectives depuis le 1^{er} janvier 2023, dont les composés perfluorés (PFAS ou 'polluants éternels') ; Le contrôle sanitaire des ARS évoluera au plus tard le 1^{er} janvier 2026 pour intégrer ces nouveaux paramètres,
 - de nouvelles précisions sur les modalités de mise en œuvre du Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE) : démarche de gestion préventive des risques sanitaires de la zone de captage jusqu'aux installations privées,

- de nouvelles modalités de surveillance de la qualité de l'eau par la PRPDE (la Collectivité) : outre des paramètres 'non-négociables', cette surveillance doit être adaptée selon les dangers identifiés dans le PGSSE et comporter une dimension prospective vis-à-vis des risques émergents, le cas échéant, via le recours à la métrologie en continu,
- Concernant l'accès à l'eau :
 - Recenser les populations sans accès à l'eau, évaluer les solutions pour y remédier, les déployer, informer les populations et reporter à l'Europe,
 - Recenser les insuffisances d'accès à une eau potable (24h/7j) : desserte, insuffisances de la ressource (quantité & qualité) et/ou des infrastructures,
- L'instruction CVM,
- Le diagnostic permanent issu de l'arrêté modificatif du 21 juillet 2020,
- L'analyse des risques et défaillances,
- Décret socle commun pour la valorisation des boues,
- Révision de la note technique RSDE,
- Mise en conformité des machines tournantes afin de respecter les règles et réglementations sécurité de sécurité telles que :
 - la Directive Européenne 2006/42/CE
 - l'article R4312-1 du code du travail qui fixe les obligations techniques, détaillées dans son annexe 1
 - la circulaire n°2010-01 de la DGT
- Mise en conformité des silos à boues vis-à-vis du risque ATEX. et notamment l'approche en termes de zonage ATEX telle que définie dans l'Arrêté du 8 juillet 2003 relatif à la protection des travailleurs susceptibles d'être exposés à une atmosphère explosive, en s'appuyant sur la norme NF EN 60079-10-1,
- Mise en sécurité des aires de dépotage des produits chimiques et leur stockage, afin d'assurer la sécurité des intervenants, ainsi que la protection de l'environnement, en application notamment des articles R.4224-14, R.4412-5 à R.4412-10, R.4412-17, et l'arrêté du 12/10/2011 (ICPE),
- Amiante, décret du 09 mai 2017 qui modifie le code du travail (R.4412-97 à R.4412-97-6) qui fixe l'obligation de repérage amiante avant travaux avec la mise en application notamment des normes :
 - NF X46-020 : Repérage amiante - Repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les immeubles bâtis
 - NF X46-102 : Repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les ouvrages de génie civil, infrastructures de transport et réseaux divers
 - NF X46-100 : Repérage amiante - Repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les installations, structures ou équipements concourant à la réalisation ou à la mise en œuvre d'une activité

Les évolutions réglementaires sont par ailleurs détaillées dans les annexes des rapports annuels que nous vous remettons.

Pour tenir compte de ces évolutions, il nous paraît nécessaire d'ouvrir prochainement les discussions pour vérifier l'incidence sur le contrat en cours et recalculer si nécessaire le contrat qui nous lie.

EVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES

Chaque année, une sélection des textes réglementaires les plus marquants de l'année vous est proposée, accompagnée des impacts les plus significatifs sur la vie du service. Vos interlocuteurs Veolia se tiennent à votre disposition pour répondre à vos différentes questions et échanger de manière approfondie sur leurs conséquences particulières pour votre service.

Les crises en cascade : pénurie et flambée des prix des matières premières et de l'énergie.

Les crises successives affectant l'exécution des contrats de la commande publique depuis 2020 et en particulier la pénurie et la hausse des prix des matières premières et de l'énergie ont conduit le ministre de l'économie à solliciter l'avis du Conseil d'Etat sur les modifications des prix et tarifs des contrats de la commande publique et les conditions d'application de la théorie de l'imprévision.

Le Conseil d'Etat a ainsi rendu un avis le 15 septembre 2022 (avis n°405540) sur les possibilités de modification du prix ou des tarifs des contrats de la commande publique et sur les conditions d'application de la théorie de l'imprévision, rapidement complété par une circulaire du Premier Ministre en date du 29 septembre 2022 (n° 6374/SG) et par une fiche technique de la Direction des Affaires Juridiques de Bercy en date du 21 septembre 2022.

Ces textes font l'objet de commentaires spécifiques dans l'annexe de ce document dédiée à l'actualité réglementaire 2022.

Délestage de la consommation de gaz naturel et d'électricité

En sus de la hausse conséquente des prix de l'énergie, au cours des prochains hivers, des coupures de gaz et d'électricité sont susceptibles d'affecter les services d'eau et d'assainissement, activités ne relevant pas des services prioritaires prévus par l'arrêté du 5 juillet 1990.

Le décret n° 2022-495 du 7 avril 2022, l'instruction du Gouvernement du 16 septembre 2022 et la circulaire du Premier Ministre en date du 30 novembre 2022 sont venus préciser les mesures de préparation et de gestion de crise en cas de survenue d'une mesure de délestage électrique programmée. Il est notamment souligné la nécessité de mobiliser les gestionnaires de services publics d'eau et d'assainissement afin d'anticiper l'impact du délestage sur leurs services.

Ces trois textes font l'objet de commentaires spécifiques dans l'annexe de ce document dédiée à l'actualité réglementaire 2022.

Résilience des territoires et des réseaux

En application de la loi du 22 août 2021 "climat et résilience", le décret 2022-1077 du 28 juillet 2022 (JO du 30 juillet 2022) précise le champ d'application du dispositif prévu à l'article L. 732-2-1 du code de la sécurité intérieure visant à améliorer la résilience des réseaux aux risques naturels, de même que les prescriptions pouvant être faites par les préfets dans ce cadre.

Les exploitants de services ou réseaux essentiels à la population (eau potable, assainissement, électricité, gaz, réseaux de télécommunication) situés dans les territoires présentant une exposition à un risque naturel important peuvent ainsi être enjoins par arrêté préfectoral à établir certains documents afin d'anticiper la gestion en cas de crise et favoriser un retour rapide à la normale.

Le décret du 2022-907 du 20 juin 2022 (JO du 21 juin 2022) et le décret 2022-1532 du 8 décembre 2022 (JO du 9 décembre 2022) ont précisé l'obligation et les modalités de réalisation et de mise en œuvre des plans communaux (PCS)

Ces textes font l'objet de commentaires spécifiques dans l'annexe de ce document dédiée à l'actualité réglementaire 2022.

Verdissement de la commande publique

Pris en application de la loi "climat et résilience" d'août 2021, le décret n° 2022-767 du 2 mai 2022 (JO du 3 mai 2022) portant diverses modifications du code de la commande publique vise au "verdissement de la commande publique". Il prévoit pour les marchés et concessions dont l'avis d'appel public à concurrence ou la consultation est lancé à compter du 21 août 2026 :

- La suppression du critère d'attribution unique fondé sur le prix (le critère du coût devra en effet prendre en compte les caractéristiques environnementales de l'offre),
- Et la description dans le rapport annuel du concessionnaire des mesures mises en œuvre pour garantir la protection de l'environnement et l'insertion par l'activité économique.

Le décret prévoit par ailleurs pour une entrée en vigueur au 1er janvier 2024 :

- Un abaissement du seuil annuel des achats à partir duquel les collectivités territoriales doivent adopter un schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables (Spaser) à 50 millions d'euros,
- Et de nouvelles modalités de recensement économique des marchés et de publication des données essentielles de la commande publique sur un portail national de données ouvertes.

Loi relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale (dite 3DS)

La loi 3DS (Loi n° 2022-217 du 21 février 2022) entend favoriser l'association des communes et le maintien des syndicats infra-communautaires à la gouvernance des compétences "eau" et "assainissement". Cette loi vient notamment préciser :

- Les modalités du maintien du transfert de compétences eau, assainissement et gestion des eaux pluviales urbaines aux communautés de communes d'ici à 2026, sauf délibération contraire.
- La création de nouvelles exceptions à l'interdiction de subventionner les services publics industriels et commerciaux explicitement relatives aux EPCI.

La loi 3DS fait l'objet de commentaires spécifiques dans l'annexe de ce document dédiée à l'actualité réglementaire 2022.

La directive européenne 2020/2184 relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine est transposée : vers toujours plus de qualité et de services pour l'eau potable !

La directive (2020/2184 du 16 décembre 2020) actualise celle de 1998. Elle "revalorise l'eau du robinet" au travers de plusieurs évolutions majeures :

1. Elle exige de donner une information plus complète aux consommateurs sur la qualité de l'eau potable ;
2. Elle renforce les normes de qualité exigées pour l'eau potable sur de nouveaux polluants, avec une obligation de résultats sur huit nouvelles substances, à savoir, le Bisphénol A, l'Uranium, les composés perfluorés (ou PFAS), les acides Haloacétiques, les chlorates, les chlorites, le nonylphénol et la bêta estradiol ;
3. Elle instaure une approche de gestion préventive des risques sanitaires, qui rend obligatoires les plans de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE). Cette approche passe par une meilleure maîtrise du patrimoine des services d'eau, et la compréhension de leur vulnérabilité ;
4. Elle vise à garantir l'accès à l'eau pour tous, notamment pour les populations vulnérables (sans abris, réfugiés, squats...),

Cette directive a été transposée en droit français à la toute fin de l'année 2022 à travers une ordonnance, deux décrets et une quinzaine d'arrêtés.

Nombre des dispositions de ces nouveaux textes entreront en vigueur au cours des cinq prochaines années et sont porteuses de nouvelles obligations et responsabilités pour les services d'eau.

L'évolution majeure du nouveau cadre réglementaire réside dans la mise en œuvre, sous la responsabilité de la PRPDE (la Collectivité), d'une gestion résolument préventive des risques sanitaires.

Ainsi, à travers un nouvel arrêté dédié, la PRPDE (la collectivité) est responsable de la surveillance de la qualité de l'eau, complémentaire du contrôle sanitaire de l'ARS et conforme au plan de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau (PGSSE), intégrant des paramètres susceptibles de faire apparaître des risques émergents.

Ce nouveau cadre réglementaire fait l'objet de commentaires spécifiques dans l'annexe de ce document dédiée à l'actualité réglementaire 2022.

Cette nouvelle réglementation est susceptible d'entraîner un impact contractuel et financier sur le service d'eau.

Métabolites de pesticides : des nouveaux critères de gestion qui évoluent !

L'instruction DGS/EA4/2020/177 en date du 18 décembre 2020 est venue préciser les modalités de gestion des risques sanitaires en cas de présence de pesticides et de métabolites de pesticides (molécules issues de la dégradation des pesticides) dans les Eaux Destinées à la Consommation Humaine (EDCH).

Depuis la publication de l'instruction de décembre 2020, les Agences Régionales de Santé (ARS) ont renforcé le contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine en y intégrant des nouveaux métabolites de pesticides. Ce renforcement a conduit dès 2021 à la détection de plus en plus fréquente de métabolites de pesticides dans les ressources en eau et/ou dans les eaux produites et distribuées et, ce, au-delà des normes réglementaires.

Durant l'année 2022, face à cette détection de plus en plus fréquente, les autorités sanitaires ont précisé les modalités de gestion initialement prévues dans l'instruction de décembre 2020.

Ainsi, après avoir saisi le Haut Conseil de Santé Publique (HCSP), dans son instruction du 24 mai 2022, la DGS a modifié les modalités de gestion des métabolites ne disposant pas de valeur sanitaire définie par l'Anses en préconisant aux ARS d'appliquer alors les valeurs sanitaires établies par l'agence fédérale pour l'environnement allemande (UBA).

Se fondant sur de nouvelles études, dans deux avis publiés le 30 septembre 2022, l'Anses a déclassé comme « non-pertinents » deux métabolites du S-métolachlore, à savoir, le NOA Métolachlore et l'ESA Métolachlore, ce dernier étant fréquemment observé dans les ressources en eau et les eaux produites au-delà des normes réglementaires. Dans ses avis du 30 septembre 2022, l'Anses mentionne toutefois l'évaluation européenne en cours du caractère perturbateur endocrinien du S-Métolochlore susceptible de la conduire à reclasser de nouveau comme « pertinents » ces deux métabolites.

Pour les seuls métabolites non-pertinents, l'arrêté du 30 décembre 2022 (JO du 31 décembre 2022) modifiant l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine fixe la valeur indicative de 0,9 µg/L comme seuil à partir duquel un plan d'action préventif sur la zone de captage est nécessaire. Ce faisant, cet arrêté abroge les modalités de gestion prévues, pour les métabolites non-pertinents, dans l'instruction du 18 décembre 2020.

Cette situation nouvelle est susceptible d'évoluer de nouveau au cours des prochains mois. En effet, les progrès des techniques d'analyse de l'eau conjugués à l'acquisition de nouvelles connaissances scientifiques et à l'application du principe de précaution constituent désormais des facteurs pouvant impacter très directement les services d'eau dans leur gestion des métabolites de pesticides.

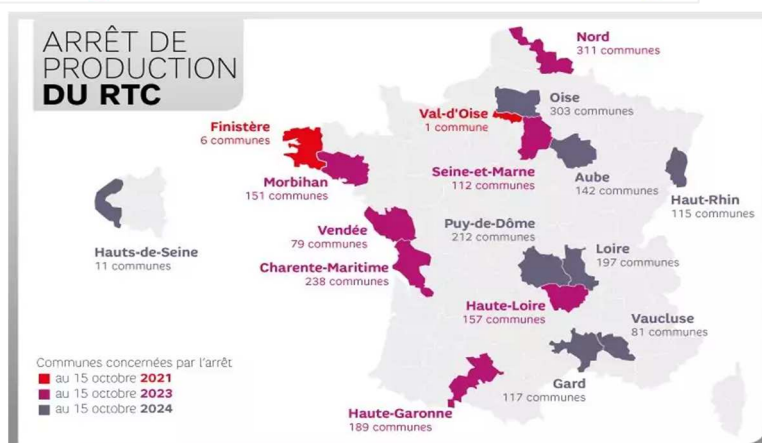
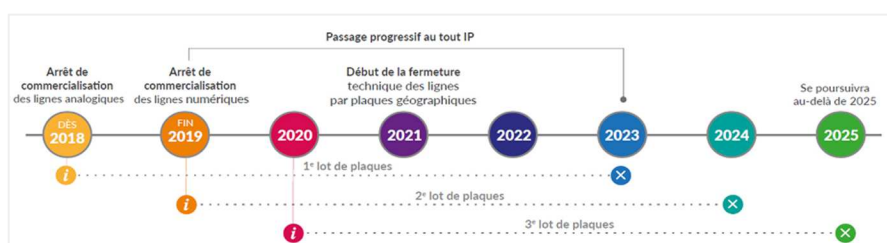
Dans ce contexte évolutif, vos interlocuteurs Veolia sont à votre disposition pour répondre à vos différentes questions et échanger de manière approfondie sur les moyens d'action visant à garantir la qualité du service pour l'ensemble des abonnés de votre service.

Fin du Réseau Téléphonique Commuté (RTC) et du support filaire cuivre

Le **réseau filaire cuivre** en France a connu son véritable essor au début des **années 1970**. Dans un premier temps réservé à la téléphonie fixe, il a également porté la naissance de l'internet haut débit avec l'ADSL. Désormais moins adapté aux usages des Français, le cuivre est de plus en plus concurrencé par la **fibre optique**, plus *performante*, moins *énergivore*, et surtout *moins sensible aux aléas météorologiques*. **Le numérique s'installe durablement dans notre paysage.**

Les dates clés

A partir de 2023, Orange commencera à démonter les infrastructures RTC par plaques.



Impact sur les installations d'eau

Les installations d'eau de tous types utilisent des équipements destinés à communiquer et partager des informations aux collectivités et aux délégataires. Elles reflètent l'état de santé des ouvrages, et alertent en cas de dysfonctionnement. Pour vous parvenir, ces données circulent sur des réseaux téléphoniques filaires de type RTC ou des lignes internet de type IP gérés par les opérateurs télécom.

Les services RTC et xDSL seront progressivement fermés.

A la résiliation automatique des abonnements par les opérateurs téléphoniques, **les ouvrages d'eau potable ne pourront plus faire remonter d'information à distance. Plus aucune alerte ne parviendra pour prévenir d'un manque d'eau dans un réservoir, ou d'un débordement du réseau d'eaux usées sur la voie publique.**

La Valeur Ajoutée VEOLIA

- Diagnostic sur les installations et plan d'action
- Renouvellement des installations impactées afin d'utiliser le mode de transfert IP
- Traitement de l'obsolescence et montée en gamme des télétransmetteurs
- Baisse du coût de l'abonnement et des communications

Cette évolution de conditions techniques d'exécution du service est susceptible d'entraîner un impact contractuel et financier sur le service des eaux.

Vos interlocuteurs Veolia se rapprocheront de vous, pour répondre à vos différentes questions et échanger là aussi de manière approfondie sur leurs conséquences pour votre service.

Réglementation anti-endommagement

L'arrêté du 15 février 2012 relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution, et les évolutions apportées par le décret n° 2018-899 du 22 octobre 2018 et l'arrêté du 26 octobre 2018, définissent pour les réseaux non sensibles l'obligation de répondre aux DT-DICT en classe A :

- Au 01/01/2026 pour les communes classées en zone urbaine
- Au 01/01/2032 pour les communes classées en zone rurale

2.

LES CONSOMMATEURS DE VOTRE SERVICE ET LEUR CONSOMMATION



Veolia fait de la considération et de la personnalisation des réponses apportées les principes transversaux qui guident l'ensemble de sa relation aux consommateurs des services d'eau et d'assainissement, dans toutes ses actions au quotidien. Dans ce chapitre, figurent les informations relatives à la satisfaction des consommateurs de votre service, ainsi que les données liées à la consommation (interruptions de service, impayés, aides financières).

2.1 Les consommateurs abonnés du service

- *Le nombre d'abonnés*

Le nombre de consommateurs abonnés (clients) par catégorie constaté au 31 décembre, au sens de l'arrêté du 2 mai 2007, figure au tableau suivant :

	2018	2019	2020	2021	2022	N/N-1
Nombre total d'abonnés (clients)			6 860	8 568	8 841	3,2%
domestiques ou assimilés			6 851	8 551	8 826	3,2%
non domestiques			4	11	11	0,0%
autres services d'eau potable			5	6	4	-33,3%

- *Les principaux indicateurs de la relation consommateurs*

	2018	2019	2020	2021	2022	N/N-1
Nombre d'interventions avec déplacement chez le client			120	1 645	1 500	-8,8%
Nombre annuel de demandes d'abonnement			372	617	525	-14,9%
Taux de clients mensualisés			12,4 %	31,3 %	34,9 %	11,5%
Taux de clients prélevés hors mensualisation			2,7 %	9,7 %	11,1 %	14,4%
Taux de mutation			5,5 %	7,4 %	6,1 %	-17,6%

Les données consommateurs par commune sont disponibles en annexe.

2.2 La satisfaction des consommateurs : personnalisation et considération au rendez-vous

Veolia s'engage à prendre autant soin des consommateurs des services d'eau et d'assainissement qui lui sont confiés que de la qualité de l'eau qu'elle leur apporte ou de leur environnement. Au quotidien, nous souhaitons ainsi que les consommateurs se sentent bienvenus et considérés lorsqu'ils interagissent avec nos équipes, grâce à des interlocuteurs qu'ils comprennent et qui les comprennent... et bien sûr grâce à des femmes et des hommes résolument engagés à leur service.



L'engagement de Veolia en faveur de ce service consommateurs de proximité et de grande qualité, s'appuyant sur la densité de son ancrage territorial a permis à Veolia de devenir le premier opérateur de services d'eau et d'assainissement à obtenir l'attestation "Relation Client 100% France".

Délivrée par l'Association Française de la Relation Client (AFRC) et l'Association Origine France Garantie, elle certifie que toutes les équipes relations consommateurs des activités eau et assainissement de Veolia sont basées sur le territoire français, et bénéficient d'un contrat de travail en droit français. Elle est précédée d'un audit initial de l'AFNOR.

Cette certification garantit que :

- 100 % des 11 Centres de Relation Client sont implantés en France ;
- 100 % des 1500 collaborateurs et conseillers clientèle impliqués dans cette relation bénéficient de contrats de droit français ;
- 100 % des consommateurs de services publics d'eau et d'assainissement, dont la relation usagers est confiée à Veolia bénéficient d'une proximité et d'une qualité "made in France »

Satisfaire les consommateurs des services que nous exploitons commence par recueillir régulièrement le jugement qu'ils portent sur ces services : leur apporter de la considération, personnaliser les réponses et les services qui leur sont proposés, cela commence toujours par être à l'écoute de ce qu'ils ont à nous dire, de ce qu'ils pensent de nous.

Le baromètre de satisfaction réalisé par Veolia porte sur les principaux critères d'appréciation de nos prestations :

- ✓ la qualité de l'eau
- ✓ la qualité de la relation avec le consommateur abonné : accueil par les conseillers des Centres d'appel, par ceux de l'accueil de proximité...
- ✓ la qualité de l'information adressée aux abonnés

NB : En 2021, Veolia a modifié le mode de collecte de ses enquêtes de satisfaction, passant d'interviews par téléphone à des interviews en ligne (les consommateurs reçoivent un e-mail les invitant à répondre à un questionnaire). Cette évolution permet d'interroger un plus grand nombre de consommateurs par an et de disposer ainsi de mesures de satisfaction plus fines, sur des échantillons plus robustes.

Ce changement de méthode peut cependant avoir pour effet un repli plus ou moins net des taux de satisfaction relevés. En effet, comme le confirme l'institut Ipsos, en charge de ces enquêtes, un écart d'une dizaine de points à la baisse est couramment observé lorsque l'on passe de l'interview téléphonique à l'e-mail. Deux causes cumulatives peuvent l'expliquer :

- ✓ Répondre à une sollicitation d'enquête par e-mail est une action volontaire et les consommateurs insatisfaits sont plus enclins à cliquer sur le lien dans l'invitation pour répondre à ces enquêtes
- ✓ Dans le cadre d'une enquête téléphonique, inconsciemment, les interviewés associent l'enquêteur avec le service qu'il leur demande d'évaluer. Ils se montrent ainsi plus indulgents et donnent des notes moins sévères qu'ils ne l'auraient fait lors d'une enquête en ligne.

Des indicateurs de performance permettent aussi d'évaluer de manière objective la qualité du service rendu.

	2018	2019	2020	2021	2022	N/N-1
Satisfaction globale			86	74	77	+3
La continuité de service			96	91	94	+3
La qualité de l'eau distribuée			77	74	77	+3
Le niveau de prix facturé			64	50	55	+5
La qualité du service client offert aux abonnés			82	72	73	+1
Le traitement des nouveaux abonnements			77	71	74	+3
L'information délivrée aux abonnés			77	70	72	+2

Composition de votre eau !



Le calcaire, les nitrates, le chlore sont également une cause potentielle d'insatisfaction. Sur le site internet ou sur simple appel chaque consommateur, qu'il soit abonné au service ou habite en logement collectif sans abonnement direct peut demander la composition de son eau.



• Les 5 promesses aux consommateurs de Veolia

Par ces 5 promesses, Veolia concrétise sa volonté de placer les consommateurs des services publics d'eau et d'assainissement qui lui sont confiés au cœur de son action. Elles témoignent de la mobilisation quotidienne des femmes et des hommes de Veolia à leur service, tout au long de leur parcours avec le service : nous leur devons chaque jour une eau potable distribuée à domicile, l'assainissement de leurs eaux usées, mais aussi un accompagnement, une réactivité et une transparence sans faille.

#1 Qualité : « Nous nous mobilisons à 100% pour la qualité de votre eau ».

#2 Intervention : « Nous réagissons et vous aidons à faire face aux incidents »

#3 Budget : « Nous vous accompagnons dans la gestion de votre facture d'eau »

#4 Services : « Nous sommes à votre écoute quand et comme vous le souhaitez »

#5 Conseil : « Nous vous aidons à maîtriser votre consommation »

• Les interruptions non-programmées du service public de l'eau

La continuité du service public est un élément majeur de satisfaction des consommateurs.

Le taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [P151.1] est calculé à partir du nombre de coupures d'eau qui n'ont pas fait l'objet d'une information au moins 24h avant. En 2022, ce taux pour votre service est de 1,92/ 1000 abonnés.

	2018	2019	2020	2021	2022
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (pour 1 000 abonnés)			2,62	3,73	1,92
Nombre d'interruptions de service			18	32	17
Nombre d'abonnés (clients)			6 860	8 568	8 841

2.3 Données économiques

• *Le taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente [P154.0]*

Le taux d'impayés est calculé au 31/12 de l'année 2022 sur les factures émises au titre de l'année précédente. Le taux d'impayés correspond aux retards de paiement.

C'est une donnée différente de la rubrique « pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement » figurant dans le CARE ; cette dernière reprend essentiellement les pertes définitivement comptabilisées. Celles-ci peuvent être enregistrées avec de plus grands décalages dans le temps compte tenu des délais nécessaires à leur constatation définitive.

Une détérioration du taux d'impayés témoigne d'une dégradation du recouvrement des factures d'eau. Une telle dégradation peut annoncer la progression des factures qui seront enregistrées ultérieurement en pertes sur créances irrécouvrables.

	2018	2019	2020	2021	2022
Taux d'impayés				1,76 %	2,14 %
Montant des impayés au 31/12/N en € TTC (sur factures N-1)				19 643	51 635
Montant facturé N - 1 en € TTC				1 117 495	2 408 096

La loi Brottes du 15 avril 2013 a modifié les modalités de recouvrement des impayés par les services d'eau dans le cas des résidences principales. Quelles que soient les circonstances, les services d'eau ont interdiction de recourir aux coupures d'eau en cas d'impayés et doivent procéder au recouvrement des factures par toutes les autres voies légales offertes par la réglementation. Elles demeurent uniquement possibles dans le cas de résidences secondaires ou de locaux à strict usage professionnel, hors habitation. Cette situation a potentiellement pour effet de renchérir les coûts de recouvrement et/ou de pénaliser les recettes de l'ensemble des acteurs (délégataires, collectivités...).

• *Le montant des abandons de créance et total des aides accordées [P109.0]*

L'accompagnement en cas de difficulté à payer les factures d'eau est une priorité pour votre collectivité et pour Veolia. Les dispositifs mis en œuvre s'articulent autour de trois axes fondamentaux :

- ✓ Urgence financière : des facilités de paiement (échéanciers, mensualisation...) sont proposées aux abonnés rencontrant temporairement des difficultés pour régler leur facture d'eau,
- ✓ Accompagnement : en partenariat avec les services sociaux, nous nous engageons à accueillir et orienter les personnes en situation de précarité, en recherchant de façon personnalisée les solutions les plus adaptées,
- ✓ Assistance : pour les foyers en grande difficulté financière, Veolia participe au dispositif Solidarité Eau intégré au Fonds de Solidarité Logement départemental.

Le nombre de demandes d'abandons de créance reçues par le délégataire et les montants accordés figurent au tableau ci-après :

	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre de demandes d'abandon de créance à caractère social				14	8
Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité (€)				1 381,74	1 402,13
Volume vendu selon le décret (m3)			477 158	991 166	1 067 793

Ces éléments permettent à la Collectivité de calculer l'indicateur du décret **[P 109.0]**, en ajoutant à ce montant ses propres versements et en divisant par le volume vendu.

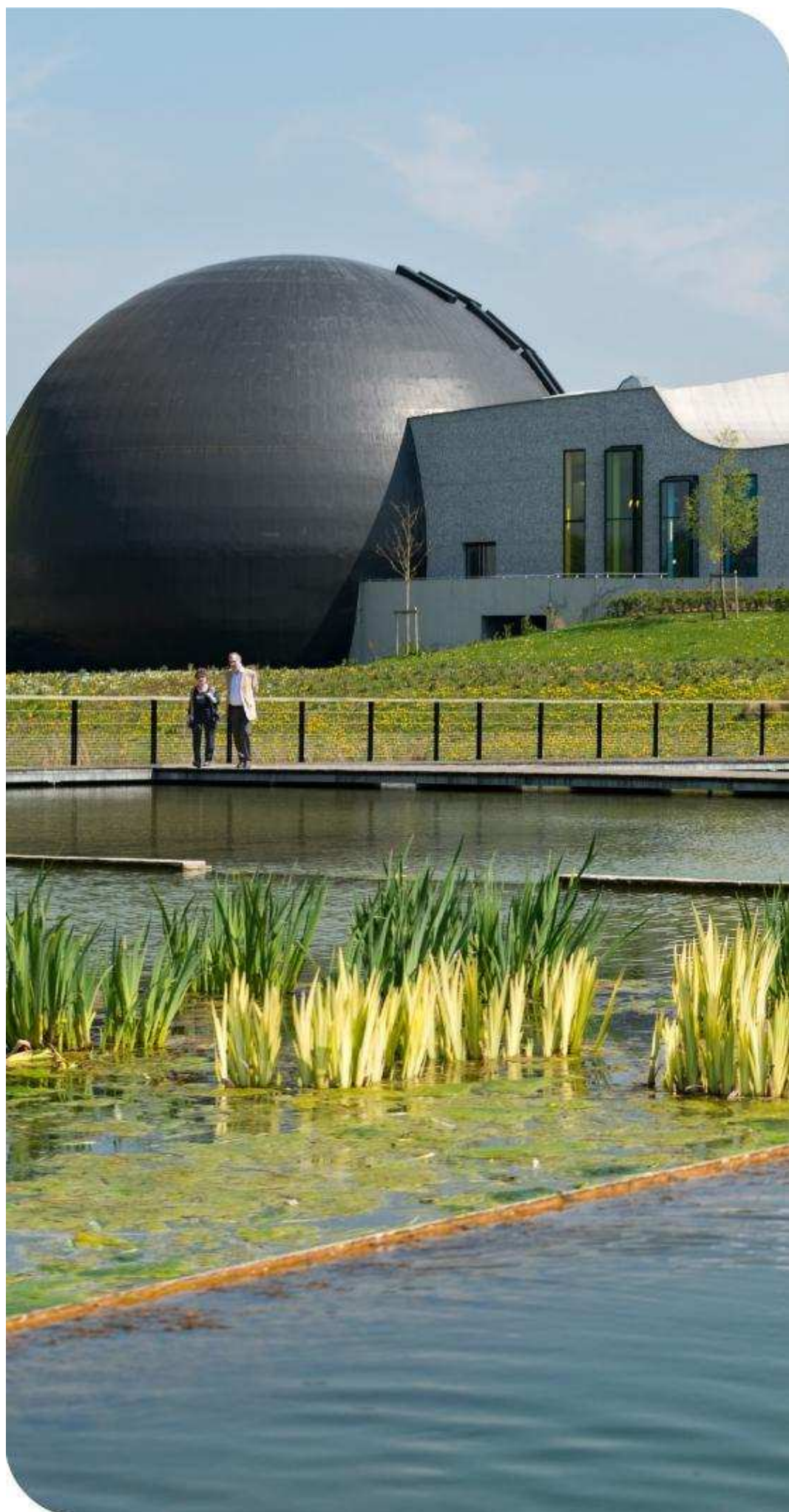
- *Les échéanciers de paiement*

Le nombre d'échéanciers de paiement figure au tableau ci-après :

	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre d'échéanciers de paiements ouverts au cours de l'année			42	134	117
Nombre de dossiers de dégrèvements acceptés			3	34	18

3.

LE PATRIMOINE DE
VOTRE SERVICE



Prélever, produire, distribuer, stocker, surveiller... : une gestion optimisée du patrimoine est la garantie de son fonctionnement durable et d'un service performant au consommateur. Vous retrouverez dans cette partie l'inventaire des installations et des réseaux associés à votre contrat, ainsi que le bilan des renouvellements et des travaux neufs réalisés sur ces ouvrages durant l'année écoulée. Au-delà, la prise en compte du patrimoine naturel (animaux, végétaux, eau, air, sols) et la gestion des infrastructures vertes, contribuent pleinement à la performance du service et au bien-être des usagers.

3.1 L'inventaire des installations

Cette section présente la liste des installations de prélèvement et de production associées au contrat.

Installation de captage

CAP VILLARS DAMPJOUX Barbèche
CAP VILLARS SOUS ECOT Cabiote
CAP VILLARS SOUS ECOT Fondereau
CAPTAGE BEUTAL Fontaine
CAPTAGE BONDEVAL St pompage
CAPTAGE COLOMBIER Vaux
CAPTAGE NEUCHATEL-URTIERE
CAPTAGE NOIREFONTAINE Oeil de
CAPTAGE NOIREFONTAINE Tillenai
CAPTAGE REMONDANS La Reculée
CAPTAGE REMONDANS Sous le Gey
FORAGE DAMBELIN Lajus
ST POMPAGE AUTECHAUX Moulin

Installation de production	Capacité de production (m3/j)	Capacité de stockage (m3)
UP AUTECHAUX ROIDE Grande Rue	120	20
UP BEUTAL Le Cudot	60	2
UP BONDEVAL Station UV	280	20
UP BOURGUIGNON Station pompage	250	10
UP COLOMBIER FONTAINE les Crès	250	100
UP DAMBELIN Rés Cul des Moulins	100	100
UP DAMBELIN Réservoir Village	50	250
UP ECOT Villepré	320	
UP ETOUVANS Les Essarts	240	100
UP FEULE	250	10
UP GOUX LES DAMBELIN de la Vig		
UP ISSANS Vallée du Rupt	2 280	500
UP LONGEVILLE Combe Monney	250	0
UP LOUGRES Beausoleil	200	0
UP NEUCHATEL-URTIERE Réservoir	95	100
UP NOIREFONTAINE Oeil de Boeuf	150	200
UP NOIREFONTAINE Tillenaie	100	180
UP PONT DE ROIDE En Presle	300	90
UP PONT DE ROIDE Rochedane	300	80
UP REMONDANS-VAIVRE Station UV	5	10
UP SOLEMONT Station pompage	200	20
UP ST MAURICE COLOMBIER La Gar	300	60
UP VILLARS SS DAMPJOUX Rocheda	300	20
UP VILLARS SS ECOT Réservoir	150	250
Capacité totale	6 550	2 122

Réservoir ou château d'eau	Capacité de stockage (m3)
BACHE NEUCHÂTEL Lotissement	4
RES NOIREFONTAINE Oeil de Boeuf	200
RES PONT DE ROIDE Bretey	300
RES PONT DE ROIDE Planches fer	300
RES PONT DE ROIDE Wouters	300
RES REMONDANS La Reculée	120
RES REMONDANS Sous le Gey	100
RES ST MAURICE Roche aux Chats	330
RES VILLARS SOUS DAMPJOUX	300
RES VILLARS SOUS ECOT Haut villa	100
RÉSERVOIR ALLONDANS	300
RÉSERVOIR AUTECHAUX Les Fermes	100
RÉSERVOIR BEUTAL La Guinguette	50
RÉSERVOIR BEUTAL Village	100
RÉSERVOIR BONDEVAL	150
RÉSERVOIR BOURGUIGNON Piguesse	200
RÉSERVOIR COLOMBIER FONTAINE	250
RÉSERVOIR DAMBELIN Mambouhans	300
RÉSERVOIR ECOT Lucelans	200
RÉSERVOIR ETOUVANS des Essarts	100
RÉSERVOIR FEULE	200
RÉSERVOIR GOUX LES DAMBELIN	330
RÉSERVOIR ISSANS	300
RÉSERVOIR LONGEVELLE Bas	150
RÉSERVOIR LONGEVELLE Haut	300
RÉSERVOIR LOUGRES La Combale	180
RÉSERVOIR SAINT JULIEN Haut	1 600
RÉSERVOIR SOLEMONT	200
RESERVOIR ST MAURICE Chatelot	220
RESERVOIR ST MAURICE Temple	80
RÉSERVOIR SAINT JULIEN Bas	60
SURP DAMPIERRE Golf Réservoir	80
UP DAMBELIN Rés Cul des Moulins	100
UP DAMBELIN Réservoir Village	250
UP NOIREFONTAINE Tillenaie	180
UP VILLARS SS ECOT Réservoir	250
Capacité totale	8 284

Installation de reprise, de pompage ou surpresseur	Débit des pompes (m3/h)
ACCELERATEUR ECOT Fontaines	10
ACCELERATEUR VILLARS DAMPJOUX	5
ST POMPAGE AUTECHAUX Landry	5
ST POMPAGE COLOMBIER Douve	15
ST POMPAGE DAMBELIN Grande Rue	5
ST POMPAGE ETOUVANS La Raydans	12
ST POMPAGE LOUGRES La Combale	15
ST POMPAGE VILLARS SS ECOT Com	10
ST POMPAGE VILLARS SS ECOT Mai	10
ST REP AUTECHAUX Château d'eau	8
SURP DAMPIERRE Golf Réservoir	5
SURP DAMPIERRE Le Fays	2
SURP DAMPIERRE Rte d'Etouvans	3
SURP PONT DE ROIDE Chapelle	5
SURP PONT DE ROIDE Gravale	5
SURPRESSEUR BEUTAL	5
SURPRESSEUR BONDEVAL Grande Ru	5
SURPRESSEUR ECOT A36 et réserv	8
SURPRESSEUR ECOT Village et ré	8
SURPRESSEUR RAYNANS	5
SURPRESSEUR REMONDANS Mauchamp	5
SURPRESSEUR SOLEMONT La Fiautr	7

3.2 L'inventaire des réseaux

Cette section présente la liste :

- ✓ des réseaux de distribution,
- ✓ des équipements du réseau,
- ✓ des branchements en domaine public,
- ✓ des outils de comptage

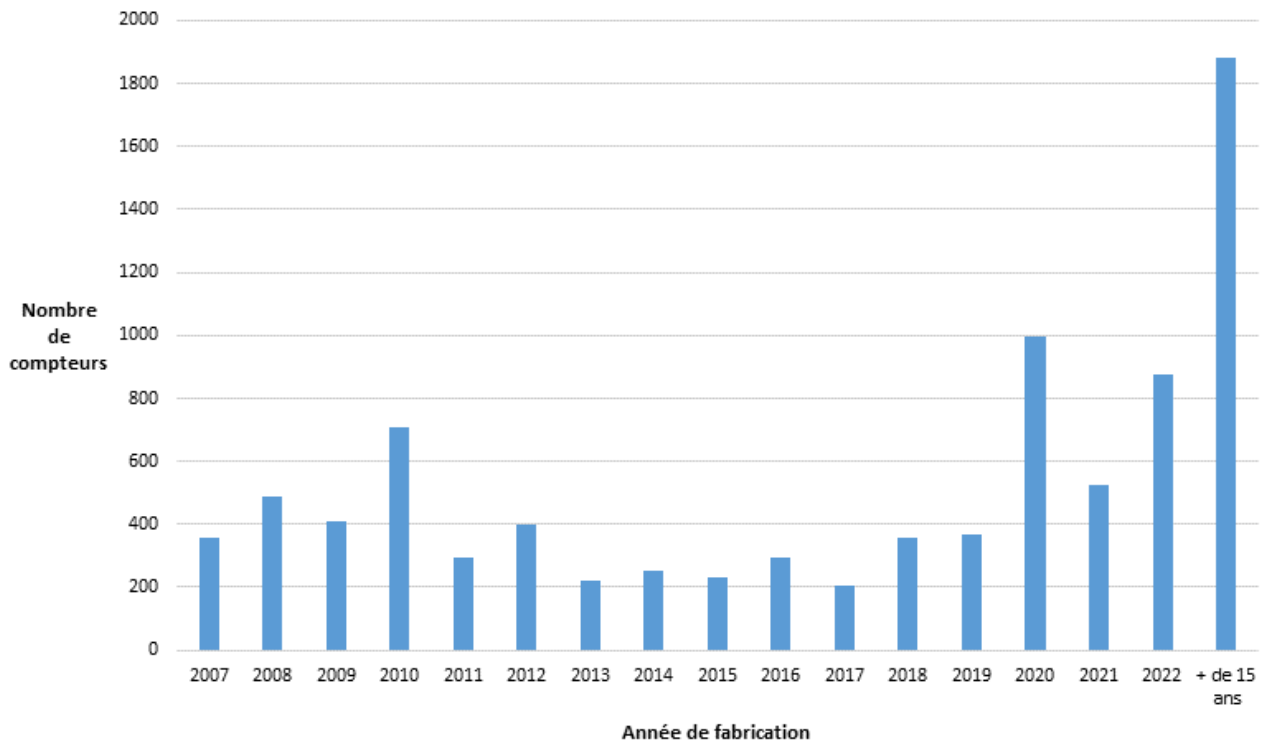
Les biens désignés comme biens de retour ou biens de reprise sont ceux expressément désignés comme tels au contrat, conformément au décret 2016-86 du 1er février 2016. S'il y a lieu, l'inventaire distingue les biens propres du délégataire.

- **Les réseaux, équipements, branchements et outils de comptage**

	2018	2019	2020	2021	2022	N/N-1
Canalisations						
Longueur totale du réseau (km)			233,2	312,2	343,5	10,0%
Longueur d'adduction (ml)			3 712	6 474	10 511	62,4%
Longueur de distribution (ml)			229 449	305 737	332 965	8,9%
<i>dont canalisations</i>			193 604	260 962	287 217	10,1%
<i>dont branchements</i>			35 845	44 775	45 748	2,2%
Equipements						
Nombre d'appareils publics			416	576	576	0,0%
<i>dont poteaux d'incendie</i>			384	513	513	0,0%
<i>dont bouches d'incendie</i>				3	3	0,0%
<i>dont puisards d'incendie</i>			4	4	4	0,0%
<i>dont bornes fontaine</i>			1	1	1	0,0%
<i>dont bornes de puisage</i>					1	
Branchements						
Nombre de branchements			7 169	8 955	9 001	0,5%

	2018	2019	2020	2021	2022	N/N-1	Qualification
Compteurs							
Nombre de compteurs			7 169	8 955	9 267	3,5%	Bien de retour
<i>dont sur abonnements en service</i>			6 910	8 597	8 867	3,1%	
<i>dont sur abonnements résiliés sans successeur</i>			259	358	400	11,7%	

Pyramide des âges des compteurs



	Canalisation d'adduction (ml)	Canalisation distribution (ml)	Total (ml)
Longueur totale tous DN (ml)	10 511	287 217	297 728
DN 25 (mm)		39	39
DN 32 (mm)		2 616	2 616
DN 40 (mm)		7 495	7 495
DN 50 (mm)		3 023	3 023
DN 60 (mm)	2 863	32 376	35 239
DN 63 (mm)	811	7 561	8 372
DN 65 (mm)		838	838
DN 75 (mm)	175	3 821	3 996
DN 80 (mm)	220	26 406	26 626
DN 90 (mm)		6 068	6 068
DN 100 (mm)	3 362	84 707	88 069
DN 110 (mm)		10 344	10 344
DN 125 (mm)	1 011	56 124	57 135
DN 140 (mm)		8 836	8 836
DN 150 (mm)	1 677	17 593	19 270
DN 160 (mm)		3 993	3 993
DN 175 (mm)		1 004	1 004
DN 200 (mm)		10 409	10 409
DN 250 (mm)	346	250	596
DN 300 (mm)		1 988	1 988
DN 600 (mm)		146	146
DN indéterminé (mm)	46	1 580	1 626

3.3 Les indicateurs de suivi du patrimoine

Dans le cadre d'une responsabilité partagée – selon le cadre défini par le contrat - Veolia met en œuvre une démarche de gestion durable et optimisée du patrimoine afin de garantir le maintien en condition opérationnelle des ouvrages et le bon fonctionnement des équipements.

La mise à jour de l'intégralité des données patrimoniales du service est réalisée grâce à des outils de connaissance des installations et, pour les réseaux, d'un Système d'Information Géographique (SIG). L'analyse de l'ensemble des données apporte à la collectivité une connaissance détaillée de son patrimoine et de son état.

3.3.1 Le taux moyen de renouvellement des réseaux

Le tableau suivant permet à la collectivité de calculer le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable. La dernière ligne précise le linéaire renouvelé porté à la connaissance du délégataire. La collectivité pourra calculer le taux moyen de renouvellement en ajoutant aux valeurs de la dernière ligne le linéaire renouvelé sous sa maîtrise d'ouvrage, en moyennant sur 5 ans et en divisant par la longueur totale du réseau.

	2018	2019	2020	2021	2022
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (%)			0,00	0,11	0,35
Longueur du réseau de desserte (hors adduction et hors branchements) (ml)			193 604	260 962	287 217
Longueur renouvelée totale (ml)			0	560	2 447
Longueur renouvelée par le délégataire (ml)			0	560	2 447

3.3.2 L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux [P103.2]

L'obligation de réalisation d'un descriptif détaillé des ouvrages d'eau, tel que le définit l'article D.2224-5-1 du Code Général des Collectivités Territoriales répond à l'objectif de mettre en place une gestion patrimoniale des réseaux.

Il faut que l'Indice de Connaissance et Gestion patrimoniale du réseau atteigne un total de 40 points sur les 45 premiers points accessibles pour que le service soit réputé disposer du descriptif détaillé.

Depuis 2015, les services d'eau ne disposant pas du descriptif détaillé se sont vus appliquer un doublement de la redevance pour les prélèvements réalisés sur la ressource en eau.

Calculé sur un barème de 120 points (ou 100 points pour les services n'ayant pas la mission de distribution), la valeur de cet indice **[P103.2]** pour l'année 2022 est de :

Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau	2018	2019	2020	2021	2022
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux			30	30	30

Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau		Barème	Valeur ICGPR
Code VP	Partie A : Plan des réseaux (15 points)		
VP.236	Existence d'un plan des réseaux	10	10
VP.237	Mise à jour annuelle du plan des réseaux	5	5
Code VP	Partie B : Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont comptabilisés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)		
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques		Oui
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres.		99,4 %
VP.240	Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux à partir d'une procédure formalisée pour les informations suivantes relatives aux tronçons de réseau : linéaire, catégorie d'ouvrage, précision cartographique, matériaux et diamètres		Oui
Combinaison des variables VP238, VP239 et VP240	Informations structurelles complètes sur tronçon (diamètre, matériaux)	15	15
VP.241	Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	15	0
Total Parties A et B		45	30
Code VP	Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points qui ne sont comptabilisés que si 40 points au moins ont été obtenus pour la partie A et B)		
VP.242	Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes	10	
VP.243	Inventaire pompes et équipements électromécaniques	10	
VP.246	Inventaire secteurs de recherche de pertes eau	10	
VP.247	Localisation des autres interventions	10	
VP.248	Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	10	
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux	5	
Total:		120	30

La valeur de l'indice n'atteint pas le seuil des 40 points au 31 décembre 2022 et le service ne peut prétendre disposer du descriptif détaillé tel qu'exigé par la réglementation.

En conséquence, un plan d'action est à mettre en œuvre pour que :

- D'une part, la valeur de l'indice atteigne la valeur seuil de 40 points afin que le service dispose durablement du descriptif détaillé et ne soit pas soumis à un doublement de la redevance pour prélèvement ;
- D'autre part, le service puisse bénéficier des points additionnels compris entre les cotations 45 et 120 points du barème ; points additionnels d'ores et déjà accessibles pour le service mais non comptabilisables compte-tenu des règles en vigueur associées à ce barème.

Ce plan d'action visera à compléter l'inventaire des canalisations par des informations relatives à leur date de pose (à défaut, leur période de pose) et/ou à leur matériau et diamètre. Veolia se tient à la disposition de vos services pour établir ce plan d'action et préciser les informations complémentaires à recueillir.

Dans le cadre de sa mission, Veolia procédera régulièrement à l'actualisation des informations patrimoniales à partir des données acquises dans le cadre de ses missions ainsi que les informations que vos services lui auront communiquées, notamment, celles relatives aux extensions de réseau.

3.4 Gestion du patrimoine

3.4.1 Les renouvellements réalisés

Le renouvellement des installations techniques du service conditionne la performance à court et long termes du service. A court terme, les actions d'exploitation permettent de maintenir ou d'améliorer la performance technique des installations. A long terme, elles deviennent insuffisantes pour compenser leur vieillissement, et il faut alors envisager leur remplacement, en cohérence avec les niveaux de service fixés par la collectivité.

Le renouvellement peut concerner les installations (usines, réservoirs...) ainsi que les équipements du réseau. Il peut correspondre au remplacement à l'identique (ou à caractéristiques identiques compte tenu des évolutions technologiques) complet ou partiel d'un équipement, ou d'un certain nombre d'articles d'un lot (ex : compteurs).

Le renouvellement peut être assuré soit dans le cadre d'un Programme Contractuel, d'une Garantie de Continuité de Service ou d'un Compte de renouvellement. Le suivi des renouvellements à faire et réalisés chaque année est enregistré dans une application informatique dédiée.

- *Les installations*

Installations électromécaniques	Opération réalisée dans l'exercice
UP ETOUVANS Les Essarts	
File Eau - Elévation Ecot et lavage filtres	
Pompe d'élévation 1	Renouvellement
UP FEULE	
File Eau - Alimentation Eau Brute	
Pompe alimentation turbidimètre eau brute	Renouvellement
Produits de Traitement - Polychlorure d'Aluminium	
Agitateur cuve WAC	Renouvellement
Contrôle/Commande - Unité de Contrôle / Commande	
Armoire de Commande reprise	Renouvellement
Bâtiments, VRD Divers - Bâtiments	
Pompe vide cave regard vanne de décharge	Renouvellement
UP ISSANS Vallée du Rupt	
File Eau - Stockage eau décantée	
Pompe gavage filtre skid 1	Renouvellement
File Eau - Séparation Membranaire	
Tuyauterie	Rénovation
File Boues - Extraction des Boues	
Pompe 2 de Soutirage boues vers réseau EU	Renouvellement
Air de Process/Lavage - Production d'Air	
Compresseur SKID 2	Renouvellement
UP LONGEVELLE SUR LE DOUBS Combe Monney	
File Eau - Elévation	
Pompe 1 reprise	Renouvellement
Ballon de surpression (Hydrofort)	Renouvellement
Produits de Traitement - Dioxyde de Chlore	
Chloromètre	Renouvellement
UP LOUGRES Station pompage Beausoleil	
File Eau - Elévation	
Pompe d'Elévation / Surpression 2	Renouvellement
UP NEUCHATEL-URETIERE Réservoir	
File Eau - Oxydation / Désinfection	
Générateur d'UV	Renouvellement
UP PONT DE ROIDE VERMONDANS En Presle	
File Eau - Elévation	
Pompe d'élévation 1	Rénovation
Pompe d'élévation 2	Renouvellement
Ballon de surpression (Hydrofort)	Renouvellement
Produits de Traitement - Chlore Gazeux	
Chloromètre A	Renouvellement

Débitmètre chore gazeux	Renouvellement
Hydroéjecteur	Renouvellement
UP PONT DE ROIDE VERMONDANS Rochedane	
File Eau - Elévation	
Pompe d'élévation 1	Renouvellement
Pompe d'élévation 2	Renouvellement
Canalisation / Tuyauterie	Rénovation
Produits de Traitement - Chlore Gazeux	
Chloromètre A	Renouvellement
Débitmètre chlore gazeux	Renouvellement
Hydroéjecteur	Renouvellement
UP SOLEMONT Station pompage	
File Eau - Elévation	
Pompe de refoulement 1	Renouvellement
Pompe de refoulement 2	Renouvellement
Ballon de surpression (Hydrofort)	Renouvellement
File Eau - Surpresseur ferme du Mont	
Pompe d'Elévation / Surpression	Renouvellement
UP VILLARS SOUS ECOT Réservoir bas village	
File Eau - Elévation	
Pompe d'élévation 1	Renouvellement
RESERVOIR LOUGRES La Combale	
SE-----	
Porte / Portail	Renouvellement
STATION POMPAGE VILLARS SOUS ECOT Combain	
SE-----	
Pompe d'élévation 1	Renouvellement
SURPRESSEUR ECOT Village et réservoir	
SE-----	
Sonde de niveau réservoir	Renouvellement
Pompe 1	Renouvellement
SURPRESSEUR ECOT A36 et réservoir	
SE-----	
Sonde de niveau réservoir	Renouvellement
Pompe 1	Renouvellement
Pompe 2	Renouvellement
SURPRESSEUR RAYNANS	
SE-----	
Armoire de Commande surpresseur	Rénovation
SURPRESSEUR REMONDANS-VAIVRE Mauchamps	
SE-----	
Ballon de surpression (Hydrofort)	Renouvellement

SURPRESSEUR SOLEMONT La Fiautre	
SE-----	
Pompe d'Élévation / Surpression	Renouvellement
Ensemble technique pour fond patrimonial	
—	
FONDS PATRIMONIAL 22/XBK23	Renouvellement

- **Les compteurs**

En ce qui concerne les compteurs d'eau froide en service, le renouvellement est réalisé de manière à répondre aux obligations contractuelles et assurer la conformité réglementaire du parc de compteurs.

En France, le « contrôle en service des compteurs d'eau froide potable » est réglementé par l'arrêté du 6 mars 2007. Parmi les méthodes proposées par cet arrêté, Veolia a choisi celle qui donne la meilleure connaissance du parc : la mise en place d'un système qualité pour utiliser ses propres moyens de contrôle. Les compteurs de diamètre nominal strictement inférieur à 40 mm sont inspectés selon une méthode statistique définie par cet arrêté tandis que les autres compteurs sont renouvelés selon la méthode de renouvellement suivant l'âge et la classe du compteur.

Un carnet métrologique comprenant les informations demandées par la décision du 30 décembre 2008 est tenu à jour pour chaque compteur éligible.

Veolia a été autorisé par décision ministérielle à utiliser la procédure de contrôle statistique par le détenteur pour les compteurs qu'elle détient ou gère au titre d'un contrat de délégation de service public. Le système qualité de Veolia est accrédité (accréditation n° 3-1316 (précédemment accréditation n° 2 – 5146 jusqu'au 1^{er} décembre 2016) portée disponible sur WWW.COFRAC.fr) pour faire inspecter les compteurs par ses laboratoires.

Les lots de compteurs inspectés depuis 2010 sont conformes à la réglementation. Ces méthodes statistiques permettent de mettre en œuvre une stratégie de renouvellement préventif optimisée et contribuent à la maîtrise des technologies de comptage et au suivi du vieillissement des compteurs au cours du temps.

Renouvellement des compteurs	2018	2019	2020	2021	2022	N/N-1
Nombre de compteurs			7 169	8 955	9 267	3,5%
Nombre de compteurs remplacés			125	1 018	922	-9,4%
Taux de compteurs remplacés			1,7	11,4	10,0	-12,3%

- **Les réseaux**

Réseaux	Quantité renouvelée dans l'exercice
Réseau (lot)	
BRANCHEMENTS EAU	29
BRANCHEMENTS EAU	18
VANNES À OPERCULE ET VIDANGE	5
COMPTEURS EAU	1062

Le nombre de compteurs renouvelés dans cette rubrique correspond aux interventions de décembre 2021 à novembre 2022

- **Les branchements**

Renouvellement des branchements plomb	2018	2019	2020	2021	2022	N/N-1
Nombre de branchements			7 169	8 955	9 001	0,5%
<i>dont branchements plomb au 31 décembre (*)</i>			0	7	3	-57,1%
<i>% de branchements plomb restant au 31 décembre</i>			0,0%	0,1%	0,0%	-100,0%
<i>Branchements plomb découverts pendant l'année</i>			4	22	12	-45,5%
Branchements plomb supprimés pendant l'année (**)	0	0	4	15	16	6,7%
<i>% de branchements plomb supprimés</i>					228,57%	

(*) inventaire effectué au vu de la partie visible au droit du compteur

(**) par le Délégué et par la Collectivité

3.4.2 Les travaux neufs réalisés

- **Les installations**

Travaux réalisés par le délégataire :

Installations électromécaniques	Réalisé dans l'exercice
1er Etablissement	
1er Etablissement	
Refacturation param. Magnus Abbévil. (X6K45) 2022	X
Ressources Maitrise et connaissance (X6K28) 2022	X
Sectorisation réseaux (X6K27) 2022	X
Sécurisation réseaux (X6K25) 2022	X
Sécurisation usines (X6K26) 2022	X
Télégestion (X6K29) 2022	X

Travaux réalisés par la Collectivité :

-Interconnexion Longeville sur Doubs/Beutal :



Trancheuse

Démarrage du chantier : juillet

Ce qui est fait :

- Tranchée ouverte à la trancheuse
- 250/2 400 ml de canalisation en PEHD posée

Objectif de mise en service début 2023



SKID

Alimentation 12 m³/h maximum pour la ferme tuetey + Beutal

4.

LA PERFORMANCE
ET L'EFFICACITÉ
OPÉRATIONNELLE
POUR VOTRE
SERVICE



Les consommateurs exigent au quotidien un service d'eau performant, avec comme premier critère de satisfaction la qualité de l'eau distribuée. Ce chapitre présente l'ensemble des données relatives à la composition et à la qualité de l'eau produite et distribuée. Vous y trouverez également les informations sur l'efficacité de la production et de la distribution, ainsi que la performance environnementale de votre contrat (protection des ressources, bilan énergétique).

4.1 La qualité de l'eau

La qualité de l'eau distribuée constitue l'enjeu prioritaire de performance des services. Elle figure légitimement au premier rang des exigences des consommateurs de service d'eau.

Les phénomènes de dégradation de la qualité de l'eau sont complexes et leur maîtrise nécessite une vigilance à tous les stades de vie des infrastructures du service (conception, travaux, exploitation...).

4.1.1 Le contrôle de la qualité de l'eau

Dans tous les services qui lui sont confiés, Veolia fait le choix de compléter le contrôle réglementaire réalisé par l'Agence Régionale de Santé, par un plan d'auto-contrôle de la qualité de l'eau sur la ressource et sur l'eau produite ainsi que distribuée. Les prélèvements sont réalisés sur les points de captage, dans les usines de production d'eau potable et sur le réseau de distribution jusqu'au robinet du consommateur. Le contrôle réglementaire réalisé par l'ARS porte sur l'ensemble des paramètres réglementaires microbiologiques et physico-chimiques. L'auto-contrôle est adapté à chaque service et cible davantage les paramètres réglementés pour un suivi du bon fonctionnement des installations et de la qualité de l'eau distribuée.

Le tableau suivant présente le nombre de résultats d'analyses réalisées sur l'ensemble des systèmes. Le détail des paramètres est disponible en annexe.

	Contrôle sanitaire	Surveillance par le délégataire	Analyses supplémentaires
Microbiologique	1129	1203	16
Physico-chimique	15182	2059	21

4.1.2 L'eau produite et distribuée

- **Conformité des paramètres analytiques**

Détail des non-conformités par rapport aux limites de qualité :

Paramètre	Mini	Maxi	Nb de non-conformités Contrôle Sanitaire	Nb de non-conformités Surveillance Délégataire	Nb d'analyses Contrôle Sanitaire	Nb d'analyses Surveillance Délégataire	Valeur du seuil et unité
E.Coli /Colilert	0	1	0	3	0	198	0 Qualitatif
E.Coli /100ml	0	1	0	1	186	126	0 n/100ml
Entérocoques fécaux	0	2	1	2	185	126	0 n/100ml
Turbidité	0	21	2	0	18	5	1 NFU
Turbidité Terrain	0,11	8,21	0	15	0	28	1 NFU

Détail des non-conformités par rapport aux références de qualité :

Paramètre	Mini	Maxi	Nb de non-conformités Contrôle Sanitaire	Nb de non-conformités Surveillance Délégitaire	Nb d'analyses Contrôle Sanitaire	Nb d'analyses Surveillance Délégitaire	Valeur du seuil et unité
Aluminium total	0	0,6	1	0	37	0	.2 mg/l
Ammonium	0	0,36	1	0	185	0	.1 mg/l
Bact et spores sulfito-rédu	0	9	2	2	185	74	0 n/100ml
Bactéries Coliforme /Colilert	0	1	0	10	0	198	0 Qualitatif
Bactéries Coliformes	0	13	6	4	186	126	0 n/100ml
Equ.Calco (0;1;2;3;4)	0	3	8	0	21	4	2 Qualitatif
Fer total	0	270	1	0	60	4	200 µg/l
Turbidité	0	21	1	3	168	120	2 NFU
Turbidité	0	3,4	5	0	18	5	0,5 NFU
Turbidité Terrain	0,11	3,76	0	12	0	162	2 NFU
Turbidité Terrain	0,42	8,21	0	24	0	28	0,5 NFU

• **Composition de l'eau du robinet**

Les données sont celles observées aux points de mise en distribution et de consommation. Les résultats sur les ressources ne sont pas pris en compte dans ce tableau. La caractérisation de l'eau résulte ici d'analyses réglementaires réalisées pour le compte de l'Agence Régionale de Santé, et des analyses d'auto-contrôle pilotées par Veolia.

Paramètre	Mini	Maxi	Nb d'analyses	Unité	Valeur du seuil
Calcium	44	130	25	mg/l	Sans objet
Chlorures	0	25	59	mg/l	250
Fluorures	0	820	21	µg/l	1500
Magnésium	1,90	30	25	mg/l	Sans objet
Nitrates	0	22,20	59	mg/l	50
Pesticides totaux	0	0,01	21	µg/l	0,5
Potassium	0,27	7,40	25	mg/l	Sans objet
Sodium	0,81	22,20	25	mg/l	200
Sulfates	0	35,30	59	mg/l	250
Titre Hydrotimétrique	18,90	34,60	80	°F	Sans objet

4.1.3 L'évolution de la qualité de l'eau

- **Historique des données du contrôle officiel (ARS)**

Les indicateurs de conformité des prélèvements réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité concernent les paramètres microbiologiques [P101.1] et physico-chimiques [P102.1]. Le résultat des analyses du contrôle officiel peut être consulté sur le site du ministère : <http://social-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/article/qualite-de-l-eau-potable>

	2018	2019	2020	2021	2022
Paramètres microbiologiques					
Taux de conformité microbiologique			97,01 %	96,88 %	99,46 %
Nombre de prélèvements conformes			162	93	185
Nombre de prélèvements non conformes			5	3	1
Nombre total de prélèvements			167	96	186
Paramètres physico-chimique					
Taux de conformité physico-chimique			98,80 %	94,74 %	97,92 %
Nombre de prélèvements conformes			82	36	94
Nombre de prélèvements non conformes			1	2	2
Nombre total de prélèvements			83	38	96

Un prélèvement est déclaré non-conforme si au moins un des paramètres le constituant est non-conforme à une limite de qualité.

- **Chlorure de Vinyle Monomère**

Le Chlorure de Vinyle Monomère (CVM) constitue la principale matière première du PVC. Cette substance est classée comme cancérigène et sa limite de qualité dans les eaux destinées à la consommation humaine est fixée à 0,5 µg/L. Des dépassements de cette limite de qualité sont susceptibles d'être observés du fait d'une migration dans l'eau distribuée du CVM résiduel contenu dans les parois de certaines canalisations en PVC produites avant 1980.

L'instruction de la Direction Générale de la Santé, DGS/EA4/2020/67, en date du 29 avril 2020 est venue modifier l'instruction du 18 octobre 2012 relative au CVM dans l'eau destinée à la consommation humaine. Par rapport à la précédente instruction d'octobre 2012, l'instruction d'avril 2020 positionne la Collectivité au centre du dispositif de gestion préventive et corrective des risques sanitaires liés à la présence du CVM dans l'eau destinée à la consommation humaine. Ainsi, cette instruction transfère à la Collectivité, et non plus aux ARS, la responsabilité de réaliser les étapes préalables de repérage des canalisations « à risque » et de surveillance de la qualité de l'eau sur les canalisations identifiées comme « à risque ».

Situation sur votre service :

De par ses caractéristiques patrimoniales (linéaire en PVC et âge), le réseau de votre système de distribution fait partie des sites susceptibles d'être concernés par ce phénomène. A ce jour toutes les analyses réalisées par l'ARS portées à notre connaissance se sont révélées conformes.

- ***Chlorothalonil R471811***

Un rapport ANSES a été publié le 6 avril 2023 concernant les résultats obtenus lors d'une campagne nationale de mesure de l'occurrence de composés émergents dans les eaux destinées à la consommation humaine.

Plus de 200 paramètres ont été recherchés dans le cadre de cette étude (dont plus de 150 pesticides et métabolites de pesticides, ainsi qu'une cinquantaine de résidus d'explosifs).

Les résultats obtenus mettent en exergue, sur de nombreux sites, la présence d'un métabolite du Chlorothalonil (fongicide interdit depuis 2020). En effet, sur 300 sites investigués, il s'avère que la limite de qualité de 0,1µg/L est dépassée pour 102 échantillons (soit 34% des eaux produites et distribuées analysées). Le métabolite Chlorothalonil R471811 a été classé "pertinent" par l'ANSES en janvier 2022 (Saisine ANSES n°2021-SA-0020-b).

4.2 La maîtrise des prélèvements sur la ressource, volumes et rendement du réseau

4.2.1 L'efficacité de la production : le volume prélevé et produit

- *L'origine de l'eau alimentant le service*

L'origine de l'eau est détaillée ci-après par unité de distribution :

UDI	Nom ressource
UDI Autechaux Roide	Source Devillairs Source Combe Girardot Achat d'eau depuis le SIE d'Abbévillers
UDI Berche Dampierre	Usine Mathay depuis Voujeaucourt
UDI Beutal	Source Fontaine Source Cudot
UDI Bondeval	Source Fremeuge Usine Mathay depuis Seloncourt
UDI Bourguignon	Puits Piguesses Usine Mathay depuis Mathay
UDI Colombier Fontaine	Source de la Douve Source de Vaux
UDI Dambelin	Forage Prés Lajus Sources Sapin Source du Cul des Moulins
UDI Dung	Usine Mathay depuis Bart
UDI Ecot	Captage Villepré Usine Mathay ou Usine Etouvans depuis Etouvans
UDI Etouvans	Puits de Champs de Champagne Usine Mathay depuis Dampierre sur le Doubs
UDI Feule	Source Parret
UDI Goux les Dambelin	Source de Hyémondans Usine Mathay ou Usine Etouvans depuis Villars sous Ecot
UDI Longevelle sur le Doubs	Puits de la Combe Monney
UDI Lougres	Puits Beausoleil Usine Issans depuis Montenois
UDI Neuchatel Urtière	Captage Part des Creux
UDI Noirefontaine	Captage de l'Oeil de Boeuf Captage de la Tillenaie
UDI Pont de Roide Vermondans	Puits de Rochedane Puits de En Presle
UDI Remondans Vaivre	Source la Reclée Source Sous le Gey
UDI Saint Maurice Colombier	Puits de Saint Maurice
UDI Solemont	Captage du Mont Captage des Fougerets
UDI Vallée du Rupt	Source de la Baumette
UDI Villars sous Dampjoux	Source de la route de Feule Puits de Rochedane

UDI Villars sous Ecot	Captage de la Gabiotte Captage de Fondereau Achat depuis Ecot
-----------------------	---

Le volume prélevé par ressource et par nature d'eau est détaillé ci-après :

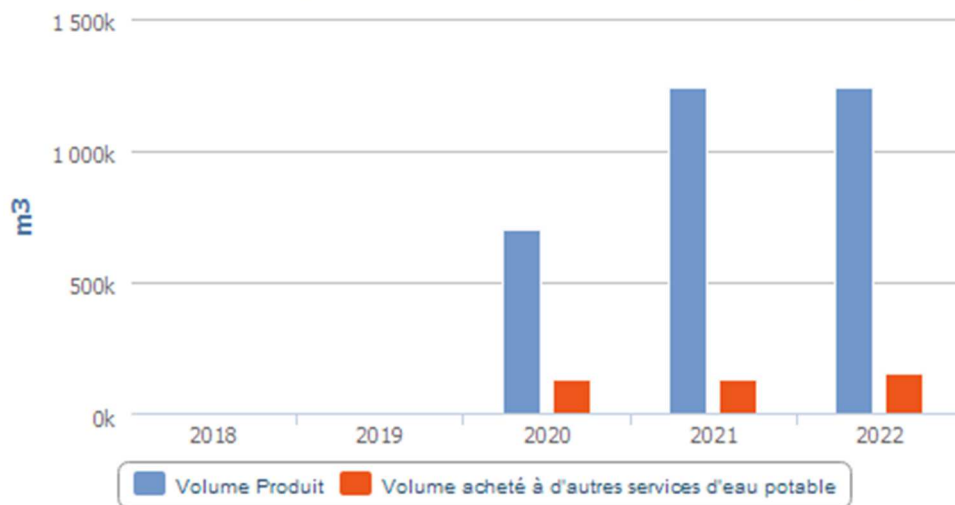
	2018	2019	2020	2021	2022	N/N-1
Volume prélevé (m3)			701 865	1 282 906	1 289 147	0,5%
Volume prélevé par ressource (m3)						
UP AUTECHAUX ROIDE Grande Rue			26 238	30 624	30 728	0,3%
UP BEUTAL Le Cudot			8 855	12 107	11 818	-2,4%
UP BONDEVAL Station UV				16 292	12 978	-20,3%
UP BOURGUIGNON Station pompage			40 185	35 444	42 946	21,2%
UP COLOMBIER FONTAINE les Crès			70 637	78 309	40 762	-47,9%
UP DAMBELIN Rés Cul des Moulins			6 287	0	879	100%
UP DAMBELIN Réservoir Village			20 369	36 065	38 987	8,1%
UP ECOT Villepré					61 308	
UP ETOUVANS Les Essarts			40 223	25 723	12 536	-51,3%
UP FEULE			13 280	27 574	28 218	2,3%
UP GOUX LES DAMBELIN de la Vig			19 887	13 017	0	-100,0%
UP ISSANS Vallée du Rupt				492 167	497 099	1,0%
UP LONGEVILLE Combe Monney			32 969	48 636	42 920	-11,8%
UP LOUGRES Beausoleil			39 050	47 556	40 260	-15,3%
UP NEUCHATEL-URETIERE Réservoir			6 638	7 232	6 574	-9,1%
UP NOIREFONTAINE Oeil de Boeuf			14 405	27 534	12 724	-53,8%
UP NOIREFONTAINE Tillenaie			13 110	25 522	18 105	-29,1%
UP PONT DE ROIDE En Presle			56 556	66 277	72 447	9,3%
UP PONT DE ROIDE Rochedane			152 185	179 428	220 189	22,7%
UP REMONDANS-VAIVRE Station UV			42 067	19 477	17 034	-12,5%
UP SOLEMONT Station pompage			13 177	13 348	10 178	-23,7%
UP ST MAURICE COLOMBIER La Gar			51 690	44 799	42 220	-5,8%
UP VILLARS SS DAMPJOUX Rocheda			14 827	17 001	15 344	-9,7%
UP VILLARS SS ECOT Réservoir			19 230	18 774	12 893	-31,3%
Volume prélevé par nature d'eau (m3)						
Eau souterraine non influencée			510 444	567 037	559 881	-1,3%
Eau souterraine influencée			191 421	715 869	729 266	1,9%

- **Le volume produit et mis en distribution**

Les volumes produit et mis en distribution prennent en compte, le cas échéant, le volume acheté et vendu à d'autres services d'eau potable :

	2018	2019	2020	2021	2022	N/N-1
Volume prélevé (m3)			701 865	1 282 906	1 289 147	0,5%
Volume eau brute acheté			0			
Besoin des usines			2 778	43 044	49 001	13,8%
Volume produit (m3)			699 087	1 239 862	1 240 146	0,0%
Volume acheté à d'autres services d'eau potable			129 477	135 531	152 742	12,7%
Volume vendu à d'autres services d'eau potable			15 618	235 283	208 260	-11,5%
Volume mis en distribution (m3)			812 946	1 140 110	1 184 628	3,9%

Evolution des volumes produits et achetés à d'autres services d'eau potable



Le volume acheté à d'autres services d'eau potable est détaillé ci-après :

	2018	2019	2020	2021	2022	N/N-1
Volume acheté à d'autres services d'eau potable (m3)			129 477	135 531	152 742	12,7%
CA PAYS DE MONTBÉLIARD AGGLOMÉRATION				9 311	1 275	-86,3%
PMA pour Bondeval			2 220	8 275	8 608	4,0%
PMA pour DUNG			37 732	27 835	28 395	2,0%
PMA pour l'ex SIVOM DE BERCHE DAMPIERRE-SUR-LE-DOUBS			44 627	89 951	114 295	27,1%
SIVOM DE LA VALLÉE DU RUPT			44 898			
Autre(s) engagement(s)				159	169	6,3%

4.2.2 L'efficacité de la distribution : le volume vendu, le volume consommé et leur évolution

• Le volume vendu

Le volume vendu est celui constaté sur les factures émises au cours de l'exercice. Il est égal au volume consommé autorisé augmenté du volume vendu à d'autres services d'eau potable, après déduction du volume de service du réseau, des dotations gratuites (dégrèvements pour fuites par exemple) et des éventuels forfaits de consommation.

Selon la typologie de l'arrêté du 2 mai 2007 (rapport sur le prix et la qualité du service), le volume vendu se décompose ainsi :

	2018	2019	2020	2021	2022	N/N-1
Volume vendu selon le décret (m3)			477 158	991 166	1 067 793	7,7%
Sous-total volume vendu aux abonnés du service			461 540	755 883	859 533	13,7%
domestiques ou assimilés			447 516	695 797	826 456	18,8%
non domestiques			14 024	60 086	33 077	-45,0%
Volume vendu à d'autres services d'eau potable			15 618	235 283	208 260	-11,5%

Le volume vendu par typologie de clients est détaillé comme suit :

	2018	2019	2020	2021	2022	N/N-1
Volume vendu (m3)			477 158	991 166	1 067 793	7,7%
<i>dont clients individuels</i>			424 217	682 238	774 859	13,6%
<i>dont clients domestiques SRU</i>				33	47	42,4%
<i>dont clients industriels</i>			999	1 609	2 207	37,2%
<i>dont clients collectifs</i>				1 863	2 058	10,5%
<i>dont irrigations agricoles</i>			29 423	61 856	63 577	2,8%
<i>dont volume vendu autres collectivités</i>			15 618	235 283	208 260	-11,5%
<i>dont bâtiments communaux</i>			5 710	8 284	16 785	102,6%
<i>dont appareils publics</i>			5			

Le volume vendu aux autres services d'eau potable est détaillé comme suit :

	2018	2019	2020	2021	2022	N/N-1
Volume vendu à d'autres services d'eau potable (m3)			15 618	235 283	208 260	-11,5%
CC du Plateau Maïchois			9 414	15 620	8 930	-42,8%
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES DEUX VALLEES VERTES				171 588	174 577	1,7%
COMMUNE D'AIBRE				24 107	22 958	-4,8%
COMMUNE DE HYEMONDANS				621	297	-52,2%
ECOT			6 204	23 347		
Autre(s) engagement(s)					1 498	

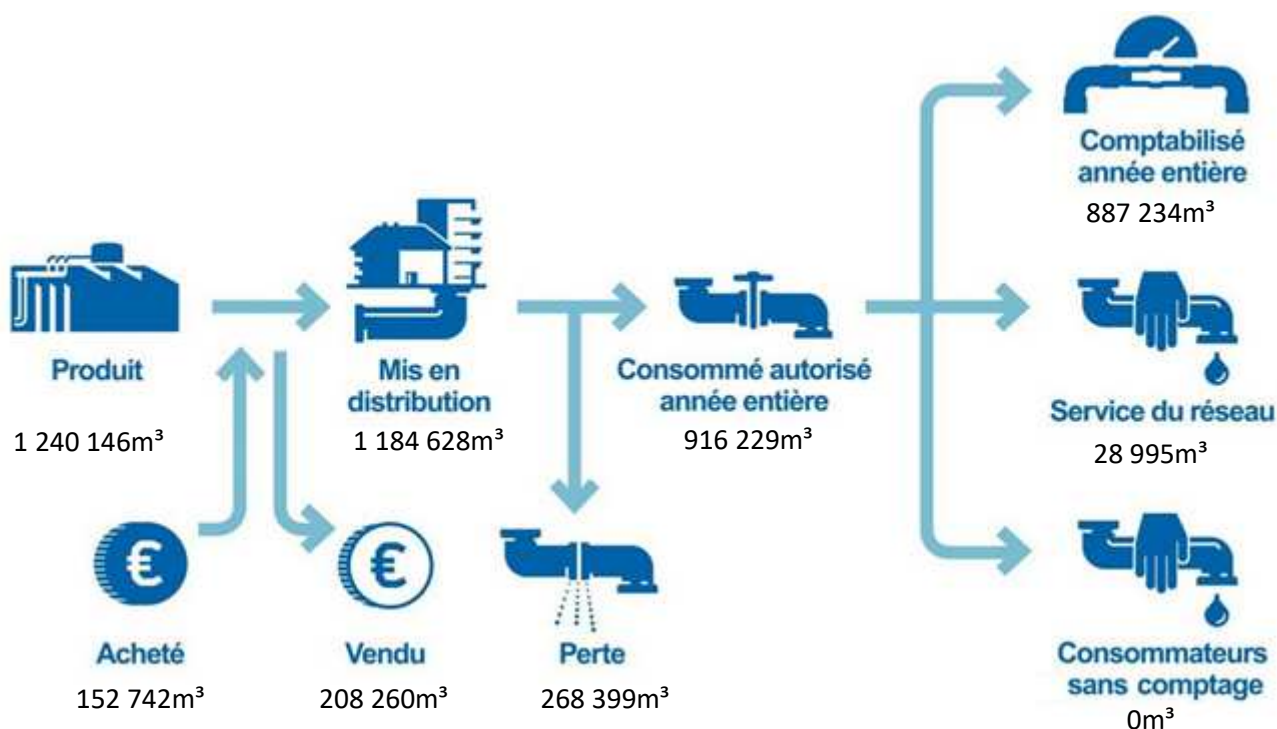
- **Le volume consommé**

Le volume consommé autorisé est la somme du volume comptabilisé (issu des campagnes de relevés de l'exercice), du volume des consommateurs sans comptage (défense incendie, arrosage public, ...) et du volume de service du réseau (purges, vidanges de biefs, nettoyage des réservoirs,...). Il est ramené à l'année entière par un calcul au prorata temporis sur la part comptabilisée, en fonction du nombre de jours de consommation.

	2018	2019	2020	2021	2022	N/N-1
Volume comptabilisé hors ventes en gros (m3)			472 805	687 755	877 511	27,6%
Volume comptabilisé hors ventes en gros 365 jours (m3)			755 662	789 404	887 234	12,4%
Nombre de jours de consommation entre 2 relevés annuels			229	318	361	13,5%
Volume consommateurs sans comptage (m3)			1 186	0	0	0%
Volume de service du réseau (m3)			8 063	21 020	28 995	37,9%
Volume consommé autorisé (m3)			482 054	708 775	906 506	27,9%
Volume consommé autorisé 365 jours (m3)			764 911	810 424	916 229	13,1%

Le volume consommé par les principaux abonnés ou gros consommateurs figure au tableau suivant :

• *Synthèse des flux de volumes*



4.2.3 La maîtrise des pertes en eau

La maîtrise des pertes en eau est la résultante de deux principaux facteurs, à savoir, l'état du patrimoine et l'efficacité opérationnelle de l'exploitant pour détecter, localiser et réparer les fuites au plus vite.

La Loi Grenelle 2 a imposé un rendement minimum pour les réseaux de distribution d'eau potable, dont la valeur « seuil » dépend de la densité de l'habitat et de la taille du service, ainsi que de la disponibilité de la ressource en eau.

En cas de non atteinte de ce rendement minimum, la collectivité dispose d'un délai de deux ans pour élaborer un « plan d'actions » visant à maîtriser les pertes en eau et améliorer le rendement. La non-réalisation de ce plan d'actions entraîne le doublement de la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau de l'Agence de l'eau.

Le tableau ci-dessous présente les principaux indicateurs de performance pour l'année 2022 qui rendent compte de la maîtrise des pertes en eau du service.

Année	Rdt (%)	Objectif Rdt Grenelle2(%)	ILP (m ³ /j/km)	ILVNC (m ³ /j/km)	ILC (m ³ /j/km)
2022	80,7	67,15	2,56	2,84	10,73

Rdt (Rendement du réseau de distribution (%)) : (volume consommé autorisé année entière + volume vendu à d'autres services) / (volume produit + volume acheté à d'autres services)

Objectif Rdt Grenelle 2 (%) : Seuil de rendement à atteindre compte-tenu des caractéristiques du service, estimé conformément au décret du 27 janvier 2012

ILP (indice linéaire des pertes (m³/j/km)) : (volume mis en distribution – volume consommé autorisé année entière) / ((longueur de canalisation de distribution)/ nombre de jours dans l'année)

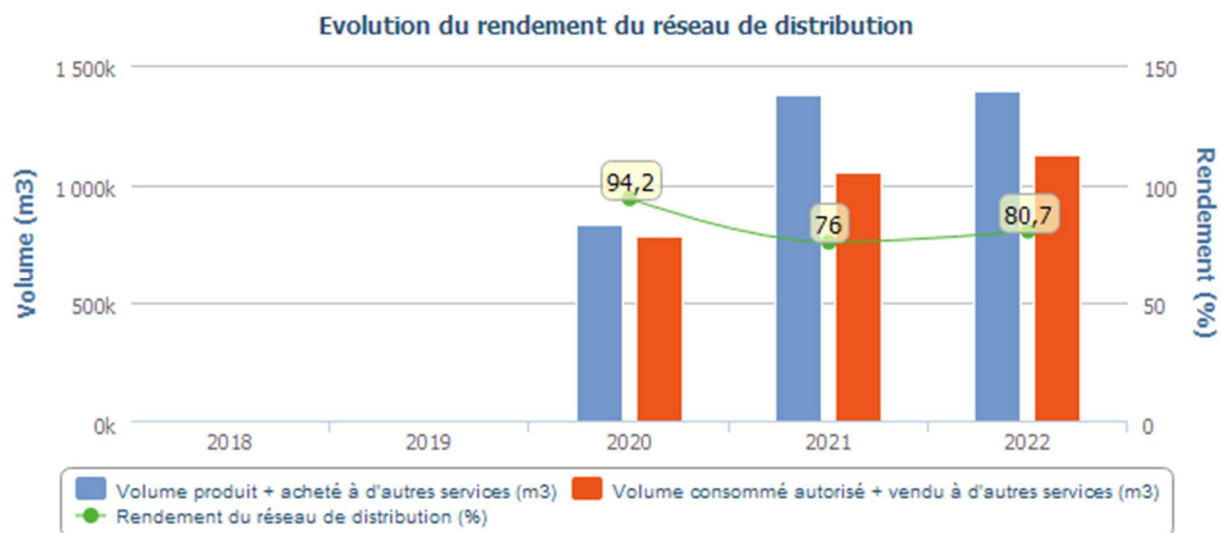
ILVNC (indice linéaire des volumes non-comptés (m³/j/km)) : (volume mis en distribution – volume comptabilisé année entière) / ((longueur de canalisation de distribution)/ nombre de jours dans l'année)

ILC (indice linéaire de consommation (m³/j/km)) : (volume consommé autorisé année entière + volume vendu à d'autres services) / ((longueur de canalisation de distribution hors branchements)/nombre de jours dans l'année)

	2018	2019	2020	2021	2022	N/N-1
Rendement du réseau de distribution (%) (A+B)/(C+D)			94,2 %	76,0 %	80,7 %	6,2%
Volume consommé autorisé 365 jours (m3) A			764 911	810 424	916 229	13,1%
Volume vendu à d'autres services (m3) B			15 618	235 283	208 260	-11,5%
Volume produit (m3) C			699 087	1 239 862	1 240 146	0,0%
Volume acheté à d'autres services (m3) D			129 477	135 531	152 742	12,7%

Selon les prestations assurées dans le cadre du contrat, certains termes de la formule peuvent être sans objet. Ils ne sont alors pas affichés dans le tableau

(A = Volume consommé autorisé 365 jours ; B = Volume vendu à d'autres services ; C = Volume produit ; D = Volume acheté à d'autres services)
Calcul effectué selon la circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008



Le calcul du rendement par Unité de Distribution est détaillé dans le tableau suivant

UDI	Volumes consommés mesurés 2022 (VP063 + VP201) en m3	Volumes non comptabilisés estimés 2022 (VP221) en m3	Volumes de services 2022 (VP220) en m3	Volumes vendus à d'autres services 2022 (VP061) en m3	Volumes produits 2022 (VP059) en m3	Volumes achetés à d'autres services 2022 (VP060) en m3	Rendement 2022
UDI Autechaux Roide	27 269	0	392	0	30 728	169	89,53
UDI Berche Dampierre	38 695	0	149	70 101	0	114 295	95,32
UDI Beutal	10 624	0	1 001	0	11 818	0	98,37
UDI Bondeval	17 149	0	226	0	12 978	8 608	80,49
UDI Bourguignon	33 864	0	422	0	42 946	1 275	77,53
UDI Colombier Fontaine	60 575	0	942	0	40 762	32 420	84,06
UDI Dambelin	31 425	0	1 602	297	39 866	600	82,35
UDI Dung	25 947	0	165	0	0	28 395	91,96
UDI Ecot	19 357	0	668	39 151	61 308	18 967	73,72
UDI Etouvans	31 588	0	774	50 285	18 792	70 101	92,97
UDI Feule	7 912	0	977	8 930	27 893	0	63,88
UDI Goux les Dambelin	17 468	0	1 503	1 746	0	29 075	71,26
UDI Issans Raynans	30 264	0	1 068	0	0	39 546	79,23
UDI Longeville sur Doubs	28 488	0	673	0	40 605	0	71,82
UDI Lougres	38 115	0	511	0	40 260	4 342	86,60
UDI Neuchatel Urtière	6 084	0	32	0	6 574	0	93,03
UDI Noirefontaine	27 204	0	1 526	0	29 672	0	96,83
UDI Pont de Roide Vermont	199 436	0	9 856	0	290 719	0	71,99
UDI Remondans Vaivre	11 226	0	308	1 102	17 034	0	74,18
UDI Saint Maurice Colombie	33 287	0	602	0	42 220	1 746	77,08
UDI Solemont	8 252	0	244	0	10 183	0	83,44
UDI Vallée du Rupt	152 243	0	4 155	241 423	447 556	0	88,89
UDI Villars sous Dampjoux	13 856	0	409	0	15 344	0	92,97
UDI Villars sous Ecot	16 905	0	791	29 075	12 893	37 653	92,53

Les autres indicateurs du rendement par unité de distribution sont détaillés dans le tableau suivant

UDI	Linéaire de réseau distribution en km	ILP 2022 en m3/j/km	ILC 2022 en m3/j/km	Rendement 2022	Rendement grenelle bas	Conformité rendement grenelle
UDI Autechaux Roide	9,702	0,91	7,81	89,53	66,56	Oui
UDI Berche Dampierre	15,021	0,98	19,87	95,32	68,97	Oui
UDI Beutal	8,810	0,06	3,62	98,37	65,72	Oui
UDI Bondeval	4,535	2,54	10,50	80,49	67,10	Oui
UDI Bourguignon	10,428	2,61	9,01	77,53	66,80	Oui
UDI Colombier Fontaine	14,564	2,19	11,57	84,06	67,31	Oui
UDI Dambelin	10,793	1,81	8,46	82,35	66,69	Oui
UDI Dung	7,447	0,84	9,61	91,96	66,92	Oui
UDI Ecot	16,253	3,56	9,98	73,72	67,00	Oui
UDI Etouvans	10,612	1,61	21,34	92,97	69,27	Oui
UDI Feule	4,683	5,89	10,43	63,88	67,09	Non
UDI Goux les Dambelin	10,245	2,24	5,54	71,26	66,11	Oui
UDI Issans Raynans	7,202	3,12	11,92	79,23	67,38	Oui
UDI Longeville sur Doubs	9,522	3,29	8,39	71,82	66,68	Oui
UDI Lougres	9,517	1,72	11,12	86,60	67,22	Oui
UDI Neuchatel Urtière	3,494	0,36	4,79	93,03	65,96	Oui
UDI Noirefontaine	6,567	0,39	11,99	96,83	67,40	Oui
UDI Pont de Roide Vermont	35,430	6,30	16,18	71,99	68,24	Oui
UDI Remondans Vaivre	6,097	1,98	5,68	74,18	66,14	Oui
UDI Saint Maurice Colombie	10,852	2,54	8,56	77,08	66,71	Oui
UDI Solemont	5,336	0,87	4,36	83,44	65,87	Oui
UDI Vallée du Rupt	53,708	2,54	20,29	88,89	69,06	Oui
UDI Villars sous Dampjoux	6,965	0,42	5,61	92,97	66,12	Oui
UDI Villars sous Ecot	13,369	0,77	9,59	92,53	66,92	Oui

Le rendement global du service 2022 monte à 80.6% soit 5% de mieux qu'en 2021.

Malgré tout quelques points noirs subsistent en 2022:

-Feule : une fuite trouvée en fin d'année 2022 dans le centre du village devrait permettre de remonter le chiffre en 2023 - Nous prévoyons également des contrôles sur le comptage de Dampjoux pour vérifier que tous les volumes sont bien comptabilisés.

-Goux les Dambelin : nous prévoyons des campagnes renforcées en 2023

-Longeville sur le Doubs: nous prévoyons des campagnes renforcées en 2023

-Pont de Roide Vermondans : sujet des points communaux sans comptage à résoudre en 2023 / fuite après compteur de 100m3/j sur HLM la rochette comptée en grande partie sur volume 2022 mais pas encore déduite des consommations. Installation de 10 LS sur compteurs ilotage prévus en 2023.

Sous réserve de la confirmation qui sera émise par l'Agence de l'Eau, le rendement de réseau 2022 étant supérieur au seuil de rendement « Grenelle 2 », il n'est pas nécessaire d'établir un plan d'actions spécifique. Veolia poursuivra ses efforts pour améliorer la performance du réseau dans la continuité des actions mises en œuvre en 2022.

Nous nous tenons à votre disposition pour la rédaction du rapport en cas de non atteinte de ce rendement minimum.

- **L'indice linéaire des volumes non comptés [P105.3] et l'indice linéaire de pertes en réseau [P106.3]**

	2018	2019	2020	2021	2022
Indice linéaire des volumes non comptés (m3/km/j) (A-B)/(L/1000)/365			0,81	3,68	2,84
Volume mis en distribution (m3) A			812 946	1 140 110	1 184 628
Volume comptabilisé 365 jours (m3) B			755 662	789 404	887 234
Longueur de canalisation de distribution (ml) L			193 604	260 962	287 217

	2018	2019	2020	2021	2022
Indice linéaire de pertes en réseau (m3/km/j) (A-B)/(L/1000)/365			0,68	3,46	2,56
Volume mis en distribution (m3) A			812 946	1 140 110	1 184 628
Volume consommé autorisé 365 jours (m3) B			764 911	810 424	916 229
Longueur de canalisation de distribution (ml) L			193 604	260 962	287 217

4.3 La maintenance du patrimoine



On distingue deux types d'interventions :

- ✓ Des opérations programmées d'entretien, maintenance, réparation ou renouvellement, définies grâce à des outils d'exploitation, analysant notamment les risques de défaillance,
- ✓ Des interventions non-programmées (urgences ou crises) qui nécessitent une réactivité maximale des équipes opérationnelles grâce à des procédures d'intervention parfaitement décrites et éprouvées. Les interruptions de service restent ainsi l'exception.

La réalisation de ces interventions conduit le cas échéant à faire appel à des compétences mutualisées (régionales ou nationales) et bénéficie d'outils informatiques de maintenance et de gestion des interventions.



La gestion centralisée des interventions

Le pilotage des interventions de nos techniciens est centralisé, qu'elles soient programmées ou imprévues, qu'il s'agisse de la maintenance d'un équipement, d'une intervention sur le branchement d'un abonné, d'une réparation de fuite ou encore d'un prélèvement pour analyse.

4.3.1 Les opérations de maintenance des installations

- **Les installations**

Le tableau ci-dessous présente les opérations de nettoyage de réservoir pour l'année 2022.

Nom du réservoir	Date du lavage	Conformité bactériologique
RESERVOIR SAINT JULIEN Haut	14/03/2022	Oui
RESERVOIR ISSANS	15/03/2022	Oui
RESERVOIR LOUGRES La Combale	15/03/2022	Oui
RESERVOIR SAINT JULIEN Bas	15/03/2022	Oui
UP ISSANS Bache eau traitée	16/03/2022	Oui
RESERVOIR ALLONDANS	17/03/2022	Oui
RESERVOIR LONGEVILLE Bas	17/03/2022	Oui
RES PONT DE ROIDE Bretey	28/03/2022	Oui
RESERVOIR AUTECHAUX Les Fermes	28/03/2022	Oui
UP DAMBELIN Rés Cul des Moulins	28/03/2022	Oui
UP NOIREFONTAINE Tillaenaie	28/03/2022	Oui
RES PONT DE ROIDE Wouters	29/03/2022	Oui
RESERVOIR AUTECHAUX Rue chateau d'eau	29/03/2022	Oui
RESERVOIR BONDEVAL	29/03/2022	Oui
RESERVOIR DAMBELIN Mambouhans	29/03/2022	Oui
RES NOIREFONTAINE Oeil de Boeuf	30/03/2022	Oui
RES PONT DE ROIDE Planches fer	30/03/2022	Oui
RESERVOIR SOLEMONT	30/03/2022	Oui
RES VILLARS SOUS DAMPJOUX	31/03/2022	Oui
UP DAMBELIN Réservoir Village	31/03/2022	Oui
RESERVOIR LONGEVILLE Haut	14/11/2022	Oui
RESERVOIR BEUTAL La Guinguette	16/11/2022	Oui
RESERVOIR BEUTAL Village	16/11/2022	Oui
RES REMONDANS La Reclée	25/11/2022	Oui
RES REMONDANS Sous le Gey	29/11/2022	Oui
RES ST MAURICE Roche aux Chats	30/11/2022	Oui
RES VILLARS SS ECOT Haut villa	30/11/2022	Oui
RESERVOIR ETOUVANS des Essarts	30/11/2022	Oui
RESERVOIR ST MAURICE Chatelot	30/11/2022	Oui
RESERVOIR ST MAURICE Temple	30/11/2022	Oui
RESERVOIR GOUX LES DAMBELIN	01/12/2022	Oui
UP VILLARS SS ECOT Réservoir	01/12/2022	Oui
STATION POMPAGE VILLARS SOUS ECOT Combain	02/12/2022	Oui

- **Les pannes et arrêts**

4.3.2 Les opérations de maintenance du réseau

Le SIG est un composant essentiel de la gestion du patrimoine réseau. En effet, le SIG permet l'inventaire et la localisation des canalisations et des branchements, ainsi que la connaissance des événements d'exploitation. Cette capitalisation des informations permet d'intervenir efficacement au quotidien et de construire une stratégie optimisée de l'exploitation et du renouvellement.

4.3.3 Les recherches de fuites

Le nombre de fuites décelées et réparées figure au tableau suivant :

	2018	2019	2020	2021	2022	N/N-1
Nombre de fuites sur canalisations			19	16	20	25,0%
Nombre de fuites par km de canalisations			0,1	0,1	0,1	0,0%
Nombre de fuites sur branchement			29	34	26	-23,5%
Nombre de fuites pour 100 branchements			0,4	0,4	0,3	-25,0%
Nombre de fuites sur compteur			43	123	56	-54,5%
Nombre de fuites sur équipement			0	5	3	-40,0%
Nombre de fuites sur autre support			5	0	0	0%
Nombre de fuites réparées			96	178	105	-41,0%
Linéaire soumis à recherche de fuites			4 036	381 000	124 096	-67,4%

4.4 L'efficacité environnementale

4.4.1 La protection des ressources en eau



La mise en place de périmètres de protection et leur surveillance est indispensable à la préservation de la ressource en eau aussi bien pour les installations gérées en propre que pour les achats d'eau. Le périmètre de protection est un des principaux moyens pour éviter la dégradation de la ressource par des pollutions accidentelles ou diffuses. L'indice d'avancement de la démarche de protection de la ressource du service **[P108.3]** permet d'évaluer ce processus.

	2018	2019	2020	2021	2022
Indice d'avancement de la démarche de protection de la ressource			51 %	56 %	56 %

Pour chaque installation de production, cet indice se décompose de la façon suivante :

Indice d'avancement de la démarche de protection de la ressource par installation de production	2018	2019	2020	2021	2022
UP AUTECHAUX ROIDE Grande Rue			60 %	60 %	60 %
UP BEUTAL Le Cudot			50 %	50 %	50 %
UP BONDEVAL Station UV			60 %	60 %	60 %
UP BOURGUIGNON Station pompage			50 %	50 %	50 %
UP COLOMBIER FONTAINE les Crès			50 %	50 %	50 %
UP DAMBELIN Rés Cul des Moulins			60 %	60 %	60 %
UP DAMBELIN Réservoir Village			60 %	60 %	60 %
UP ETOUVANS Les Essarts			60 %	60 %	60 %
UP FEULE			60 %	60 %	60 %
UP ISSANS Vallée du Rupt			60 %	60 %	60 %
UP LONGEVILLE Combe Monney			60 %	60 %	60 %
UP LOUGRES Beausoleil			60 %	60 %	60 %
UP NEUCHATEL-URETIERE Réservoir			60 %	60 %	60 %
UP NOIREFONTAINE Oeil de Boeuf			60 %	60 %	60 %
UP NOIREFONTAINE Tillenaie			60 %	60 %	60 %
UP PONT DE ROIDE En Presle			20 %	20 %	20 %
UP PONT DE ROIDE Rochedane			60 %	60 %	60 %
UP REMONDANS-VAIVRE Station UV			20 %	20 %	20 %
UP SOLEMONT Station pompage			20 %	20 %	20 %
UP ST MAURICE COLOMBIER La Gar			60 %	60 %	60 %
UP VILLARS SS ECOT Réservoir			50 %	50 %	50 %

4.4.2 Le bilan énergétique du patrimoine

Un management de la performance énergétique des installations est mis en œuvre dans le cadre de notre certification ISO 50 001. La performance énergétique des équipements est prise



en compte dans leur renouvellement. Pour 2022 et 2023, dans le cadre du Plan ReSource, nos objectifs ont été rehaussés : il nous est demandé de réduire de 5% notre impact énergétique et d'augmenter de 5% notre production d'énergie sur les 2 années. Cela contribue ainsi à la réduction des consommations d'énergie et à la limitation des émissions de gaz à effet de serre.

Le tableau détaillé du Bilan énergétique du patrimoine se trouve en annexe.

4.4.3 La consommation de réactifs

Selon les cas, le choix du réactif est établi de façon à optimiser le traitement :

- ✓ assurer une eau de qualité conforme aux normes de potabilité,
- ✓ réduire les quantités de réactifs à utiliser.

4.4.4 La valorisation des sous-produits

- **La valorisation des déchets liés au service**



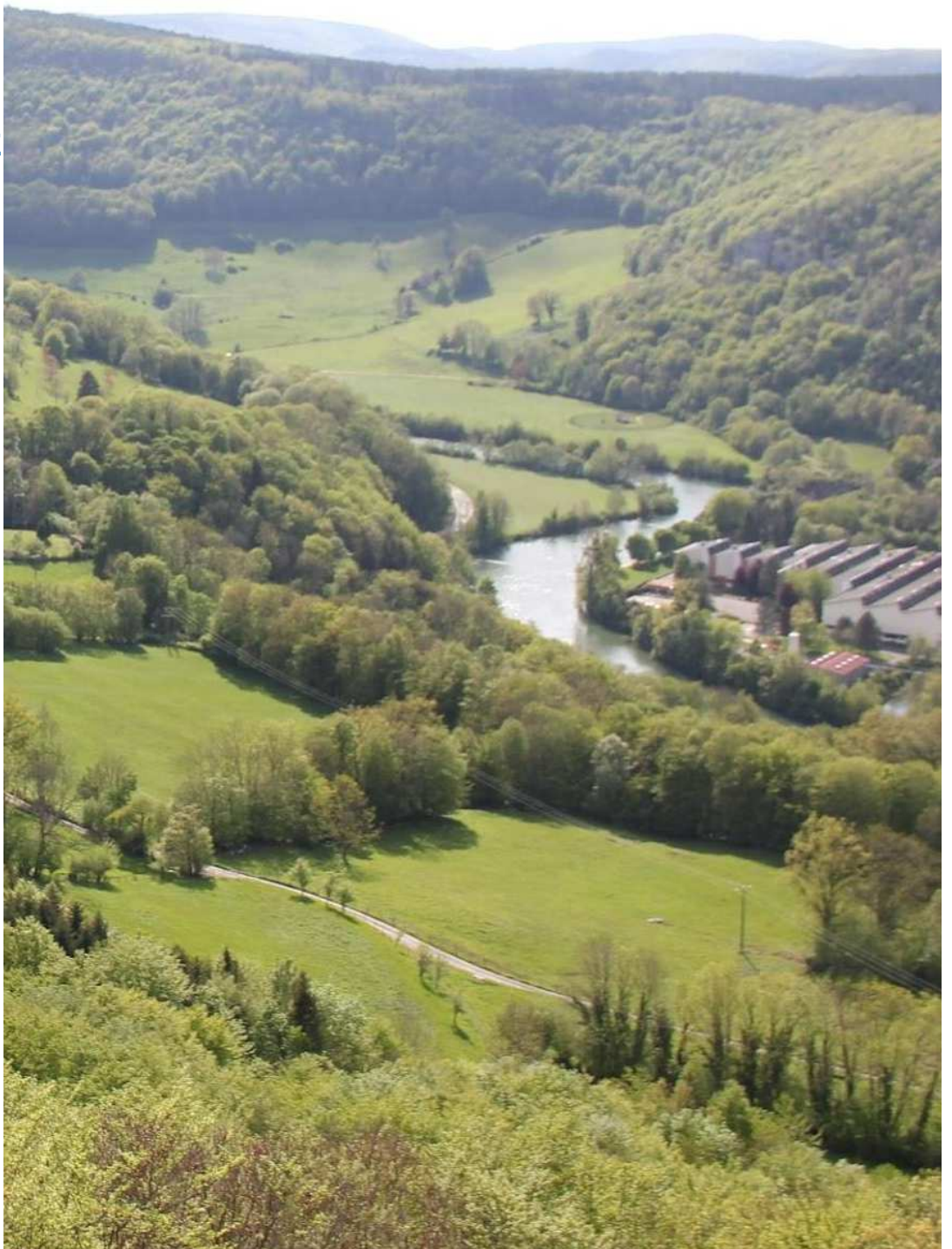
Les déchets liés à l'activité du service sont gérés suivant des filières respectueuses de l'environnement. Le recyclage des matériaux est privilégié.

L'engagement de responsabilité environnementale permet à Veolia de développer des bonnes pratiques en termes de gestion des déchets. Ainsi, de plus en plus, les équipes opérationnelles trient à la source les huiles, graisses et absorbants (matières souillées par des solvants, des huiles...), les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), les déchets d'activité réseau, les déchets métalliques, les emballages (carton, bois, polystyrène...), les déchets de laboratoire (verrerie, sous-produits d'analyses) et les déchets de bureaux (papier, plastique, verre, piles, cartouches d'imprimantes...).

La collecte sélective de chaque catégorie de produits est mise en place sur certains lieux de leur production (usines, ateliers, bureaux, chantiers...). Ils sont alors évacués dans des filières de valorisation agréées.

5.

RAPPORT FINANCIER DU SERVICE



Ce chapitre présente le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation de la Délégation (CARE). Il fait également le point sur la situation des biens, les programmes d'investissement et de renouvellement, ainsi que les engagements du délégataire à incidence financière.

5.1 Le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation de la Délégation (CARE)

Le présent chapitre est présenté conformément aux dispositions du décret 2016-86 du 1^{er} février 2016.

- *Le CARE*

Le compte annuel et l'état détaillé des produits figurent ci-après. Les modalités retenues pour la détermination des produits et charges et l'avis des Commissaires aux Comptes sont présentés en annexe du présent rapport « Annexes financières ».

Les données ci-dessous sont en Euros.

Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation
Année 2022
(en application du décret du 14 mars 2005)

Collectivité: PM010 - PMA PERI URBAIN EAU

Eau

LIBELLE	2021	2022	Ecart %
PRODUITS	2 181 148	2 740 911	25,66 %
Exploitation du service	773 787	1 428 181	
Collectivités et autres organismes publics	1 238 649	1 128 185	
Travaux attribués à titre exclusif	94 805	80 000	
Produits accessoires	73 908	104 544	
CHARGES	3 255 479	3 125 627	-3,99 %
Personnel	578 090	558 538	
Energie électrique	77 614	73 896	
Achats d'eau	160 915	113 617	
Produits de traitement	54 715	30 264	
Analyses	52 802	55 711	
Sous-traitance, matières et fournitures	276 953	170 283	
Impôts locaux et taxes	4 499	6 330	
Autres dépenses d'exploitation	148 824	55 397	
<i>télécommunications, poste et telegestion</i>	3 943	9 724	
<i>engins et véhicules</i>	78 002	49 891	
<i>informatique</i>	1 177	1 157	
<i>assurances</i>	5 682	689	
<i>locaux</i>	23 829	25 550	
<i>autres</i>	36 188	- 31 614	
Frais de contrôle	6 718	14 065	
Redevances contractuelles	27 012	19 374	
Contribution des services centraux et recherche	293 319	365 822	
Collectivités et autres organismes publics	1 238 649	1 128 185	
Charges relatives aux renouvellements	279 978	453 469	
<i>pour garantie de continuité du service</i>	28 051	81 939	
<i>programme contractuel (renouvellements)</i>	2 678	0	
<i>fonds contractuel (renouvellements)</i>	249 249	371 530	
Charges relatives aux investissements	46 397	70 674	
<i>programme contractuel (investissements)</i>	46 397	70 674	
Pertes sur créances irrécouvrables-Contentieux recouvrement	8 997	10 001	
RESULTAT AVANT IMPOT	- 1 074 331	- 384 716	NS
RESULTAT	- 1 074 331	- 384 716	NS

Conforme à la circulaire FP2E de janvier 2006

17/03/2023

- **L'état détaillé des produits**

L'état suivant détaille les produits figurant sur la première ligne du CARE :

Les données ci-dessous sont en Euros.

Etat détaillé des produits (1)
Année 2022

Collectivité: PM010 - PMA PERI URBAIN EAU

Eau

LIBELLE	2021	2022	Ecart %
Recettes liées à la facturation du service	753 767	1 206 442	NS
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	<i>940 046</i>	<i>1 029 297</i>	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	<i>- 186 277</i>	<i>177 145</i>	
Ventes d'eau à d'autres services publics	17 362	197 251	NS
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	<i>17 362</i>	<i>197 251</i>	
Autres recettes liées à l'exploitation du service	2 657	24 488	NS
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	<i>2 657</i>	<i>24 488</i>	
Exploitation du service	773 787	1 428 181	NS
Produits : part de la collectivité contractante	894 745	826 209	-7,66 %
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	<i>797 985</i>	<i>721 939</i>	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	<i>96 759</i>	<i>104 271</i>	
Redevance prélèvement (Agence de l'Eau)	66 959	82 413	23,08 %
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	<i>67 188</i>	<i>82 603</i>	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	<i>- 229</i>	<i>- 190</i>	
Redevance de lutte contre la pollution (Agence de l'Eau)	272 783	219 563	-19,51 %
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	<i>274 065</i>	<i>220 622</i>	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	<i>- 1 282</i>	<i>- 1 059</i>	
Redevance Modernisation réseau	4 161	0	NS
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	<i>4 161</i>	<i>0</i>	
Collectivités et autres organismes publics	1 238 649	1 128 185	-8,92 %
Produits des travaux attribués à titre exclusif	94 805	80 000	-15,62 %
Produits accessoires	73 908	104 544	41,45 %

(1) Cette page contient le détail de la première ligne du CARE (produits hors TVA).

17/03/23

Compte tenu des arrondis effectués pour présenter la valeur sans décimale, le total des produits ci-dessus peut être différent à quelques euros près du total des produits inscrits sur le compte annuel de résultat de l'exploitation.

Information complémentaire

La rubrique « Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement » du CARE inclus dans le présent rapport annuel reprend essentiellement les pertes sur les créances devenues définitivement irrécouvrables, comptabilisées au cours de l'exercice. Celles-ci peuvent être enregistrées plusieurs années après l'émission des factures correspondantes compte tenu des délais notamment administratifs nécessaires à leur constatation définitive. Elle ne traduit par conséquent qu'avec un décalage dans le temps l'évolution des difficultés liées au recouvrement des créances dans le contexte réglementaire actuel.

L'amélioration des systèmes d'information et des processus de gestion de Veolia Eau permet de fournir maintenant une information complémentaire importante compte tenu des limites évoquées ci-dessus.

A ce jour, et en application du principe de prudence, les créances de plus d'un an à la clôture de l'exercice font l'objet d'une provision pour dépréciation dans les comptes sociaux de la Société. Cette provision (qui a pour seule vocation de constater « en temps réel » mais de manière estimative le coût des impayés) est reprise soit lorsque la créance est définitivement admise en irrécouvrable, soit si la créance est encaissée (la provision devenant alors sans objet).

Cette provision est calculée sur l'ensemble du stock de créances d'exploitation de plus d'un an de la Société, à hauteur de la part des produits qui lui revient (en excluant les produits facturés pour le compte des Collectivités et autres organismes) par application d'un taux moyen de produits propres uniforme pour toute la Société.

Cette provision comptable peut être ventilée entre les différents contrats de la Société en appliquant aux impayés de plus d'un an attaché à chaque contrat le taux moyen de produits propres ci-dessus.

Le chiffre ainsi obtenu pour 2022 pour le contrat ressort à **30 252 €**

Les principales évolutions des produits et des charges sont les suivantes :

Commentaires sur les principales évolutions complémentaire

Le bilan financier de la Société des Eaux du Pays de Montbéliard a été validé par les Commissaires aux Comptes, et approuvé par le Conseil d'Administration du 2 mai.

Produits :

L'évolution des produits facturés prennent en compte :

- L'intégration de la commune d'Ecot
- Des décalages de facturation 2021 à 2022

Charges :

Sous-traitance : baisse due à la diminution des charges de terrassements (notamment en réparation de fuites et branchements neufs) et au transfert de charge sur l'assainissement (quote part du service de facturation).

Renouvellement :

Comme indiqué en Annexes financières de ce RAD, les montants indiqués en garantie de Continuité de Service correspondent aux dépenses engagées et comptabilisées sur l'année au titre du fonds fonctionnel non-programmé. Les montants indiqués au titre du fonds contractuels correspondent à la dotation prévisionnelle telle que prévue dans le budget initial. Un suivi extra-comptable, pluri-annuel, de ces dépenses est par ailleurs réalisé afin de constater la tenue de nos engagements contractuels sur ce sujet.

Résultat avant impôt :

Le déficit cumulé constaté depuis l'origine du contrat eau + assainissement s'élève à 4 418 912 €.

- ***Explications sur l'impact inflation sur les CARE***

☆ **Une année marquée par de fortes variations de prix**

L'année 2022 a été marquée par un très fort retour de l'inflation qui a bouleversé les équilibres budgétaires prévus des services aux collectivités, parmi lesquels ceux de l'eau et de l'assainissement.

Cette inflation s'est inscrite dans un contexte d'incertitudes multiples et grandissantes depuis la fin 2021, et rendant les prix des matières, des services et de l'énergie très volatiles : impacts de la crise COVID sur les approvisionnements de composants et de matières premières, impact de la guerre en Ukraine sur l'énergie, réduction des capacités de production d'électricité nucléaire en France.

Depuis de nombreuses années, les services Achat de Veolia élaborent des prévisions d'évolution des marchés, et des stratégies d'approvisionnement à 2/3 ans visant à limiter les risques de volatilité de nos prix d'achat. Ces stratégies avaient peu d'impact en période de grande stabilité de l'inflation, mais elles se sont révélées utiles en 2022 pour limiter les violents impacts de la crise.

Sur l'énergie :

- Rappelons tout d'abord que le prix de l'énergie est régulé pour partie (ARENH) et que cela ne couvre qu'une partie de l'alimentation des services d'eau et d'assainissement globalement ; les services sont ainsi soumis pour partie aux prix du marché, de même que les achats électriques des autres services publics.
- De 50 euros/MWh en début d'année 2021, le prix de base du marché (non régulé) est passé à plus de 200 euros/MWh dès décembre 2021, et est monté jusqu'à 700 euros à l'été 2022.
- Une stratégie de couverture de ces coûts d'énergie non régulés, prise mi-2021 pour les années 2022 et 2023 a permis de limiter les effets de l'inflation sur certains de nos contrats.
- En outre, l'Etat a mis en place courant 2022 un dispositif supplémentaire "bouclier" (ARENH+) qui a permis de réduire les volumes d'achat à acheter sur le marché, ce qui a permis d'améliorer nos factures globales d'électricité sur l'année

Sur les réactifs :

- Les prix moyens du marché des réactifs ont augmenté de 64% en 2022
- Les contrats d'achats mutualisés au niveau français de Veolia ont permis de limiter nos coûts d'approvisionnement et de sécuriser l'approvisionnement malgré des crises ponctuelles liées à la pénurie de matières.

Sur les matériels et équipements :

- Les prix moyens de ces marchés ont augmenté de 12% en 2022
- Les contrats d'achats mutualisés au niveau mondial de Veolia ont permis de limiter cette hausse.

Plus globalement, sur certains contrats, la maîtrise des coûts, anticipée et opérée par Veolia, a permis de réduire le dérapage de certaines charges d'exploitation et de travaux, et d'éviter des demandes de révision très fortes des tarifs, à l'instar de ce que l'on observe sur de nombreuses collectivités pour 2023.

Après une inflation moyenne de 5,9 % en 2022, les estimations montrent que pour 2023, elle va continuer d'impacter les prix fortement :

- La Banque de France prévoit une inflation comprise entre 4,7% et 6,9% selon ses scénarios
- L'OCDE estime l'inflation française autour de 5,8 %
- Les coûts d'énergie du marché devraient un peu baisser, et les coûts pour Veolia seront encore atténués sur certains contrats par les accords de couverture passés en 2021, ce qui ne sera plus du tout le cas en 2024.

Du fait de ces variations, il est alors important de mettre en place des indices de référence le plus proche de la réalité et de raccourcir les périodes de mise à jour comme cela l'a été proposé aux collectivités cette année.

5.2 Situation des biens

- *Variation du patrimoine immobilier*

Cet état retrace les opérations d'acquisition, de cession ou de restructuration d'ouvrages financées par le délégataire, qu'il s'agisse de biens du domaine concédé ou de biens de reprise.

- *Inventaire des biens*

L'inventaire au 31 décembre de l'exercice est établi selon les préconisations de la FP2E. Les biens désignés comme biens de retour ou biens de reprise sont ceux expressément désignés comme tels au contrat, conformément au décret 2016-86 du 1er février 2016. S'il y a lieu, l'inventaire distingue les biens propres du délégataire.

- *Situation des biens*

La situation des biens est consultable aux chapitres 3.1 et 3.2.

Par ce compte rendu, Veolia présente une vue d'ensemble de la situation du patrimoine du service délégué, à partir des constats effectués au quotidien (interventions, inspections, auto-surveillance, astreinte,...) et d'une analyse des faits marquants, des études disponibles et d'autres informations le cas échéant.

Ce compte rendu permet ainsi à la Collectivité, par une connaissance précise des éventuels problèmes, de leur probable évolution et des solutions possibles, de mieux programmer ses investissements.

Les biens dont l'état ou le fonctionnement sont satisfaisants, ou pour lesquels Veolia n'a pas décelé d'indice négatif, et qui à ce titre n'appellent pas ici de commentaire particulier, ne figurent pas dans ce compte rendu.

5.3 Les investissements et le renouvellement

Les états présentés permettent de tracer, selon le format prévu au contrat, la réalisation des programmes d'investissement et/ou de renouvellement à la charge du délégataire, et d'assurer le suivi des fonds contractuels d'investissement.

La méthode de calcul de la charge économique imputée au compte de la délégation est présentée dans l'annexe financière « Les modalités d'établissement du CARE ».

- **Programme contractuel d'investissement**

Installations électromécaniques	Montant en €
1er Etablissement	
1er Etablissement	
Refacturation param. Magnus Abbévil. (X6K45) 2022	2 910,72
Ressources Maitrise et connaissance (X6K28) 2022	5 954,15
Sectorisation réseaux (X6K27) 2022	35 051,48
Sécurisation réseaux (X6K25) 2022	15 105,93
Sécurisation usines (X6K26) 2022	49 523,70
Télégestion (X6K29) 2022	20 283,12

- **Programme contractuel de renouvellement**

- **Les autres dépenses de renouvellement**

Les états présentés dans cette section permettent de suivre les dépenses réalisées dans le cadre d'une obligation en garantie pour la continuité du service ou d'un fonds contractuel de renouvellement.

La méthode de calcul de la charge économique imputée au compte de la délégation est présentée dans l'annexe financière «Les modalités d'établissement du CARE».

Dépenses relevant d'une garantie pour la continuité du service :

Cet état fournit, sous la forme préconisée par la FP2E, les dépenses de renouvellement réalisées au cours de l'exercice dans le cadre d'une obligation en garantie pour la continuité du service.

Nature des biens	2022
Canalisations et accessoires (€)	21 422,09
Branchements (€)	43 432,17
Equipements (€)	17 084,85

Dépenses relevant d'un fonds de renouvellement :

Un fonds de renouvellement a été défini au contrat. Les dépenses et la situation du fonds relatif à l'exercice sont résumées dans les tableaux suivants :

Dépenses fonds fonctionnel Programmé SEPM 2022

Comptabilité au 31/01/2023

Désignation	Charges corrigées à 6,9%
Réseau Eau	132 723,82 €
RNVT programmé Branchement AEP	65 134,65 €
RNVT programmé compte urs usagers	67 589,18 €
Usine Eau	69 617,53 €
RNVT POMPE VIDE CAVE UP FEULE	746,65 €
RNVT POMPE ECHANTIL EAUBRUTE UP FEULE	1 804,51 €
RNVT AGITATEUR WAC UP FEULE	820,79 €
RNVT POMPE REPRISE 1 UP LONGEVILLE	73,30 €
RNVT BALLON ANTI BELIER UP LONGEVILLE	73,30 €
RNVT CHLOROMETRE UP LONGEVILLE	1 994,78 €
RNVT GENERATEUR UV CAPTAGE NEUCHATEL URT	73,30 €
RNVT CHLOROMETRE A UP PDRV Rochedane	2 992,02 €
RNVT DEBITMETRE CHLORE UP PDRV Rochedane	1 628,58 €
RNVT HYDROEJECTEUR UP PDRV Rochedane	1 274,80 €
RNVT DEBITMETRE CHLORE UP PDRV En Presle	1 402,72 €
RNVT CHLOROMETRE A UP PDRV En Presles	2 766,15 €
RNVT HYDROEJECTEUR UP PDRV En Presles	1 274,80 €
RNVT ANTI BELIER UP PDRV En Presles	73,30 €
RNVT POMPE 1 VILLARS SS ECOT Vieux Réser	73,30 €
RNVT POMPE 1 VILLARS SS ECOT Combain	146,60 €
RNVT POMPE 1 SURPRESSEUR Combe Ronde	7 141,99 €
RNVT POMPE 2 SURPRESSEUR Combe Ronde	1 181,78 €
RNVT ARMOIRE SKID SURPRESSEUR Combe Rond	539,67 €
RNVT Ballon surpresseur Mauchamps RP	4 035,48 €
RNVT POMPE SURPRESSION 1 ECOT VILLAGE	73,30 €
RNVT CAPTEUR NIVEAU ECOT VILLAGE	73,30 €
RNVT CAPTEUR NIVEAU SURPRESSEUR Combe R	73,30 €
RNVT POMPE 1 ELEVATION ECOT UP ETOUVANS	121,33 €
RNVT Pompe gavage filtre skid 1 UP Issan	4 176,27 €
RNVT SOLEMONT Pompe centrifuge 1	2 092,29 €
RNVT SOLEMONT Pompe centrifuge 2	748,46 €
RNVT SOLEMONT Surp Ferme du Mont Pompe 1	597,53 €
RNVT POMPE 2 RETROLAVAGE SKID UP ISSANS	1 301,97 €
RNVT VALENTIGNEY Fourré Hydrobloc	1 500,76 €
RNVT ARMOIRE ELECTRIQUE UP FEULE	14 664,58 €
RNVT PONT DE ROIDE STATION DE POMPAGE RO	4 609,64 €
RNVT PT ROIDE STAT POMP.ROCHEDANE POMPE2	4 141,09 €
RNVT UP PONT DE ROIDE En Presle Pompe 1	1 619,54 €
RNVT UP PONT DE ROIDE En Presle Pompe 2	3 706,36 €

**Dépenses fonds fonctionnel non Programmé SEPM 2022
Comptabilité au 31/01/2023**

Désignation	Charges corrigées à 6.9%
Réseau Eau	48 096,71 €
RNVT non programmé Acces Réseaux AEP	7 262,06 €
RNVT non programmé Branchement AEP	40 834,64 €
Usine Eau	30 440,21 €
RNVT pompe 2 UP LOUGRES UP Beausoleil	2 896,33 €
RNVT LOUGRES RESERVOIR COMBALE PORTE	3 474,25 €
RNVT Ballon anti-bélier UP Solemont	3 859,09 €
RNOV UP PONT DE ROIDE ROCHEDANE CANALIS	3 199,05 €
RNVT COMPRESSEUR AIR SKID 2 UP ISSANS	1 189,98 €
RNOV ARMOIRE COMMANDE SURPRESSEUR RAYNAN	1 291,78 €
RNVT POMPE 2 SOUTIRAGE BOUES UP ISSANS	2 170,38 €
RNVT SOUFFLANTE RETROLAVAGE UP ETOUVANS	2 679,55 €
RNOV UP ISSANS CANALISATION MEMBRANES	9 679,80 €

Fond de renouvellement patrimonial SEPM 2022

Précisions sur les travaux engagés	Commune	Adresse	Année de réalisation	Montant des travaux
Situation 1 - Liaison AEP Longevelle-Beutal - Raccordement électrique, raccordement nouvelle conduite AEP - Regard et raccordement surpresseur - Pose de vannes, travaux réservoir	BEUTAL / LONGEVILLE	Longevelle-Beutal	2022	332 825,25 €
Liaison de sécurisation eau potable (Projet OPALE)	COLOMBIER FONTAINE / ETOUVANS	Route Départementale	2022	70 556,20 €
Equippedement du forage pour alimentation agricole	DAMBELIN	Forage Pré Lajus	2022	6 249,65 €
50 ml DN 100	DAMBELIN	Rue de la Charlotte	2022	35 224,93 €
Travaux de réhabilitation pont SNCF, renouvellement conduite AEP dans l'ouvrage, reprises des jonctions	DAMPIERRE SUR LE DOUBS	rue de la Libération	2022	14 465,62 €
Essais pression et analyses bactériologiques / Raccordement nouvelle conduite sur réseau DN125	ECOT	rue des chênes	2022	2 330,41 €
Déconnexion refoulement vignottes et ancien réservoir	GOUX LES DAMBELINS	rue de la Libération	2022	3 214,07 €
raccordement conduite sur réseau existant, mutatioin branchements existant	GOUX LES DAMBELINS	rue de la Fontaine	2022	2 100,44 €
Création branchement AEP	LOUGRES	rue du pont clos	2022	1 400,85 €
Renouvellement branchement avant reprise enrobé,	PONT DE ROIDE VERMONDANS	rue de la Libération	2022	11 408,93 €
banchements AEP, reprise de 10 branchements avant reprise voierie,	PONT DE ROIDE VERMONDANS	rue des bouleaux	2022	30 455,54 €
Mise en place d'un traitement par chlore gazeux	SAINT-MAURICE COLOMBIER	Rue de la Gare	2022	9 005,56 €
Pose d'un hydrostab AEP en regard	SAINTE MARIE	Grande Rue	2022	15 754,11 €
Renouvellement de 560 ml de réseau d'eau potable (DN 125 = 360 ml ; DN 60 = 200 ml) yc raccordements	SAINTE MARIE	Grande Rue	2022	195 823,77 €
Sécurisation alimentation en eau potable de Goux les Dambelin par Villars Sous Ecot	VILLARS SOUS ECOT	Rue du Joly Bois	2022	7 836,12 €
			Total	763 055,79 €

5.4 Les engagements à incidence financière

Ce chapitre a pour objectif de présenter les engagements liés à l'exécution du service public et qui, à ce titre, peuvent entraîner des obligations financières entre Veolia, actuel délégataire de service, et toute entité (publique ou privée) qui pourrait être amenée à reprendre à l'issue du contrat l'exécution du service. Ce chapitre constitue pour les élus un élément de transparence et de prévision.

Conformément aux préconisations de l'Ordre des Experts Comptables, ce chapitre ne présente que les « engagements significatifs, sortant de l'ordinaire, nécessaires à la continuité du service, existant à la fin de la période objet du rapport, et qui à la fois devraient se continuer au-delà du terme normal de la convention de délégation et être repris par l'exploitant futur ».

Afin de rester simples, les informations fournies ont une nature qualitative. A la demande de la Collectivité, et en particulier avant la fin du contrat, Veolia pourra détailler ces éléments.

5.4.1 Flux financiers de fin de contrat

Les flux financiers de fin de contrat doivent être anticipés dans les charges qui s'appliqueront immédiatement à tout nouvel exploitant du service. Sur la base de ces informations, il est de la responsabilité de la Collectivité, en qualité d'entité organisatrice du service, d'assurer la bonne prise en compte de ces contraintes dans son cahier des charges.

- **Régularisations de TVA**

Si Veolia a assuré pour le compte de la Collectivité la récupération de la TVA au titre des immobilisations (investissements) mises à disposition¹, deux cas se présentent :

- ✓ Le nouvel exploitant est assujéti à la TVA² : aucun flux financier n'est nécessaire. Une simple déclaration des montants des immobilisations, dont la mise à disposition est transférée, doit être adressée aux Services de l'Etat.
- ✓ Le nouvel exploitant n'est pas assujéti à la TVA : l'administration fiscale peut être amenée à réclamer à Veolia la part de TVA non amortie sur les immobilisations transférées. Dans ce cas, le repreneur doit s'acquitter auprès de Veolia du montant dû à l'Administration Fiscale pour les immobilisations transférées, et simultanément faire valoir ses droits auprès du Fonds de Compensation de la TVA. Le cahier des charges doit donc imposer au nouvel exploitant de disposer des sommes nécessaires à ce remboursement.

- **Biens de retour**

Les biens de retour (listés dans l'inventaire détaillé des biens du service) sont remis gratuitement à la Collectivité à l'échéance du contrat selon les modalités prévues au contrat.

- **Biens de reprise**

Les biens de reprise (listés dans l'inventaire détaillé des biens du service) seront remis au nouvel exploitant, si celui-ci le souhaite, à l'échéance du contrat selon les modalités prévues au contrat. Ces biens doivent généralement être achetés par le nouvel exploitant.

¹ art. 210 de l'annexe II du Code Général des Impôts

² Conformément au principe posé par le nouvel article 257 bis du Code Général des Impôts précisé par l'instruction 3 A 6 36 parue au BOI N°50 du 20 Mars 2006 repris dans le BOFiP (BOI-TVA-CHAMP-10-10-50-10)

- **Autres biens ou prestations**

Hormis les biens de retour et les biens de reprise prévus au contrat, Veolia utilise, dans le cadre de sa liberté de gestion, certains biens et prestations. Le cas échéant, sur demande de la Collectivité et selon des conditions à déterminer, les parties pourront convenir de leur mise à disposition auprès du nouvel exploitant.

- **Consommations non facturées et recouvrement des sommes dues au délégataire à la fin du contrat**

Les sommes correspondantes au service exécuté jusqu'à la fin du contrat sont dues au délégataire sortant. La continuité de service est à privilégier (maintien des calendriers de facturation ou de mensualisation jusqu'à l'échéance du contrat). Il y a donc lieu de définir avec la Collectivité les modalités de facturation et de recouvrement des sommes dues ainsi que les modalités de reversement des encaissements qui s'imposeront le cas échéant au nouvel exploitant : part ancien contrat en prorata temporis, reprise des soldes de mensualisation des comptes clients. L'introduction de relevés spécifiques, notamment si le contrat se termine après une facturation d'acompte, peut être une option à considérer.

5.4.2 Dispositions applicables au personnel

Les dispositions applicables au personnel du délégataire sortant s'apprécient dans le contexte de la période de fin de contrat. Les engagements qui en découlent pour le nouvel exploitant ne peuvent pas faire ici l'objet d'une présentation totalement exhaustive, pour deux motifs principaux :

- ✓ ils évoluent au fil du temps, au gré des évolutions de carrière, des aléas de la vie privée des agents et des choix d'organisation du délégataire,
- ✓ ils sont soumis à des impératifs de protection des données personnelles.

Veolia propose de rencontrer la Collectivité sur ce sujet pour inventorier les contraintes qui s'appliqueront en fin de contrat.

- **Dispositions conventionnelles applicables aux salariés de Veolia**

Les salariés de Veolia bénéficient :

- ✓ des dispositions de la Convention Collective Nationale des Entreprises des Services d'Eau et d'Assainissement du 12 avril 2000 ;
- ✓ des dispositions de l'accord interentreprises de l'Unité Economique et Sociale " Veolia - Générale des Eaux " du 12 novembre 2008 qui a pris effet au 1^{er} janvier 2009, d'accords conclus dans le cadre de cette Unité Economique et Sociale et qui concernent notamment : l'intéressement et la participation, le temps de travail des cadres, la protection sociale (retraite, prévoyance, handicap, formation) et d'accords d'établissement, usages et engagements unilatéraux.

- **Protection des salariés et de l'emploi en fin de contrat**

Des dispositions légales assurent la protection de l'emploi et des salariés à l'occasion de la fin d'un contrat, lorsque le service est susceptible de changer d'exploitant, que le futur exploitant ait un statut public ou privé. A défaut, il est de la responsabilité de la Collectivité de prévoir les mesures appropriées.

Lorsque l'entité sortante constitue une entité économique autonome, c'est-à-dire comprend des moyens corporels (matériel, outillage, marchandises, bâtiments, ateliers, terrains, équipements), des éléments incorporels (clientèle, droit au bail, etc.) et du personnel affecté, le tout organisé pour une mission identifiée, l'ensemble des salariés qui y sont affectés sont automatiquement transférés au nouvel exploitant, qu'il soit public ou privé (art. L 1224-1 du Code du Travail).

Dans cette hypothèse, Veolia transmettra à la Collectivité, à la fin du contrat, la liste des salariés affectés au contrat ainsi que les éléments d'information les concernant (en particulier masse salariale correspondante).

Le statut applicable à ces salariés au moment du transfert et pendant les trois mois suivants est celui en vigueur chez Veolia. Au-delà de ces trois mois, le statut Veolia est soit maintenu pendant une période de douze mois maximum, avec maintien des avantages individuels acquis au-delà de ces douze mois, soit aménagé au statut du nouvel exploitant.

Lorsque l'entité sortante ne constitue pas une entité économique autonome mais que le nouvel exploitant entre dans le champ d'application de la Convention collective Nationale des entreprises d'eau et d'assainissement d'avril 2000, l'application des articles 2.5.2 ou 2.5.4 de cette Convention s'impose tant au précédent délégataire qu'au nouvel exploitant avant la fin de la période de 12 mois.

A défaut d'application des dispositions précitées, seule la Collectivité peut prévoir les modalités permettant la sauvegarde des emplois correspondant au service concerné par le contrat de délégation qui s'achève. Veolia se tient à la disposition de la Collectivité pour fournir en amont les informations nécessaires à l'anticipation de cette question.

En tout état de cause, d'un point de vue général, afin de clarifier les dispositions applicables et de protéger l'emploi, nous proposons de préciser avec la Collectivité avant la fin du contrat, le cadre dans lequel sera géré le statut des salariés et la protection de l'emploi à la fin du contrat. Il est utile que ce cadre soit précisé dans le cahier des charges du nouvel exploitant.

La liste nominative des agents³ affectés au contrat peut varier en cours de contrat, par l'effet normal de la vie dans l'entreprise : mutations, départs et embauches, changements d'organisation, mais aussi par suite d'événements de la vie personnelle des salariés. Ainsi, la liste nominative définitive ne pourra être constituée qu'au cours des dernières semaines d'exécution du contrat.

- **Comptes entre employeurs successifs**

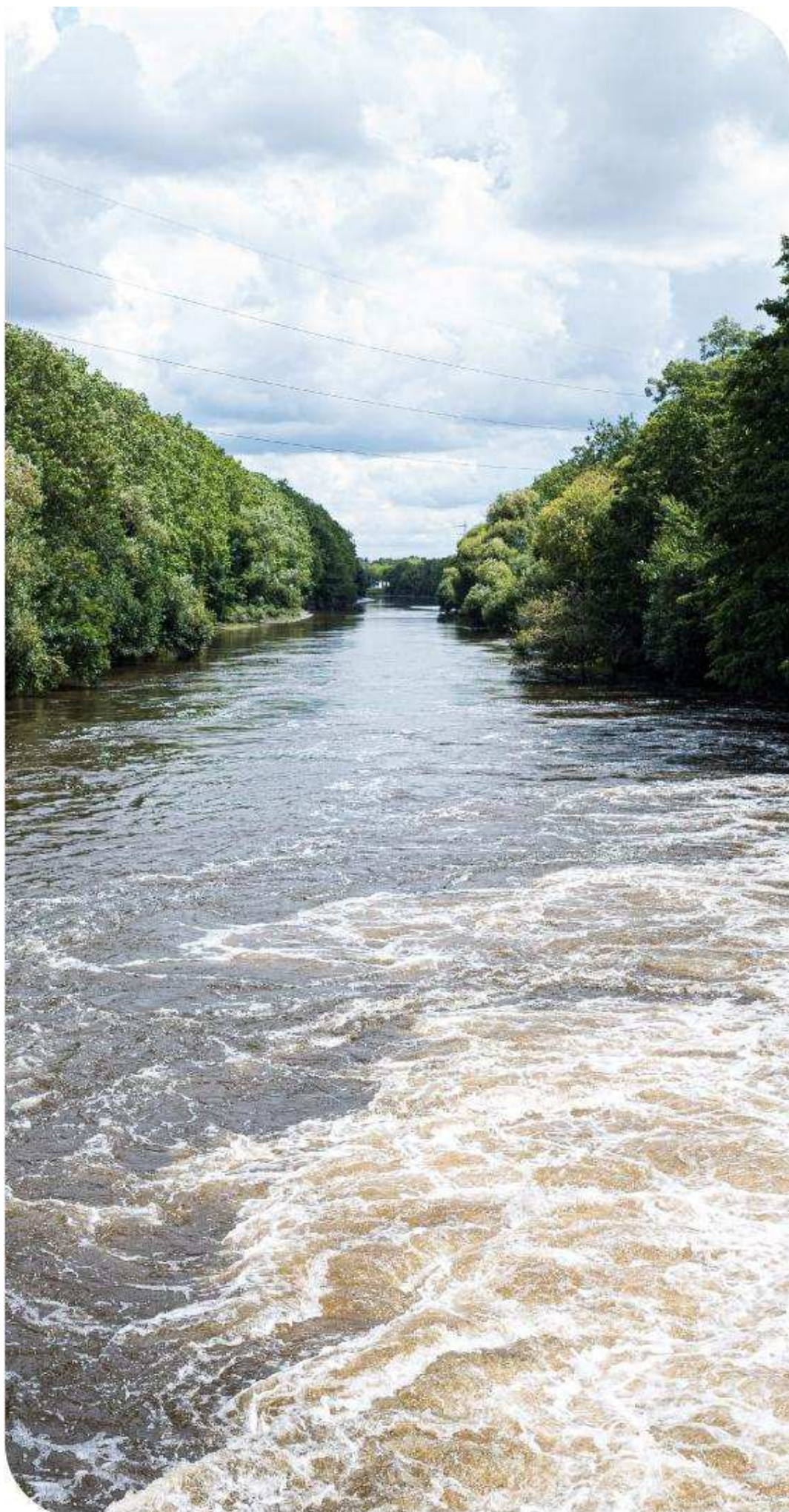
Les dispositions à prendre entre employeurs successifs concernant le personnel transféré sont les suivantes :

- ✓ de manière générale, dispositions identiques à celles appliquées en début du contrat,
- ✓ concernant les salaires et notamment salaires différés : chaque employeur supporte les charges afférentes aux salaires (et les charges sociales ou fiscales directes ou indirectes y afférant) rattachables à la période effective d'activité dont il a bénéficié ; le calcul est fait sur la base du salaire de référence ayant déterminé le montant de la charge mais plafonné à celui applicable au jour de transfert : ce compte déterminera notamment les prorata 13^{ème} mois, de primes annuelles, de congés payés, décomptes des heures supplémentaires ou repos compensateurs,....,
- ✓ concernant les autres rémunérations : pas de comptes à établir au titre des rémunérations différées dont les droits ne sont exigibles qu'en cas de survenance d'un événement ultérieur non encore intervenu : indemnité de départ à la retraite, droits à des retraites d'entreprises à prestations définies, médailles du travail,...

³ Certaines informations utiles ont un caractère confidentiel et n'ont pas à figurer dans le rapport annuel qui est un document public. Elles pourront être fournies, dans le respect des droits des personnes intéressées, séparément à l'autorité délégante, sur sa demande justifiée par la préparation de la fin de contrat.

6.

ANNEXES



6.1 La facture 120 m³

ALLONDANS	m ³	Prix au 01/01/2023	Montant au 01/01/2022	Montant au 01/01/2023	N/N-1
Production et distribution de l'eau			228,87	251,50	9,89%
Part délégataire			135,32	159,40	17,79%
Abonnement			39,06	43,74	11,98%
Consommation	120	0,9638	96,26	115,66	20,15%
Part communautaire			85,62	85,62	0,00%
Abonnement			7,62	7,62	0,00%
Consommation	120	0,6500	78,00	78,00	0,00%
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	0,0540	7,93	6,48	-18,28%
Collecte et dépollution des eaux usées			187,99	191,90	2,08%
Part délégataire			94,93	98,84	4,12%
Abonnement			38,27		
Consommation	120	0,8237	56,66	98,84	74,44%
Part communautaire			93,06	93,06	0,00%
Abonnement			3,06	3,06	0,00%
Consommation	120	0,7500	90,00	90,00	0,00%
Organismes publics et TVA			87,95	89,59	1,86%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,2800	33,60	33,60	0,00%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,1600	19,20	19,20	0,00%
TVA			35,15	36,79	4,67%
TOTAL € TTC			504,81	532,99	5,58%

AUTECHAUX ROIDE	m ³	Prix au 01/01/2023	Montant au 01/01/2022	Montant au 01/01/2023	N/N-1
Production et distribution de l'eau			269,38	286,57	6,38%
Part délégataire			164,49	183,13	11,33%
Abonnement			30,44	36,74	20,70%
Consommation	120	1,2199	134,05	146,39	9,21%
Part communautaire			96,96	96,96	0,00%
Abonnement			14,96	14,96	0,00%
Consommation	120	0,6833	82,00	82,00	0,00%
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	0,0540	7,93	6,48	-18,28%
Collecte et dépollution des eaux usées			133,40	151,18	13,33%
Part délégataire			87,94	105,72	20,22%
Consommation	120	0,8810	87,94	105,72	20,22%
Part communautaire			45,46	45,46	0,00%
Consommation	120	0,3788	45,46	45,46	0,00%
Organismes publics et TVA			84,72	87,45	3,22%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,2800	33,60	33,60	0,00%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,1600	19,20	19,20	0,00%
TVA			31,92	34,65	8,55%
TOTAL € TTC			487,50	525,20	7,73%

BERCHE	m ³	Prix au 01/01/2023	Montant au 01/01/2022	Montant au 01/01/2023	N/N-1
Production et distribution de l'eau			252,24	271,37	7,58%
Part délégataire			153,98	174,56	13,37%
Abonnement			44,16	47,89	8,45%
Consommation	120	1,0556	109,82	126,67	15,34%
Part communautaire			90,33	90,33	0,00%
Abonnement			29,55	29,55	0,00%
Consommation	120	0,5065	60,78	60,78	0,00%
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	0,0540	7,93	6,48	-18,28%
Collecte et dépollution des eaux usées			168,24	182,84	8,68%
Part délégataire			105,05	119,65	13,90%
Consommation	120	0,9971	105,05	119,65	13,90%
Part communautaire			63,19	63,19	0,00%
Abonnement			3,27	3,27	0,00%
Consommation	120	0,4993	59,92	59,92	0,00%
Organismes publics et TVA			87,27	89,78	2,88%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,2800	33,60	33,60	0,00%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,1600	19,20	19,20	0,00%
TVA			34,47	36,98	7,28%
TOTAL € TTC			507,75	543,99	7,14%

BEUTAL	m ³	Prix au 01/01/2023	Montant au 01/01/2022	Montant au 01/01/2023	N/N-1
Production et distribution de l'eau			207,02	230,34	11,26%
Part délégataire			131,60	156,37	18,82%
Abonnement			18,70	27,19	45,40%
Consommation	120	1,0765	112,90	129,18	14,42%
Part communautaire			67,49	67,49	0,00%
Abonnement			3,79	3,79	0,00%
Consommation	120	0,5308	63,70	63,70	0,00%
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	0,0540	7,93	6,48	-18,28%
Collecte et dépollution des eaux usées			179,61	193,12	7,52%
Part délégataire			110,88	124,39	12,18%
Consommation	120	1,0366	110,88	124,39	12,18%
Part communautaire			68,73	68,73	0,00%
Abonnement			3,27	3,27	0,00%
Consommation	120	0,5455	65,46	65,46	0,00%
Organismes publics et TVA			85,92	88,55	3,06%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,2800	33,60	33,60	0,00%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,1600	19,20	19,20	0,00%
TVA			33,12	35,75	7,94%
TOTAL € TTC			472,55	512,01	8,35%

BONDEVAL	m ³	Prix au 01/01/2023	Montant au 01/01/2022	Montant au 01/01/2023	N/N-1
Production et distribution de l'eau			166,05	190,20	14,54%
Part délégataire			127,14	152,74	20,14%
Abonnement			14,72	23,94	62,64%
Consommation	120	1,0733	112,42	128,80	14,57%
Part communautaire			30,98	30,98	0,00%
Consommation	120	0,2582	30,98	30,98	0,00%
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	0,0540	7,93	6,48	-18,28%
Collecte et dépollution des eaux usées			136,06	156,52	15,04%
Part délégataire			73,70	94,16	27,76%
Consommation	120	0,7847	73,70	94,16	27,76%
Part communautaire			62,36	62,36	0,00%
Consommation	120	0,5197	62,36	62,36	0,00%
Organismes publics et TVA			79,31	82,68	4,25%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,2800	33,60	33,60	0,00%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,1600	19,20	19,20	0,00%
TVA			26,51	29,88	12,71%
TOTAL € TTC			381,42	429,40	12,58%

BOURGUIGNON	m³	Prix au 01/01/2023	Montant au 01/01/2022	Montant au 01/01/2023	N/N-1
Production et distribution de l'eau			201,12	224,99	11,87%
Part délégataire			128,58	153,90	19,69%
Abonnement			14,72	23,94	62,64%
Consommation	120	1,0830	113,86	129,96	14,14%
Part communautaire			64,61	64,61	0,00%
Consommation	120	0,5384	64,61	64,61	0,00%
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	0,0540	7,93	6,48	-18,28%
Collecte et dépollution des eaux usées			148,58	164,73	10,87%
Part délégataire			96,66	112,81	16,71%
Consommation	120	0,9401	96,66	112,81	16,71%
Part communautaire			51,92	51,92	0,00%
Consommation	120	0,4327	51,92	51,92	0,00%
Organismes publics et TVA			82,49	85,42	3,55%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,2800	33,60	33,60	0,00%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,1600	19,20	19,20	0,00%
TVA			29,69	32,62	9,87%
TOTAL € TTC			432,19	475,14	9,94%

COLOMBIER FONTAINE	m³	Prix au 01/01/2023	Montant au 01/01/2022	Montant au 01/01/2023	N/N-1
Production et distribution de l'eau			271,67	290,42	6,90%
Part délégataire			156,07	176,27	12,94%
Abonnement			18,30	26,86	46,78%
Consommation	120	1,2451	137,77	149,41	8,45%
Part communautaire			107,67	107,67	0,00%
Abonnement			3,41	3,41	0,00%
Consommation	120	0,8688	104,26	104,26	0,00%
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	0,0540	7,93	6,48	-18,28%
Collecte et dépollution des eaux usées			218,90	229,55	4,87%
Part délégataire			126,17	136,82	8,44%
Consommation	120	1,1402	126,17	136,82	8,44%
Part communautaire			92,73	92,73	0,00%
Abonnement			3,27	3,27	0,00%
Consommation	120	0,7455	89,46	89,46	0,00%
Organismes publics et TVA			93,40	95,50	2,25%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,2800	33,60	33,60	0,00%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,1600	19,20	19,20	0,00%
TVA			40,60	42,70	5,17%
TOTAL € TTC			583,97	615,47	5,39%

DAMBELIN	m ³	Prix au 01/01/2023	Montant au 01/01/2022	Montant au 01/01/2023	N/N-1
Production et distribution de l'eau			186,07	211,32	13,57%
Part délégataire			121,23	147,93	22,02%
Abonnement			22,69	30,43	34,11%
Consommation	120	0,9792	98,54	117,50	19,24%
Part communautaire			56,91	56,91	0,00%
Abonnement			7,58	7,58	0,00%
Consommation	120	0,4111	49,33	49,33	0,00%
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	0,0540	7,93	6,48	-18,28%
Collecte et dépollution des eaux usées			134,25	152,91	13,90%
Part délégataire			83,34	102,00	22,39%
Consommation	120	0,8500	83,34	102,00	22,39%
Part communautaire			50,91	50,91	0,00%
Abonnement			10,91	10,91	0,00%
Consommation	120	0,3333	40,00	40,00	0,00%
Organismes publics et TVA			80,23	83,48	4,05%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,2800	33,60	33,60	0,00%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,1600	19,20	19,20	0,00%
TVA			27,43	30,68	11,85%
TOTAL € TTC			400,55	447,71	11,77%

DAMPIERRE SUR LE DOUBS	m ³	Prix au 01/01/2023	Montant au 01/01/2022	Montant au 01/01/2023	N/N-1
Production et distribution de l'eau			252,24	271,37	7,58%
Part délégataire			153,98	174,56	13,37%
Abonnement			44,16	47,89	8,45%
Consommation	120	1,0556	109,82	126,67	15,34%
Part communautaire			90,33	90,33	0,00%
Abonnement			29,55	29,55	0,00%
Consommation	120	0,5065	60,78	60,78	0,00%
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	0,0540	7,93	6,48	-18,28%
Collecte et dépollution des eaux usées			168,24	182,84	8,68%
Part délégataire			105,05	119,65	13,90%
Consommation	120	0,9971	105,05	119,65	13,90%
Part communautaire			63,19	63,19	0,00%
Abonnement			3,27	3,27	0,00%
Consommation	120	0,4993	59,92	59,92	0,00%
Organismes publics et TVA			87,27	89,78	2,88%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,2800	33,60	33,60	0,00%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,1600	19,20	19,20	0,00%
TVA			34,47	36,98	7,28%
TOTAL € TTC			507,75	543,99	7,14%

DUNG	m ³	Prix au 01/01/2023	Montant au 01/01/2022	Montant au 01/01/2023	N/N-1
Production et distribution de l'eau			266,89	284,89	6,74%
Part délégataire			160,03	179,48	12,15%
Abonnement			44,16	47,89	8,45%
Consommation	120	1,0966	115,87	131,59	13,57%
Part communautaire			98,93	98,93	0,00%
Abonnement			32,40	32,40	0,00%
Consommation	120	0,5544	66,53	66,53	0,00%
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	0,0540	7,93	6,48	-18,28%
Collecte et dépollution des eaux usées			187,99	191,90	2,08%
Part délégataire			94,93	98,84	4,12%
Abonnement			38,27		
Consommation	120	0,8237	56,66	98,84	74,44%
Part communautaire			93,06	93,06	0,00%
Abonnement			3,06	3,06	0,00%
Consommation	120	0,7500	90,00	90,00	0,00%
Organismes publics et TVA			90,05	91,43	1,53%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,2800	33,60	33,60	0,00%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,1600	19,20	19,20	0,00%
TVA			37,25	38,63	3,70%
TOTAL € TTC			544,93	568,22	4,27%

ECHENANS	m ³	Prix au 01/01/2023	Montant au 01/01/2022	Montant au 01/01/2023	N/N-1
Production et distribution de l'eau			228,87	251,50	9,89%
Part délégataire			135,32	159,40	17,79%
Abonnement			39,06	43,74	11,98%
Consommation	120	0,9638	96,26	115,66	20,15%
Part communautaire			85,62	85,62	0,00%
Abonnement			7,62	7,62	0,00%
Consommation	120	0,6500	78,00	78,00	0,00%
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	0,0540	7,93	6,48	-18,28%
Collecte et dépollution des eaux usées			187,99	191,90	2,08%
Part délégataire			94,93	98,84	4,12%
Abonnement			38,27		
Consommation	120	0,8237	56,66	98,84	74,44%
Part communautaire			93,06	93,06	0,00%
Abonnement			3,06	3,06	0,00%
Consommation	120	0,7500	90,00	90,00	0,00%
Organismes publics et TVA			87,95	89,59	1,86%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,2800	33,60	33,60	0,00%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,1600	19,20	19,20	0,00%
TVA			35,15	36,79	4,67%
TOTAL € TTC			504,81	532,99	5,58%

ECOT	m ³	Prix au 01/01/2023	Montant au 01/01/2022	Montant au 01/01/2023	N/N-1
Production et distribution de l'eau			275,99	244,15	6,17%
Part délégataire			169,97	187,57	10,35%
Abonnement			44,16	47,89	8,45%
Consommation	120	1,1640	125,81	139,68	11,02%
Part communautaire			50,10	50,10	0,0%
Consommation	120	0,4175	50,10	50,10	0,0%
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	0,0540	7,93	6,48	-18,28%
Collecte et dépollution des eaux usées			170,71	156,36	13,13%
Part délégataire			74,17	94,54	10,35%
Consommation	120	0,7878	74,17	94,54	10,35%
Part communautaire			61,82	61,82	0,0%
Consommation	120	0,5152	61,82	61,82	0,0%
Organismes publics et TVA			82,71	85,63	3,53%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,2800	33,60	33,60	0,0%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,1600	19,20	19,20	0,0%
TVA			29,91	32,83	9,8%
TOTAL € TTC			446,70	486,14	8,8%

ETOUVANS	m ³	Prix au 01/01/2023	Montant au 01/01/2022	Montant au 01/01/2023	N/N-1
Production et distribution de l'eau			152,34	181,77	19,32%
Part délégataire			98,90	129,78	31,22%
Abonnement			19,50	27,83	42,72%
Consommation	120	0,8496	79,40	101,95	28,40%
Part communautaire			45,51	45,51	0,00%
Abonnement			4,55	4,55	0,00%
Consommation	120	0,3413	40,96	40,96	0,00%
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	0,0540	7,93	6,48	-18,28%
Collecte et dépollution des eaux usées			255,61	266,26	4,17%
Part délégataire			126,17	136,82	8,44%
Consommation	120	1,1402	126,17	136,82	8,44%
Part communautaire			129,44	129,44	0,00%
Abonnement			3,27	3,27	0,00%
Consommation	120	1,0514	126,17	126,17	0,00%
Organismes publics et TVA			90,51	93,19	2,96%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,2800	33,60	33,60	0,00%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,1600	19,20	19,20	0,00%
TVA			37,71	40,39	7,11%
TOTAL € TTC			498,46	541,22	8,58%

FEULE	m ³	Prix au 01/01/2023	Montant au 01/01/2022	Montant au 01/01/2023	N/N-1
Production et distribution de l'eau			289,50	303,42	4,81%
Part délégataire			181,93	197,30	8,45%
Abonnement			44,16	47,89	8,45%
Consommation	120	1,2451	137,77	149,41	8,45%
Part communautaire			99,64	99,64	0,00%
Abonnement			5,73	5,73	0,00%
Consommation	120	0,7826	93,91	93,91	0,00%
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	0,0540	7,93	6,48	-18,28%
Collecte et dépollution des eaux usées			242,17	252,82	4,40%
Part délégataire			126,17	136,82	8,44%
Consommation	120	1,1402	126,17	136,82	8,44%
Part communautaire			116,00	116,00	0,00%
Abonnement			20,00	20,00	0,00%
Consommation	120	0,8000	96,00	96,00	0,00%
Organismes publics et TVA			96,71	98,54	1,89%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,2800	33,60	33,60	0,00%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,1600	19,20	19,20	0,00%
TVA			43,91	45,74	4,17%
TOTAL € TTC			628,38	654,78	4,20%

GOUX LES DAMBELIN	m ³	Prix au 01/01/2023	Montant au 01/01/2022	Montant au 01/01/2023	N/N-1
Production et distribution de l'eau			285,17	303,10	6,29%
Part délégataire			160,46	179,84	12,08%
Abonnement			22,69	30,43	34,11%
Consommation	120	1,2451	137,77	149,41	8,45%
Part communautaire			116,78	116,78	0,00%
Abonnement			7,58	7,58	0,00%
Consommation	120	0,9100	109,20	109,20	0,00%
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	0,0540	7,93	6,48	-18,28%
Collecte et dépollution des eaux usées			160,21	175,27	9,40%
Part délégataire			102,61	117,67	14,68%
Consommation	120	0,9806	102,61	117,67	14,68%
Part communautaire			57,60	57,60	0,00%
Consommation	120	0,4800	57,60	57,60	0,00%
Organismes publics et TVA			88,27	90,77	2,83%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,2800	33,60	33,60	0,00%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,1600	19,20	19,20	0,00%
TVA			35,47	37,97	7,05%
TOTAL € TTC			533,65	569,14	6,65%

ISSANS	m ³	Prix au 01/01/2023	Montant au 01/01/2022	Montant au 01/01/2023	N/N-1
Production et distribution de l'eau			296,71	311,74	5,07%
Part délégataire			176,01	192,49	9,36%
Abonnement			38,24	43,08	12,66%
Consommation	120	1,2451	137,77	149,41	8,45%
Part communautaire			112,77	112,77	0,00%
Abonnement			22,37	22,37	0,00%
Consommation	120	0,7533	90,40	90,40	0,00%
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	0,0540	7,93	6,48	-18,28%
Collecte et dépollution des eaux usées			187,99	191,90	2,08%
Part délégataire			94,93	98,84	4,12%
Abonnement			38,27		
Consommation	120	0,8237	56,66	98,84	74,44%
Part communautaire			93,06	93,06	0,00%
Abonnement			3,06	3,06	0,00%
Consommation	120	0,7500	90,00	90,00	0,00%
Organismes publics et TVA			91,69	92,90	1,32%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,2800	33,60	33,60	0,00%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,1600	19,20	19,20	0,00%
TVA			38,89	40,10	3,11%
TOTAL € TTC			576,39	596,54	3,50%

LONGEVILLE SUR DOUBS	m ³	Prix au 01/01/2023	Montant au 01/01/2022	Montant au 01/01/2023	N/N-1
Production et distribution de l'eau			189,15	214,16	13,22%
Part délégataire			122,46	148,92	21,61%
Abonnement			28,67	35,30	23,13%
Consommation	120	0,9468	93,79	113,62	21,14%
Part communautaire			58,76	58,76	0,00%
Abonnement			13,27	13,27	0,00%
Consommation	120	0,3791	45,49	45,49	0,00%
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	0,0540	7,93	6,48	-18,28%
Collecte et dépollution des eaux usées			224,13	234,78	4,75%
Part délégataire			126,17	136,82	8,44%
Consommation	120	1,1402	126,17	136,82	8,44%
Part communautaire			97,96	97,96	0,00%
Abonnement			3,27	3,27	0,00%
Consommation	120	0,7891	94,69	94,69	0,00%
Organismes publics et TVA			89,38	91,82	2,73%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,2800	33,60	33,60	0,00%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,1600	19,20	19,20	0,00%
TVA			36,58	39,02	6,67%
TOTAL € TTC			502,66	540,76	7,58%

LOUGRES	m ³	Prix au 01/01/2023	Montant au 01/01/2022	Montant au 01/01/2023	N/N-1
Production et distribution de l'eau			186,34	211,62	13,57%
Part délégataire			121,00	147,73	22,09%
Abonnement			16,71	25,56	52,96%
Consommation	120	1,0181	104,29	122,17	17,14%
Part communautaire			57,41	57,41	0,00%
Abonnement			1,90	1,90	0,00%
Consommation	120	0,4626	55,51	55,51	0,00%
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	0,0540	7,93	6,48	-18,28%
Collecte et dépollution des eaux usées			236,13	246,78	4,51%
Part délégataire			126,17	136,82	8,44%
Consommation	120	1,1402	126,17	136,82	8,44%
Part communautaire			109,96	109,96	0,00%
Abonnement			3,27	3,27	0,00%
Consommation	120	0,8891	106,69	106,69	0,00%
Organismes publics et TVA			90,43	92,89	2,72%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,2800	33,60	33,60	0,00%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,1600	19,20	19,20	0,00%
TVA			37,63	40,09	6,54%
TOTAL € TTC			512,90	551,29	7,48%

MONTENOIS	m ³	Prix au 01/01/2023	Montant au 01/01/2022	Montant au 01/01/2023	N/N-1
Production et distribution de l'eau			228,87	251,50	9,89%
Part délégataire			135,32	159,40	17,79%
Abonnement			39,06	43,74	11,98%
Consommation	120	0,9638	96,26	115,66	20,15%
Part communautaire			85,62	85,62	0,00%
Abonnement			7,62	7,62	0,00%
Consommation	120	0,6500	78,00	78,00	0,00%
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	0,0540	7,93	6,48	-18,28%
Collecte et dépollution des eaux usées			151,90	168,41	10,87%
Part délégataire			94,81	111,32	17,41%
Consommation	120	0,9277	94,81	111,32	17,41%
Part communautaire			57,09	57,09	0,00%
Abonnement			6,91	6,91	0,00%
Consommation	120	0,4182	50,18	50,18	0,00%
Organismes publics et TVA			84,35	87,24	3,43%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,2800	33,60	33,60	0,00%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,1600	19,20	19,20	0,00%
TVA			31,55	34,44	9,16%
TOTAL € TTC			465,12	507,15	9,04%

NEUCHATEL URTIERE	m ³	Prix au 01/01/2023	Montant au 01/01/2022	Montant au 01/01/2023	N/N-1
Production et distribution de l'eau			209,48	232,57	11,02%
Part délégataire			132,82	157,36	18,48%
Abonnement			16,24	25,19	55,11%
Consommation	120	1,1014	116,58	132,17	13,37%
Part communautaire			68,73	68,73	0,00%
Abonnement			1,53	1,53	0,00%
Consommation	120	0,5600	67,20	67,20	0,00%
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	0,0540	7,93	6,48	-18,28%
Collecte et dépollution des eaux usées			222,17	232,82	4,79%
Part délégataire			126,17	136,82	8,44%
Consommation	120	1,1402	126,17	136,82	8,44%
Part communautaire			96,00	96,00	0,00%
Consommation	120	0,8000	96,00	96,00	0,00%
Organismes publics et TVA			90,31	92,64	2,58%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,2800	33,60	33,60	0,00%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,1600	19,20	19,20	0,00%
TVA			37,51	39,84	6,21%
TOTAL € TTC			521,96	558,03	6,91%

NOIREFONTAINE	m ³	Prix au 01/01/2023	Montant au 01/01/2022	Montant au 01/01/2023	N/N-1
Production et distribution de l'eau			220,23	242,28	10,01%
Part délégataire			138,37	161,87	16,98%
Abonnement			20,70	28,81	39,18%
Consommation	120	1,1088	117,67	133,06	13,08%
Part communautaire			73,93	73,93	0,00%
Abonnement			5,69	5,69	0,00%
Consommation	120	0,5687	68,24	68,24	0,00%
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	0,0540	7,93	6,48	-18,28%
Collecte et dépollution des eaux usées			176,34	189,85	7,66%
Part délégataire			110,88	124,39	12,18%
Consommation	120	1,0366	110,88	124,39	12,18%
Part communautaire			65,46	65,46	0,00%
Consommation	120	0,5455	65,46	65,46	0,00%
Organismes publics et TVA			86,31	88,88	2,98%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,2800	33,60	33,60	0,00%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,1600	19,20	19,20	0,00%
TVA			33,51	36,08	7,67%
TOTAL € TTC			482,88	521,01	7,90%

PONT DE ROIDE VERMONDANS	m ³	Prix au 01/01/2023	Montant au 01/01/2022	Montant au 01/01/2023	N/N-1
Production et distribution de l'eau			240,89	260,96	8,33%
Part délégataire			148,96	170,48	14,45%
Abonnement			27,34	34,21	25,13%
Consommation	120	1,1356	121,62	136,27	12,05%
Part communautaire			84,00	84,00	0,00%
Abonnement			12,00	12,00	0,00%
Consommation	120	0,6000	72,00	72,00	0,00%
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	0,0540	7,93	6,48	-18,28%
Collecte et dépollution des eaux usées			165,59	180,14	8,79%
Part délégataire			105,37	119,92	13,81%
Consommation	120	0,9993	105,37	119,92	13,81%
Part communautaire			60,22	60,22	0,00%
Consommation	120	0,5018	60,22	60,22	0,00%
Organismes publics et TVA			86,38	88,93	2,95%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,2800	33,60	33,60	0,00%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,1600	19,20	19,20	0,00%
TVA			33,58	36,13	7,59%
TOTAL € TTC			492,86	530,03	7,54%

PRESENTEVILLERS	m ³	Prix au 01/01/2023	Montant au 01/01/2022	Montant au 01/01/2023	N/N-1
Production et distribution de l'eau			228,87	251,50	9,89%
Part délégataire			135,32	159,40	17,79%
Abonnement			39,06	43,74	11,98%
Consommation	120	0,9638	96,26	115,66	20,15%
Part communautaire			85,62	85,62	0,00%
Abonnement			7,62	7,62	0,00%
Consommation	120	0,6500	78,00	78,00	0,00%
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	0,0540	7,93	6,48	-18,28%
Collecte et dépollution des eaux usées			187,99	191,90	2,08%
Part délégataire			94,93	98,84	4,12%
Abonnement			38,27		
Consommation	120	0,8237	56,66	98,84	74,44%
Part communautaire			93,06	93,06	0,00%
Abonnement			3,06	3,06	0,00%
Consommation	120	0,7500	90,00	90,00	0,00%
Organismes publics et TVA			87,95	89,59	1,86%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,2800	33,60	33,60	0,00%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,1600	19,20	19,20	0,00%
TVA			35,15	36,79	4,67%
TOTAL € TTC			504,81	532,99	5,58%

RAYNANS	m ³	Prix au 01/01/2023	Montant au 01/01/2022	Montant au 01/01/2023	N/N-1
Production et distribution de l'eau			296,71	311,74	5,07%
Part délégataire			176,01	192,49	9,36%
Abonnement			38,24	43,08	12,66%
Consommation	120	1,2451	137,77	149,41	8,45%
Part communautaire			112,77	112,77	0,00%
Abonnement			22,37	22,37	0,00%
Consommation	120	0,7533	90,40	90,40	0,00%
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	0,0540	7,93	6,48	-18,28%
Collecte et dépollution des eaux usées			187,99	191,90	2,08%
Part délégataire			94,93	98,84	4,12%
Abonnement			38,27		
Consommation	120	0,8237	56,66	98,84	74,44%
Part communautaire			93,06	93,06	0,00%
Abonnement			3,06	3,06	0,00%
Consommation	120	0,7500	90,00	90,00	0,00%
Organismes publics et TVA			91,69	92,90	1,32%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,2800	33,60	33,60	0,00%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,1600	19,20	19,20	0,00%
TVA			38,89	40,10	3,11%
TOTAL € TTC			576,39	596,54	3,50%

REMONDANS VAIVRE	m ³	Prix au 01/01/2023	Montant au 01/01/2022	Montant au 01/01/2023	N/N-1
Production et distribution de l'eau			204,28	227,40	11,32%
Part délégataire			132,64	157,21	18,52%
Abonnement			20,70	28,81	39,18%
Consommation	120	1,0700	111,94	128,40	14,70%
Part communautaire			63,71	63,71	0,00%
Abonnement			5,69	5,69	0,00%
Consommation	120	0,4835	58,02	58,02	0,00%
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	0,0540	7,93	6,48	-18,28%
Collecte et dépollution des eaux usées			133,66	151,69	13,49%
Part délégataire			86,57	104,60	20,83%
Consommation	120	0,8717	86,57	104,60	20,83%
Part communautaire			47,09	47,09	0,00%
Consommation	120	0,3924	47,09	47,09	0,00%
Organismes publics et TVA			81,17	84,24	3,78%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,2800	33,60	33,60	0,00%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,1600	19,20	19,20	0,00%
TVA			28,37	31,44	10,82%
TOTAL € TTC			419,11	463,33	10,55%

SAINT JULIEN LES MONTBELIARD	m ³	Prix au 01/01/2023	Montant au 01/01/2022	Montant au 01/01/2023	N/N-1
Production et distribution de l'eau			228,87	251,50	9,89%
Part délégataire			135,32	159,40	17,79%
Abonnement			39,06	43,74	11,98%
Consommation	120	0,9638	96,26	115,66	20,15%
Part communautaire			85,62	85,62	0,00%
Abonnement			7,62	7,62	0,00%
Consommation	120	0,6500	78,00	78,00	0,00%
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	0,0540	7,93	6,48	-18,28%
Collecte et dépollution des eaux usées			187,99	191,90	2,08%
Part délégataire			94,93	98,84	4,12%
Abonnement			38,27		
Consommation	120	0,8237	56,66	98,84	74,44%
Part communautaire			93,06	93,06	0,00%
Abonnement			3,06	3,06	0,00%
Consommation	120	0,7500	90,00	90,00	0,00%
Organismes publics et TVA			87,95	89,59	1,86%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,2800	33,60	33,60	0,00%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,1600	19,20	19,20	0,00%
TVA			35,15	36,79	4,67%
TOTAL € TTC			504,81	532,99	5,58%

SAINT MAURICE COLOMBIER	m ³	Prix au 01/01/2023	Montant au 01/01/2022	Montant au 01/01/2023	N/N-1
Production et distribution de l'eau			176,36	202,61	14,88%
Part délégataire			115,88	143,58	23,90%
Abonnement			18,30	26,86	46,78%
Consommation	120	0,9727	97,58	116,72	19,61%
Part communautaire			52,55	52,55	0,00%
Abonnement			3,41	3,41	0,00%
Consommation	120	0,4095	49,14	49,14	0,00%
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	0,0540	7,93	6,48	-18,28%
Collecte et dépollution des eaux usées			166,17	180,97	8,91%
Part délégataire			103,99	118,79	14,23%
Consommation	120	0,9899	103,99	118,79	14,23%
Part communautaire			62,18	62,18	0,00%
Abonnement			3,27	3,27	0,00%
Consommation	120	0,4909	58,91	58,91	0,00%
Organismes publics et TVA			82,88	85,81	3,54%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,2800	33,60	33,60	0,00%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,1600	19,20	19,20	0,00%
TVA			30,08	33,01	9,74%
TOTAL € TTC			425,41	469,39	10,34%

SAINTE MARIE

	m ³	Prix au 01/01/2023	Montant au 01/01/2022	Montant au 01/01/2023	N/N-1
Production et distribution de l'eau			228,87	251,50	9,89%
Part délégataire			135,32	159,40	17,79%
Abonnement			39,06	43,74	11,98%
Consommation	120	0,9638	96,26	115,66	20,15%
Part communautaire			85,62	85,62	0,00%
Abonnement			7,62	7,62	0,00%
Consommation	120	0,6500	78,00	78,00	0,00%
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	0,0540	7,93	6,48	-18,28%
Collecte et dépollution des eaux usées			187,99	191,90	2,08%
Part délégataire			94,93	98,84	4,12%
Abonnement			38,27		
Consommation	120	0,8237	56,66	98,84	74,44%
Part communautaire			93,06	93,06	0,00%
Abonnement			3,06	3,06	0,00%
Consommation	120	0,7500	90,00	90,00	0,00%
Organismes publics et TVA			87,95	89,59	1,86%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,2800	33,60	33,60	0,00%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,1600	19,20	19,20	0,00%
TVA			35,15	36,79	4,67%
TOTAL € TTC			504,81	532,99	5,58%

SEMONDANS	m ³	Prix au 01/01/2023	Montant au 01/01/2022	Montant au 01/01/2023	N/N-1
Production et distribution de l'eau			228,87	251,50	9,89%
Part délégataire			135,32	159,40	17,79%
Abonnement			39,06	43,74	11,98%
Consommation	120	0,9638	96,26	115,66	20,15%
Part communautaire			85,62	85,62	0,00%
Abonnement			7,62	7,62	0,00%
Consommation	120	0,6500	78,00	78,00	0,00%
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	0,0540	7,93	6,48	-18,28%
Collecte et dépollution des eaux usées			187,99	191,90	2,08%
Part délégataire			94,93	98,84	4,12%
Abonnement			38,27		
Consommation	120	0,8237	56,66	98,84	74,44%
Part communautaire			93,06	93,06	0,00%
Abonnement			3,06	3,06	0,00%
Consommation	120	0,7500	90,00	90,00	0,00%
Organismes publics et TVA			87,95	89,59	1,86%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,2800	33,60	33,60	0,00%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,1600	19,20	19,20	0,00%
TVA			35,15	36,79	4,67%
TOTAL € TTC			504,81	532,99	5,58%

SOLEMONT	m ³	Prix au 01/01/2023	Montant au 01/01/2022	Montant au 01/01/2023	N/N-1
Production et distribution de l'eau			177,49	200,45	12,94%
Part délégataire			133,50	157,91	18,28%
Abonnement			25,55	32,76	28,22%
Consommation	120	1,0429	107,95	125,15	15,93%
Part communautaire			36,06	36,06	0,00%
Abonnement			10,30	10,30	0,00%
Consommation	120	0,2147	25,76	25,76	0,00%
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	0,0540	7,93	6,48	-18,28%
Collecte et dépollution des eaux usées			136,15	156,69	15,09%
Part délégataire			73,25	93,79	28,04%
Consommation	120	0,7816	73,25	93,79	28,04%
Part communautaire			62,90	62,90	0,00%
Consommation	120	0,5242	62,90	62,90	0,00%
Organismes publics et TVA			79,94	83,26	4,15%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,2800	33,60	33,60	0,00%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,1600	19,20	19,20	0,00%
TVA			27,14	30,46	12,23%
TOTAL € TTC			393,58	440,40	11,90%

VILLARS SOUS DAMPJOUX	m ³	Prix au 01/01/2023	Montant au 01/01/2022	Montant au 01/01/2023	N/N-1
Production et distribution de l'eau			234,92	253,22	7,79%
Part délégataire			158,47	178,22	12,46%
Abonnement			20,70	28,81	39,18%
Consommation	120	1,2451	137,77	149,41	8,45%
Part communautaire			68,52	68,52	0,00%
Abonnement			5,69	5,69	0,00%
Consommation	120	0,5236	62,83	62,83	0,00%
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	0,0540	7,93	6,48	-18,28%
Collecte et dépollution des eaux usées			137,73	159,80	16,02%
Part délégataire			65,00	87,07	33,95%
Consommation	120	0,7256	65,00	87,07	33,95%
Part communautaire			72,73	72,73	0,00%
Consommation	120	0,6061	72,73	72,73	0,00%
Organismes publics et TVA			83,26	86,48	3,87%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,2800	33,60	33,60	0,00%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,1600	19,20	19,20	0,00%
TVA			30,46	33,68	10,57%
TOTAL € TTC			455,91	499,50	9,56%

VILLARS SOUS ECOT	m ³	Prix au 01/01/2023	Montant au 01/01/2022	Montant au 01/01/2023	N/N-1
Production et distribution de l'eau			250,56	269,72	7,65%
Part délégataire			153,91	174,52	13,39%
Abonnement			19,50	27,83	42,72%
Consommation	120	1,2224	134,41	146,69	9,14%
Part communautaire			88,72	88,72	0,00%
Abonnement			4,55	4,55	0,00%
Consommation	120	0,7014	84,17	84,17	0,00%
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	0,0540	7,93	6,48	-18,28%
Collecte et dépollution des eaux usées			139,33	156,69	12,46%
Part délégataire			90,24	107,60	19,24%
Consommation	120	0,8967	90,24	107,60	19,24%
Part communautaire			49,09	49,09	0,00%
Abonnement			3,27	3,27	0,00%
Consommation	120	0,3818	45,82	45,82	0,00%
Organismes publics et TVA			84,28	87,07	3,31%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,2800	33,60	33,60	0,00%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,1600	19,20	19,20	0,00%
TVA			31,48	34,27	8,86%
TOTAL € TTC			474,17	513,48	8,29%

6.2 Les données consommateurs par commune

	2018	2019	2020	2021	2022	N/N-1
ALLENJOIE						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)			0	0	0	0%
ALLONDANS						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)			0	261	263	0,8%
Nombre d'abonnés (clients)				114	113	-0,9%
Volume vendu (m3)				4 405	8 855	101,0%
ARBOUANS						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)			0	0	0	0%
AUDINCOURT						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)			0	0	0	0%
AUTECHAUX ROIDE						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)			533	521	528	1,3%
Nombre d'abonnés (clients)			268	267	268	0,4%
Volume vendu (m3)			16 604	26 930	26 589	-1,3%
BADEVEL						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)			0	0	0	0%
BART						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)			0	0	0	0%
BAVANS						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)			0	0	0	0%
BERCHE						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)			507	523	537	2,7%
Nombre d'abonnés (clients)			226	229	226	-1,3%
Volume vendu (m3)			16 436	19 938	19 691	-1,2%
BETHONCOURT						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)			0	0	0	0%
BEUTAL						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)			282	275	275	0,0%
Nombre d'abonnés (clients)			133	134	132	-1,5%
Volume vendu (m3)			6 117	10 526	10 497	-0,3%
BONDEVAL						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)			483	489	486	-0,6%
Nombre d'abonnés (clients)			205	210	212	1,0%
Volume vendu (m3)			10 191	20 866	16 235	-22,2%
BOURGUIGNON						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)			937	928	917	-1,2%
Nombre d'abonnés (clients)			384	395	394	-0,3%
Volume vendu (m3)			24 209	29 614	32 604	10,1%
BRETIGNEY						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)			0	0	0	0%
BROGNARD						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)			0	0	0	0%
COLOMBIER FONTAINE						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)			1 293	1 257	1 244	-1,0%
Nombre d'abonnés (clients)			543	557	565	1,4%
Volume vendu (m3)			33 805	42 548	62 036	45,8%
COURCELLES LES MONTBELIARD						

Nombre d'habitants desservis total (estimation)			0	0	0	0%
DAMBELIN						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)			501	507	508	0,2%
Nombre d'abonnés (clients)			263	272	279	2,6%
Volume vendu (m3)			18 091	31 155	29 896	-4,0%
DAMBENOIS						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)			0	0	0	0%
DAMPIERRE LES BOIS						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)			0	0	0	0%
DAMPIERRE SUR LE DOUBS						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)			467	464	462	-0,4%
Nombre d'abonnés (clients)			214	215	220	2,3%
Volume vendu (m3)			13 466	18 364	45 479	147,7%
DASLE						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)			0	0	0	0%
DUNG						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)			654	642	641	-0,2%
Nombre d'abonnés (clients)			289	294	293	-0,3%
Volume vendu (m3)			13 084	25 085	24 612	-1,9%
ECHENANS						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)			0	161	163	1,2%
Nombre d'abonnés (clients)				74	73	-1,4%
Volume vendu (m3)				2 822	6 544	131,9%
ECOT						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)			0	0	501	100%
Nombre d'abonnés (clients)					238	
ETOUVANS						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)			838	841	848	0,8%
Nombre d'abonnés (clients)			377	385	386	0,3%
Volume vendu (m3)			20 952	36 666	27 175	-25,9%
ETUPES						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)			0	0	0	0%
EXINCOURT						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)			0	0	0	0%
FESCHES LE CHATEL						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)			0	0	0	0%
FEULE						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)			181	178	178	0,0%
Nombre d'abonnés (clients)			87	88	87	-1,1%
Volume vendu (m3)			4 766	9 493	7 825	-17,6%
GOUX LES DAMBELIN						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)			285	282	282	0,0%
Nombre d'abonnés (clients)			135	132	133	0,8%
Volume vendu (m3)			7 786	14 059	17 178	22,2%
GRAND CHARMONT						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)			0	0	0	0%
HERIMONCOURT						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)			0	0	0	0%

ISSANS						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)			250	246	247	0,4%
Nombre d'abonnés (clients)			119	132	135	2,3%
Volume vendu (m3)			8 116	12 073	12 396	2,7%
LONGEVILLE SUR DOUBS						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)			696	689	684	-0,7%
Nombre d'abonnés (clients)			318	323	321	-0,6%
Volume vendu (m3)			19 906	28 962	28 096	-3,0%
LOUGRES						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)			788	772	758	-1,8%
Nombre d'abonnés (clients)			357	365	373	2,2%
Volume vendu (m3)			20 068	27 254	30 366	11,4%
MANDEURE						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)			0	0	0	0%
MATHAY						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)			0	0	0	0%
MONTBELIARD						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)			0	0	0	0%
MONTENOIS						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)			0	1 533	1 515	-1,2%
Nombre d'abonnés (clients)				637	637	0,0%
Volume vendu (m3)				25 586	54 600	113,4%
NEUCHATEL URTIERE						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)			195	191	182	-4,7%
Nombre d'abonnés (clients)			73	74	74	0,0%
Volume vendu (m3)			4 239	6 085	6 017	-1,1%
NOIREFONTAINE						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)			365	346	341	-1,4%
Nombre d'abonnés (clients)			163	163	165	1,2%
Volume vendu (m3)			19 449	23 594	26 733	13,3%
NOMMAY						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)			0	0	0	0%
PONT DE ROIDE VERMONDANS						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)			4 260	4 230	4 198	-0,8%
Nombre d'abonnés (clients)			1 641	1 641	1 643	0,1%
Volume vendu (m3)			132 472	208 347	195 310	-6,3%
PRESENTEVILLERS						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)			0	468	470	0,4%
Nombre d'abonnés (clients)				221	231	4,5%
Volume vendu (m3)				7 893	19 788	150,7%
RAYNANS						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)			342	341	339	-0,6%
Nombre d'abonnés (clients)			141	141	142	0,7%
Volume vendu (m3)			11 434	16 736	17 536	4,8%
REMONDANS VAIVRE						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)			238	238	237	-0,4%
Nombre d'abonnés (clients)			99	104	106	1,9%
Volume vendu (m3)			10 445	14 976	10 899	-27,2%

SAINT JULIEN LES MONTBELIARD						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)			0	170	168	-1,2%
Nombre d'abonnés (clients)				86	87	1,2%
Volume vendu (m3)				6 370	11 493	80,4%
SAINT MAURICE COLOMBIER						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)			933	933	929	-0,4%
Nombre d'abonnés (clients)			403	402	403	0,2%
Volume vendu (m3)			20 383	25 535	33 623	31,7%
SAINTE MARIE						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)			0	692	695	0,4%
Nombre d'abonnés (clients)				346	347	0,3%
Volume vendu (m3)				13 705	25 155	83,5%
SAINTE SUZANNE						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)			0	0	0	0%
SELONCOURT						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)			0	0	0	0%
SEMONDANS						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)			0	310	313	1,0%
Nombre d'abonnés (clients)				138	137	-0,7%
Volume vendu (m3)				8 214	14 864	81,0%
SOCHAUX						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)			0	0	0	0%
SOLEMONT						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)			157	149	146	-2,0%
Nombre d'abonnés (clients)			78	79	80	1,3%
Volume vendu (m3)			5 143	7 626	8 162	7,0%
TAILLECOURT						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)			0	0	0	0%
VALENTIGNEY						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)			0	0	0	0%
VANDONCOURT						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)			0	0	0	0%
VIEUX CHARMONT						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)			0	0	0	0%
VILLARS SOUS DAMPJOUX						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)			365	360	359	-0,3%
Nombre d'abonnés (clients)			165	162	159	-1,9%
Volume vendu (m3)			13 019	14 188	13 685	-3,5%
VILLARS SOUS ECOT						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)			360	358	355	-0,8%
Nombre d'abonnés (clients)			174	182	178	-2,2%
Volume vendu (m3)			10 173	16 268	15 594	-4,1%
VOUJEAUCOURT						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)			0	0	0	0%
Autre(s)						
Volume vendu (m3)			1 186			

6.3 Le synoptique du réseau

Les plans sont accessibles par les services de PMA, sur le portail internet.

6.4 La qualité de l'eau

6.4.1 La ressource

Le tableau suivant présente le nombre de résultats d'analyses obtenus sur l'ensemble des ressources du service :

	Contrôle sanitaire		Surveillance par le délégataire	
	Nb total de résultats d'analyses	Nb de résultats d'analyses conformes	Nb total de résultats d'analyses	Nb de résultats d'analyses conformes
Microbiologique	14	14	103	103
Physico-chimique	3072	3072	267	267

Détail des non-conformités sur la ressource :

Tous les résultats sont conformes.

6.4.2 L'eau produite et distribuée

La qualité de l'eau produite et distribuée est évaluée au regard des limites de qualité et des références de qualité définies par la réglementation :

- ✓ les limites de qualité visent les paramètres susceptibles de générer des risques immédiats ou à plus long terme pour la santé du consommateur,
- ✓ les références de qualité sont des valeurs indicatives établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau potable. Un dépassement ne traduit pas forcément un risque sanitaire pour le consommateur mais implique la mise en œuvre d'actions correctives.

▪ Conformité des prélèvements

Tableaux synthétiques de la conformité des prélèvements aux limites de qualité :

Limite de qualité	Contrôle Sanitaire		Surveillance du Délégataire		Contrôle sanitaire et surveillance du délégataire	
	Nb PLV total	Nb PLV conformes	Nb PLV total	Nb PLV conformes	Nb PLV total	Nb PLV conformes
Microbiologique	186	185	324	319	510	504
Physico-chimie	96	94	37	22	133	116

Un prélèvement est déclaré non-conforme si au moins un des paramètres le constituant est non-conforme à une limite de qualité.

	Taux de conformité Contrôle Sanitaire	Taux de conformité Surveillance du Délégataire	Taux de conformité Contrôle Sanitaire et Surveillance du Délégataire
Microbiologique	99,5 %	98,5 %	98,8 %
Physico-chimie	97,9 %	59,5 %	87,2 %

Un prélèvement est déclaré non-conforme si au moins un des paramètres le constituant est non-conforme à une limite de qualité.

Arg_Qualite_Eau

• Conformité des paramètres analytiques

Le tableau suivant présente en détail les résultats d'analyses et leur conformité en distinguant les paramètres soumis à limite de qualité des paramètres soumis à une référence de qualité⁴ :

	Contrôle sanitaire		Surveillance par le délégataire	
	Nb total de résultats d'analyses	Conformité aux limites / Respect des Références	Nb total de résultats d'analyses	Conformité aux limites / Respect des Références
Paramètres soumis à Limite de Qualité				
Microbiologique	372	371	450	444
Physico-chimique	8255	8253	37	22
Paramètres soumis à Référence de Qualité				
Microbiologique	743	735	650	634
Physico-chimique	1977	1960	1628	1589
Autres paramètres analysés				
Microbiologique				
Physico-chimique	1915		160	

Un prélèvement est déclaré non-conforme si au moins un des paramètres le constituant est non-conforme à une limite de qualité.

6.4.3 Nombre de résultats et conformité des analyses sur l'eau produite et distribuée par entités réseau

PC - AUTECHAUX-R.- Ancienne source

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	12		12	1	n/100ml	
Bactéries Coliformes	3		3	1	n/100ml	
E.Coli /100ml	3		3	1	n/100ml	<= 20000
Entérocoques fécaux	1		1	1	n/100ml	<= 10000
pH mesuré au labo	7.1	7.1	7.1	1	Unité pH	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	1		1	1	Qualitatif	
Turbidité	3.7	3.7	3.7	1	NFU	
Température de l'eau	10.5	10.5	10.5	1	°C	<= 25
Conductivité à 25°C	452	452	452	1	µS/cm	

⁴ Attention, tous les paramètres analysés ne sont pas forcément soumis à limite ou à référence de qualité.

PC - AUTECHAUX-R.- Source du Moulin

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	1	n/100ml	
Bactéries Coliformes	0		0	1	n/100ml	
E.Coli /100ml	0		0	2	n/100ml	<= 20000
Entérocoques fécaux	0		0	2	n/100ml	<= 10000
Equ.Calco (0;1;2;3;4)	2		2	1	Qualitatif	
Hydrogénocarbonates	307	307	307	1	mg/l	
pH à température de l'eau	7.3	7.3	7.3	1	Unité pH	
pH d'équilibre (à T pH insitu)	7.36	7.36	7.36	1	Unité pH	
pH mesuré au labo	7.1	7.1	7.1	1	Unité pH	
TH Calcique	23.75	23.75	23.75	1	°F	
TH Magnésien	1.512	1.512	1.512	1	°F	
Titre Alcalimétrique Complet	25.2	25.2	25.2	1	°F	
Titre Hydrotimétrique	25.262	25.262	25.262	1	°F	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	2	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	0	0	1	mg/l Pt	<= 200
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	1	Qualitatif	
Turbidité	0	0.12	0.24	2	NFU	
Indice Hydrocarbure	0	0	0	1	mg/l	<= 1
Ethylurée	0	0	0	1	µg/l	<= 2
Température de l'eau	11.2	12.45	13.7	2	°C	<= 25
Fer dissous	0	0	0	1	µg/l	
Manganèse total	0	0	0	1	µg/l	
Calcium	95	95	95	1	mg/l	
Chlorures	8.2	8.2	8.2	1	mg/l	<= 200
Conductivité à 25°C	515	518.5	522	2	µS/cm	
Magnésium	3.6	3.6	3.6	1	mg/l	
Potassium	1	1	1	1	mg/l	
Silicates (en mg/l de SiO2)	4.6	4.6	4.6	1	mg/l	
Sodium	5.3	5.3	5.3	1	mg/l	<= 200
Sulfates	7.9	7.9	7.9	1	mg/l	<= 250
Carbone Organique Total	0.69	0.69	0.69	1	mg/l C	<= 10
Oxygène dissous	7.2	7.2	7.2	1	mg/l	
O2 dissous % Saturation	74	74	74	1	%sat.	>= 30
Ammonium	0.02	0.02	0.02	1	mg/l	<= 4
Nitrates	9.6	9.6	9.6	1	mg/l	<= 100
Nitrates/50 + Nitrites/3	0.192	0.192	0.192	1	mg/l	
Nitrites	0	0	0	1	mg/l	
Phosphore total (en P2O5)	0	0	0	1	mg/l P2O5	
Antimoine	0	0	0	1	µg/l	
Arsenic	0	0	0	1	µg/l	<= 100
Bore	0	0	0	1	µg/l	
Cadmium	0	0	0	1	µg/l	<= 5
Fluorures	120	120	120	1	µg/l	
Nickel	0	0	0	1	µg/l	
Sélénium	0	0	0	1	µg/l	<= 10

Dibutyletain cation	0	0	0	1	µg/L	
Monobutylétain cation	0	0	0	1	µg/L	
Hexachlorobutadiène	0	0	0	1	µg/l	<= 2
Tetra + Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	0	0	0	1	µg/l	
Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	
Anthraquinone	0	0	0	1	µg/l	
PCB 101	0	0	0	1	µg/l	
PCB 105	0	0	0	1	µg/l	
PCB 114	0	0	0	1	µg/l	
PCB 118	0	0	0	1	µg/l	
PCB 123	0	0	0	1	µg/l	
PCB 125	0	0	0	1	µg/l	
PCB 126	0	0	0	1	µg/l	
PCB 128	0	0	0	1	µg/l	
PCB 138	0	0	0	1	µg/l	
PCB 149	0	0	0	1	µg/l	
PCB 153	0	0	0	1	µg/l	
PCB 156	0	0	0	1	µg/l	
PCB 157	0	0	0	1	µg/l	
PCB 167	0	0	0	1	µg/l	
PCB 169	0	0	0	1	µg/l	
PCB 170	0	0	0	1	µg/l	
PCB 18	0	0	0	1	µg/l	
PCB 180	0	0	0	1	µg/l	
PCB 189	0	0	0	1	µg/l	
PCB 194	0	0	0	1	µg/l	
PCB 209	0	0	0	1	µg/l	
PCB 28	0	0	0	1	µg/l	
PCB 31	0	0	0	1	µg/l	
PCB 35	0	0	0	1	µg/l	
PCB 44	0	0	0	1	µg/l	
PCB 52	0	0	0	1	µg/l	
PCB 54	0	0	0	1	µg/l	
PCB 77	0	0	0	1	µg/l	
PCB 81	0	0	0	1	µg/l	
Phosphate de tributyle	0	0	0	1	µg/l	<= 2
Somme des 7 PCBi	0	0	0	1	µg/l	

PC - BONDEVAL - Frémeuge

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
E.Coli /100ml	0		0	1	n/100ml	<= 20000
Entérocoques fécaux	0		0	1	n/100ml	<= 10000
Delta pH = PHE - PHEAU	-0.31	-0.31	-0.31	1	Unité pH	
Equ.Calco (0;1;2;3;4)	0		2	2	Qualitatif	
Hydrogénocarbonates	285	285	285	1	mg/l	
pH à température de l'eau	7.6	7.745	7.84	4	Unité pH	
pH d'équilibre (à T pH insitu)	7.43	7.445	7.46	2	Unité pH	
pH mesuré au labo	7.88	7.88	7.88	1	Unité pH	
TH Calcique	24.25	25.525	26.8	2	°F	
TH Magnésien	0.882	0.924	0.966	2	°F	
Titre Alcalimétrique	0	0	0	1	°F	
Titre Alcalimétrique Complet	23.31	23.355	23.4	2	°F	
Titre Hydrotimétrique	25.132	26.466	27.8	2	°F	
Titre Hydrotimétrique dissous	23.649	23.649	23.649	1	°F	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	1	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	0	0	1	mg/l Pt	<= 200
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	1	Qualitatif	
Turbidité	0.32	0.32	0.32	1	NFU	
Turbidité Terrain	1.15	1.15	1.15	1	NFU	
Indice Hydrocarbure	0	0	0	1	mg/l	<= 1
Ethylurée	0	0	0	1	µg/l	<= 2
Température de l'eau	11.7	11.875	12.4	4	°C	<= 25
Fer dissous	0	0	0	1	µg/l	
Manganèse total	0	0	0	1	µg/l	
Calcium	97	102.1	107.2	2	mg/l	
Calcium dissous	90.9	90.9	90.9	1	mg/l	
Chlorures	0	1.3	2.6	2	mg/l	<= 200
Conductivité à 25°C	446	446	446	1	µS/cm	
Conductivité à 25°C in situ	426	433.333	437	3	µS/cm	
Magnésium	2.1	2.2	2.3	2	mg/l	
Magnésium dissous	2.2	2.2	2.2	1	mg/l	
Potassium	0.31	0.405	0.5	2	mg/l	
Potassium dissous	0.5	0.5	0.5	1	mg/l	
Silicates (en mg/l de SiO2)	0	1.9	3.8	2	mg/l	
Sodium	1.3	1.35	1.4	2	mg/l	<= 200
Sodium dissous	1.5	1.5	1.5	1	mg/l	
Sulfates	4.6	6.35	8.1	2	mg/l	<= 250
Carbone organique dissous	0.7	0.7	0.7	1	mg/l C	
Carbone Organique Total	0.8	0.805	0.81	2	mg/l C	<= 10
Oxygène dissous	7.5	7.5	7.5	1	mg/l	
O2 dissous % Saturation	71	71	71	1	%sat.	>= 30
Ammonium	0	0	0	1	mg/l	<= 4
Nitrates	1.4	1.65	1.9	2	mg/l	<= 100
Nitrates/50 + Nitrites/3	0.038	0.038	0.038	1	mg/l	
Nitrites	0	0	0	1	mg/l	

Phosphore total (en P2O5)	0	0	0	1	mg/l P2O5	
Antimoine	0	0	0	1	µg/l	
Arsenic	0	0	0	1	µg/l	<= 100
Bore	0	0	0	1	µg/l	
Cadmium	0	0	0	1	µg/l	<= 5
Fluorures	0	0	0	1	µg/l	
Nickel	0	0	0	1	µg/l	
Sélénium	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Dibutyletain cation	0	0	0	1	µg/L	
Monobutylétain cation	0	0	0	1	µg/L	
Hexachlorobutadiène	0	0	0	1	µg/l	<= 2
Tetra + Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	0	0	0	1	µg/l	
Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	
Anthraquinone	0	0	0	1	µg/l	
PCB 101	0	0	0	1	µg/l	
PCB 105	0	0	0	1	µg/l	
PCB 114	0	0	0	1	µg/l	
PCB 118	0	0	0	1	µg/l	
PCB 123	0	0	0	1	µg/l	
PCB 125	0	0	0	1	µg/l	
PCB 126	0	0	0	1	µg/l	
PCB 128	0	0	0	1	µg/l	
PCB 138	0	0	0	1	µg/l	
PCB 149	0	0	0	1	µg/l	
PCB 153	0	0	0	1	µg/l	
PCB 156	0	0	0	1	µg/l	
PCB 157	0	0	0	1	µg/l	
PCB 167	0	0	0	1	µg/l	
PCB 169	0	0	0	1	µg/l	
PCB 170	0	0	0	1	µg/l	
PCB 18	0	0	0	1	µg/l	
PCB 180	0	0	0	1	µg/l	
PCB 189	0	0	0	1	µg/l	
PCB 194	0	0	0	1	µg/l	
PCB 209	0	0	0	1	µg/l	
PCB 28	0	0	0	1	µg/l	
PCB 31	0	0	0	1	µg/l	
PCB 35	0	0	0	1	µg/l	
PCB 44	0	0	0	1	µg/l	
PCB 52	0	0	0	1	µg/l	
PCB 54	0	0	0	1	µg/l	
PCB 77	0	0	0	1	µg/l	
PCB 81	0	0	0	1	µg/l	
Phosphate de tributyle	0	0	0	1	µg/l	<= 2
Somme des 7 PCB _i	0	0	0	1	µg/l	
Chlore libre				2	mg/l	
Chlore total				2	mg/l	

PC - COLOMBIER-F. - Mélange source

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	5	n/100ml	
Bactéries Coliformes	0		0	6	n/100ml	
E.Coli /100ml	0		0	6	n/100ml	<= 20000
Entérocoques fécaux	0		0	6	n/100ml	<= 10000
pH mesuré au labo	7	7.317	7.4	6	Unité pH	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		1	6	Qualitatif	
Turbidité	0	0.663	1.5	6	NFU	
Température de l'eau	8.5	11.3	14.3	6	°C	<= 25
Conductivité à 25°C	504	515.833	525	6	µS/cm	

PC - DAMBELIN - Cul des Moulins

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		28	2	n/100ml	
Bactéries Coliformes	0		3	2	n/100ml	
E.Coli /100ml	0		0	2	n/100ml	<= 20000
Entérocoques fécaux	0		10	2	n/100ml	<= 10000
pH mesuré au labo	7.5	7.5	7.5	2	Unité pH	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	2	Qualitatif	
Turbidité	0.53	10.265	20	2	NFU	
Température de l'eau	8.5	10.35	12.2	2	°C	<= 25
Conductivité à 25°C	512	529	546	2	µS/cm	

PC - DAMBELIN - Forage Pré Lajus

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	2	n/100ml	
Bactéries Coliformes	0		3	2	n/100ml	
E.Coli /100ml	0		0	2	n/100ml	<= 20000
Entérocoques fécaux	0		0	2	n/100ml	<= 10000
pH mesuré au labo	7.3	7.45	7.6	2	Unité pH	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	2	Qualitatif	
Turbidité	0.94	1.02	1.1	2	NFU	
Température de l'eau	4.6	9.8	15	2	°C	<= 25
Conductivité à 25°C	535	538.5	542	2	µS/cm	

PC - DAMBELIN - Sapins mélange

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		1	2	n/100ml	
Bactéries Coliformes	0		12	2	n/100ml	
E.Coli /100ml	0		0	2	n/100ml	<= 20000
Entérocoques fécaux	0		4	2	n/100ml	<= 10000
pH mesuré au labo	7.6	7.65	7.7	2	Unité pH	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	2	Qualitatif	
Turbidité	0.81	1.355	1.9	2	NFU	
Température de l'eau	6.8	9.7	12.6	2	°C	<= 25
Conductivité à 25°C	346	362.5	379	2	µS/cm	

PC - ETOUVANS - Puits

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	1		8	2	n/100ml	
Bactéries Coliformes	10		76	2	n/100ml	
E.Coli /100ml	0		10	3	n/100ml	<= 20000
Entérocoques fécaux	0		1	3	n/100ml	<= 10000
Delta pH = PHE - PHEAU	0.03	0.03	0.03	1	Unité pH	
Equ.Calco (0;1;2;3;4)	2		3	3	Qualitatif	
Hydrogénocarbonates	413	413	413	1	mg/l	
pH à température de l'eau	7.2	7.2	7.2	1	Unité pH	
pH d'équilibre (à T pH insitu)	7.23	7.25	7.28	3	Unité pH	
pH mesuré au labo	6.9	7.12	7.3	5	Unité pH	
TH Calcique	25	28.333	32.5	3	°F	
TH Magnésien	1.218	1.372	1.512	3	°F	
Titre Alcalimétrique	0	0	0	1	°F	
Titre Alcalimétrique Complet	26	29.733	33.9	3	°F	
Titre Hydrotimétrique	29.6	31.237	34.012	3	°F	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		1	7	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	0	0	1	mg/l Pt	<= 200
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	1	Qualitatif	
Turbidité	0	1.329	3.9	7	NFU	
Indice Hydrocarbure	0	0	0	1	mg/l	<= 1
Ethylurée	0	0	0	1	µg/l	<= 2
Température de l'eau	8.9	14.043	15.9	7	°C	<= 25
Fer dissous	120	120	120	1	µg/l	
Fer total	0	73.5	147	2	µg/l	
Manganèse total	44.3	118.1	190	3	µg/l	
Calcium	100	113.333	130	3	mg/l	
Chlorures	0	5.767	8.8	3	mg/l	<= 200
Conductivité à 25°C	527	568.143	623	7	µS/cm	
Magnésium	2.9	3.267	3.6	3	mg/l	
Potassium	1.5	2.267	2.8	3	mg/l	
Silicates (en mg/l de SiO2)	5.1	5.1	5.1	1	mg/l	
Sodium	3.8	5.6	7.1	3	mg/l	<= 200
Sulfates	3.9	7.633	13.4	3	mg/l	<= 250
Carbone Organique Total	1.4	1.4	1.4	1	mg/l C	<= 10
Oxygène dissous	2.4	2.4	2.4	1	mg/l	
O2 dissous % Saturation	21	21	21	1	%sat.	>= 30
Ammonium	0.04	0.04	0.04	1	mg/l	<= 4
Nitrates	0	0	0	3	mg/l	<= 100
Nitrates/50 + Nitrites/3	0.003	0.003	0.003	1	mg/l	
Nitrites	0.01	0.01	0.01	1	mg/l	
Phosphore total (en P2O5)	0	0	0	1	mg/l P2O5	
Antimoine	0	0	0	1	µg/l	
Arsenic	1	1	1	1	µg/l	<= 100
Bore	0	0	0	1	µg/l	
Cadmium	0	0	0	1	µg/l	<= 5

Fluorures	0	0	0	1	µg/l	
Nickel	0	0	0	1	µg/l	
Sélénium	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Dibutyletain cation	0	0	0	1	µg/L	
Monobutylétain cation	0	0	0	1	µg/L	
Hexachlorobutadiène	0	0	0	1	µg/l	<= 2
Tetra + Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	0	0	0	1	µg/l	
Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	
Anthraquinone	0	0	0	1	µg/l	
PCB 101	0	0	0	1	µg/l	
PCB 105	0	0	0	1	µg/l	
PCB 114	0	0	0	1	µg/l	
PCB 118	0	0	0	1	µg/l	
PCB 123	0	0	0	1	µg/l	
PCB 125	0	0	0	1	µg/l	
PCB 126	0	0	0	1	µg/l	
PCB 128	0	0	0	1	µg/l	
PCB 138	0	0	0	1	µg/l	
PCB 149	0	0	0	1	µg/l	
PCB 153	0	0	0	1	µg/l	
PCB 156	0	0	0	1	µg/l	
PCB 157	0	0	0	1	µg/l	
PCB 167	0	0	0	1	µg/l	
PCB 169	0	0	0	1	µg/l	
PCB 170	0	0	0	1	µg/l	
PCB 18	0	0	0	1	µg/l	
PCB 180	0	0	0	1	µg/l	
PCB 189	0	0	0	1	µg/l	
PCB 194	0	0	0	1	µg/l	
PCB 209	0	0	0	1	µg/l	
PCB 28	0	0	0	1	µg/l	
PCB 31	0	0	0	1	µg/l	
PCB 35	0	0	0	1	µg/l	
PCB 44	0	0	0	1	µg/l	
PCB 52	0	0	0	1	µg/l	
PCB 54	0	0	0	1	µg/l	
PCB 77	0	0	0	1	µg/l	
PCB 81	0	0	0	1	µg/l	
Phosphate de tributyle	0	0	0	1	µg/l	<= 2
Somme des 7 PCBi	0	0	0	1	µg/l	

PC - FEULE - Source

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	76		76	1	n/100ml	
Bactéries Coliformes	0		0	1	n/100ml	
E.Coli /100ml	0		0	1	n/100ml	<= 20000
Entérocoques fécaux	1		1	1	n/100ml	<= 10000
pH mesuré au labo	7.3	7.3	7.3	1	Unité pH	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	1		1	1	Qualitatif	
Turbidité	35	35	35	1	NFU	
Température de l'eau	8.3	8.3	8.3	1	°C	<= 25
Conductivité à 25°C	442	442	442	1	µS/cm	

PC - LONGEVILLE - Combe Monney

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Equ.Calco (0;1;2;3;4)	2		2	2	Qualitatif	
pH d'équilibre (à T pH insitu)	7.46	7.49	7.52	2	Unité pH	
pH mesuré au labo	7.5	7.575	7.7	4	Unité pH	
TH Calcique	13.25	13.75	14.25	2	°F	
TH Magnésien	13.44	13.86	14.28	2	°F	
Titre Alcalimétrique	0	0	0	1	°F	
Titre Alcalimétrique Complet	28.4	28.5	28.6	2	°F	
Titre Hydrotimétrique	28.5	28.75	29	2	°F	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		1	4	Qualitatif	
Turbidité	4.1	4.5	4.7	4	NFU	
Température de l'eau	16.4	16.9	17.4	4	°C	<= 25
Fer total	890	895	900	2	µg/l	
Manganèse total	8.4	8.65	8.9	2	µg/l	
Calcium	53	55	57	2	mg/l	
Chlorures	8.7	8.95	9.2	2	mg/l	<= 200
Conductivité à 25°C	592	604.75	635	4	µS/cm	
Magnésium	32	33	34	2	mg/l	
Potassium	7.6	7.6	7.6	2	mg/l	
Sodium	22.5	22.85	23.2	2	mg/l	<= 200
Sulfates	32.4	33.4	34.4	2	mg/l	<= 250
Nitrates	0	0	0	2	mg/l	<= 100

PC - NOIREFONTAINE - Oeil de boeuf

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
E.Coli /100ml	0		0	1	n/100ml	<= 20000
Entérocoques fécaux	0		0	1	n/100ml	<= 10000
Equ.Calco (0;1;2;3;4)	2		2	1	Qualitatif	
Hydrogénocarbonates	354	354	354	1	mg/l	
pH à température de l'eau	7.5	7.5	7.5	1	Unité pH	
pH d'équilibre (à T pH insitu)	7.3	7.3	7.3	1	Unité pH	
TH Calcique	30	30	30	1	°F	
TH Magnésien	1.344	1.344	1.344	1	°F	
Titre Alcalimétrique Complet	29.1	29.1	29.1	1	°F	
Titre Hydrotimétrique	31.344	31.344	31.344	1	°F	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	1	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	0	0	1	mg/l Pt	<= 200
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	1		1	1	Qualitatif	
Turbidité	0.31	0.31	0.31	1	NFU	
Indice Hydrocarbure	0	0	0	1	mg/l	<= 1
Ethylurée	0	0	0	1	µg/l	<= 2
Température de l'eau	10.1	10.1	10.1	1	°C	<= 25
Fer dissous	0	0	0	1	µg/l	
Manganèse total	0	0	0	1	µg/l	
Calcium	120	120	120	1	mg/l	
Chlorures	0	0	0	1	mg/l	<= 200
Conductivité à 25°C	552	552	552	1	µS/cm	
Magnésium	3.2	3.2	3.2	1	mg/l	
Potassium	0.62	0.62	0.62	1	mg/l	
Silicates (en mg/l de SiO2)	4.1	4.1	4.1	1	mg/l	
Sodium	1.8	1.8	1.8	1	mg/l	<= 200
Sulfates	5.4	5.4	5.4	1	mg/l	<= 250
Carbone Organique Total	0.85	0.85	0.85	1	mg/l C	<= 10
Oxygène dissous	6.9	6.9	6.9	1	mg/l	
O2 dissous % Saturation	70	70	70	1	%sat.	>= 30
Ammonium	0	0	0	1	mg/l	<= 4
Nitrates	12.4	12.4	12.4	1	mg/l	<= 100
Nitrates/50 + Nitrites/3	0.248	0.248	0.248	1	mg/l	
Nitrites	0	0	0	1	mg/l	
Phosphore total (en P2O5)	0	0	0	1	mg/l P2O5	
Antimoine	0	0	0	1	µg/l	
Arsenic	0	0	0	1	µg/l	<= 100
Bore	0	0	0	1	µg/l	
Cadmium	0	0	0	1	µg/l	<= 5
Fluorures	0	0	0	1	µg/l	
Nickel	0	0	0	1	µg/l	
Sélénium	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Dibutyletain cation	0	0	0	1	µg/L	
Monobutylétain cation	0	0	0	1	µg/L	
Hexachlorobutadiène	0	0	0	1	µg/l	<= 2

Tetra + Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	0	0	0	1	µg/l	
Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	
Anthraquinone	0	0	0	1	µg/l	
PCB 101	0	0	0	1	µg/l	
PCB 105	0	0	0	1	µg/l	
PCB 114	0	0	0	1	µg/l	
PCB 118	0	0	0	1	µg/l	
PCB 123	0	0	0	1	µg/l	
PCB 125	0	0	0	1	µg/l	
PCB 126	0	0	0	1	µg/l	
PCB 128	0	0	0	1	µg/l	
PCB 138	0	0	0	1	µg/l	
PCB 149	0	0	0	1	µg/l	
PCB 153	0	0	0	1	µg/l	
PCB 156	0	0	0	1	µg/l	
PCB 157	0	0	0	1	µg/l	
PCB 167	0	0	0	1	µg/l	
PCB 169	0	0	0	1	µg/l	
PCB 170	0	0	0	1	µg/l	
PCB 18	0	0	0	1	µg/l	
PCB 180	0	0	0	1	µg/l	
PCB 189	0	0	0	1	µg/l	
PCB 194	0	0	0	1	µg/l	
PCB 209	0	0	0	1	µg/l	
PCB 28	0	0	0	1	µg/l	
PCB 31	0	0	0	1	µg/l	
PCB 35	0	0	0	1	µg/l	
PCB 44	0	0	0	1	µg/l	
PCB 52	0	0	0	1	µg/l	
PCB 54	0	0	0	1	µg/l	
PCB 77	0	0	0	1	µg/l	
PCB 81	0	0	0	1	µg/l	
Phosphate de tributyle	0.005	0.005	0.005	1	µg/l	<= 2
Somme des 7 PCBi	0	0	0	1	µg/l	

PC - NOIREFONTAINE - Thilleñaie

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
E.Coli /100ml	4		4	1	n/100ml	<= 20000
Entérocoques fécaux	0		0	1	n/100ml	<= 10000
Equ.Calco (0;1;2;3;4)	2		2	1	Qualitatif	
Hydrogénocarbonates	240	240	240	1	mg/l	
pH à température de l'eau	7.6	7.6	7.6	1	Unité pH	
pH d'équilibre (à T pH insitu)	7.55	7.55	7.55	1	Unité pH	
TH Calcique	18.75	18.75	18.75	1	°F	
TH Magnésien	2.1	2.1	2.1	1	°F	
Titre Alcalimétrique Complet	19.7	19.7	19.7	1	°F	
Titre Hydrotimétrique	20.85	20.85	20.85	1	°F	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	1	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	0	0	1	mg/l Pt	<= 200
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	1	Qualitatif	
Turbidité	0	0	0	1	NFU	
Indice Hydrocarbure	0	0	0	1	mg/l	<= 1
Ethylurée	0	0	0	1	µg/l	<= 2
Température de l'eau	13.8	13.8	13.8	1	°C	<= 25
Fer dissous	0	0	0	1	µg/l	
Manganèse total	0	0	0	1	µg/l	
Calcium	75	75	75	1	mg/l	
Chlorures	0	0	0	1	mg/l	<= 200
Conductivité à 25°C	432	432	432	1	µS/cm	
Magnésium	5	5	5	1	mg/l	
Potassium	0.5	0.5	0.5	1	mg/l	
Silicates (en mg/l de SiO2)	10	10	10	1	mg/l	
Sodium	0.76	0.76	0.76	1	mg/l	<= 200
Sulfates	6.9	6.9	6.9	1	mg/l	<= 250
Carbone Organique Total	0.95	0.95	0.95	1	mg/l C	<= 10
Oxygène dissous	8.1	8.1	8.1	1	mg/l	
O2 dissous % Saturation	81	81	81	1	%sat.	>= 30
Ammonium	0	0	0	1	mg/l	<= 4
Nitrates	6.3	6.3	6.3	1	mg/l	<= 100
Nitrates/50 + Nitrites/3	0.126	0.126	0.126	1	mg/l	
Nitrites	0	0	0	1	mg/l	
Phosphore total (en P2O5)	0	0	0	1	mg/l P2O5	
Antimoine	0	0	0	1	µg/l	
Arsenic	0	0	0	1	µg/l	<= 100
Bore	0	0	0	1	µg/l	
Cadmium	0	0	0	1	µg/l	<= 5
Fluorures	0	0	0	1	µg/l	
Nickel	0	0	0	1	µg/l	
Sélénium	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Dibutyletain cation	0	0	0	1	µg/L	
Monobutylétain cation	0.134	0.134	0.134	1	µg/L	
Hexachlorobutadiène	0	0	0	1	µg/l	<= 2

Tetra + Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	0	0	0	1	µg/l	
Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	
Anthraquinone	0	0	0	1	µg/l	
PCB 101	0	0	0	1	µg/l	
PCB 105	0	0	0	1	µg/l	
PCB 114	0	0	0	1	µg/l	
PCB 118	0	0	0	1	µg/l	
PCB 123	0	0	0	1	µg/l	
PCB 125	0	0	0	1	µg/l	
PCB 126	0	0	0	1	µg/l	
PCB 128	0	0	0	1	µg/l	
PCB 138	0	0	0	1	µg/l	
PCB 149	0	0	0	1	µg/l	
PCB 153	0	0	0	1	µg/l	
PCB 156	0	0	0	1	µg/l	
PCB 157	0	0	0	1	µg/l	
PCB 167	0	0	0	1	µg/l	
PCB 169	0	0	0	1	µg/l	
PCB 170	0	0	0	1	µg/l	
PCB 18	0	0	0	1	µg/l	
PCB 180	0	0	0	1	µg/l	
PCB 189	0	0	0	1	µg/l	
PCB 194	0	0	0	1	µg/l	
PCB 209	0	0	0	1	µg/l	
PCB 28	0	0	0	1	µg/l	
PCB 31	0	0	0	1	µg/l	
PCB 35	0	0	0	1	µg/l	
PCB 44	0	0	0	1	µg/l	
PCB 52	0	0	0	1	µg/l	
PCB 54	0	0	0	1	µg/l	
PCB 77	0	0	0	1	µg/l	
PCB 81	0	0	0	1	µg/l	
Phosphate de tributyle	0	0	0	1	µg/l	<= 2
Somme des 7 PCBi	0	0	0	1	µg/l	

PC - PONT DE ROIDE - En Presle

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
E.Coli /100ml	0		0	1	n/100ml	<= 20000
Entérocoques fécaux	0		0	1	n/100ml	<= 10000
Equ.Calco (0;1;2;3;4)	2		2	1	Qualitatif	
Hydrogénocarbonates	354	354	354	1	mg/l	
pH à température de l'eau	7.3	7.3	7.3	1	Unité pH	
pH d'équilibre (à T pH insitu)	7.28	7.28	7.28	1	Unité pH	
TH Calcique	30	30	30	1	°F	
TH Magnésien	2.058	2.058	2.058	1	°F	
Titre Alcalimétrique Complet	29.1	29.1	29.1	1	°F	
Titre Hydrotimétrique	32.058	32.058	32.058	1	°F	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	1	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	0	0	1	mg/l Pt	<= 200
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	1	Qualitatif	
Turbidité	0	0	0	1	NFU	
Indice Hydrocarbure	0	0	0	1	mg/l	<= 1
Ethylurée	0	0	0	1	µg/l	
Température de l'eau	11.3	11.3	11.3	1	°C	<= 25
Fer dissous	0	0	0	1	µg/l	
Manganèse total	0	0	0	1	µg/l	
Calcium	120	120	120	1	mg/l	
Chlorures	4.1	4.1	4.1	1	mg/l	<= 200
Conductivité à 25°C	570	570	570	1	µS/cm	
Magnésium	4.9	4.9	4.9	1	mg/l	
Potassium	0.56	0.56	0.56	1	mg/l	
Silicates (en mg/l de SiO2)	5.1	5.1	5.1	1	mg/l	
Sodium	2.4	2.4	2.4	1	mg/l	<= 200
Sulfates	6.3	6.3	6.3	1	mg/l	<= 250
Carbone Organique Total	0.67	0.67	0.67	1	mg/l C	<= 10
Oxygène dissous	8.4	8.4	8.4	1	mg/l	
O2 dissous % Saturation	80	80	80	1	%sat.	>= 30
Ammonium	0	0	0	1	mg/l	<= 4
Nitrates	13.6	13.6	13.6	1	mg/l	<= 100
Nitrates/50 + Nitrites/3	0.272	0.272	0.272	1	mg/l	
Nitrites	0	0	0	1	mg/l	
Phosphore total (en P2O5)	0	0	0	1	mg/l P2O5	
Antimoine	0	0	0	1	µg/l	
Arsenic	0	0	0	1	µg/l	<= 100
Bore	0	0	0	1	µg/l	
Cadmium	0	0	0	1	µg/l	<= 5
Fluorures	0	0	0	1	µg/l	
Nickel	0	0	0	1	µg/l	
Sélénium	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Dibutyletain cation	0	0	0	1	µg/L	
Monobutylétain cation	0	0	0	1	µg/L	
Hexachlorobutadiène	0	0	0	1	µg/l	<= 2

Tetra + Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	0	0	0	1	µg/l
Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l
Anthraquinone	0	0	0	1	µg/l
PCB 101	0	0	0	1	µg/l
PCB 105	0	0	0	1	µg/l
PCB 114	0	0	0	1	µg/l
PCB 118	0	0	0	1	µg/l
PCB 123	0	0	0	1	µg/l
PCB 125	0	0	0	1	µg/l
PCB 126	0	0	0	1	µg/l
PCB 128	0	0	0	1	µg/l
PCB 138	0	0	0	1	µg/l
PCB 149	0	0	0	1	µg/l
PCB 153	0	0	0	1	µg/l
PCB 156	0	0	0	1	µg/l
PCB 157	0	0	0	1	µg/l
PCB 167	0	0	0	1	µg/l
PCB 169	0	0	0	1	µg/l
PCB 170	0	0	0	1	µg/l
PCB 18	0	0	0	1	µg/l
PCB 180	0	0	0	1	µg/l
PCB 189	0	0	0	1	µg/l
PCB 194	0	0	0	1	µg/l
PCB 209	0	0	0	1	µg/l
PCB 28	0	0	0	1	µg/l
PCB 31	0	0	0	1	µg/l
PCB 35	0	0	0	1	µg/l
PCB 44	0	0	0	1	µg/l
PCB 52	0	0	0	1	µg/l
PCB 54	0	0	0	1	µg/l
PCB 77	0	0	0	1	µg/l
PCB 81	0	0	0	1	µg/l
Phosphate de tributyle	0	0	0	1	µg/l
Somme des 7 PCB _i	0	0	0	1	µg/l

PC - PONT DE ROIDE - Rochedane

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
E.Coli /100ml	0		0	1	n/100ml	<= 20000
Entérocoques fécaux	0		0	1	n/100ml	<= 10000
Equ.Calco (0;1;2;3;4)	2		2	1	Qualitatif	
Hydrogénocarbonates	331	331	331	1	mg/l	
pH à température de l'eau	7.2	7.2	7.2	1	Unité pH	
pH d'équilibre (à T pH insitu)	7.28	7.28	7.28	1	Unité pH	
TH Calcique	27.5	27.5	27.5	1	°F	
TH Magnésien	1.05	1.05	1.05	1	°F	
Titre Alcalimétrique Complet	27.2	27.2	27.2	1	°F	
Titre Hydrotimétrique	28.55	28.55	28.55	1	°F	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	1	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	0	0	1	mg/l Pt	<= 200
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	1	Qualitatif	
Turbidité	0	0	0	1	NFU	
Indice Hydrocarbure	0	0	0	1	mg/l	<= 1
Ethylurée	0	0	0	1	µg/l	
Température de l'eau	13.4	13.4	13.4	1	°C	<= 25
Fer dissous	0	0	0	1	µg/l	
Manganèse total	0	0	0	1	µg/l	
Calcium	110	110	110	1	mg/l	
Chlorures	3.9	3.9	3.9	1	mg/l	<= 200
Conductivité à 25°C	532	532	532	1	µS/cm	
Magnésium	2.5	2.5	2.5	1	mg/l	
Potassium	1.2	1.2	1.2	1	mg/l	
Silicates (en mg/l de SiO2)	5.2	5.2	5.2	1	mg/l	
Sodium	2.6	2.6	2.6	1	mg/l	<= 200
Sulfates	6	6	6	1	mg/l	<= 250
Carbone Organique Total	0.74	0.74	0.74	1	mg/l C	<= 10
Oxygène dissous	8.4	8.4	8.4	1	mg/l	
O2 dissous % Saturation	83	83	83	1	%sat.	>= 30
Ammonium	0	0	0	1	mg/l	<= 4
Nitrates	9	9	9	1	mg/l	<= 100
Nitrates/50 + Nitrites/3	0.18	0.18	0.18	1	mg/l	
Nitrites	0	0	0	1	mg/l	
Phosphore total (en P2O5)	0	0	0	1	mg/l P2O5	
Antimoine	0	0	0	1	µg/l	
Arsenic	0	0	0	1	µg/l	<= 100
Bore	0	0	0	1	µg/l	
Cadmium	0	0	0	1	µg/l	<= 5
Fluorures	0	0	0	1	µg/l	
Nickel	0	0	0	1	µg/l	
Sélénium	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Dibutyletain cation	0	0	0	1	µg/L	
Monobutylétain cation	0	0	0	1	µg/L	
Hexachlorobutadiène	0	0	0	1	µg/l	<= 2

Tetra + Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	0	0	0	1	µg/l
Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l
Anthraquinone	0	0	0	1	µg/l
PCB 101	0	0	0	1	µg/l
PCB 105	0	0	0	1	µg/l
PCB 114	0	0	0	1	µg/l
PCB 118	0	0	0	1	µg/l
PCB 123	0	0	0	1	µg/l
PCB 125	0	0	0	1	µg/l
PCB 126	0	0	0	1	µg/l
PCB 128	0	0	0	1	µg/l
PCB 138	0	0	0	1	µg/l
PCB 149	0	0	0	1	µg/l
PCB 153	0	0	0	1	µg/l
PCB 156	0	0	0	1	µg/l
PCB 157	0	0	0	1	µg/l
PCB 167	0	0	0	1	µg/l
PCB 169	0	0	0	1	µg/l
PCB 170	0	0	0	1	µg/l
PCB 18	0	0	0	1	µg/l
PCB 180	0	0	0	1	µg/l
PCB 189	0	0	0	1	µg/l
PCB 194	0	0	0	1	µg/l
PCB 209	0	0	0	1	µg/l
PCB 28	0	0	0	1	µg/l
PCB 31	0	0	0	1	µg/l
PCB 35	0	0	0	1	µg/l
PCB 44	0	0	0	1	µg/l
PCB 52	0	0	0	1	µg/l
PCB 54	0	0	0	1	µg/l
PCB 77	0	0	0	1	µg/l
PCB 81	0	0	0	1	µg/l
Phosphate de tributyle	0	0	0	1	µg/l
Somme des 7 PCB _i	0	0	0	1	µg/l

PC - REMONDANS-VAIVRE - Mélange EB

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	5	n/100ml	
Bactéries Coliformes	0		80	5	n/100ml	
E.Coli /100ml	0		1	5	n/100ml	<= 20000
Entérocoques fécaux	0		1	5	n/100ml	<= 10000
pH mesuré au labo	7.5	7.6	7.7	4	Unité pH	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	4	Qualitatif	
Turbidité	0	0.05	0.2	4	NFU	
Température de l'eau	8.8	9.9	12	5	°C	<= 25
Conductivité à 25°C	428	431.75	436	4	µS/cm	

PC - Source de Villeprés

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		44	4	n/100ml	
Bactéries Coliformes	4		23	4	n/100ml	
E.Coli /100ml	4		23	4	n/100ml	<= 20000
Entérocoques fécaux	0		80	4	n/100ml	<= 10000
pH mesuré au labo	7.2	7.35	7.5	4	Unité pH	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	4	Qualitatif	
Turbidité	0.21	0.38	0.64	4	NFU	
Température de l'eau	4.8	9.05	10.6	4	°C	<= 25
Conductivité à 25°C	446	499	542	4	µS/cm	

UP - BEUTAL

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	3	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		12	3	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		0	3	n/ml	
Bactéries Coliforme /Colilert	0		0	6	Qualitatif	= 0
Bactéries Coliformes	0		0	3	n/100ml	= 0
E.Coli /Colilert	0		0	6	Qualitatif	= 0
E.Coli /100ml	0		0	3	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	3	n/100ml	= 0
pH à température de l'eau	7.56	7.64	7.8	3	Unité pH	[6,5 - 9]
pH mesuré au labo	7.5	7.533	7.6	3	Unité pH	[6,5 - 9]
Titre Alcalimétrique Complet	18.6	19.7	21	3	°F	
Titre Hydrotimétrique	20	21.967	25.6	3	°F	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	3	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	0	0	3	mg/l Pt	<= 15
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	3	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	3	Qualitatif	
Turbidité	0	0.42	1	3	NFU	<= 1
Turbidité Terrain	0.72	1.382	2.93	6	NFU	<= 1
Température de l'eau	7.5	13.3	17.6	8	°C	<= 25
Chlorures	0	1.233	3.7	3	mg/l	<= 250
Conductivité à 25°C	389	398.333	415	3	µS/cm	[200 - 1200]
Conductivité à 25°C in situ	361	366.333	377	3	µS/cm	<= 1100
Sulfates	8.9	9.7	10.9	3	mg/l	<= 250
Carbone Organique Total	0.43	0.6	0.83	3	mg/l C	<= 2
Ammonium	0	0.003	0.01	3	mg/l	<= 0.1
Nitrates	4.5	7.333	9.5	3	mg/l	<= 50
Nitrates/50 + Nitrites/3	0.09	0.147	0.19	3	mg/l	<= 1
Nitrites	0	0	0	3	mg/l	<= 0.1
Chlore libre	0.01	0.597	1.27	9	mg/l	
Chlore total	0.03	0.691	1.59	9	mg/l	

UP - BONDEVAL TTP Route de Roche

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	2	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		6	2	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	1		5	2	n/ml	
Bactéries Coliforme /Colilert	0		0	2	Qualitatif	= 0
Bactéries Coliformes	0		0	2	n/100ml	= 0
E.Coli /Colilert	0		0	2	Qualitatif	= 0
E.Coli /100ml	0		0	2	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	2	n/100ml	= 0
Equ.Calco (0;1;2;3;4)	0		0	1	Qualitatif	[1 - 2]
pH à température de l'eau	7.8	8.077	8.33	3	Unité pH	[6,5 - 9]
pH d'équilibre (à T pH insitu)	7.4	7.4	7.4	1	Unité pH	
pH mesuré au labo	7.3	7.4	7.5	2	Unité pH	[6,5 - 9]
TH Calcique	23.25	23.25	23.25	1	°F	
TH Magnésien	0.966	0.966	0.966	1	°F	
Titre Alcalimétrique Complet	15.5	19.85	24.2	2	°F	
Titre Hydrotimétrique	18.9	22.905	25.6	3	°F	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	2	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	0	0	2	mg/l Pt	<= 15
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	2	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	2	Qualitatif	
Turbidité	0	0.1	0.2	2	NFU	<= 2
Turbidité Terrain	0.13	0.445	0.76	2	NFU	<= 2
Acrylamide	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Epichlorohydrine	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Ethylurée	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Température de l'eau	12.9	13.375	14.5	4	°C	<= 25
Fer total	0	0	0	1	µg/l	<= 200
Manganèse total	0	0	0	1	µg/l	<= 50
Calcium	93	93	93	1	mg/l	
Chlorures	0	7.9	15.8	2	mg/l	<= 250
Conductivité à 25°C	411	437.5	464	2	µS/cm	[200 - 1200]
Conductivité à 25°C in situ	417	458	499	2	µS/cm	<= 1100
Magnésium	2.3	2.3	2.3	1	mg/l	
Potassium	0.27	0.27	0.27	1	mg/l	
Sodium	1.6	1.6	1.6	1	mg/l	<= 200
Sulfates	8.6	17.9	27.2	2	mg/l	<= 250
Carbone Organique Total	0.72	0.86	1	2	mg/l C	<= 2
Ammonium	0	0	0	2	mg/l	<= 0.1
Nitrates	2	4.15	6.3	2	mg/l	<= 50
Nitrates/50 + Nitrites/3	0.043	0.085	0.126	2	mg/l	<= 1
Nitrites	0	0.005	0.01	2	mg/l	<= 0.1
Aluminium total	0	0	0	1	mg/l	<= 0.2
Arsenic	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Baryum	0	0	0	1	mg/l	<= 0.7
Bore	0	0	0	1	µg/l	<= 1000

Cyanures totaux	0	0	0	1	µg/l	<= 50
Fluorures	0	0	0	1	µg/l	<= 1500
Mercure	0	0	0	1	µg/l	<= 1
Sélénium	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Dibutyletain cation	0	0	0	1	µg/L	
Monobutylétain cation	0	0	0	1	µg/L	
Chlorure de vinyl monomère	0	0	0	1	µg/l	<= 0.5
Dichloroéthane-1,2	0	0	0	1	µg/l	<= 3
Hexachlorobutadiène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Tetra + Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	0	0	0	1	µg/l	
Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	
Anthraquinone	0	0	0	1	µg/l	
PCB 101	0	0	0	1	µg/l	
PCB 105	0	0	0	1	µg/l	
PCB 114	0	0	0	1	µg/l	
PCB 118	0	0	0	1	µg/l	
PCB 123	0	0	0	1	µg/l	
PCB 125	0	0	0	1	µg/l	
PCB 126	0	0	0	1	µg/l	
PCB 128	0	0	0	1	µg/l	
PCB 138	0	0	0	1	µg/l	
PCB 149	0	0	0	1	µg/l	
PCB 153	0	0	0	1	µg/l	
PCB 156	0	0	0	1	µg/l	
PCB 157	0	0	0	1	µg/l	
PCB 167	0	0	0	1	µg/l	
PCB 169	0	0	0	1	µg/l	
PCB 170	0	0	0	1	µg/l	
PCB 18	0	0	0	1	µg/l	
PCB 180	0	0	0	1	µg/l	
PCB 189	0	0	0	1	µg/l	
PCB 194	0	0	0	1	µg/l	
PCB 209	0	0	0	1	µg/l	
PCB 28	0	0	0	1	µg/l	
PCB 31	0	0	0	1	µg/l	
PCB 35	0	0	0	1	µg/l	
PCB 44	0	0	0	1	µg/l	
PCB 52	0	0	0	1	µg/l	
PCB 54	0	0	0	1	µg/l	
PCB 77	0	0	0	1	µg/l	
PCB 81	0	0	0	1	µg/l	
Phosphate de tributyle	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Somme des 7 PCBi	0	0	0	1	µg/l	
Activité alpha totale	0	0	0	1	Bq/l	
Activité bêta due au K40	9	9	9	1	mBq/l	
Activité bêta résiduelle	0	0	0	1	Bq/l	
Activité bêta totale	0	0	0	1	Bq/l	

Dose totale indicative	0	0	0	1	mSv/an	<= 0.1
Tritium (activité due au)	0	0	0	1	Bq/l	<= 100
Chlore libre	0	0	0	3	mg/l	
Chlore total	0.06	0.06	0.06	3	mg/l	
Benzène	0	0	0	1	µg/l	<= 1

UP - BOURGUIGNON - Station

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	2	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		0	2	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		1	2	n/ml	
Bactéries Coliforme /Colilert	0		0	3	Qualitatif	= 0
Bactéries Coliformes	0		0	2	n/100ml	= 0
E.Coli /Colilert	0		0	3	Qualitatif	= 0
E.Coli /100ml	0		0	2	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	2	n/100ml	= 0
Equ.Calco (0;1;2;3;4)	1		1	1	Qualitatif	[1 - 2]
pH à température de l'eau	7.4	7.608	8.1	4	Unité pH	[6,5 - 9]
pH d'équilibre (à T pH insitu)	7.25	7.25	7.25	1	Unité pH	
pH mesuré au labo	7.2	7.35	7.5	2	Unité pH	[6,5 - 9]
TH Calcique	27.5	27.5	27.5	1	°F	
TH Magnésien	0.798	0.798	0.798	1	°F	
Titre Alcalimétrique Complet	22.3	23.9	25.5	2	°F	
Titre Hydrotimétrique	24.5	26.699	28.298	3	°F	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	2	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	0	0	2	mg/l Pt	<= 15
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	2	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	2	Qualitatif	
Turbidité	0	0	0	2	NFU	<= 2
Turbidité Terrain	0.58	0.647	0.7	3	NFU	<= 2
Acrylamide	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Epichlorohydrine	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Ethylurée	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Température de l'eau	11.7	15.1	16.3	5	°C	<= 25
Fer total	0	0	0	1	µg/l	<= 200
Manganèse total	0	0	0	1	µg/l	<= 50
Calcium	110	110	110	1	mg/l	
Chlorures	10.8	12.15	13.5	2	mg/l	<= 250
Conductivité à 25°C	484	527	570	2	µS/cm	[200 - 1200]
Conductivité à 25°C in situ	460	472	483	3	µS/cm	<= 1100
Magnésium	1.9	1.9	1.9	1	mg/l	
Potassium	2.7	2.7	2.7	1	mg/l	
Sodium	7	7	7	1	mg/l	<= 200
Sulfates	8.5	9.55	10.6	2	mg/l	<= 250
Carbone Organique Total	0.84	0.97	1.1	2	mg/l C	<= 2
Ammonium	0	0	0	2	mg/l	<= 0.1
Nitrates	8.3	10.5	12.7	2	mg/l	<= 50
Nitrates/50 + Nitrites/3	0.166	0.166	0.166	1	mg/l	<= 1
Nitrites	0	0	0	2	mg/l	<= 0.1
Aluminium total	0	0	0	1	mg/l	<= 0.2
Arsenic	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Baryum	0	0	0	1	mg/l	<= 0.7
Bore	0	0	0	1	µg/l	<= 1000

Cyanures totaux	0	0	0	1	µg/l	<= 50
Fluorures	0	0	0	1	µg/l	<= 1500
Mercure	0	0	0	1	µg/l	<= 1
Sélénium	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Dibutyletain cation	0	0	0	1	µg/L	
Monobutylétain cation	0.003	0.003	0.003	1	µg/L	
Chlorure de vinyl monomère	0	0	0	1	µg/l	<= 0.5
Dichloroéthane-1,2	0	0	0	1	µg/l	<= 3
Hexachlorobutadiène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Tetra + Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	0	0	0	1	µg/l	
Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	
Anthraquinone	0	0	0	1	µg/l	
PCB 101	0	0	0	1	µg/l	
PCB 105	0	0	0	1	µg/l	
PCB 114	0	0	0	1	µg/l	
PCB 118	0	0	0	1	µg/l	
PCB 123	0	0	0	1	µg/l	
PCB 125	0	0	0	1	µg/l	
PCB 126	0	0	0	1	µg/l	
PCB 128	0	0	0	1	µg/l	
PCB 138	0	0	0	1	µg/l	
PCB 149	0	0	0	1	µg/l	
PCB 153	0	0	0	1	µg/l	
PCB 156	0	0	0	1	µg/l	
PCB 157	0	0	0	1	µg/l	
PCB 167	0	0	0	1	µg/l	
PCB 169	0	0	0	1	µg/l	
PCB 170	0	0	0	1	µg/l	
PCB 18	0	0	0	1	µg/l	
PCB 180	0	0	0	1	µg/l	
PCB 189	0	0	0	1	µg/l	
PCB 194	0	0	0	1	µg/l	
PCB 209	0	0	0	1	µg/l	
PCB 28	0	0	0	1	µg/l	
PCB 31	0	0	0	1	µg/l	
PCB 35	0	0	0	1	µg/l	
PCB 44	0	0	0	1	µg/l	
PCB 52	0	0	0	1	µg/l	
PCB 54	0	0	0	1	µg/l	
PCB 77	0	0	0	1	µg/l	
PCB 81	0	0	0	1	µg/l	
Phosphate de tributyle	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Somme des 7 PCBi	0	0	0	1	µg/l	
Activité alpha totale	0	0	0	1	Bq/l	
Activité bêta due au K40	75	75	75	1	mBq/l	
Activité bêta résiduelle	0.053	0.053	0.053	1	Bq/l	
Activité bêta totale	0.12	0.12	0.12	1	Bq/l	

Dose totale indicative	0	0	0	1	mSv/an	<= 0.1
Tritium (activité due au)	0	0	0	1	Bq/l	<= 100
Chlore libre	0.02	0.28	0.5	5	mg/l	
Chlore total	0.02	0.322	0.59	5	mg/l	
Bromates	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Bromoforme	0	0	0	1	µg/l	
Chloroforme	8.4	8.4	8.4	1	µg/l	
Dibromomonochlorométhane	0.58	0.58	0.58	1	µg/l	
Dichloromonobromométhane	2.7	2.7	2.7	1	µg/l	
Trihalométhanes totaux (4)	11.68	11.68	11.68	1	µg/l	<= 100
Benzène	0	0	0	1	µg/l	<= 1

UP - COLOMBIER-FONT. - Station

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	2	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		0	2	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		4	2	n/ml	
Bactéries Coliforme /Colilert	0		1	9	Qualitatif	= 0
Bactéries Coliformes	0		0	2	n/100ml	= 0
E.Coli /Colilert	0		1	9	Qualitatif	= 0
E.Coli /100ml	0		0	2	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	2	n/100ml	= 0
Equ.Calco (0;1;2;3;4)	2		2	1	Qualitatif	[1 - 2]
pH à température de l'eau	7.6	7.782	8.04	5	Unité pH	[6,5 - 9]
pH d'équilibre (à T pH insitu)	7.46	7.46	7.46	1	Unité pH	
pH mesuré au labo	7.6	7.65	7.7	2	Unité pH	[6,5 - 9]
TH Calcique	24.25	24.25	24.25	1	°F	
TH Magnésien	2.1	2.1	2.1	1	°F	
Titre Alcalimétrique Complet	25.3	25.8	26.3	2	°F	
Titre Hydrotimétrique	26.35	27.883	28.8	3	°F	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		1	2	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	2.5	5	2	mg/l Pt	<= 15
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	2	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	2	Qualitatif	
Turbidité	0.63	2.015	3.4	2	NFU	<= 1
Turbidité Terrain	0.53	2.786	8.21	9	NFU	<= 1
Acrylamide	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Epichlorohydrine	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Ethylurée	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Température de l'eau	9.3	10.833	15.1	6	°C	<= 25
Fer total	140	140	140	1	µg/l	<= 200
Manganèse total	0	0	0	1	µg/l	<= 50
Calcium	97	97	97	1	mg/l	
Chlorures	0	0	0	2	mg/l	<= 250
Conductivité à 25°C	501	510.5	520	2	µS/cm	[200 - 1200]
Conductivité à 25°C in situ	473	488.75	500	4	µS/cm	<= 1100
Magnésium	5	5	5	1	mg/l	
Potassium	0.74	0.74	0.74	1	mg/l	
Sodium	1.3	1.3	1.3	1	mg/l	<= 200
Sulfates	8.4	11.85	15.3	2	mg/l	<= 250
Carbone Organique Total	0.88	0.935	0.99	2	mg/l C	<= 2
Ammonium	0	0.01	0.02	2	mg/l	<= 0.1
Nitrates	5.3	5.4	5.5	2	mg/l	<= 50
Nitrates/50 + Nitrites/3	0.11	0.11	0.11	1	mg/l	<= 1
Nitrites	0	0.005	0.01	2	mg/l	<= 0.1
Aluminium total	0.099	0.099	0.099	1	mg/l	<= 0.2
Arsenic	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Baryum	0	0	0	1	mg/l	<= 0.7
Bore	0	0	0	1	µg/l	<= 1000

Cyanures totaux	0	0	0	1	µg/l	<= 50
Fluorures	0	0	0	1	µg/l	<= 1500
Mercure	0	0	0	1	µg/l	<= 1
Sélénium	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Dibutyletain cation	0	0	0	1	µg/L	
Monobutylétain cation	0.355	0.355	0.355	1	µg/L	
Chlorure de vinyl monomère	0	0	0	1	µg/l	<= 0.5
Dichloroéthane-1,2	0	0	0	1	µg/l	<= 3
Hexachlorobutadiène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Tetra + Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	0	0	0	1	µg/l	
Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	
Anthraquinone	0.006	0.006	0.006	1	µg/l	
PCB 101	0	0	0	1	µg/l	
PCB 105	0	0	0	1	µg/l	
PCB 114	0	0	0	1	µg/l	
PCB 118	0	0	0	1	µg/l	
PCB 123	0	0	0	1	µg/l	
PCB 125	0	0	0	1	µg/l	
PCB 126	0	0	0	1	µg/l	
PCB 128	0	0	0	1	µg/l	
PCB 138	0	0	0	1	µg/l	
PCB 149	0	0	0	1	µg/l	
PCB 153	0	0	0	1	µg/l	
PCB 156	0	0	0	1	µg/l	
PCB 157	0	0	0	1	µg/l	
PCB 167	0	0	0	1	µg/l	
PCB 169	0	0	0	1	µg/l	
PCB 170	0	0	0	1	µg/l	
PCB 18	0	0	0	1	µg/l	
PCB 180	0	0	0	1	µg/l	
PCB 189	0	0	0	1	µg/l	
PCB 194	0	0	0	1	µg/l	
PCB 209	0	0	0	1	µg/l	
PCB 28	0	0	0	1	µg/l	
PCB 31	0	0	0	1	µg/l	
PCB 35	0	0	0	1	µg/l	
PCB 44	0	0	0	1	µg/l	
PCB 52	0	0	0	1	µg/l	
PCB 54	0	0	0	1	µg/l	
PCB 77	0	0	0	1	µg/l	
PCB 81	0	0	0	1	µg/l	
Phosphate de tributyle	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Somme des 7 PCBi	0	0	0	1	µg/l	
Activité alpha totale	0.02	0.02	0.02	1	Bq/l	
Activité bêta due au K40	16	16	16	1	mBq/l	
Activité bêta résiduelle	0	0	0	1	Bq/l	
Activité bêta totale	0	0	0	1	Bq/l	

Dose totale indicative	0	0	0	1	mSv/an	<= 0.1
Tritium (activité due au)	0	0	0	1	Bq/l	<= 100
Chlore libre	0.02	0.137	0.28	11	mg/l	
Chlore total	0.04	0.185	0.37	11	mg/l	
Bromates	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Bromoforme	0	0	0	1	µg/l	
Chloroforme	13	13	13	1	µg/l	
Dibromomonochlorométhane	0.61	0.61	0.61	1	µg/l	
Dichloromonobromométhane	2.9	2.9	2.9	1	µg/l	
Trihalométhanes totaux (4)	16.51	16.51	16.51	1	µg/l	<= 100
Benzène	0	0	0	1	µg/l	<= 1

UP - DAMBELIN - Cul du Moulin

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	1	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		0	1	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	4		4	1	n/ml	
Bactéries Coliforme /Colilert	0		1	4	Qualitatif	= 0
Bactéries Coliformes	0		0	1	n/100ml	= 0
E.Coli /Colilert	0		0	4	Qualitatif	= 0
E.Coli /100ml	0		0	1	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	1	n/100ml	= 0
pH mesuré au labo	7.7	7.7	7.7	1	Unité pH	[6,5 - 9]
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	1	Qualitatif	
Turbidité	0.27	0.27	0.27	1	NFU	<= 1
Turbidité Terrain	0.42	0.688	1.3	4	NFU	<= 1
Température de l'eau	12.5	12.5	12.5	1	°C	<= 25
Conductivité à 25°C	590	590	590	1	µS/cm	[200 - 1200]
Chlore libre	0.05	0.237	0.51	3	mg/l	
Chlore total	0	0.27	0.65	3	mg/l	

UP - DAMBELIN - Sapins

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	2	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		0	2	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		0	2	n/ml	
Bactéries Coliforme /Colilert	0		0	6	Qualitatif	= 0
Bactéries Coliformes	0		0	2	n/100ml	= 0
E.Coli /Colilert	0		0	6	Qualitatif	= 0
E.Coli /100ml	0		0	2	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	2	n/100ml	= 0
Equ.Calco (0;1;2;3;4)	2		2	1	Qualitatif	[1 - 2]
pH à température de l'eau	7.8	8.217	8.43	6	Unité pH	[6,5 - 9]
pH d'équilibre (à T pH insitu)	7.61	7.61	7.61	1	Unité pH	
pH mesuré au labo	7.6	7.65	7.7	2	Unité pH	[6,5 - 9]
TH Calcique	16.5	16.5	16.5	1	°F	
TH Magnésien	3.696	3.696	3.696	1	°F	
Titre Alcalimétrique Complet	17.7	18.95	20.2	2	°F	
Titre Hydrotimétrique	19.5	20.632	22.2	3	°F	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	2	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	0	0	2	mg/l Pt	<= 15
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	2	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	2	Qualitatif	
Turbidité	0.24	0.62	1	2	NFU	<= 1
Turbidité Terrain	0.86	2.082	3.07	6	NFU	<= 1
Acrylamide	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Epichlorohydrine	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Ethylurée	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Température de l'eau	8.1	11.125	12.7	8	°C	<= 25
Fer total	36.3	36.3	36.3	1	µg/l	<= 200
Manganèse total	0	0	0	1	µg/l	<= 50
Calcium	66	66	66	1	mg/l	
Chlorures	0	0	0	2	mg/l	<= 250
Conductivité à 25°C	341	371.5	402	2	µS/cm	[200 - 1200]
Conductivité à 25°C in situ	335	345.2	351	5	µS/cm	<= 1100
Magnésium	8.8	8.8	8.8	1	mg/l	
Potassium	0.83	0.83	0.83	1	mg/l	
Sodium	1.2	1.2	1.2	1	mg/l	<= 200
Sulfates	6	8.8	11.6	2	mg/l	<= 250
Carbone Organique Total	0.55	0.825	1.1	2	mg/l C	<= 2
Ammonium	0	0	0	2	mg/l	<= 0.1
Nitrates	2.1	2.95	3.8	2	mg/l	<= 50
Nitrates/50 + Nitrites/3	0.042	0.059	0.076	2	mg/l	<= 1
Nitrites	0	0	0	2	mg/l	<= 0.1
Aluminium total	0.036	0.036	0.036	1	mg/l	<= 0.2
Arsenic	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Baryum	0	0	0	1	mg/l	<= 0.7
Bore	0	0	0	1	µg/l	<= 1000

Cyanures totaux	0	0	0	1	µg/l	<= 50
Fluorures	110	110	110	1	µg/l	<= 1500
Mercure	0	0	0	1	µg/l	<= 1
Sélénium	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Dibutyletain cation	0	0	0	1	µg/L	
Monobutylétain cation	0.128	0.128	0.128	1	µg/L	
Chlorure de vinyl monomère	0	0	0	1	µg/l	<= 0.5
Dichloroéthane-1,2	0	0	0	1	µg/l	<= 3
Hexachlorobutadiène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Tetra + Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	0	0	0	1	µg/l	
Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	
Anthraquinone	0	0	0	1	µg/l	
PCB 101	0	0	0	1	µg/l	
PCB 105	0	0	0	1	µg/l	
PCB 114	0	0	0	1	µg/l	
PCB 118	0	0	0	1	µg/l	
PCB 123	0	0	0	1	µg/l	
PCB 125	0	0	0	1	µg/l	
PCB 126	0	0	0	1	µg/l	
PCB 128	0	0	0	1	µg/l	
PCB 138	0	0	0	1	µg/l	
PCB 149	0	0	0	1	µg/l	
PCB 153	0	0	0	1	µg/l	
PCB 156	0	0	0	1	µg/l	
PCB 157	0	0	0	1	µg/l	
PCB 167	0	0	0	1	µg/l	
PCB 169	0	0	0	1	µg/l	
PCB 170	0	0	0	1	µg/l	
PCB 18	0	0	0	1	µg/l	
PCB 180	0	0	0	1	µg/l	
PCB 189	0	0	0	1	µg/l	
PCB 194	0	0	0	1	µg/l	
PCB 209	0	0	0	1	µg/l	
PCB 28	0	0	0	1	µg/l	
PCB 31	0	0	0	1	µg/l	
PCB 35	0	0	0	1	µg/l	
PCB 44	0	0	0	1	µg/l	
PCB 52	0	0	0	1	µg/l	
PCB 54	0	0	0	1	µg/l	
PCB 77	0	0	0	1	µg/l	
PCB 81	0	0	0	1	µg/l	
Phosphate de tributyle	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Somme des 7 PCBi	0	0	0	1	µg/l	
Activité alpha totale	0.02	0.02	0.02	1	Bq/l	
Activité bêta due au K40	25	25	25	1	mBq/l	
Activité bêta résiduelle	0	0	0	1	Bq/l	
Activité bêta totale	0	0	0	1	Bq/l	

Dose totale indicative	0	0	0	1	mSv/an	<= 0.1
Radon 222	0	0	0	1	mBq/l	<= 100000
Tritium (activité due au)	0	0	0	1	Bq/l	<= 100
Chlore libre	0	0.38	0.55	8	mg/l	
Chlore total	0	0.415	0.59	8	mg/l	
Bromates	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Bromoforme	0	0	0	1	µg/l	
Chloroforme	2.9	2.9	2.9	1	µg/l	
Dibromomonochlorométhane	0.7	0.7	0.7	1	µg/l	
Dichloromonobromométhane	1.6	1.6	1.6	1	µg/l	
Trihalométhanes totaux (4)	5.2	5.2	5.2	1	µg/l	<= 100
Benzène	0	0	0	1	µg/l	<= 1

UP - ETOUVANS - Nouvelle Station

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	6	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		46	6	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		1	6	n/ml	
Bactéries Coliforme /Colilert	0		1	8	Qualitatif	= 0
Bactéries Coliformes	0		1	6	n/100ml	= 0
E.Coli /Colilert	0		0	8	Qualitatif	= 0
E.Coli /100ml	0		1	6	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		1	6	n/100ml	= 0
Delta pH = PHE - PHEAU	-0.04	-0.04	-0.04	1	Unité pH	
Equ.Calco (0;1;2;3;4)	1		2	3	Qualitatif	[1 - 2]
pH à température de l'eau	7.6	7.858	8.25	8	Unité pH	[6,5 - 9]
pH d'équilibre (à T pH insitu)	7.3	7.46	7.56	3	Unité pH	
pH mesuré au labo	7.3	7.513	7.6	8	Unité pH	[6,5 - 9]
TH Calcique	19.75	21.833	23.5	3	°F	
TH Magnésien	1.176	1.274	1.344	3	°F	
Titre Alcalimétrique	0	0	0	1	°F	
Titre Alcalimétrique Complet	18.5	20.3	24.6	5	°F	
Titre Hydrotimétrique	21.094	24.232	28.9	6	°F	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	9	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	0	0	2	mg/l Pt	<= 15
Couleur (0=RAS 1 sinon)	1		1	1	Qualitatif	
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	3	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	3	Qualitatif	
Turbidité	0	0.093	0.38	9	NFU	<= 2
Turbidité Terrain	0.21	0.78	1.24	8	NFU	<= 2
Acrylamide	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Epichlorohydrine	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Ethylurée	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Température de l'eau	7.4	13.785	20.3	13	°C	<= 25
Fer total	0	0	0	3	µg/l	<= 200
Manganèse total	0	0	0	3	µg/l	<= 50
Calcium	79	87.333	94	3	mg/l	
Chlorures	9.8	11.1	13.5	5	mg/l	<= 250
Conductivité à 25°C	444	489.333	526	9	µS/cm	[200 - 1200]
Conductivité à 25°C in situ	386	469.5	536	6	µS/cm	<= 1100
Magnésium	2.8	3.033	3.2	3	mg/l	
Potassium	1.6	1.7	1.8	3	mg/l	
Sodium	5	5.6	5.9	3	mg/l	<= 200
Sulfates	8.9	25.36	34.1	5	mg/l	<= 250
Carbone Organique Total	0.94	1.38	2	3	mg/l C	<= 2
Ammonium	0	0.003	0.01	3	mg/l	<= 0.1
Nitrates	1.1	6.46	10.1	5	mg/l	<= 50
Nitrates/50 + Nitrites/3	0.202	0.202	0.202	1	mg/l	<= 1
Nitrites	0	0	0	3	mg/l	<= 0.1
Aluminium total	0.054	0.054	0.054	1	mg/l	<= 0.2

Arsenic	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Baryum	0	0	0	1	mg/l	<= 0.7
Bore	0	0	0	1	µg/l	<= 1000
Cyanures totaux	0	0	0	1	µg/l	<= 50
Fluorures	0	0	0	1	µg/l	<= 1500
Mercure	0.027	0.027	0.027	1	µg/l	<= 1
Sélénium	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Dibutyletain cation	0	0	0	1	µg/L	
Monobutylétain cation	0	0	0	1	µg/L	
Chlorure de vinyl monomère	0	0	0	1	µg/l	<= 0.5
Dichloroéthane-1,2	0	0	0	1	µg/l	<= 3
Hexachlorobutadiène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Tetra + Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	0	0	0	1	µg/l	
Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	
Anthraquinone	0	0	0	1	µg/l	
PCB 101	0	0	0	1	µg/l	
PCB 105	0	0	0	1	µg/l	
PCB 114	0	0	0	1	µg/l	
PCB 118	0	0	0	1	µg/l	
PCB 123	0	0	0	1	µg/l	
PCB 125	0	0	0	1	µg/l	
PCB 126	0	0	0	1	µg/l	
PCB 128	0	0	0	1	µg/l	
PCB 138	0	0	0	1	µg/l	
PCB 149	0	0	0	1	µg/l	
PCB 153	0	0	0	1	µg/l	
PCB 156	0	0	0	1	µg/l	
PCB 157	0	0	0	1	µg/l	
PCB 167	0	0	0	1	µg/l	
PCB 169	0	0	0	1	µg/l	
PCB 170	0	0	0	1	µg/l	
PCB 18	0	0	0	1	µg/l	
PCB 180	0	0	0	1	µg/l	
PCB 189	0	0	0	1	µg/l	
PCB 194	0	0	0	1	µg/l	
PCB 209	0	0	0	1	µg/l	
PCB 28	0	0	0	1	µg/l	
PCB 31	0	0	0	1	µg/l	
PCB 35	0	0	0	1	µg/l	
PCB 44	0	0	0	1	µg/l	
PCB 52	0	0	0	1	µg/l	
PCB 54	0	0	0	1	µg/l	
PCB 77	0	0	0	1	µg/l	
PCB 81	0	0	0	1	µg/l	
Phosphate de tributyle	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Somme des 7 PCBi	0	0	0	1	µg/l	
Activité alpha totale	0	0	0	1	Bq/l	

Activité bêta due au K40	47	47	47	1	mBq/l	
Activité bêta résiduelle	0	0	0	1	Bq/l	
Activité bêta totale	0.07	0.07	0.07	1	Bq/l	
Dose totale indicative	0	0	0	1	mSv/an	<= 0.1
Tritium (activité due au)	0	0	0	1	Bq/l	<= 100
Chlore libre	0.01	0.028	0.06	8	mg/l	
Chlore total	0.04	0.054	0.06	8	mg/l	
Bromates	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Bromoforme	0	0	0	1	µg/l	
Chloroforme	35	35	35	1	µg/l	
Dibromomonochlorométhane	0.53	0.53	0.53	1	µg/l	
Dichloromonobromométhane	3.6	3.6	3.6	1	µg/l	
Trihalométhanes totaux (4)	39.13	39.13	39.13	1	µg/l	<= 100
Benzène	0	0	0	1	µg/l	<= 1

UP - LONGEVILLE SUR LE DOUBS

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	2	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	2		13	2	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	20		22	2	n/ml	
Bactéries Coliforme /Colilert	0		0	5	Qualitatif	= 0
Bactéries Coliformes	0		0	2	n/100ml	= 0
E.Coli /Colilert	0		0	5	Qualitatif	= 0
E.Coli /100ml	0		0	2	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	2	n/100ml	= 0
Equ.Calco (0;1;2;3;4)	2		2	3	Qualitatif	[1 - 2]
pH à température de l'eau	7.6	7.834	8.09	5	Unité pH	[6,5 - 9]
pH d'équilibre (à T pH insitu)	7.52	7.61	7.68	3	Unité pH	
pH mesuré au labo	7.2	7.5	7.9	6	Unité pH	[6,5 - 9]
TH Calcique	11	12.083	13	3	°F	
TH Magnésien	10.92	11.9	12.6	3	°F	
Titre Alcalimétrique	0	0	0	1	°F	
Titre Alcalimétrique Complet	24	25.325	26	4	°F	
Titre Hydrotimétrique	24.43	25.486	26.3	5	°F	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	6	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	0	0	2	mg/l Pt	<= 15
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	2	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	2	Qualitatif	
Turbidité	0	0.318	0.66	6	NFU	<= 2
Turbidité Terrain	0.6	0.962	1.84	5	NFU	<= 2
Acrylamide	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Epichlorohydrine	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Ethylurée	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Température de l'eau	9.8	15.931	18.41	10	°C	<= 25
Fer total	0	97.667	270	3	µg/l	<= 200
Manganèse total	0	4.333	13	3	µg/l	<= 50
Calcium	44	48.333	52	3	mg/l	
Chlorures	8.9	9.45	10.3	4	mg/l	<= 250
Conductivité à 25°C	545	550.333	556	6	µS/cm	[200 - 1200]
Conductivité à 25°C in situ	533	536	542	4	µS/cm	<= 1100
Magnésium	26	28.333	30	3	mg/l	
Potassium	6.6	6.933	7.4	3	mg/l	
Sodium	21	21.6	22.2	3	mg/l	<= 200
Sulfates	31.2	33.375	35.3	4	mg/l	<= 250
Carbone Organique Total	0.56	0.56	0.56	2	mg/l C	<= 2
Ammonium	0	0.18	0.36	2	mg/l	<= 0.1
Nitrates	0	1.05	1.7	4	mg/l	<= 50
Nitrates/50 + Nitrites/3	0.024	0.024	0.024	1	mg/l	<= 1
Nitrites	0	0	0	2	mg/l	<= 0.1
Aluminium total	0	0	0	1	mg/l	<= 0.2
Arsenic	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Baryum	0.014	0.014	0.014	1	mg/l	<= 0.7

Bore	60	60	60	1	µg/l	<= 1000
Cyanures totaux	0	0	0	1	µg/l	<= 50
Fluorures	820	820	820	1	µg/l	<= 1500
Mercure	0	0	0	1	µg/l	<= 1
Sélénium	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Dibutyletain cation	0	0	0	1	µg/L	
Monobutylétain cation	0	0	0	1	µg/L	
Chlorure de vinyl monomère	0	0	0	1	µg/l	<= 0.5
Dichloroéthane-1,2	0	0	0	1	µg/l	<= 3
Hexachlorobutadiène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Tetra + Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	0	0	0	1	µg/l	
Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	
Anthraquinone	0	0	0	1	µg/l	
PCB 101	0	0	0	1	µg/l	
PCB 105	0	0	0	1	µg/l	
PCB 114	0	0	0	1	µg/l	
PCB 118	0	0	0	1	µg/l	
PCB 123	0	0	0	1	µg/l	
PCB 125	0	0	0	1	µg/l	
PCB 126	0	0	0	1	µg/l	
PCB 128	0	0	0	1	µg/l	
PCB 138	0	0	0	1	µg/l	
PCB 149	0	0	0	1	µg/l	
PCB 153	0	0	0	1	µg/l	
PCB 156	0	0	0	1	µg/l	
PCB 157	0	0	0	1	µg/l	
PCB 167	0	0	0	1	µg/l	
PCB 169	0	0	0	1	µg/l	
PCB 170	0	0	0	1	µg/l	
PCB 18	0	0	0	1	µg/l	
PCB 180	0	0	0	1	µg/l	
PCB 189	0	0	0	1	µg/l	
PCB 194	0	0	0	1	µg/l	
PCB 209	0	0	0	1	µg/l	
PCB 28	0	0	0	1	µg/l	
PCB 31	0	0	0	1	µg/l	
PCB 35	0	0	0	1	µg/l	
PCB 44	0	0	0	1	µg/l	
PCB 52	0	0	0	1	µg/l	
PCB 54	0	0	0	1	µg/l	
PCB 77	0	0	0	1	µg/l	
PCB 81	0	0	0	1	µg/l	
Phosphate de tributyle	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Somme des 7 PCBi	0	0	0	1	µg/l	
Activité alpha totale	0.08	0.08	0.08	1	Bq/l	
Activité bêta totale	0.26	0.26	0.26	1	Bq/l	
Tritium (activité due au)	0	0	0	1	Bq/l	<= 100

Chlore libre	0.05	0.52	1.86	9	mg/l	
Chlore total	0.07	0.581	1.91	9	mg/l	
Acide salicylique	0	0	0	1	ng/l	
Bromates	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Bromoforme	0	0	0	1	µg/l	
Chloroforme	0	0	0	1	µg/l	
Dibromomonochlorométhane	0	0	0	1	µg/l	
Dichloromonobromométhane	0	0	0	1	µg/l	
Trihalométhanes totaux (4)	0	0	0	1	µg/l	<= 100
Benzène	0	0	0	1	µg/l	<= 1

UP - LOUGRES

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	2	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	1		1	2	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	1		8	2	n/ml	
Bactéries Coliforme /Colilert	0		0	4	Qualitatif	= 0
Bactéries Coliformes	0		0	2	n/100ml	= 0
E.Coli /Colilert	0		0	4	Qualitatif	= 0
E.Coli /100ml	0		0	2	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	2	n/100ml	= 0
Equ.Calco (0;1;2;3;4)	2		2	1	Qualitatif	[1 - 2]
pH à température de l'eau	7.3	7.58	8.03	4	Unité pH	[6,5 - 9]
pH d'équilibre (à T pH insitu)	7.33	7.33	7.33	1	Unité pH	
pH mesuré au labo	7.2	7.2	7.2	2	Unité pH	[6,5 - 9]
TH Calcique	23.5	23.5	23.5	1	°F	
TH Magnésien	1.092	1.092	1.092	1	°F	
Titre Alcalimétrique Complet	25.9	26.25	26.6	2	°F	
Titre Hydrotimétrique	24.592	26.764	28.7	3	°F	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	2	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	0	0	2	mg/l Pt	<= 15
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	2	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	2	Qualitatif	
Turbidité	0.24	0.6	0.96	2	NFU	<= 2
Turbidité Terrain	0.54	0.993	1.35	4	NFU	<= 2
Acrylamide	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Epichlorohydrine	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Ethylurée	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Température de l'eau	9.8	12.54	13.9	5	°C	<= 25
Fer total	0	0	0	1	µg/l	<= 200
Manganèse total	0	0	0	1	µg/l	<= 50
Calcium	94	94	94	1	mg/l	
Chlorures	3.4	4.6	5.8	2	mg/l	<= 250
Conductivité à 25°C	497	516.5	536	2	µS/cm	[200 - 1200]
Conductivité à 25°C in situ	513	538.333	565	3	µS/cm	<= 1100
Magnésium	2.6	2.6	2.6	1	mg/l	
Potassium	0.27	0.27	0.27	1	mg/l	
Sodium	2.8	2.8	2.8	1	mg/l	<= 200
Sulfates	9.8	10.3	10.8	2	mg/l	<= 250
Carbone Organique Total	1.1	1.2	1.3	2	mg/l C	<= 2
Ammonium	0	0	0	2	mg/l	<= 0.1
Nitrates	5.9	10.55	15.2	2	mg/l	<= 50
Nitrates/50 + Nitrites/3	0.118	0.118	0.118	1	mg/l	<= 1
Nitrites	0	0	0	2	mg/l	<= 0.1
Aluminium total	0.013	0.013	0.013	1	mg/l	<= 0.2
Arsenic	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Baryum	0.013	0.013	0.013	1	mg/l	<= 0.7
Bore	0	0	0	1	µg/l	<= 1000

Cyanures totaux	0	0	0	1	µg/l	<= 50
Fluorures	0	0	0	1	µg/l	<= 1500
Mercure	0	0	0	1	µg/l	<= 1
Sélénium	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Dibutyletain cation	0	0	0	1	µg/L	
Monobutylétain cation	0	0	0	1	µg/L	
Chlorure de vinyl monomère	0	0	0	1	µg/l	<= 0.5
Dichloroéthane-1,2	0	0	0	1	µg/l	<= 3
Hexachlorobutadiène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Tetra + Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	0	0	0	1	µg/l	
Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	
Antraquinone	0.006	0.006	0.006	1	µg/l	
Imazalile	0.008	0.008	0.008	1	µg/l	<= 0.1
Pesticides totaux	0.008	0.008	0.008	1	µg/l	<= 0.5
PCB 101	0	0	0	1	µg/l	
PCB 105	0	0	0	1	µg/l	
PCB 114	0	0	0	1	µg/l	
PCB 118	0	0	0	1	µg/l	
PCB 123	0	0	0	1	µg/l	
PCB 125	0	0	0	1	µg/l	
PCB 126	0	0	0	1	µg/l	
PCB 128	0	0	0	1	µg/l	
PCB 138	0	0	0	1	µg/l	
PCB 149	0	0	0	1	µg/l	
PCB 153	0	0	0	1	µg/l	
PCB 156	0	0	0	1	µg/l	
PCB 157	0	0	0	1	µg/l	
PCB 167	0	0	0	1	µg/l	
PCB 169	0	0	0	1	µg/l	
PCB 170	0	0	0	1	µg/l	
PCB 18	0	0	0	1	µg/l	
PCB 180	0	0	0	1	µg/l	
PCB 189	0	0	0	1	µg/l	
PCB 194	0	0	0	1	µg/l	
PCB 209	0	0	0	1	µg/l	
PCB 28	0	0	0	1	µg/l	
PCB 31	0	0	0	1	µg/l	
PCB 35	0	0	0	1	µg/l	
PCB 44	0	0	0	1	µg/l	
PCB 52	0	0	0	1	µg/l	
PCB 54	0	0	0	1	µg/l	
PCB 77	0	0	0	1	µg/l	
PCB 81	0	0	0	1	µg/l	
Phosphate de tributyle	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Somme des 7 PCBi	0	0	0	1	µg/l	
Activité alpha totale	0	0	0	1	Bq/l	
Activité bêta due au K40	9	9	9	1	mBq/l	

Activité bêta résiduelle	0	0	0	1	Bq/l	
Activité bêta totale	0	0	0	1	Bq/l	
Dose totale indicative	0	0	0	1	mSv/an	<= 0.1
Radon 222	4700	4700	4700	1	mBq/l	<= 100000
Tritium (activité due au)	0	0	0	1	Bq/l	<= 100
Chlore libre	0.05	0.148	0.32	6	mg/l	
Chlore total	0.06	0.19	0.37	6	mg/l	
Bromates	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Bromoforme	0	0	0	1	µg/l	
Chloroforme	22	22	22	1	µg/l	
Dibromomonochlorométhane	1	1	1	1	µg/l	
Dichloromonobromométhane	5	5	5	1	µg/l	
Trihalométhanes totaux (4)	28	28	28	1	µg/l	<= 100
Benzène	0	0	0	1	µg/l	<= 1

UP - NEUCHATEL-URTIERE - Station

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	2	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		0	2	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		2	2	n/ml	
Bactéries Coliformes	0		0	2	n/100ml	= 0
E.Coli /100ml	0		0	2	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	2	n/100ml	= 0
pH mesuré au labo	7.4	7.5	7.6	2	Unité pH	[6,5 - 9]
Titre Alcalimétrique Complet	18.7	20	21.3	2	°F	
Titre Hydrotimétrique	20.2	21.35	22.5	2	°F	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		1	2	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	0	0	1	mg/l Pt	<= 15
Couleur (0=RAS 1 sinon)	1		1	1	Qualitatif	
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		1	2	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		1	2	Qualitatif	
Turbidité	0.38	0.415	0.45	2	NFU	<= 1
Température de l'eau	7.8	13.6	19.4	2	°C	<= 25
Chlorures	6.6	15.8	25	2	mg/l	<= 250
Conductivité à 25°C	384	406	428	2	µS/cm	[200 - 1200]
Sulfates	4.9	5.3	5.7	2	mg/l	<= 250
Carbone Organique Total	0.68	0.94	1.2	2	mg/l C	<= 2
Ammonium	0	0	0	2	mg/l	<= 0.1
Nitrates	4.7	5.6	6.5	2	mg/l	<= 50
Nitrates/50 + Nitrites/3	0.094	0.094	0.094	1	mg/l	<= 1
Nitrites	0	0	0	2	mg/l	<= 0.1
Chlore libre	0	0.24	0.48	2	mg/l	
Chlore total	0	0.32	0.64	2	mg/l	

UP - NOIREFONTAINE - Oeil de Boeuf

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	2	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		4	2	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		0	2	n/ml	
Bactéries Coliforme /Colilert	0		0	5	Qualitatif	= 0
Bactéries Coliformes	0		0	2	n/100ml	= 0
E.Coli /Colilert	0		0	5	Qualitatif	= 0
E.Coli /100ml	0		0	2	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	2	n/100ml	= 0
pH à température de l'eau	7.76	7.883	7.99	3	Unité pH	[6,5 - 9]
pH mesuré au labo	6.8	7	7.2	2	Unité pH	[6,5 - 9]
Titre Alcalimétrique Complet	23.7	26.1	28.5	2	°F	
Titre Hydrotimétrique	25.1	27.6	30.1	2	°F	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	2	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	0	0	2	mg/l Pt	<= 15
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	2	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	2	Qualitatif	
Turbidité	0.3	0.4	0.5	2	NFU	<= 2
Turbidité Terrain	0.45	0.762	1.34	5	NFU	<= 2
Température de l'eau	9	12.7	16.6	6	°C	<= 25
Chlorures	0	2.4	4.8	2	mg/l	<= 250
Conductivité à 25°C	477	511	545	2	µS/cm	[200 - 1200]
Conductivité à 25°C in situ	362	455.333	540	3	µS/cm	<= 1100
Sulfates	5.6	6.1	6.6	2	mg/l	<= 250
Carbone Organique Total	0.57	0.725	0.88	2	mg/l C	<= 2
Ammonium	0	0	0	2	mg/l	<= 0.1
Nitrates	12.3	12.6	12.9	2	mg/l	<= 50
Nitrates/50 + Nitrites/3	0.246	0.246	0.246	1	mg/l	<= 1
Nitrites	0	0	0	2	mg/l	<= 0.1
Chlore libre	0.24	0.469	1.31	7	mg/l	
Chlore total	0.25	0.541	1.54	7	mg/l	

UP - NOIREFONTAINE - Thillenaie

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	2	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		0	2	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		0	2	n/ml	
Bactéries Coliforme /Colilert	0		0	4	Qualitatif	= 0
Bactéries Coliformes	0		0	2	n/100ml	= 0
E.Coli /Colilert	0		0	4	Qualitatif	= 0
E.Coli /100ml	0		0	2	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	2	n/100ml	= 0
pH à température de l'eau	7.57	7.81	8.05	2	Unité pH	[6,5 - 9]
pH mesuré au labo	7.3	7.4	7.5	2	Unité pH	[6,5 - 9]
Titre Alcalimétrique Complet	19.2	20	20.8	2	°F	
Titre Hydrotimétrique	22.4	22.45	22.5	2	°F	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	2	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	0	0	2	mg/l Pt	<= 15
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	2	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	2	Qualitatif	
Turbidité	0	0.405	0.81	2	NFU	<= 2
Turbidité Terrain	0.22	0.38	0.57	4	NFU	<= 2
Température de l'eau	9	11.775	16.1	4	°C	<= 25
Chlorures	0	1.15	2.3	2	mg/l	<= 250
Conductivité à 25°C	380	396	412	2	µS/cm	[200 - 1200]
Conductivité à 25°C in situ	364	441	518	2	µS/cm	<= 1100
Sulfates	7.6	7.8	8	2	mg/l	<= 250
Carbone Organique Total	1.1	1.3	1.5	2	mg/l C	<= 2
Ammonium	0	0	0	2	mg/l	<= 0.1
Nitrates	6.6	8.95	11.3	2	mg/l	<= 50
Nitrates/50 + Nitrites/3	0.226	0.226	0.226	1	mg/l	<= 1
Nitrites	0	0	0	2	mg/l	<= 0.1
Chlore libre	0.17	0.32	0.57	6	mg/l	
Chlore total	0.3	0.392	0.6	6	mg/l	

UP - PONT DE ROIDE - En Presle

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	3	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		16	3	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		10	3	n/ml	
Bactéries Coliforme /Colilert	0		0	5	Qualitatif	= 0
Bactéries Coliformes	0		0	3	n/100ml	= 0
E.Coli /Colilert	0		0	5	Qualitatif	= 0
E.Coli /100ml	0		0	3	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	3	n/100ml	= 0
Equ.Calco (0;1;2;3;4)	2		2	1	Qualitatif	[1 - 2]
pH à température de l'eau	7.1	7.227	7.31	3	Unité pH	[6,5 - 9]
pH d'équilibre (à T pH insitu)	7.29	7.29	7.29	1	Unité pH	
pH mesuré au labo	6.9	7.1	7.3	3	Unité pH	[6,5 - 9]
TH Calcique	27.5	27.5	27.5	1	°F	
TH Magnésien	1.848	1.848	1.848	1	°F	
Titre Alcalimétrique Complet	27.4	27.9	28.2	3	°F	
Titre Hydrotimétrique	29.348	29.712	30.6	4	°F	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	3	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	0	0	3	mg/l Pt	<= 15
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	3	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	3	Qualitatif	
Turbidité	0	0.297	0.49	3	NFU	<= 2
Turbidité Terrain	0.15	0.414	0.81	5	NFU	<= 2
Acrylamide	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Epichlorohydrine	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Ethylurée	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Température de l'eau	11	12.733	15.2	6	°C	<= 25
Fer total	0	0	0	1	µg/l	<= 200
Manganèse total	0	0	0	1	µg/l	<= 50
Calcium	110	110	110	1	mg/l	
Chlorures	0	1.333	4	3	mg/l	<= 250
Conductivité à 25°C	539	539.667	540	3	µS/cm	[200 - 1200]
Conductivité à 25°C in situ	492	505.5	519	2	µS/cm	<= 1100
Magnésium	4.4	4.4	4.4	1	mg/l	
Potassium	0.46	0.46	0.46	1	mg/l	
Sodium	1.8	1.8	1.8	1	mg/l	<= 200
Sulfates	6.5	6.833	7	3	mg/l	<= 250
Carbone Organique Total	0.63	0.69	0.72	3	mg/l C	<= 2
Ammonium	0	0	0	3	mg/l	<= 0.1
Nitrates	6.8	7.467	8.5	3	mg/l	<= 50
Nitrates/50 + Nitrites/3	0.136	0.136	0.136	1	mg/l	<= 1
Nitrites	0	0.003	0.01	3	mg/l	<= 0.1
Aluminium total	0	0	0	1	mg/l	<= 0.2
Arsenic	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Baryum	0	0	0	1	mg/l	<= 0.7
Bore	0	0	0	1	µg/l	<= 1000

Cyanures totaux	0	0	0	1	µg/l	<= 50
Fluorures	0	0	0	1	µg/l	<= 1500
Mercure	0	0	0	1	µg/l	<= 1
Sélénium	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Dibutyletain cation	0	0	0	1	µg/L	
Monobutylétain cation	0.084	0.084	0.084	1	µg/L	
Chlorure de vinyl monomère	0	0	0	1	µg/l	<= 0.5
Dichloroéthane-1,2	0	0	0	1	µg/l	<= 3
Hexachlorobutadiène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Tetra + Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	0	0	0	1	µg/l	
Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	
Anthraquinone	0	0	0	1	µg/l	
PCB 101	0	0	0	1	µg/l	
PCB 105	0	0	0	1	µg/l	
PCB 114	0	0	0	1	µg/l	
PCB 118	0	0	0	1	µg/l	
PCB 123	0	0	0	1	µg/l	
PCB 125	0	0	0	1	µg/l	
PCB 126	0	0	0	1	µg/l	
PCB 128	0	0	0	1	µg/l	
PCB 138	0	0	0	1	µg/l	
PCB 149	0	0	0	1	µg/l	
PCB 153	0	0	0	1	µg/l	
PCB 156	0	0	0	1	µg/l	
PCB 157	0	0	0	1	µg/l	
PCB 167	0	0	0	1	µg/l	
PCB 169	0	0	0	1	µg/l	
PCB 170	0	0	0	1	µg/l	
PCB 18	0	0	0	1	µg/l	
PCB 180	0	0	0	1	µg/l	
PCB 189	0	0	0	1	µg/l	
PCB 194	0	0	0	1	µg/l	
PCB 209	0	0	0	1	µg/l	
PCB 28	0	0	0	1	µg/l	
PCB 31	0	0	0	1	µg/l	
PCB 35	0	0	0	1	µg/l	
PCB 44	0	0	0	1	µg/l	
PCB 52	0	0	0	1	µg/l	
PCB 54	0	0	0	1	µg/l	
PCB 77	0	0	0	1	µg/l	
PCB 81	0	0	0	1	µg/l	
Phosphate de tributyle	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Somme des 7 PCBi	0	0	0	1	µg/l	
Activité alpha totale	0	0	0	1	Bq/l	
Activité bêta due au K40	19	19	19	1	mBq/l	
Activité bêta résiduelle	0	0	0	1	Bq/l	
Activité bêta totale	0	0	0	1	Bq/l	

Dose totale indicative	0	0	0	1	mSv/an	<= 0.1
Radon 222	5600	5600	5600	1	mBq/l	<= 100000
Tritium (activité due au)	0	0	0	1	Bq/l	<= 100
Chlore libre	0.08	0.495	0.81	8	mg/l	
Chlore total	0.09	0.541	0.85	8	mg/l	
Bromates	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Bromoforme	0	0	0	1	µg/l	
Chloroforme	1.8	1.8	1.8	1	µg/l	
Dibromomonochlorométhane	0.56	0.56	0.56	1	µg/l	
Dichloromonobromométhane	1.1	1.1	1.1	1	µg/l	
Trihalométhanes totaux (4)	3.46	3.46	3.46	1	µg/l	<= 100
Benzène	0	0	0	1	µg/l	<= 1

UP - PONT DE ROIDE - Rochedane

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	5	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		31	5	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		25	5	n/ml	
Bactéries Coliforme /Colilert	0		0	3	Qualitatif	= 0
Bactéries Coliformes	0		0	5	n/100ml	= 0
E.Coli /Colilert	0		0	3	Qualitatif	= 0
E.Coli /100ml	0		0	5	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	4	n/100ml	= 0
Entérocoques par microplaques	0		0	1	n/100ml	= 0
Equ.Calco (0;1;2;3;4)	0		2	2	Qualitatif	[1 - 2]
pH à température de l'eau	7.37	7.638	7.9	4	Unité pH	[6,5 - 9]
pH d'équilibre (à T pH insitu)	7.41	7.435	7.46	2	Unité pH	
pH mesuré au labo	7.1	7.3	7.4	5	Unité pH	[6,5 - 9]
TH Calcique	21.25	22.625	24	2	°F	
TH Magnésien	1.26	1.344	1.428	2	°F	
Titre Alcalimétrique Complet	22.4	25.02	26.9	5	°F	
Titre Hydrotimétrique	22.51	25.805	28.6	7	°F	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	5	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	0	0	5	mg/l Pt	<= 15
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	5	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	5	Qualitatif	
Turbidité	0	0.068	0.34	5	NFU	<= 2
Turbidité Terrain	0.87	0.973	1.15	3	NFU	<= 2
Acrylamide	0	0	0	2	µg/l	<= 0.1
Epichlorohydrine	0	0	0	2	µg/l	<= 0.1
Ethylurée	0	0	0	2	µg/l	<= 0.1
Température de l'eau	11.1	14.063	19.1	8	°C	<= 25
Fer total	0	0	0	2	µg/l	<= 200
Manganèse total	0	0	0	2	µg/l	<= 50
Calcium	85	90.5	96	2	mg/l	
Chlorures	0	5.18	11.2	5	mg/l	<= 250
Conductivité à 25°C	464	498	520	5	µS/cm	[200 - 1200]
Conductivité à 25°C in situ	477	487	497	2	µS/cm	<= 1100
Magnésium	3	3.2	3.4	2	mg/l	
Potassium	1.1	1.15	1.2	2	mg/l	
Sodium	3.5	4.95	6.4	2	mg/l	<= 200
Sulfates	0	7.2	10.8	5	mg/l	<= 250
Carbone Organique Total	0.71	0.964	1.2	5	mg/l C	<= 2
Ammonium	0	0.002	0.01	5	mg/l	<= 0.1
Nitrates	1.9	4.52	6.3	5	mg/l	<= 50
Nitrates/50 + Nitrites/3	0.038	0.09	0.126	5	mg/l	<= 1
Nitrites	0	0	0	5	mg/l	<= 0.1
Aluminium total	0	0	0	2	mg/l	<= 0.2
Arsenic	0	0	0	2	µg/l	<= 10
Baryum	0	0	0	2	mg/l	<= 0.7

Bore	0	0	0	2	µg/l	<= 1000
Cyanures totaux	0	0	0	2	µg/l	<= 50
Fluorures	0	50	100	2	µg/l	<= 1500
Mercure	0	0.027	0.054	2	µg/l	<= 1
Sélénium	0	0	0	2	µg/l	<= 10
Dibutyletain cation	0	0	0	2	µg/L	
Monobutylétain cation	0	0	0	2	µg/L	
Chlorure de vinyl monomère	0	0.002	0.005	2	µg/l	<= 0.5
Dichloroéthane-1,2	0	0	0	2	µg/l	<= 3
Hexachlorobutadiène	0	0	0	2	µg/l	<= 0.1
Tetra + Trichloroéthylène	0	0	0	2	µg/l	<= 10
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	0	0	0	2	µg/l	
Trichloroéthylène	0	0	0	2	µg/l	
Anthraquinone	0	0	0	2	µg/l	
PCB 101	0	0	0	2	µg/l	
PCB 105	0	0	0	2	µg/l	
PCB 114	0	0	0	2	µg/l	
PCB 118	0	0	0	2	µg/l	
PCB 123	0	0	0	2	µg/l	
PCB 125	0	0	0	2	µg/l	
PCB 126	0	0	0	2	µg/l	
PCB 128	0	0	0	2	µg/l	
PCB 138	0	0	0	2	µg/l	
PCB 149	0	0	0	2	µg/l	
PCB 153	0	0	0	2	µg/l	
PCB 156	0	0	0	2	µg/l	
PCB 157	0	0	0	2	µg/l	
PCB 167	0	0	0	2	µg/l	
PCB 169	0	0	0	2	µg/l	
PCB 170	0	0	0	2	µg/l	
PCB 18	0	0	0	2	µg/l	
PCB 180	0	0	0	2	µg/l	
PCB 189	0	0	0	2	µg/l	
PCB 194	0	0	0	2	µg/l	
PCB 209	0	0	0	2	µg/l	
PCB 28	0	0	0	2	µg/l	
PCB 31	0	0	0	2	µg/l	
PCB 35	0	0	0	2	µg/l	
PCB 44	0	0	0	2	µg/l	
PCB 52	0	0	0	2	µg/l	
PCB 54	0	0	0	2	µg/l	
PCB 77	0	0	0	2	µg/l	
PCB 81	0	0	0	2	µg/l	
Phosphate de tributyle	0	0	0	2	µg/l	<= 0.1
Somme des 7 PCBi	0	0	0	2	µg/l	
Activité alpha totale	0	0	0	2	Bq/l	
Activité bêta due au K40	31	32.5	34	2	mBq/l	
Activité bêta résiduelle	0	0	0	2	Bq/l	

Activité bêta totale	0	0.02	0.04	2	Bq/l	
Dose totale indicative	0	0	0	2	mSv/an	<= 0.1
Radon 222	8200	8900	9600	2	mBq/l	<= 100000
Tritium (activité due au)	0	0	0	2	Bq/l	<= 100
Chlore libre	0.15	0.376	0.64	8	mg/l	
Chlore total	0.19	0.436	0.71	8	mg/l	
Bromates	0	0	0	2	µg/l	<= 10
Bromoforme	0	0	0	2	µg/l	
Chloroforme	1.2	2.3	3.4	2	µg/l	
Dibromomonochlorométhane	0.48	1.09	1.7	2	µg/l	
Dichloromonobromométhane	0.75	1.625	2.5	2	µg/l	
Trihalométhanes totaux (4)	2.43	5.015	7.6	2	µg/l	<= 100
Benzène	0	0	0	2	µg/l	<= 1

UP - REMONDANS-VAIVRE - Station UV

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	8	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		104	8	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		15	8	n/ml	
Bactéries Coliforme /Colilert	0		1	7	Qualitatif	= 0
Bactéries Coliformes	0		12	8	n/100ml	= 0
E.Coli /Colilert	0		1	7	Qualitatif	= 0
E.Coli /100ml	0		0	8	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		2	8	n/100ml	= 0
Equ.Calco (0;1;2;3;4)	2		2	1	Qualitatif	[1 - 2]
pH à température de l'eau	7.7	7.913	8.1	3	Unité pH	[6,5 - 9]
pH d'équilibre (à T pH insitu)	7.53	7.53	7.53	1	Unité pH	
pH mesuré au labo	7.2	7.533	7.7	6	Unité pH	[6,5 - 9]
TH Calcique	20.25	20.25	20.25	1	°F	
TH Magnésien	2.1	2.1	2.1	1	°F	
Titre Alcalimétrique Complet	23	23.1	23.2	2	°F	
Titre Hydrotimétrique	22.35	23.817	24.8	3	°F	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	6	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	0	0	2	mg/l Pt	<= 15
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	2	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	2	Qualitatif	
Turbidité	0	0.075	0.23	6	NFU	<= 2
Turbidité Terrain	0.11	0.786	2.02	7	NFU	<= 2
Acrylamide	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Epichlorohydrine	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Ethylurée	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Température de l'eau	7.4	9.892	12	13	°C	<= 25
Fer total	0	0	0	1	µg/l	<= 200
Manganèse total	0	0	0	1	µg/l	<= 50
Calcium	81	81	81	1	mg/l	
Chlorures	0	0	0	2	mg/l	<= 250
Conductivité à 25°C	427	432.167	441	6	µS/cm	[200 - 1200]
Conductivité à 25°C in situ	400	408	416	2	µS/cm	<= 1100
Magnésium	5	5	5	1	mg/l	
Potassium	0.45	0.45	0.45	1	mg/l	
Sodium	0.81	0.81	0.81	1	mg/l	<= 200
Sulfates	7.1	7.8	8.5	2	mg/l	<= 250
Carbone Organique Total	0.56	0.78	1	2	mg/l C	<= 2
Ammonium	0	0	0	2	mg/l	<= 0.1
Nitrates	2.4	2.6	2.8	2	mg/l	<= 50
Nitrates/50 + Nitrites/3	0.048	0.048	0.048	1	mg/l	<= 1
Nitrites	0	0	0	2	mg/l	<= 0.1
Aluminium total	0	0	0	1	mg/l	<= 0.2
Arsenic	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Baryum	0	0	0	1	mg/l	<= 0.7
Bore	0	0	0	1	µg/l	<= 1000

Cyanures totaux	0	0	0	1	µg/l	<= 50
Fluorures	0	0	0	1	µg/l	<= 1500
Mercure	0	0	0	1	µg/l	<= 1
Sélénium	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Dibutyletain cation	0	0	0	1	µg/L	
Monobutylétain cation	0.132	0.132	0.132	1	µg/L	
Chlorure de vinyl monomère	0	0	0	1	µg/l	<= 0.5
Dichloroéthane-1,2	0	0	0	1	µg/l	<= 3
Hexachlorobutadiène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Tetra + Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	0	0	0	1	µg/l	
Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	
Anthraquinone	0	0	0	1	µg/l	
PCB 101	0	0	0	1	µg/l	
PCB 105	0	0	0	1	µg/l	
PCB 114	0	0	0	1	µg/l	
PCB 118	0	0	0	1	µg/l	
PCB 123	0	0	0	1	µg/l	
PCB 125	0	0	0	1	µg/l	
PCB 126	0	0	0	1	µg/l	
PCB 128	0	0	0	1	µg/l	
PCB 138	0	0	0	1	µg/l	
PCB 149	0	0	0	1	µg/l	
PCB 153	0	0	0	1	µg/l	
PCB 156	0	0	0	1	µg/l	
PCB 157	0	0	0	1	µg/l	
PCB 167	0	0	0	1	µg/l	
PCB 169	0	0	0	1	µg/l	
PCB 170	0	0	0	1	µg/l	
PCB 18	0	0	0	1	µg/l	
PCB 180	0	0	0	1	µg/l	
PCB 189	0	0	0	1	µg/l	
PCB 194	0	0	0	1	µg/l	
PCB 209	0	0	0	1	µg/l	
PCB 28	0	0	0	1	µg/l	
PCB 31	0	0	0	1	µg/l	
PCB 35	0	0	0	1	µg/l	
PCB 44	0	0	0	1	µg/l	
PCB 52	0	0	0	1	µg/l	
PCB 54	0	0	0	1	µg/l	
PCB 77	0	0	0	1	µg/l	
PCB 81	0	0	0	1	µg/l	
Phosphate de tributyle	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Somme des 7 PCBi	0	0	0	1	µg/l	
Activité alpha totale	0	0	0	1	Bq/l	
Activité bêta due au K40	16	16	16	1	mBq/l	
Activité bêta résiduelle	0	0	0	1	Bq/l	
Activité bêta totale	0	0	0	1	Bq/l	

Dose totale indicative	0	0	0	1	mSv/an	<= 0.1
Radon 222	0	0	0	1	mBq/l	<= 100000
Tritium (activité due au)	0	0	0	1	Bq/l	<= 100
Chlore libre				2	mg/l	
Chlore total				2	mg/l	
Bromates	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Bromoforme	0	0	0	1	µg/l	
Chloroforme	0	0	0	1	µg/l	
Dibromomonochlorométhane	0	0	0	1	µg/l	
Dichloromonobromométhane	0	0	0	1	µg/l	
Trihalométhanes totaux (4)	0	0	0	1	µg/l	<= 100
Benzène	0	0	0	1	µg/l	<= 1

UP - SOLEMONT - Station

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	2	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	3		3	2	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	5		5	2	n/ml	
Bactéries Coliformes	0		0	2	n/100ml	= 0
E.Coli /100ml	0		0	2	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	2	n/100ml	= 0
Equ.Calco (0;1;2;3;4)	0		0	1	Qualitatif	[1 - 2]
pH à température de l'eau	8	8	8	1	Unité pH	[6,5 - 9]
pH d'équilibre (à T pH insitu)	7.34	7.34	7.34	1	Unité pH	
pH mesuré au labo	7.5	7.55	7.6	2	Unité pH	[6,5 - 9]
TH Calcique	23	23	23	1	°F	
TH Magnésien	2.1	2.1	2.1	1	°F	
Titre Alcalimétrique Complet	26.6	27.15	27.7	2	°F	
Titre Hydrotimétrique	25.1	27.433	29.6	3	°F	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	2	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	0	0	2	mg/l Pt	<= 15
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	2	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	2	Qualitatif	
Turbidité	0.5	0.605	0.71	2	NFU	<= 2
Acrylamide	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Epichlorohydrine	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Ethylurée	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Température de l'eau	9.9	12.167	13.3	3	°C	<= 25
Fer total	0	0	0	1	µg/l	<= 200
Manganèse total	0	0	0	1	µg/l	<= 50
Calcium	92	92	92	1	mg/l	
Chlorures	0	1.5	3	2	mg/l	<= 250
Conductivité à 25°C	509	525.5	542	2	µS/cm	[200 - 1200]
Magnésium	5	5	5	1	mg/l	
Potassium	0.47	0.47	0.47	1	mg/l	
Sodium	1.6	1.6	1.6	1	mg/l	<= 200
Sulfates	7.2	7.35	7.5	2	mg/l	<= 250
Carbone Organique Total	0.6	0.72	0.84	2	mg/l C	<= 2
Ammonium	0	0.01	0.02	2	mg/l	<= 0.1
Nitrates	5.8	7.15	8.5	2	mg/l	<= 50
Nitrates/50 + Nitrites/3	0.116	0.143	0.17	2	mg/l	<= 1
Nitrites	0	0	0	2	mg/l	<= 0.1
Aluminium total	0	0	0	1	mg/l	<= 0.2
Arsenic	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Baryum	0	0	0	1	mg/l	<= 0.7
Bore	0	0	0	1	µg/l	<= 1000
Cyanures totaux	0	0	0	1	µg/l	<= 50
Fluorures	0	0	0	1	µg/l	<= 1500
Mercure	0.092	0.092	0.092	1	µg/l	<= 1
Sélénium	0	0	0	1	µg/l	<= 10

Dibutyletain cation	0	0	0	1	µg/L	
Monobutylétain cation	0.029	0.029	0.029	1	µg/L	
Chlorure de vinyl monomère	0	0	0	1	µg/l	<= 0.5
Dichloroéthane-1,2	0	0	0	1	µg/l	<= 3
Hexachlorobutadiène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Tetra + Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	0	0	0	1	µg/l	
Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	
Anthraquinone	0	0	0	1	µg/l	
PCB 101	0	0	0	1	µg/l	
PCB 105	0	0	0	1	µg/l	
PCB 114	0	0	0	1	µg/l	
PCB 118	0	0	0	1	µg/l	
PCB 123	0	0	0	1	µg/l	
PCB 125	0	0	0	1	µg/l	
PCB 126	0	0	0	1	µg/l	
PCB 128	0	0	0	1	µg/l	
PCB 138	0	0	0	1	µg/l	
PCB 149	0	0	0	1	µg/l	
PCB 153	0	0	0	1	µg/l	
PCB 156	0	0	0	1	µg/l	
PCB 157	0	0	0	1	µg/l	
PCB 167	0	0	0	1	µg/l	
PCB 169	0	0	0	1	µg/l	
PCB 170	0	0	0	1	µg/l	
PCB 18	0	0	0	1	µg/l	
PCB 180	0	0	0	1	µg/l	
PCB 189	0	0	0	1	µg/l	
PCB 194	0	0	0	1	µg/l	
PCB 209	0	0	0	1	µg/l	
PCB 28	0	0	0	1	µg/l	
PCB 31	0	0	0	1	µg/l	
PCB 35	0	0	0	1	µg/l	
PCB 44	0	0	0	1	µg/l	
PCB 52	0	0	0	1	µg/l	
PCB 54	0	0	0	1	µg/l	
PCB 77	0	0	0	1	µg/l	
PCB 81	0	0	0	1	µg/l	
Phosphate de tributyle	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Somme des 7 PCBi	0	0	0	1	µg/l	
Activité alpha totale	0	0	0	1	Bq/l	
Activité bêta due au K40	16	16	16	1	mBq/l	
Activité bêta résiduelle	0	0	0	1	Bq/l	
Activité bêta totale	0	0	0	1	Bq/l	
Dose totale indicative	0	0	0	1	mSv/an	<= 0.1
Radon 222	0	0	0	1	mBq/l	<= 100000
Tritium (activité due au)	0	0	0	1	Bq/l	<= 100
Chlore libre	0.05	0.055	0.06	2	mg/l	

Chlore total	0.1	0.115	0.13	2	mg/l	
Bromates	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Bromoforme	0	0	0	1	µg/l	
Chloroforme	3.4	3.4	3.4	1	µg/l	
Dibromomonochlorométhane	0.64	0.64	0.64	1	µg/l	
Dichloromonobromométhane	1.5	1.5	1.5	1	µg/l	
Trihalométhanes totaux (4)	5.54	5.54	5.54	1	µg/l	<= 100
Benzène	0	0	0	1	µg/l	<= 1

UP - ST MAURICE-COLOMBIER - Station

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		2	3	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		51	3	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		7	3	n/ml	
Bactéries Coliforme /Colilert	0		0	5	Qualitatif	= 0
Bactéries Coliformes	0		13	3	n/100ml	= 0
E.Coli /Colilert	0		0	5	Qualitatif	= 0
E.Coli /100ml	0		0	3	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	3	n/100ml	= 0
Equ.Calco (0;1;2;3;4)	2		2	1	Qualitatif	[1 - 2]
pH à température de l'eau	7.5	7.708	7.92	4	Unité pH	[6,5 - 9]
pH d'équilibre (à T pH insitu)	7.4	7.4	7.4	1	Unité pH	
pH mesuré au labo	7.2	7.333	7.4	3	Unité pH	[6,5 - 9]
TH Calcique	27.5	27.5	27.5	1	°F	
TH Magnésien	1.764	1.764	1.764	1	°F	
Titre Alcalimétrique Complet	28.7	29.1	29.5	2	°F	
Titre Hydrotimétrique	29.264	30.121	30.6	3	°F	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	3	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	0	0	2	mg/l Pt	<= 15
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	2	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	2	Qualitatif	
Turbidité	0	0.08	0.24	3	NFU	<= 2
Turbidité Terrain	0.65	0.786	0.94	5	NFU	<= 2
Acrylamide	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Epichlorohydrine	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Ethylurée	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Température de l'eau	8.6	12.75	20.5	8	°C	<= 25
Fer total	0	0	0	1	µg/l	<= 200
Manganèse total	0	0	0	1	µg/l	<= 50
Calcium	110	110	110	1	mg/l	
Chlorures	9.9	10.15	10.4	2	mg/l	<= 250
Conductivité à 25°C	571	581.333	591	3	µS/cm	[200 - 1200]
Conductivité à 25°C in situ	546	549.333	555	3	µS/cm	<= 1100
Magnésium	4.2	4.2	4.2	1	mg/l	
Potassium	0.75	0.75	0.75	1	mg/l	
Sodium	6.7	6.7	6.7	1	mg/l	<= 200
Sulfates	9.7	9.7	9.7	2	mg/l	<= 250
Carbone Organique Total	1	1.1	1.2	2	mg/l C	<= 2
Ammonium	0	0	0	2	mg/l	<= 0.1
Nitrates	1	4.05	7.1	2	mg/l	<= 50
Nitrates/50 + Nitrites/3	0.02	0.02	0.02	1	mg/l	<= 1
Nitrites	0	0	0	2	mg/l	<= 0.1
Aluminium total	0	0	0	1	mg/l	<= 0.2
Arsenic	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Baryum	0	0	0	1	mg/l	<= 0.7
Bore	0	0	0	1	µg/l	<= 1000

Cyanures totaux	0	0	0	1	µg/l	<= 50
Fluorures	0	0	0	1	µg/l	<= 1500
Mercure	0	0	0	1	µg/l	<= 1
Sélénium	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Dibutyletain cation	00	00	00	1	µg/L	
Monobutylétain cation	0.007	0.007	0.007	1	µg/L	
Chlorure de vinyl monomère	0	0	0	1	µg/l	<= 0.5
Dichloroéthane-1,2	0	0	0	1	µg/l	<= 3
Hexachlorobutadiène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Tetra + Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	0	0	0	1	µg/l	
Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	
Anthraquinone	0	0	0	1	µg/l	
PCB 101	0	0	0	1	µg/l	
PCB 105	0	0	0	1	µg/l	
PCB 114	0	0	0	1	µg/l	
PCB 118	0	0	0	1	µg/l	
PCB 123	0	0	0	1	µg/l	
PCB 125	0	0	0	1	µg/l	
PCB 126	0	0	0	1	µg/l	
PCB 128	0	0	0	1	µg/l	
PCB 138	0	0	0	1	µg/l	
PCB 149	0	0	0	1	µg/l	
PCB 153	0	0	0	1	µg/l	
PCB 156	0	0	0	1	µg/l	
PCB 157	0	0	0	1	µg/l	
PCB 167	0	0	0	1	µg/l	
PCB 169	0	0	0	1	µg/l	
PCB 170	0	0	0	1	µg/l	
PCB 18	0	0	0	1	µg/l	
PCB 180	0	0	0	1	µg/l	
PCB 189	0	0	0	1	µg/l	
PCB 194	0	0	0	1	µg/l	
PCB 209	0	0	0	1	µg/l	
PCB 28	0	0	0	1	µg/l	
PCB 31	0	0	0	1	µg/l	
PCB 35	0	0	0	1	µg/l	
PCB 44	0	0	0	1	µg/l	
PCB 52	0	0	0	1	µg/l	
PCB 54	0	0	0	1	µg/l	
PCB 77	0	0	0	1	µg/l	
PCB 81	0	0	0	1	µg/l	
Phosphate de tributyle	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Somme des 7 PCBi	0	0	0	1	µg/l	
Activité alpha totale	0	0	0	1	Bq/l	
Activité bêta due au K40	22	22	22	1	mBq/l	
Activité bêta résiduelle	0	0	0	1	Bq/l	
Activité bêta totale	0	0	0	1	Bq/l	

Dose totale indicative	0	0	0	1	mSv/an	<= 0.1
Radon 222	9500	9500	9500	1	mBq/l	<= 100000
Tritium (activité due au)	0	0	0	1	Bq/l	<= 100
Chlore libre	0	0.205	0.57	8	mg/l	
Chlore total	0	0.321	0.87	8	mg/l	
Bromates	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Bromoforme	0	0	0	1	µg/l	
Chloroforme	4.8	4.8	4.8	1	µg/l	
Dibromomonochlorométhane	0.9	0.9	0.9	1	µg/l	
Dichloromonobromométhane	2.2	2.2	2.2	1	µg/l	
Trihalométhanes totaux (4)	7.9	7.9	7.9	1	µg/l	<= 100
Benzène	0	0	0	1	µg/l	<= 1

UP - Station d'Autechaux-Roide

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	2	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	1		6	2	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	1		2	2	n/ml	
Bactéries Coliforme /Colilert	0		0	3	Qualitatif	= 0
Bactéries Coliformes	0		2	2	n/100ml	= 0
E.Coli /Colilert	0		0	3	Qualitatif	= 0
E.Coli /100ml	0		0	2	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	2	n/100ml	= 0
Equ.Calco (0;1;2;3;4)	3		3	1	Qualitatif	[1 - 2]
pH à température de l'eau	7.4	7.68	8.09	3	Unité pH	[6,5 - 9]
pH d'équilibre (à T pH insitu)	7.51	7.51	7.51	1	Unité pH	
pH mesuré au labo	7.1	7.15	7.2	2	Unité pH	[6,5 - 9]
TH Calcique	23.75	23.75	23.75	1	°F	
TH Magnésien	1.26	1.26	1.26	1	°F	
Titre Alcalimétrique Complet	26	26.05	26.1	2	°F	
Titre Hydrotimétrique	25.01	26.937	28	3	°F	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	2	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	0	0	2	mg/l Pt	<= 15
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	2	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	2	Qualitatif	
Turbidité	0	0	0	2	NFU	<= 1
Turbidité Terrain	0.47	0.73	1.23	3	NFU	<= 1
Acrylamide	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Epichlorohydrine	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Ethylurée	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Température de l'eau	10.1	11.925	15.2	4	°C	<= 25
Fer total	0	0	0	1	µg/l	<= 200
Manganèse total	0	0	0	1	µg/l	<= 50
Calcium	95	95	95	1	mg/l	
Chlorures	8.4	8.55	8.7	2	mg/l	<= 250
Conductivité à 25°C	529	531.5	534	2	µS/cm	[200 - 1200]
Conductivité à 25°C in situ	507	511	515	2	µS/cm	<= 1100
Magnésium	3	3	3	1	mg/l	
Potassium	1.2	1.2	1.2	1	mg/l	
Sodium	5.7	5.7	5.7	1	mg/l	<= 200
Sulfates	8	8.05	8.1	2	mg/l	<= 250
Carbone Organique Total	0.64	0.705	0.77	2	mg/l C	<= 2
Ammonium	0	0	0	2	mg/l	<= 0.1
Nitrates	10.1	10.5	10.9	2	mg/l	<= 50
Nitrates/50 + Nitrites/3	0.202	0.21	0.218	2	mg/l	<= 1
Nitrites	0	0	0	2	mg/l	<= 0.1
Aluminium total	0	0	0	1	mg/l	<= 0.2
Arsenic	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Baryum	0	0	0	1	mg/l	<= 0.7
Bore	0	0	0	1	µg/l	<= 1000

Cyanures totaux	0	0	0	1	µg/l	<= 50
Fluorures	100	100	100	1	µg/l	<= 1500
Mercure	0	0	0	1	µg/l	<= 1
Sélénium	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Dibutyletain cation	0	0	0	1	µg/L	
Monobutylétain cation	0	0	0	1	µg/L	
Chlorure de vinyl monomère	0	0	0	1	µg/l	<= 0.5
Dichloroéthane-1,2	0	0	0	1	µg/l	<= 3
Hexachlorobutadiène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Tetra + Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	0	0	0	1	µg/l	
Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	
Anthraquinone	0	0	0	1	µg/l	
PCB 101	0	0	0	1	µg/l	
PCB 105	0	0	0	1	µg/l	
PCB 114	0	0	0	1	µg/l	
PCB 118	0	0	0	1	µg/l	
PCB 123	0	0	0	1	µg/l	
PCB 125	0	0	0	1	µg/l	
PCB 126	0	0	0	1	µg/l	
PCB 128	0	0	0	1	µg/l	
PCB 138	0	0	0	1	µg/l	
PCB 149	0	0	0	1	µg/l	
PCB 153	0	0	0	1	µg/l	
PCB 156	0	0	0	1	µg/l	
PCB 157	0	0	0	1	µg/l	
PCB 167	0	0	0	1	µg/l	
PCB 169	0	0	0	1	µg/l	
PCB 170	0	0	0	1	µg/l	
PCB 18	0	0	0	1	µg/l	
PCB 180	0	0	0	1	µg/l	
PCB 189	0	0	0	1	µg/l	
PCB 194	0	0	0	1	µg/l	
PCB 209	0	0	0	1	µg/l	
PCB 28	0	0	0	1	µg/l	
PCB 31	0	0	0	1	µg/l	
PCB 35	0	0	0	1	µg/l	
PCB 44	0	0	0	1	µg/l	
PCB 52	0	0	0	1	µg/l	
PCB 54	0	0	0	1	µg/l	
PCB 77	0	0	0	1	µg/l	
PCB 81	0	0	0	1	µg/l	
Phosphate de tributyle	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Somme des 7 PCBi	0	0	0	1	µg/l	
Activité alpha totale	0	0	0	1	Bq/l	
Activité bêta due au K40	41	41	41	1	mBq/l	
Activité bêta résiduelle	0	0	0	1	Bq/l	
Activité bêta totale	0.05	0.05	0.05	1	Bq/l	

Dose totale indicative	0	0	0	1	mSv/an	<= 0.1
Tritium (activité due au)	0	0	0	1	Bq/l	<= 100
Chlore libre	0	0.248	0.78	5	mg/l	
Chlore total	0	0.288	0.8	5	mg/l	
Bromates	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Bromoforme	0	0	0	1	µg/l	
Chloroforme	0	0	0	1	µg/l	
Dibromomonochlorométhane	0	0	0	1	µg/l	
Dichloromonobromométhane	0	0	0	1	µg/l	
Trihalométhanes totaux (4)	0	0	0	1	µg/l	<= 100
Benzène	0	0	0	1	µg/l	<= 1

UP - Station d'Ecot

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	3	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		0	3	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		0	3	n/ml	
Bactéries Coliformes	0		0	3	n/100ml	= 0
E.Coli /100ml	0		0	3	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	3	n/100ml	= 0
Equ.Calco (0;1;2;3;4)	1		1	1	Qualitatif	[1 - 2]
pH à température de l'eau	7.8	7.8	7.8	1	Unité pH	[6,5 - 9]
pH d'équilibre (à T pH insitu)	7.53	7.53	7.53	1	Unité pH	
pH mesuré au labo	7.4	7.467	7.6	3	Unité pH	[6,5 - 9]
TH Calcique	24.25	24.25	24.25	1	°F	
TH Magnésien	1.008	1.008	1.008	1	°F	
Titre Alcalimétrique Complet	21	23.467	25.1	3	°F	
Titre Hydrotimétrique	25.258	25.94	26.9	4	°F	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	3	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	0	0	3	mg/l Pt	<= 15
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	3	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	3	Qualitatif	
Turbidité	0	0	0	3	NFU	<= 1
Acrylamide	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Epichlorohydrine	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Ethylurée	0	0	0	1	µg/l	
Température de l'eau	6.1	9.95	19.3	4	°C	<= 25
Fer total	0	0	0	1	µg/l	<= 200
Manganèse total	0	0	0	1	µg/l	<= 50
Calcium	97	97	97	1	mg/l	
Chlorures	0	3.5	6.1	3	mg/l	<= 250
Conductivité à 25°C	419	471.667	504	3	µS/cm	[200 - 1200]
Magnésium	2.4	2.4	2.4	1	mg/l	
Potassium	0.61	0.61	0.61	1	mg/l	
Sodium	2.1	2.1	2.1	1	mg/l	<= 200
Sulfates	6.5	7.033	7.7	3	mg/l	<= 250
Carbone Organique Total	0.6	0.607	0.62	3	mg/l C	<= 2
Ammonium	0	0	0	3	mg/l	<= 0.1
Nitrates	8.2	10.8	12.8	3	mg/l	<= 50
Nitrates/50 + Nitrites/3	0.259	0.259	0.259	1	mg/l	<= 1
Nitrites	0	0.003	0.01	3	mg/l	<= 0.1
Aluminium total	0	0	0	1	mg/l	<= 0.2
Arsenic	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Baryum	0	0	0	1	mg/l	<= 0.7
Bore	0	0	0	1	µg/l	<= 1000
Cyanures totaux	0	0	0	1	µg/l	<= 50
Fluorures	0	0	0	1	µg/l	<= 1500
Mercure	0.078	0.078	0.078	1	µg/l	<= 1
Sélénium	0	0	0	1	µg/l	<= 10

Dibutyletain cation	0	0	0	1	µg/L	
Monobutylétain cation	0	0	0	1	µg/L	
Chlorure de vinyl monomère	0	0	0	1	µg/l	<= 0.5
Dichloroéthane-1,2	0	0	0	1	µg/l	<= 3
Hexachlorobutadiène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Tetra + Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	0	0	0	1	µg/l	
Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	
Anthraquinone	0.017	0.017	0.017	1	µg/l	
PCB 101	0	0	0	1	µg/l	
PCB 105	0	0	0	1	µg/l	
PCB 114	0	0	0	1	µg/l	
PCB 118	0	0	0	1	µg/l	
PCB 123	0	0	0	1	µg/l	
PCB 125	0	0	0	1	µg/l	
PCB 126	0	0	0	1	µg/l	
PCB 128	0	0	0	1	µg/l	
PCB 138	0	0	0	1	µg/l	
PCB 149	0	0	0	1	µg/l	
PCB 153	0	0	0	1	µg/l	
PCB 156	0	0	0	1	µg/l	
PCB 157	0	0	0	1	µg/l	
PCB 167	0	0	0	1	µg/l	
PCB 169	0	0	0	1	µg/l	
PCB 170	0	0	0	1	µg/l	
PCB 18	0	0	0	1	µg/l	
PCB 180	0	0	0	1	µg/l	
PCB 189	0	0	0	1	µg/l	
PCB 194	0	0	0	1	µg/l	
PCB 209	0	0	0	1	µg/l	
PCB 28	0	0	0	1	µg/l	
PCB 31	0	0	0	1	µg/l	
PCB 35	0	0	0	1	µg/l	
PCB 44	0	0	0	1	µg/l	
PCB 52	0	0	0	1	µg/l	
PCB 54	0	0	0	1	µg/l	
PCB 77	0	0	0	1	µg/l	
PCB 81	0	0	0	1	µg/l	
Phosphate de tributyle	0	0	0	1	µg/l	
Somme des 7 PCBi	0	0	0	1	µg/l	
Activité alpha totale	0	0	0	1	Bq/l	
Activité bêta due au K40	19	19	19	1	mBq/l	
Activité bêta résiduelle	0	0	0	1	Bq/l	
Activité bêta totale	0	0	0	1	Bq/l	
Dose totale indicative	0	0	0	1	mSv/an	<= 0.1
Radon 222	0	0	0	1	mBq/l	<= 100000
Tritium (activité due au)	0	0	0	1	Bq/l	<= 100
Chlore libre	0.37	0.427	0.52	3	mg/l	

Chlore total	0.4	0.45	0.53	3	mg/l	
Bromates	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Bromoforme	0	0	0	1	µg/l	
Chloroforme	6.2	6.2	6.2	1	µg/l	
Dibromomonochlorométhane	1.3	1.3	1.3	1	µg/l	
Dichloromonobromométhane	2.6	2.6	2.6	1	µg/l	
Trihalométhanes totaux (4)	10.1	10.1	10.1	1	µg/l	<= 100
Benzène	0	0	0	1	µg/l	<= 1

UP - Station d'Issans

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	4	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		7	8	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		30	8	n/ml	
Bactéries Coliformes	0		0	8	n/100ml	= 0
E.Coli /100ml	0		0	8	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	8	n/100ml	= 0
Equ.Calco (0;1;2;3;4)	0		1	2	Qualitatif	[1 - 2]
pH à température de l'eau	7.5	7.6	7.7	2	Unité pH	[6,5 - 9]
pH d'équilibre (à T pH insitu)	7.28	7.335	7.39	2	Unité pH	
pH mesuré au labo	7.3	7.438	7.6	8	Unité pH	[6,5 - 9]
TH Calcique	27.5	30	32.5	2	°F	
TH Magnésien	2.1	2.121	2.142	2	°F	
Titre Alcalimétrique Complet	22.9	26.2	27.8	4	°F	
Titre Hydrotimétrique	27.8	30.857	34.6	6	°F	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		1	8	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	0	0	4	mg/l Pt	<= 15
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	4	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	4	Qualitatif	
Turbidité	0	0.276	1.2	8	NFU	<= 1
Acrylamide	0	0	0	2	µg/l	<= 0.1
Epichlorohydrine	0	0	0	2	µg/l	<= 0.1
Ethylurée	0	0	0	2	µg/l	<= 0.1
Température de l'eau	10.6	11.97	14.8	10	°C	<= 25
Fer total	0	31	62	2	µg/l	<= 200
Manganèse total	0	0	0	2	µg/l	<= 50
Calcium	110	120	130	2	mg/l	
Chlorures	6.6	9.9	13.2	4	mg/l	<= 250
Conductivité à 25°C	542	572.75	614	8	µS/cm	[200 - 1200]
Magnésium	5	5.05	5.1	2	mg/l	
Potassium	1.9	1.95	2	2	mg/l	
Sodium	3.8	5.05	6.3	2	mg/l	<= 200
Sulfates	15.4	17.575	20.4	4	mg/l	<= 250
Carbone Organique Total	0.82	1.095	1.4	4	mg/l C	<= 2
Ammonium	0	0	0	4	mg/l	<= 0.1
Nitrates	15.3	18.4	22.2	4	mg/l	<= 50
Nitrates/50 + Nitrites/3	0.366	0.405	0.444	2	mg/l	<= 1
Nitrites	0	0	0	4	mg/l	<= 0.1
Aluminium total	0	0.049	0.098	2	mg/l	<= 0.2
Arsenic	0	0	0	2	µg/l	<= 10
Baryum	0.012	0.013	0.013	2	mg/l	<= 0.7
Bore	0	0	0	2	µg/l	<= 1000
Cyanures totaux	0	0	0	2	µg/l	<= 50
Fluorures	0	55	110	2	µg/l	<= 1500
Mercure	0	0.008	0.016	2	µg/l	<= 1
Sélénium	0	0	0	2	µg/l	<= 10

Dibutyletain cation	0	0	0	2	µg/L	
Monobutylétain cation	0	0	0	2	µg/L	
Chlorure de vinyl monomère	0	0.003	0.006	2	µg/l	<= 0.5
Dichloroéthane-1,2	0	0	0	2	µg/l	<= 3
Hexachlorobutadiène	0	0	0	2	µg/l	<= 0.1
Tetra + Trichloroéthylène	0	0	0	2	µg/l	<= 10
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	0	0	0	2	µg/l	
Trichloroéthylène	0	0	0	2	µg/l	
Anthraquinone	0	0	0	2	µg/l	
PCB 101	0	0	0	2	µg/l	
PCB 105	0	0	0	2	µg/l	
PCB 114	0	0	0	2	µg/l	
PCB 118	0	0	0	2	µg/l	
PCB 123	0	0	0	2	µg/l	
PCB 125	0	0	0	2	µg/l	
PCB 126	0	0	0	2	µg/l	
PCB 128	0	0	0	2	µg/l	
PCB 138	0	0	0	2	µg/l	
PCB 149	0	0	0	2	µg/l	
PCB 153	0	0	0	2	µg/l	
PCB 156	0	0	0	2	µg/l	
PCB 157	0	0	0	2	µg/l	
PCB 167	0	0	0	2	µg/l	
PCB 169	0	0	0	2	µg/l	
PCB 170	0	0	0	2	µg/l	
PCB 18	0	0	0	2	µg/l	
PCB 180	0	0	0	2	µg/l	
PCB 189	0	0	0	2	µg/l	
PCB 194	0	0	0	2	µg/l	
PCB 209	0	0	0	2	µg/l	
PCB 28	0	0	0	2	µg/l	
PCB 31	0	0	0	2	µg/l	
PCB 35	0	0	0	2	µg/l	
PCB 44	0	0	0	2	µg/l	
PCB 52	0	0	0	2	µg/l	
PCB 54	0	0	0	2	µg/l	
PCB 77	0	0	0	2	µg/l	
PCB 81	0	0	0	2	µg/l	
Phosphate de tributyle	0	0.005	0.01	2	µg/l	<= 0.1
Somme des 7 PCBi	0	0	0	2	µg/l	
Activité alpha totale	0	0	0	2	Bq/l	
Activité bêta due au K40	53	56	59	2	mBq/l	
Activité bêta résiduelle	0	0	0	2	Bq/l	
Activité bêta totale	0	0.03	0.06	2	Bq/l	
Dose totale indicative	0	0	0	2	mSv/an	<= 0.1
Radon 222	0	0	0	2	mBq/l	<= 100000
Tritium (activité due au)	0	0	0	2	Bq/l	<= 100
Chlore libre	0.12	0.843	1.36	8	mg/l	

Chlore total	0.16	0.921	1.53	8	mg/l	
Bromates	0	0	0	2	µg/l	<= 10
Bromoforme	0	0	0	2	µg/l	
Chloroforme	5.3	11.15	17	2	µg/l	
Dibromomonochlorométhane	1.1	1.4	1.7	2	µg/l	
Dichloromonobromométhane	3.1	3.35	3.6	2	µg/l	
Trihalométhanes totaux (4)	10.1	15.9	21.7	2	µg/l	<= 100
Benzène	0	0	0	2	µg/l	<= 1

UP - VILLARS SOUS DAMJOUX

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	2	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		1	2	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		0	2	n/ml	
Bactéries Coliforme /Colilert	0		0	8	Qualitatif	= 0
Bactéries Coliformes	0		0	2	n/100ml	= 0
E.Coli /Colilert	0		0	8	Qualitatif	= 0
E.Coli /100ml	0		0	2	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	2	n/100ml	= 0
Equ.Calco (0;1;2;3;4)	2		2	1	Qualitatif	[1 - 2]
pH à température de l'eau	7.3	7.635	7.9	6	Unité pH	[6,5 - 9]
pH d'équilibre (à T pH insitu)	7.46	7.46	7.46	1	Unité pH	
pH mesuré au labo	7.3	7.3	7.3	2	Unité pH	[6,5 - 9]
TH Calcique	25	25	25	1	°F	
TH Magnésien	0.924	0.924	0.924	1	°F	
Titre Alcalimétrique Complet	25.1	26.05	27	2	°F	
Titre Hydrotimétrique	25.924	27.208	28.5	3	°F	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	2	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	0	0	2	mg/l Pt	<= 15
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	2	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	2	Qualitatif	
Turbidité	0	0	0	2	NFU	<= 2
Turbidité Terrain	0.13	0.483	1.24	8	NFU	<= 2
Acrylamide	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Epichlorohydrine	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Ethylurée	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Température de l'eau	7.5	10.986	16.5	7	°C	<= 25
Fer total	0	0	0	1	µg/l	<= 200
Manganèse total	0	0	0	1	µg/l	<= 50
Calcium	100	100	100	1	mg/l	
Chlorures	0	4.1	8.2	2	mg/l	<= 250
Conductivité à 25°C	511	518	525	2	µS/cm	[200 - 1200]
Conductivité à 25°C in situ	494	509.2	524	5	µS/cm	<= 1100
Magnésium	2.2	2.2	2.2	1	mg/l	
Potassium	0.96	0.96	0.96	1	mg/l	
Sodium	1.9	1.9	1.9	1	mg/l	<= 200
Sulfates	7	7.6	8.2	2	mg/l	<= 250
Carbone Organique Total	0.86	0.9	0.94	2	mg/l C	<= 2
Ammonium	0	0	0	2	mg/l	<= 0.1
Nitrates	4.4	5.4	6.4	2	mg/l	<= 50
Nitrates/50 + Nitrites/3	0.088	0.108	0.128	2	mg/l	<= 1
Nitrites	0	0	0	2	mg/l	<= 0.1
Aluminium total	0	0	0	1	mg/l	<= 0.2
Arsenic	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Baryum	0	0	0	1	mg/l	<= 0.7
Bore	0	0	0	1	µg/l	<= 1000

Cyanures totaux	0	0	0	1	µg/l	<= 50
Fluorures	0	0	0	1	µg/l	<= 1500
Mercure	0	0	0	1	µg/l	<= 1
Sélénium	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Dibutyletain cation	0	0	0	1	µg/L	
Monobutylétain cation	0	0	0	1	µg/L	
Chlorure de vinyl monomère	0	0	0	1	µg/l	<= 0.5
Dichloroéthane-1,2	0	0	0	1	µg/l	<= 3
Hexachlorobutadiène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Tetra + Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	0	0	0	1	µg/l	
Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	
Anthraquinone	0	0	0	1	µg/l	
PCB 101	0	0	0	1	µg/l	
PCB 105	0	0	0	1	µg/l	
PCB 114	0	0	0	1	µg/l	
PCB 118	0	0	0	1	µg/l	
PCB 123	0	0	0	1	µg/l	
PCB 125	0	0	0	1	µg/l	
PCB 126	0	0	0	1	µg/l	
PCB 128	0	0	0	1	µg/l	
PCB 138	0	0	0	1	µg/l	
PCB 149	0	0	0	1	µg/l	
PCB 153	0	0	0	1	µg/l	
PCB 156	0	0	0	1	µg/l	
PCB 157	0	0	0	1	µg/l	
PCB 167	0	0	0	1	µg/l	
PCB 169	0	0	0	1	µg/l	
PCB 170	0	0	0	1	µg/l	
PCB 18	0	0	0	1	µg/l	
PCB 180	0	0	0	1	µg/l	
PCB 189	0	0	0	1	µg/l	
PCB 194	0	0	0	1	µg/l	
PCB 209	0	0	0	1	µg/l	
PCB 28	0	0	0	1	µg/l	
PCB 31	0	0	0	1	µg/l	
PCB 35	0	0	0	1	µg/l	
PCB 44	0	0	0	1	µg/l	
PCB 52	0	0	0	1	µg/l	
PCB 54	0	0	0	1	µg/l	
PCB 77	0	0	0	1	µg/l	
PCB 81	0	0	0	1	µg/l	
Phosphate de tributyle	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Somme des 7 PCBi	0	0	0	1	µg/l	
Activité alpha totale	0.04	0.04	0.04	1	Bq/l	
Activité bêta due au K40	34	34	34	1	mBq/l	
Activité bêta résiduelle	0.059	0.059	0.059	1	Bq/l	
Activité bêta totale	0.09	0.09	0.09	1	Bq/l	

Dose totale indicative	0	0	0	1	mSv/an	<= 0.1
Tritium (activité due au)	0	0	0	1	Bq/l	<= 100
Chlore libre	0.11	0.206	0.37	10	mg/l	
Chlore total	0.15	0.255	0.42	10	mg/l	
Bromates	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Bromoforme	0	0	0	1	µg/l	
Chloroforme	5.6	5.6	5.6	1	µg/l	
Dibromomonochlorométhane	0.49	0.49	0.49	1	µg/l	
Dichloromonobromométhane	1.8	1.8	1.8	1	µg/l	
Trihalométhanes totaux (4)	7.89	7.89	7.89	1	µg/l	<= 100
Benzène	0	0	0	1	µg/l	<= 1

UP - VILLARS SOUS ECOT

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	2	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	3		8	2	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		1	2	n/ml	
Bactéries Coliforme /Colilert	0		0	4	Qualitatif	= 0
Bactéries Coliformes	0		0	2	n/100ml	= 0
E.Coli /Colilert	0		0	4	Qualitatif	= 0
E.Coli /100ml	0		0	2	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	2	n/100ml	= 0
Equ.Calco (0;1;2;3;4)	0		0	1	Qualitatif	[1 - 2]
pH à température de l'eau	7.5	7.785	8.1	4	Unité pH	[6,5 - 9]
pH d'équilibre (à T pH insitu)	7.42	7.42	7.42	1	Unité pH	
pH mesuré au labo	7.1	7.3	7.5	2	Unité pH	[6,5 - 9]
TH Calcique	20.5	20.5	20.5	1	°F	
TH Magnésien	0.924	0.924	0.924	1	°F	
Titre Alcalimétrique Complet	21.8	23.85	25.9	2	°F	
Titre Hydrotimétrique	21.424	22.741	23.5	3	°F	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		1	2	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	2.5	5	2	mg/l Pt	<= 15
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	2	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	2	Qualitatif	
Turbidité	0	0.8	1.6	2	NFU	<= 2
Turbidité Terrain	0.38	0.89	1.44	4	NFU	<= 2
Acrylamide	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Epichlorohydrine	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Ethylurée	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Température de l'eau	9.2	12.28	16.4	5	°C	<= 25
Fer total	0	0	0	1	µg/l	<= 200
Manganèse total	0	0	0	1	µg/l	<= 50
Calcium	82	82	82	1	mg/l	
Chlorures	0	1.25	2.5	2	mg/l	<= 250
Conductivité à 25°C	424	453.5	483	2	µS/cm	[200 - 1200]
Conductivité à 25°C in situ	449	485	513	3	µS/cm	<= 1100
Magnésium	2.2	2.2	2.2	1	mg/l	
Potassium	0.43	0.43	0.43	1	mg/l	
Sodium	1.1	1.1	1.1	1	mg/l	<= 200
Sulfates	5	5.45	5.9	2	mg/l	<= 250
Carbone Organique Total	0.78	1.04	1.3	2	mg/l C	<= 2
Ammonium	0	0	0	2	mg/l	<= 0.1
Nitrates	2.2	2.55	2.9	2	mg/l	<= 50
Nitrates/50 + Nitrites/3	0.058	0.058	0.058	1	mg/l	<= 1
Nitrites	0	0	0	2	mg/l	<= 0.1
Aluminium total	0.013	0.013	0.013	1	mg/l	<= 0.2
Arsenic	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Baryum	0	0	0	1	mg/l	<= 0.7
Bore	0	0	0	1	µg/l	<= 1000

Cyanures totaux	0	0	0	1	µg/l	<= 50
Fluorures	0	0	0	1	µg/l	<= 1500
Mercure	0.032	0.032	0.032	1	µg/l	<= 1
Sélénium	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Dibutyletain cation	0	0	0	1	µg/L	
Monobutylétain cation	0	0	0	1	µg/L	
Chlorure de vinyl monomère	0	0	0	1	µg/l	<= 0.5
Dichloroéthane-1,2	0	0	0	1	µg/l	<= 3
Hexachlorobutadiène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Tetra + Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	0	0	0	1	µg/l	
Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	
Anthraquinone	0.006	0.006	0.006	1	µg/l	
PCB 101	0	0	0	1	µg/l	
PCB 105	0	0	0	1	µg/l	
PCB 114	0	0	0	1	µg/l	
PCB 118	0	0	0	1	µg/l	
PCB 123	0	0	0	1	µg/l	
PCB 125	0	0	0	1	µg/l	
PCB 126	0	0	0	1	µg/l	
PCB 128	0	0	0	1	µg/l	
PCB 138	0	0	0	1	µg/l	
PCB 149	0	0	0	1	µg/l	
PCB 153	0	0	0	1	µg/l	
PCB 156	0	0	0	1	µg/l	
PCB 157	0	0	0	1	µg/l	
PCB 167	0	0	0	1	µg/l	
PCB 169	0	0	0	1	µg/l	
PCB 170	0	0	0	1	µg/l	
PCB 18	0	0	0	1	µg/l	
PCB 180	0	0	0	1	µg/l	
PCB 189	0	0	0	1	µg/l	
PCB 194	0	0	0	1	µg/l	
PCB 209	0	0	0	1	µg/l	
PCB 28	0	0	0	1	µg/l	
PCB 31	0	0	0	1	µg/l	
PCB 35	0	0	0	1	µg/l	
PCB 44	0	0	0	1	µg/l	
PCB 52	0	0	0	1	µg/l	
PCB 54	0	0	0	1	µg/l	
PCB 77	0	0	0	1	µg/l	
PCB 81	0	0	0	1	µg/l	
Phosphate de tributyle	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Somme des 7 PCBi	0	0	0	1	µg/l	
Activité alpha totale	0	0	0	1	Bq/l	
Activité bêta due au K40	13	13	13	1	mBq/l	
Activité bêta résiduelle	0	0	0	1	Bq/l	
Activité bêta totale	0	0	0	1	Bq/l	

Dose totale indicative	0	0	0	1	mSv/an	<= 0.1
Radon 222	0	0	0	1	mBq/l	<= 100000
Tritium (activité due au)	0	0	0	1	Bq/l	<= 100
Chlore libre	0	0.268	0.48	6	mg/l	
Chlore total	0	0.322	0.6	6	mg/l	
Bromates	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Bromoforme	0	0	0	1	µg/l	
Chloroforme	3.6	3.6	3.6	1	µg/l	
Dibromomonochlorométhane	0.52	0.52	0.52	1	µg/l	
Dichloromonobromométhane	1.2	1.2	1.2	1	µg/l	
Trihalométhanes totaux (4)	5.32	5.32	5.32	1	µg/l	<= 100
Benzène	0	0	0	1	µg/l	<= 1

ZD - AUTECHAUX-ROIDE

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	9	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		24	9	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		15	9	n/ml	
Bactéries Coliforme /Colilert	0		0	2	Qualitatif	= 0
Bactéries Coliformes	0		0	9	n/100ml	= 0
E.Coli /Colilert	0		0	2	Qualitatif	= 0
E.Coli /100ml	0		0	9	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	9	n/100ml	= 0
pH mesuré au labo	6.7	7.378	7.7	9	Unité pH	[6,5 - 9]
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	9	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	0	0	6	mg/l Pt	<= 15
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	6	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	6	Qualitatif	
Turbidité	0	0.064	0.35	9	NFU	<= 2
Acrylamide	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Epichlorohydrine	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Température de l'eau	8.5	11.711	20.1	9	°C	<= 25
Fer total	0	0	0	1	µg/l	<= 200
Conductivité à 25°C	430	525.333	552	9	µS/cm	[200 - 1200]
Ammonium	0	0	0	6	mg/l	<= 0.1
Nitrites	0	0	0	1	mg/l	<= 0.5
Antimoine	0	0	0	1	µg/l	<= 5
Cadmium	0	0	0	1	µg/l	<= 5
Chrome total	0	0	0	1	µg/l	<= 50
Cuivre	0.015	0.015	0.015	1	mg/l	<= 2
Nickel	0	0	0	1	µg/l	<= 20
Plomb	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Chlorure de vinyl monomère	0	0	0	1	µg/l	<= 0.5
Benzo(a)pyrène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.01
Benzo(1,1,2)fluoranthène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Benzo(1,1,2)pérylène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Benzo(3,4)fluoranthène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Hydroca.polycycl.arom. 4sub nx	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Hydrocarb.polycycl.arom. 16sub	0	0	0	1	µg/l	
Indéno(1,2,3-cd) Pyrène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Chlore libre	0	0.283	0.55	11	mg/l	
Chlore total	0	0.316	0.44	11	mg/l	
Bromoforme	0	0	0	1	µg/l	
Chloroforme	2.6	2.6	2.6	1	µg/l	
Dibromomonochlorométhane	1.3	1.3	1.3	1	µg/l	
Dichloromonobromométhane	1.9	1.9	1.9	1	µg/l	
Trihalométhanes totaux (4)	5.8	5.8	5.8	1	µg/l	<= 100

ZD - BEUTAL

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	10	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		13	10	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		31	10	n/ml	
Bactéries Coliforme /Colilert	0		1	7	Qualitatif	= 0
Bactéries Coliformes	0		2	10	n/100ml	= 0
E.Coli /Colilert	0		1	7	Qualitatif	= 0
E.Coli /100ml	0		0	10	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	10	n/100ml	= 0
pH à température de l'eau	7.78	7.78	7.78	1	Unité pH	[6,5 - 9]
pH mesuré au labo	7.4	7.56	8	10	Unité pH	[6,5 - 9]
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	10	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	0	0	6	mg/l Pt	<= 15
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	6	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	6	Qualitatif	
Turbidité	0	0.731	1.8	10	NFU	<= 2
Turbidité Terrain	0.5	2.104	3.76	7	NFU	<= 2
Acrylamide	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Epichlorohydrine	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Température de l'eau	7.8	14.355	22.6	11	°C	<= 25
Fer total	37	37	37	1	µg/l	<= 200
Conductivité à 25°C	349	400.4	458	10	µS/cm	[200 - 1200]
Conductivité à 25°C in situ	763	763	763	1	µS/cm	<= 1100
Ammonium	0	0.007	0.03	6	mg/l	<= 0.1
Nitrites	0	0	0	1	mg/l	<= 0.5
Antimoine	0	0	0	1	µg/l	<= 5
Cadmium	0	0	0	1	µg/l	<= 5
Chrome total	0	0	0	1	µg/l	<= 50
Cuivre	0.092	0.092	0.092	1	mg/l	<= 2
Nickel	0	0	0	1	µg/l	<= 20
Plomb	1.5	1.5	1.5	1	µg/l	<= 10
Chlorure de vinyl monomère	0	0	0	1	µg/l	<= 0.5
Benzo(a)pyrène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.01
Benzo(1,12)fluoranthène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Benzo(1,12)pérylène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Benzo(3,4)fluoranthène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Hydroca.polycycl.arom. 4sub nx	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Indéno(1,2,3-cd) Pyrène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Chlore libre	0	0.395	0.92	17	mg/l	
Chlore total	0	0.535	1.51	17	mg/l	
Bromoforme	0	0	0	1	µg/l	
Chloroforme	14	14	14	1	µg/l	
Dibromomonochlorométhane	1.4	1.4	1.4	1	µg/l	
Dichloromonobromométhane	4.3	4.3	4.3	1	µg/l	
Trihalométhanes totaux (4)	19.7	19.7	19.7	1	µg/l	<= 100

ZD - BONDEVAL

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	5	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		19	8	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		7	8	n/ml	
Bactéries Coliforme /Colilert	0		1	8	Qualitatif	= 0
Bactéries Coliformes	0		2	8	n/100ml	= 0
E.Coli /Colilert	0		0	8	Qualitatif	= 0
E.Coli /100ml	0		0	8	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	8	n/100ml	= 0
pH à température de l'eau	7.79	8.101	8.2	7	Unité pH	[6,5 - 9]
pH mesuré au labo	7.2	7.5	7.7	7	Unité pH	[6,5 - 9]
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	7	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	0	0	4	mg/l Pt	<= 15
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	4	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	4	Qualitatif	
Turbidité	0	0.174	0.43	7	NFU	<= 2
Turbidité Terrain	0.17	0.481	1.15	8	NFU	<= 2
Acrylamide	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Epichlorohydrine	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Température de l'eau	8.1	11.792	20.1	12	°C	<= 25
Fer total	0	0	0	1	µg/l	<= 200
Conductivité à 25°C	444	468.571	491	7	µS/cm	[200 - 1200]
Conductivité à 25°C in situ	403	449.714	574	7	µS/cm	<= 1100
Ammonium	0	0	0	4	mg/l	<= 0.1
Nitrites	0	0	0	1	mg/l	<= 0.5
Antimoine	0	0	0	1	µg/l	<= 5
Cadmium	0	0	0	1	µg/l	<= 5
Chrome total	0	0	0	1	µg/l	<= 50
Cuivre	0.008	0.008	0.008	1	mg/l	<= 2
Nickel	0	0	0	1	µg/l	<= 20
Plomb	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Chlorure de vinyl monomère	0	0	0	1	µg/l	<= 0.5
Benzo(a)pyrène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.01
Benzo(11,12)fluoranthène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Benzo(1,12)pérylène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Benzo(3,4)fluoranthène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Hydroca.polycycl.arom. 4sub nx	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Indéno(1,2,3-cd) Pyrène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Chlore libre	0	0.125	0.54	11	mg/l	
Chlore total	0.03	0.2	0.75	11	mg/l	

ZD - BOURGUIGNON

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	7	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		40	11	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		53	11	n/ml	
Bactéries Coliformes	0		0	11	n/100ml	= 0
E.Coli /100ml	0		0	11	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	11	n/100ml	= 0
pH mesuré au labo	7.2	7.436	7.6	11	Unité pH	[6,5 - 9]
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	11	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	0	0	7	mg/l Pt	<= 15
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	7	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	7	Qualitatif	
Turbidité	0	0.015	0.16	11	NFU	<= 2
Acrylamide	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Epichlorohydrine	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Température de l'eau	6	15.836	21.9	11	°C	<= 25
Fer total	0	0	0	1	µg/l	<= 200
Conductivité à 25°C	390	502.818	580	11	µS/cm	[200 - 1200]
Ammonium	0	0	0	7	mg/l	<= 0.1
Nitrites	0	0	0	1	mg/l	<= 0.5
Antimoine	0	0	0	1	µg/l	<= 5
Cadmium	0	0	0	1	µg/l	<= 5
Chrome total	0	0	0	1	µg/l	<= 50
Cuivre	0.1	0.1	0.1	1	mg/l	<= 2
Nickel	0	0	0	1	µg/l	<= 20
Plomb	2.3	2.3	2.3	1	µg/l	<= 10
Chlorure de vinyl monomère	0	0	0	1	µg/l	<= 0.5
Benzo(a)pyrène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.01
Benzo(1,12)fluoranthène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Benzo(1,12)pérylène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Benzo(3,4)fluoranthène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Hydroca.polycycl.arom. 4sub nx	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Indéno(1,2,3-cd) Pyrène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Chlore libre	0	0.145	0.34	11	mg/l	
Chlore total	0.07	0.212	0.43	11	mg/l	
Bromoforme	0	0	0	1	µg/l	
Chloroforme	3.2	3.2	3.2	1	µg/l	
Dibromomonochlorométhane	1.5	1.5	1.5	1	µg/l	
Dichloromonobromométhane	2.3	2.3	2.3	1	µg/l	
Trihalométhanes totaux (4)	7	7	7	1	µg/l	<= 100

ZD - COLOMBIER-FONTAINE

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		1	14	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		46	14	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		148	14	n/ml	
Bactéries Coliforme /Colilert	0		0	15	Qualitatif	= 0
Bactéries Coliformes	0		5	14	n/100ml	= 0
E.Coli /Colilert	0		0	15	Qualitatif	= 0
E.Coli /100ml	0		0	14	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	14	n/100ml	= 0
pH à température de l'eau	7.52	7.576	7.7	5	Unité pH	[6,5 - 9]
pH mesuré au labo	7.2	7.523	7.9	13	Unité pH	[6,5 - 9]
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		1	13	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	0	0	7	mg/l Pt	<= 15
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	7	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		1	7	Qualitatif	
Turbidité	0	0.782	3.7	13	NFU	<= 2
Turbidité Terrain	0.17	0.371	0.81	14	NFU	<= 2
Acrylamide	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Epichlorohydrine	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Température de l'eau	7.8	14.993	22.4	14	°C	<= 25
Fer total	0	0	0	1	µg/l	<= 200
Conductivité à 25°C	358	480	521	13	µS/cm	[200 - 1200]
Conductivité à 25°C in situ	353	448.2	507	5	µS/cm	<= 1100
Ammonium	0	0	0	7	mg/l	<= 0.1
Nitrites	0.01	0.01	0.01	1	mg/l	<= 0.5
Antimoine	0	0	0	1	µg/l	<= 5
Cadmium	0	0	0	1	µg/l	<= 5
Chrome total	0	0	0	1	µg/l	<= 50
Cuivre	0.16	0.16	0.16	1	mg/l	<= 2
Nickel	1	1	1	1	µg/l	<= 20
Plomb	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Chlorure de vinyl monomère	0.005	0.005	0.005	1	µg/l	<= 0.5
Benzo(a)pyrène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.01
Benzo(11,12)fluoranthène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Benzo(1,12)pérylène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Benzo(3,4)fluoranthène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Hydroca.polycycl.arom. 4sub nx	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Hydrocarb.polycycl.arom. 16sub	0	0	0	1	µg/l	
Indéno(1,2,3-cd) Pyrène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Chlore libre	0	0.158	0.51	29	mg/l	
Chlore total	0	0.209	0.66	29	mg/l	
Bromoforme	0	0	0	1	µg/l	
Chloroforme	47	47	47	1	µg/l	
Dibromomonochlorométhane	0.44	0.44	0.44	1	µg/l	
Dichloromonobromométhane	5.3	5.3	5.3	1	µg/l	
Trihalométhanes totaux (4)	52.74	52.74	52.74	1	µg/l	<= 100

ZD - DAMBELIN Cul du Moulin

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	6	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		0	6	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		1	6	n/ml	
Bactéries Coliformes	0		0	6	n/100ml	= 0
E.Coli /100ml	0		0	6	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	6	n/100ml	= 0
pH mesuré au labo	7.6	7.733	7.8	6	Unité pH	[6,5 - 9]
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		1	6	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	0	0	2	mg/l Pt	<= 15
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	2	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	2	Qualitatif	
Turbidité	0.67	3.782	17	6	NFU	<= 2
Température de l'eau	9	13.75	21.3	6	°C	<= 25
Conductivité à 25°C	351	383.5	423	6	µS/cm	[200 - 1200]
Ammonium	0	0	0	2	mg/l	<= 0.1
Chlore libre	0.08	0.353	0.5	6	mg/l	
Chlore total	0.13	0.407	0.54	6	mg/l	

ZD - DAMBELIN Sapins

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	6	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		0	6	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		1	6	n/ml	
Bactéries Coliforme /Colilert	0		0	4	Qualitatif	= 0
Bactéries Coliformes	0		0	6	n/100ml	= 0
E.Coli /Colilert	0		0	4	Qualitatif	= 0
E.Coli /100ml	0		0	6	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	6	n/100ml	= 0
pH à température de l'eau	7.9	8.187	8.33	3	Unité pH	[6,5 - 9]
pH mesuré au labo	7.6	7.7	7.8	6	Unité pH	[6,5 - 9]
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		1	6	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	0	0	2	mg/l Pt	<= 15
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	2	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	2	Qualitatif	
Turbidité	0	4.243	21	6	NFU	<= 2
Turbidité Terrain	0.85	1.583	2.02	4	NFU	<= 2
Acrylamide	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Epichlorohydrine	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Température de l'eau	8.3	12.6	18.2	9	°C	<= 25
Fer total	21	21	21	1	µg/l	<= 200
Conductivité à 25°C	352	382.167	422	6	µS/cm	[200 - 1200]
Conductivité à 25°C in situ	342	345.333	352	3	µS/cm	<= 1100
Ammonium	0	0	0	2	mg/l	<= 0.1
Nitrites	0	0	0	1	mg/l	<= 0.5
Antimoine	0	0	0	1	µg/l	<= 5
Cadmium	0	0	0	1	µg/l	<= 5
Chrome total	0	0	0	1	µg/l	<= 50
Cuivre	0.028	0.028	0.028	1	mg/l	<= 2
Nickel	0	0	0	1	µg/l	<= 20
Plomb	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Chlorure de vinyl monomère	0	0	0	1	µg/l	<= 0.5
Benzo(a)pyrène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.01
Benzo(11,12)fluoranthène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Benzo(1,12)pérylène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Benzo(3,4)fluoranthène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Hydroca.polycycl.arom. 4sub nx	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Indéno(1,2,3-cd) Pyrène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Chlore libre	0.19	0.413	0.57	10	mg/l	
Chlore total	0.26	0.451	0.61	10	mg/l	
Bromoforme	0	0	0	1	µg/l	
Chloroforme	3	3	3	1	µg/l	
Dibromomonochlorométhane	0.49	0.49	0.49	1	µg/l	
Dichloromonobromométhane	1.3	1.3	1.3	1	µg/l	
Trihalométhanes totaux (4)	4.79	4.79	4.79	1	µg/l	<= 100

ZD - ECOT Hameau La Charme

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	5	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	1		24	5	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		4	5	n/ml	
Bactéries Coliformes	0		3	5	n/100ml	= 0
E.Coli /100ml	0		0	5	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	5	n/100ml	= 0
pH mesuré au labo	7.5	7.72	7.9	5	Unité pH	[6,5 - 9]
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	5	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	0	0	2	mg/l Pt	<= 15
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	2	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	2	Qualitatif	
Turbidité	0	0.166	0.3	5	NFU	<= 2
Température de l'eau	7.6	12.06	16	5	°C	<= 25
Conductivité à 25°C	423	430.8	442	5	µS/cm	[200 - 1200]
Ammonium	0	0	0	2	mg/l	<= 0.1
Chlore libre	0	0	0	3	mg/l	
Chlore total	0	0	0	3	mg/l	

ZD - ECOT_Aire_Autoroute

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	4	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		10	4	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		8	4	n/ml	
Bactéries Coliformes	0		0	4	n/100ml	= 0
E.Coli /100ml	0		0	4	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	4	n/100ml	= 0
pH mesuré au labo	7.6	7.6	7.6	4	Unité pH	[6,5 - 9]
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	4	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	0	0	2	mg/l Pt	<= 15
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	2	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	2	Qualitatif	
Turbidité	0	0.118	0.47	4	NFU	<= 2
Température de l'eau	7.7	13.3	16.8	4	°C	<= 25
Conductivité à 25°C	479	521.75	600	4	µS/cm	[200 - 1200]
Ammonium	0.01	0.01	0.01	2	mg/l	<= 0.1
Chlore libre	0.06	0.08	0.1	2	mg/l	
Chlore total	0.1	0.145	0.19	2	mg/l	

ZD - ECOT_Réseau principal Bourg

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	9	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		7	9	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		11	9	n/ml	
Bactéries Coliforme /Colilert	0		0	8	Qualitatif	= 0
Bactéries Coliformes	0		0	9	n/100ml	= 0
E.Coli /Colilert	0		0	8	Qualitatif	= 0
E.Coli /100ml	0		0	9	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	9	n/100ml	= 0
pH à température de l'eau	7.66	7.77	7.97	8	Unité pH	[6,5 - 9]
pH mesuré au labo	7.1	7.533	7.8	9	Unité pH	[6,5 - 9]
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	9	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	0	0	4	mg/l Pt	<= 15
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	4	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	4	Qualitatif	
Turbidité	0	0.496	2	9	NFU	<= 2
Turbidité Terrain	0.33	0.599	0.89	8	NFU	<= 2
Acrylamide	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Epichlorohydrine	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Température de l'eau	4.8	13.519	20	16	°C	<= 25
Fer total	22	22	22	1	µg/l	<= 200
Conductivité à 25°C	426	503.333	563	9	µS/cm	[200 - 1200]
Conductivité à 25°C in situ	418	466.571	510	7	µS/cm	<= 1100
Ammonium	0	0.005	0.01	4	mg/l	<= 0.1
Nitrites	0	0	0	1	mg/l	<= 0.5
Antimoine	0	0	0	1	µg/l	<= 5
Cadmium	0	0	0	1	µg/l	<= 5
Chrome total	0	0	0	1	µg/l	<= 50
Cuivre	0.046	0.046	0.046	1	mg/l	<= 2
Nickel	0	0	0	1	µg/l	<= 20
Plomb	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Chlorure de vinyl monomère	0	0	0	1	µg/l	<= 0.5
Benzo(a)pyrène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.01
Benzo(1,12)fluoranthène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Benzo(1,12)pérylène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Benzo(3,4)fluoranthène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Hydroca.polycycl.arom. 4sub nx	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Hydrocarb.polycycl.arom. 16sub	0	0	0	1	µg/l	
Indéno(1,2,3-cd) Pyrène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Chlore libre	0.08	0.432	0.73	17	mg/l	
Chlore total	0.16	0.496	0.75	17	mg/l	
Bromoforme	0	0	0	1	µg/l	
Chloroforme	6.3	6.3	6.3	1	µg/l	
Dibromomonochlorométhane	0.97	0.97	0.97	1	µg/l	
Dichloromonobromométhane	2.4	2.4	2.4	1	µg/l	
Trihalométhanes totaux (4)	9.67	9.67	9.67	1	µg/l	<= 100

ZD - ETOUVANS

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	6	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		300	10	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		20	10	n/ml	
Bactéries Coliformes	0		0	10	n/100ml	= 0
E.Coli /100ml	0		0	10	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	10	n/100ml	= 0
pH mesuré au labo	7.4	7.51	7.7	10	Unité pH	[6,5 - 9]
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		1	10	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	0	0	6	mg/l Pt	<= 15
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	6	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	6	Qualitatif	
Turbidité	0	0.112	0.3	10	NFU	<= 2
Acrylamide	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Epichlorohydrine	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Température de l'eau	6	14.99	23.4	10	°C	<= 25
Fer total	0	0	0	7	µg/l	<= 200
Manganèse total	0	0	0	6	µg/l	<= 50
Conductivité à 25°C	357	486.2	615	10	µS/cm	[200 - 1200]
Ammonium	0	0.002	0.01	6	mg/l	<= 0.1
Nitrites	0	0	0	1	mg/l	<= 0.5
Aluminium total	0	0.037	0.089	6	mg/l	<= 0.2
Antimoine	0	0	0	1	µg/l	<= 5
Cadmium	0	0	0	1	µg/l	<= 5
Chrome total	0	0	0	1	µg/l	<= 50
Cuivre	0.043	0.043	0.043	1	mg/l	<= 2
Nickel	1.7	1.7	1.7	1	µg/l	<= 20
Plomb	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Chlorure de vinyl monomère	0.007	0.007	0.007	1	µg/l	<= 0.5
Benzo(a)pyrène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.01
Benzo(11,12)fluoranthène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Benzo(1,12)pérylène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Benzo(3,4)fluoranthène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Hydroca.polycycl.arom. 4sub nx	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Hydrocarb.polycycl.arom. 16sub	0	0	0	1	µg/l	
Indéno(1,2,3-cd) Pyrène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Chlore libre	0	0.03	0.08	5	mg/l	
Chlore total	0	0.056	0.18	5	mg/l	

ZD - Ex Synd. de la Vallée du Rupt

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	10	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		300	20	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		300	20	n/ml	
Bactéries Coliforme /Colilert	0		0	18	Qualitatif	= 0
Bactéries Coliformes	0		0	20	n/100ml	= 0
E.Coli /Colilert	0		0	18	Qualitatif	= 0
E.Coli /100ml	0		0	20	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	20	n/100ml	= 0
pH à température de l'eau	7.61	7.944	8.26	5	Unité pH	[6,5 - 9]
pH mesuré au labo	7.4	7.535	7.8	20	Unité pH	[6,5 - 9]
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	20	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	0	0	10	mg/l Pt	<= 15
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	10	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	10	Qualitatif	
Turbidité	0	0.248	1.7	20	NFU	<= 2
Turbidité Terrain	0.17	0.779	2.55	16	NFU	<= 2
Acrylamide	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Epichlorohydrine	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Température de l'eau	7.7	14.043	24.1	28	°C	<= 25
Fer total	0	13.111	84	9	µg/l	<= 200
Conductivité à 25°C	380	567.3	616	20	µS/cm	[200 - 1200]
Conductivité à 25°C in situ	534	601.5	786	4	µS/cm	<= 1100
Ammonium	0	0.004	0.04	10	mg/l	<= 0.1
Nitrites	0	0	0	1	mg/l	<= 0.5
Aluminium total	0.011	0.015	0.019	2	mg/l	<= 0.2
Antimoine	0	0	0	1	µg/l	<= 5
Cadmium	0	0	0	1	µg/l	<= 5
Chrome total	0	0	0	1	µg/l	<= 50
Cuivre	0.004	0.004	0.004	1	mg/l	<= 2
Nickel	0	0	0	1	µg/l	<= 20
Plomb	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Chlorure de vinyl monomère	0	0	0	1	µg/l	<= 0.5
Benzo(a)pyrène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.01
Benzo(1,12)fluoranthène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Benzo(1,12)pérylène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Benzo(3,4)fluoranthène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Hydroca.polycycl.arom. 4sub nx	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Indéno(1,2,3-cd) Pyrène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Chlore libre	0	0.413	1.04	38	mg/l	
Chlore total	0.06	0.469	1.19	38	mg/l	
Bromoforme	0	0	0	1	µg/l	
Chloroforme	5.1	5.1	5.1	1	µg/l	
Dibromomonochlorométhane	1.6	1.6	1.6	1	µg/l	
Dichloromonobromométhane	2.3	2.3	2.3	1	µg/l	
Trihalométhanes totaux (4)	9	9	9	1	µg/l	<= 100

ZD - FEULE

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	7	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		11	7	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		5	7	n/ml	
Bactéries Coliforme /Colilert	0		0	4	Qualitatif	= 0
Bactéries Coliformes	0		0	7	n/100ml	= 0
E.Coli /Colilert	0		0	4	Qualitatif	= 0
E.Coli /100ml	0		0	7	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	7	n/100ml	= 0
Equ.Calco (0;1;2;3;4)	0		0	1	Qualitatif	[1 - 2]
pH à température de l'eau	7.83	8.088	8.39	4	Unité pH	[6,5 - 9]
pH d'équilibre (à T pH insitu)	7.43	7.43	7.43	1	Unité pH	
pH mesuré au labo	7.5	7.657	7.9	7	Unité pH	[6,5 - 9]
TH Calcique	24.25	24.25	24.25	1	°F	
TH Magnésien	1.638	1.638	1.638	1	°F	
Titre Alcalimétrique Complet	22	23.05	24.1	2	°F	
Titre Hydrotimétrique	23.4	25.063	25.9	3	°F	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	7	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	0	0	5	mg/l Pt	<= 15
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	5	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	5	Qualitatif	
Turbidité	0.3	0.924	1.8	7	NFU	<= 2
Turbidité Terrain	0.67	1.063	1.39	3	NFU	<= 2
Acrylamide	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Epichlorohydrine	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Ethylurée	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Température de l'eau	5.8	12.336	19.9	11	°C	<= 25
Fer total	0	0	0	1	µg/l	<= 200
Manganèse total	0	0	0	1	µg/l	<= 50
Calcium	97	97	97	1	mg/l	
Chlorures	0	1.5	3	2	mg/l	<= 250
Conductivité à 25°C	440	454.286	481	7	µS/cm	[200 - 1200]
Conductivité à 25°C in situ	427	439.667	446	3	µS/cm	<= 1100
Magnésium	3.9	3.9	3.9	1	mg/l	
Potassium	1.5	1.5	1.5	1	mg/l	
Sodium	1.7	1.7	1.7	1	mg/l	<= 200
Sulfates	8.4	8.5	8.6	2	mg/l	<= 250
Carbone Organique Total	0.84	0.97	1.1	2	mg/l C	<= 2
Ammonium	0	0	0	5	mg/l	<= 0.1
Nitrates	8.3	10	11.7	2	mg/l	<= 50
Nitrates/50 + Nitrites/3	0.166	0.2	0.234	2	mg/l	<= 1
Nitrites	0	0	0	2	mg/l	<= 0.5
Aluminium total	0.044	0.044	0.044	1	mg/l	<= 0.2
Arsenic	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Baryum	0	0	0	1	mg/l	<= 0.7
Bore	0	0	0	1	µg/l	<= 1000

Cyanures totaux	0	0	0	1	µg/l	<= 50
Fluorures	0	0	0	1	µg/l	<= 1500
Mercure	0	0	0	1	µg/l	<= 1
Sélénium	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Dibutyletain cation	0	0	0	1	µg/L	
Monobutylétain cation	0	0	0	1	µg/L	
Chlorure de vinyl monomère	0	0	0	1	µg/l	<= 0.5
Dichloroéthane-1,2	0	0	0	1	µg/l	<= 3
Hexachlorobutadiène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Tetra + Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	0	0	0	1	µg/l	
Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	
Anthraquinone	0	0	0	1	µg/l	
PCB 101	0	0	0	1	µg/l	
PCB 105	0	0	0	1	µg/l	
PCB 114	0	0	0	1	µg/l	
PCB 118	0	0	0	1	µg/l	
PCB 123	0	0	0	1	µg/l	
PCB 125	0	0	0	1	µg/l	
PCB 126	0	0	0	1	µg/l	
PCB 128	0	0	0	1	µg/l	
PCB 138	0	0	0	1	µg/l	
PCB 149	0	0	0	1	µg/l	
PCB 153	0	0	0	1	µg/l	
PCB 156	0	0	0	1	µg/l	
PCB 157	0	0	0	1	µg/l	
PCB 167	0	0	0	1	µg/l	
PCB 169	0	0	0	1	µg/l	
PCB 170	0	0	0	1	µg/l	
PCB 18	0	0	0	1	µg/l	
PCB 180	0	0	0	1	µg/l	
PCB 189	0	0	0	1	µg/l	
PCB 194	0	0	0	1	µg/l	
PCB 209	0	0	0	1	µg/l	
PCB 28	0	0	0	1	µg/l	
PCB 31	0	0	0	1	µg/l	
PCB 35	0	0	0	1	µg/l	
PCB 44	0	0	0	1	µg/l	
PCB 52	0	0	0	1	µg/l	
PCB 54	0	0	0	1	µg/l	
PCB 77	0	0	0	1	µg/l	
PCB 81	0	0	0	1	µg/l	
Phosphate de tributyle	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Somme des 7 PCBi	0	0	0	1	µg/l	
Activité alpha totale	0	0	0	1	Bq/l	
Activité bêta due au K40	44	44	44	1	mBq/l	
Activité bêta résiduelle	0	0	0	1	Bq/l	
Activité bêta totale	0	0	0	1	Bq/l	

Dose totale indicative	0	0	0	1	mSv/an	<= 0.1
Radon 222	0	0	0	1	mBq/l	<= 100000
Tritium (activité due au)	0	0	0	1	Bq/l	<= 100
Chlore libre	0.05	0.244	0.45	10	mg/l	
Chlore total	0.09	0.296	0.5	10	mg/l	
Bromates	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Bromoforme	0	0	0	1	µg/l	
Chloroforme	19	19	19	1	µg/l	
Dibromomonochlorométhane	0.41	0.41	0.41	1	µg/l	
Dichloromonobromométhane	3.1	3.1	3.1	1	µg/l	
Trihalométhanes totaux (4)	22.51	22.51	22.51	1	µg/l	<= 100
Benzène	0	0	0	1	µg/l	<= 1

ZD - GOUX LES DAMBELIN

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	14	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		8	14	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		22	14	n/ml	
Bactéries Coliforme /Colilert	0		0	7	Qualitatif	= 0
Bactéries Coliformes	0		7	14	n/100ml	= 0
E.Coli /Colilert	0		0	7	Qualitatif	= 0
E.Coli /100ml	0		0	14	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	14	n/100ml	= 0
Equ.Calco (0;1;2;3;4)	0		0	1	Qualitatif	[1 - 2]
pH à température de l'eau	7.89	8.183	8.51	6	Unité pH	[6,5 - 9]
pH d'équilibre (à T pH insitu)	7.54	7.54	7.54	1	Unité pH	
pH mesuré au labo	7.4	7.646	8	13	Unité pH	[6,5 - 9]
TH Calcique	25	25	25	1	°F	
TH Magnésien	1.008	1.008	1.008	1	°F	
Titre Alcalimétrique Complet	25	25	25	2	°F	
Titre Hydrotimétrique	26.008	26.869	27.5	3	°F	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		1	13	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	0	0	10	mg/l Pt	<= 15
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		1	10	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		1	10	Qualitatif	
Turbidité	0	0.152	0.87	13	NFU	<= 2
Turbidité Terrain	0.15	0.883	1.73	7	NFU	<= 2
Acrylamide	0	0	0	2	µg/l	<= 0.1
Epichlorohydrine	0	0	0	2	µg/l	<= 0.1
Ethylurée	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Température de l'eau	6.1	12.46	20.9	20	°C	<= 25
Fer total	0	0	0	2	µg/l	<= 200
Manganèse total	0	0	0	1	µg/l	<= 50
Calcium	100	100	100	1	mg/l	
Chlorures	0	4.1	8.2	2	mg/l	<= 250
Conductivité à 25°C	436	493.154	528	13	µS/cm	[200 - 1200]
Conductivité à 25°C in situ	445	463.6	486	5	µS/cm	<= 1100
Magnésium	2.4	2.4	2.4	1	mg/l	
Potassium	1.1	1.1	1.1	1	mg/l	
Sodium	3	3	3	1	mg/l	<= 200
Sulfates	7.1	7.7	8.3	2	mg/l	<= 250
Carbone Organique Total	0.5	0.675	0.85	2	mg/l C	<= 2
Ammonium	0	0	0	10	mg/l	<= 0.1
Nitrates	6.1	10.55	15	2	mg/l	<= 50
Nitrates/50 + Nitrites/3	0.3	0.3	0.3	1	mg/l	<= 1
Nitrites	0	0	0	3	mg/l	<= 0.5
Aluminium total	0.016	0.016	0.016	1	mg/l	<= 0.2
Antimoine	0	0	0	1	µg/l	<= 5
Arsenic	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Baryum	0	0	0	1	mg/l	<= 0.7

Bore	0	0	0	1	µg/l	<= 1000
Cadmium	0	0	0	1	µg/l	<= 5
Chrome total	0	0	0	1	µg/l	<= 50
Cuivre	0.029	0.029	0.029	1	mg/l	<= 2
Cyanures totaux	0	0	0	1	µg/l	<= 50
Fluorures	0	0	0	1	µg/l	<= 1500
Mercure	0	0	0	1	µg/l	<= 1
Nickel	0	0	0	1	µg/l	<= 20
Plomb	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Sélénium	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Dibutyletain cation	0	0	0	1	µg/L	
Monobutylétain cation	0	0	0	1	µg/L	
Chlorure de vinyl monomère	0	0	0	2	µg/l	<= 0.5
Dichloroéthane-1,2	0	0	0	1	µg/l	<= 3
Hexachlorobutadiène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Tetra + Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	0	0	0	1	µg/l	
Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	
Anthraquinone	0	0	0	1	µg/l	
Benzo(a)pyrène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.01
Benzo(1,12)fluoranthène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Benzo(1,12)pérylène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Benzo(3,4)fluoranthène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Hydroca.polycycl.arom. 4sub nx	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Hydrocarb.polycycl.arom. 16sub	0	0	0	1	µg/l	
Indéno(1,2,3-cd) Pyrène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
PCB 101	0	0	0	1	µg/l	
PCB 105	0	0	0	1	µg/l	
PCB 114	0	0	0	1	µg/l	
PCB 118	0	0	0	1	µg/l	
PCB 123	0	0	0	1	µg/l	
PCB 125	0	0	0	1	µg/l	
PCB 126	0	0	0	1	µg/l	
PCB 128	0	0	0	1	µg/l	
PCB 138	0	0	0	1	µg/l	
PCB 149	0	0	0	1	µg/l	
PCB 153	0	0	0	1	µg/l	
PCB 156	0	0	0	1	µg/l	
PCB 157	0	0	0	1	µg/l	
PCB 167	0	0	0	1	µg/l	
PCB 169	0	0	0	1	µg/l	
PCB 170	0	0	0	1	µg/l	
PCB 18	0	0	0	1	µg/l	
PCB 180	0	0	0	1	µg/l	
PCB 189	0	0	0	1	µg/l	
PCB 194	0	0	0	1	µg/l	
PCB 209	0	0	0	1	µg/l	
PCB 28	0	0	0	1	µg/l	

PCB 31	0	0	0	1	µg/l	
PCB 35	0	0	0	1	µg/l	
PCB 44	0	0	0	1	µg/l	
PCB 52	0	0	0	1	µg/l	
PCB 54	0	0	0	1	µg/l	
PCB 77	0	0	0	1	µg/l	
PCB 81	0	0	0	1	µg/l	
Phosphate de tributyle	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Somme des 7 PCBi	0	0	0	1	µg/l	
Activité alpha totale	0	0	0	1	Bq/l	
Activité bêta due au K40	31	31	31	1	mBq/l	
Activité bêta résiduelle	0	0	0	1	Bq/l	
Activité bêta totale	0	0	0	1	Bq/l	
Dose totale indicative	0	0	0	1	mSv/an	<= 0.1
Radon 222	0	0	0	1	mBq/l	<= 100000
Tritium (activité due au)	0	0	0	1	Bq/l	<= 100
Chlore libre	0	0.26	0.93	21	mg/l	
Chlore total	0	0.315	0.98	21	mg/l	
Bromates	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Bromoforme	0	0	0	2	µg/l	
Chloroforme	5	18	31	2	µg/l	
Dibromomonochlorométhane	1.5	1.55	1.6	2	µg/l	
Dichloromonobromométhane	2.4	4.1	5.8	2	µg/l	
Trihalométhanes totaux (4)	8.9	23.65	38.4	2	µg/l	<= 100
Benzène	0	0	0	1	µg/l	<= 1

ZD - LONGEVILLE SUR LE DOUBS

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	6	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		47	10	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		5	10	n/ml	
Bactéries Coliformes	0		0	10	n/100ml	= 0
E.Coli /100ml	0		0	10	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	10	n/100ml	= 0
pH mesuré au labo	7.4	7.72	7.9	10	Unité pH	[6,5 - 9]
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	10	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	0	0	6	mg/l Pt	<= 15
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	6	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	6	Qualitatif	
Turbidité	0	0.223	0.57	10	NFU	<= 2
Acrylamide	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Epichlorohydrine	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Température de l'eau	8.9	15.56	23.1	10	°C	<= 25
Fer total	0	28.3	58	7	µg/l	<= 200
Manganèse total	0	0	0	6	µg/l	<= 50
Conductivité à 25°C	545	552.7	562	10	µS/cm	[200 - 1200]
Ammonium	0	0	0	6	mg/l	<= 0.1
Nitrites	0	0	0	1	mg/l	<= 0.5
Antimoine	0	0	0	1	µg/l	<= 5
Cadmium	0	0	0	1	µg/l	<= 5
Chrome total	2	2	2	1	µg/l	<= 50
Cuivre	0.016	0.016	0.016	1	mg/l	<= 2
Nickel	0	0	0	1	µg/l	<= 20
Plomb	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Chlorure de vinyl monomère	0	0	0	1	µg/l	<= 0.5
Benzo(a)pyrène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.01
Benzo(1,12)fluoranthène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Benzo(1,12)pérylène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Benzo(3,4)fluoranthène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Hydroca.polycycl.arom. 4sub nx	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Hydrocarb.polycycl.arom. 16sub	0	0	0	1	µg/l	
Indéno(1,2,3-cd) Pyrène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Chlore libre	0	0.172	0.49	10	mg/l	
Chlore total	0.06	0.225	0.55	10	mg/l	
Bromoforme	3.1	3.1	3.1	1	µg/l	
Chloroforme	0	0	0	1	µg/l	
Dibromomonochlorométhane	2.8	2.8	2.8	1	µg/l	
Dichloromonobromométhane	1.1	1.1	1.1	1	µg/l	
Trihalométhanes totaux (4)	7	7	7	1	µg/l	<= 100

ZD - LOUGRES

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	6	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		2	9	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		2	9	n/ml	
Bactéries Coliformes	0		0	9	n/100ml	= 0
E.Coli /100ml	0		0	9	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	9	n/100ml	= 0
pH mesuré au labo	7.3	7.467	7.6	9	Unité pH	[6,5 - 9]
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	9	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	0	0	6	mg/l Pt	<= 15
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	6	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	6	Qualitatif	
Turbidité	0	0.209	1.3	9	NFU	<= 2
Acrylamide	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Epichlorohydrine	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Température de l'eau	7.4	13.556	21.1	9	°C	<= 25
Fer total	0	0	0	1	µg/l	<= 200
Conductivité à 25°C	533	551.444	571	9	µS/cm	[200 - 1200]
Ammonium	0	0	0	6	mg/l	<= 0.1
Nitrites	0	0	0	1	mg/l	<= 0.5
Antimoine	0	0	0	1	µg/l	<= 5
Cadmium	0	0	0	1	µg/l	<= 5
Chrome total	0	0	0	1	µg/l	<= 50
Cuivre	0.068	0.068	0.068	1	mg/l	<= 2
Nickel	0	0	0	1	µg/l	<= 20
Plomb	1.6	1.6	1.6	1	µg/l	<= 10
Chlorure de vinyl monomère	0	0	0	1	µg/l	<= 0.5
Benzo(a)pyrène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.01
Benzo(1,12)fluoranthène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Benzo(1,12)pérylène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Benzo(3,4)fluoranthène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Hydroca.polycycl.arom. 4sub nx	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Indéno(1,2,3-cd) Pyrène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Chlore libre	0.13	0.234	0.4	9	mg/l	
Chlore total	0.2	0.312	0.55	9	mg/l	
Bromoforme	0	0	0	1	µg/l	
Chloroforme	5.9	5.9	5.9	1	µg/l	
Dibromomonochlorométhane	0.46	0.46	0.46	1	µg/l	
Dichloromonobromométhane	1.9	1.9	1.9	1	µg/l	
Trihalométhanes totaux (4)	8.26	8.26	8.26	1	µg/l	<= 100

ZD - NEUCHATEL-URTIERE

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	3	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		300	6	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		300	6	n/ml	
Bactéries Coliforme /Colilert	0		0	10	Qualitatif	= 0
Bactéries Coliformes	0		0	6	n/100ml	= 0
E.Coli /Colilert	0		0	10	Qualitatif	= 0
E.Coli /100ml	0		0	6	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	6	n/100ml	= 0
pH à température de l'eau	7.5	7.927	8.42	7	Unité pH	[6,5 - 9]
pH mesuré au labo	7.6	7.733	7.9	6	Unité pH	[6,5 - 9]
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	6	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	0	0	3	mg/l Pt	<= 15
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	3	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	3	Qualitatif	
Turbidité	0.44	0.795	1.2	6	NFU	<= 2
Turbidité Terrain	0.63	1.729	3.69	10	NFU	<= 2
Température de l'eau	9.1	13.642	18.8	12	°C	<= 25
Conductivité à 25°C	369	386.667	425	6	µS/cm	[200 - 1200]
Conductivité à 25°C in situ	351	400.857	476	7	µS/cm	<= 1100
Ammonium	0	0	0	3	mg/l	<= 0.1
Chlore libre	0	0.241	0.95	16	mg/l	
Chlore total	0	0.294	1	16	mg/l	

ZD - NOIREFONTAINE

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	7	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		2	7	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		22	7	n/ml	
Bactéries Coliformes	0		0	7	n/100ml	= 0
E.Coli /100ml	0		0	7	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	7	n/100ml	= 0
pH mesuré au labo	7.1	7.629	7.8	7	Unité pH	[6,5 - 9]
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	7	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	0	0	4	mg/l Pt	<= 15
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	4	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	4	Qualitatif	
Turbidité	0	0	0	7	NFU	<= 2
Acrylamide	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Epichlorohydrine	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Température de l'eau	8.1	15.157	20.9	7	°C	<= 25
Fer total	0	0	0	1	µg/l	<= 200
Conductivité à 25°C	388	396.857	413	7	µS/cm	[200 - 1200]
Ammonium	0	0	0	4	mg/l	<= 0.1
Nitrites	0	0	0	1	mg/l	<= 0.5
Antimoine	0	0	0	1	µg/l	<= 5
Cadmium	0	0	0	1	µg/l	<= 5
Chrome total	0	0	0	1	µg/l	<= 50
Cuivre	0.017	0.017	0.017	1	mg/l	<= 2
Nickel	0	0	0	1	µg/l	<= 20
Plomb	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Chlorure de vinyl monomère	0	0	0	1	µg/l	<= 0.5
Benzo(a)pyrène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.01
Benzo(1,12)fluoranthène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Benzo(1,12)pérylène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Benzo(3,4)fluoranthène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Hydroca.polycycl.arom. 4sub nx	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Hydrocarb.polycycl.arom. 16sub	0	0	0	1	µg/l	
Indéno(1,2,3-cd) Pyrène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Chlore libre	0.06	0.14	0.28	7	mg/l	
Chlore total	0.09	0.2	0.39	7	mg/l	
Bromoforme	0	0	0	1	µg/l	
Chloroforme	6.5	6.5	6.5	1	µg/l	
Dibromomonochlorométhane	0.32	0.32	0.32	1	µg/l	
Dichloromonobromométhane	2	2	2	1	µg/l	
Trihalométhanes totaux (4)	8.82	8.82	8.82	1	µg/l	<= 100

ZD - PONT DE ROIDE - VERMONDANS

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	22	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		6	22	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		29	22	n/ml	
Bactéries Coliforme /Colilert	0		0	2	Qualitatif	= 0
Bactéries Coliformes	0		0	22	n/100ml	= 0
E.Coli /Colilert	0		0	2	Qualitatif	= 0
E.Coli /100ml	0		0	22	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	22	n/100ml	= 0
pH à température de l'eau	7.52	7.785	8.05	2	Unité pH	[6,5 - 9]
pH mesuré au labo	7.2	7.35	7.7	22	Unité pH	[6,5 - 9]
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	22	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	0	0	10	mg/l Pt	<= 15
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	10	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	10	Qualitatif	
Turbidité	0	0.026	0.36	22	NFU	<= 2
Turbidité Terrain	0.52	0.945	1.37	2	NFU	<= 2
Acrylamide	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Epichlorohydrine	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Température de l'eau	7.1	13.925	22.3	24	°C	<= 25
Fer total	0	0	0	1	µg/l	<= 200
Conductivité à 25°C	414	499.545	558	22	µS/cm	[200 - 1200]
Conductivité à 25°C in situ	450	480.5	511	2	µS/cm	<= 1100
Ammonium	0	0	0	10	mg/l	<= 0.1
Nitrites	0	0	0	1	mg/l	<= 0.5
Antimoine	0	0	0	1	µg/l	<= 5
Cadmium	0	0	0	1	µg/l	<= 5
Chrome total	0	0	0	1	µg/l	<= 50
Cuivre	0.008	0.008	0.008	1	mg/l	<= 2
Nickel	0	0	0	1	µg/l	<= 20
Plomb	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Chlorure de vinyl monomère	0.005	0.005	0.005	1	µg/l	<= 0.5
Benzo(a)pyrène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.01
Benzo(11,12)fluoranthène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Benzo(1,12)pérylène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Benzo(3,4)fluoranthène	0.001	0.001	0.001	1	µg/l	<= 0.1
Hydroca.polycycl.arom. 4sub nx	0.001	0.001	0.001	1	µg/l	<= 0.1
Indéno(1,2,3-cd) Pyrène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Chlore libre	0	0.227	0.59	24	mg/l	
Chlore total	0	0.285	0.6	24	mg/l	
Bromoforme	0	0	0	1	µg/l	
Chloroforme	2.1	2.1	2.1	1	µg/l	
Dibromomonochlorométhane	0.47	0.47	0.47	1	µg/l	
Dichloromonobromométhane	1	1	1	1	µg/l	
Trihalométhanes totaux (4)	3.57	3.57	3.57	1	µg/l	<= 100

ZD - PRINCIPALE

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	6	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		7	11	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		29	11	n/ml	
Bactéries Coliforme /Colilert	0		0	8	Qualitatif	= 0
Bactéries Coliformes	0		0	11	n/100ml	= 0
E.Coli /Colilert	0		0	8	Qualitatif	= 0
E.Coli /100ml	0		0	11	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	11	n/100ml	= 0
pH à température de l'eau	7.42	7.728	8.05	4	Unité pH	[6,5 - 9]
pH mesuré au labo	7.2	7.482	7.9	11	Unité pH	[6,5 - 9]
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	11	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	0	0	6	mg/l Pt	<= 15
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	6	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	6	Qualitatif	
Turbidité	0	0.193	1	11	NFU	<= 2
Turbidité Terrain	0.13	0.335	0.73	8	NFU	<= 2
Acrylamide	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Epichlorohydrine	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Température de l'eau	7.8	14.121	23.5	14	°C	<= 25
Fer total	0	0	0	1	µg/l	<= 200
Conductivité à 25°C	389	464.273	542	11	µS/cm	[200 - 1200]
Conductivité à 25°C in situ	343	497.5	694	4	µS/cm	<= 1100
Ammonium	0	0.003	0.02	6	mg/l	<= 0.1
Nitrites	0	0	0	1	mg/l	<= 0.5
Aluminium total	0.031	0.125	0.6	8	mg/l	<= 0.2
Antimoine	0	0	0	1	µg/l	<= 5
Cadmium	0	0	0	1	µg/l	<= 5
Chrome total	0	0	0	1	µg/l	<= 50
Cuivre	0.008	0.008	0.008	1	mg/l	<= 2
Nickel	0	0	0	1	µg/l	<= 20
Plomb	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Chlorure de vinyl monomère	0	0	0	1	µg/l	<= 0.5
Benzo(a)pyrène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.01
Benzo(1,12)fluoranthène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Benzo(1,12)pérylène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Benzo(3,4)fluoranthène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Hydroca.polycycl.arom. 4sub nx	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Hydrocarb.polycycl.arom. 16sub	0	0	0	1	µg/l	
Indéno(1,2,3-cd) Pyrène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Chlore libre	0	0.206	0.73	19	mg/l	
Chlore total	0	0.273	0.91	19	mg/l	
Bromoforme	0	0	0	1	µg/l	
Chloroforme	19	19	19	1	µg/l	
Dibromomonochlorométhane	0.53	0.53	0.53	1	µg/l	
Dichloromonobromométhane	2.4	2.4	2.4	1	µg/l	

Trihalométhanes totaux (4)	21.93	21.93	21.93	1	µg/l	<= 100
----------------------------	-------	-------	-------	---	------	--------

ZD - REMONDANS-VAIVRE

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		1	17	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		5	17	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		300	17	n/ml	
Bactéries Coliforme /Colilert	0		1	4	Qualitatif	= 0
Bactéries Coliformes	0		0	17	n/100ml	= 0
E.Coli /Colilert	0		0	4	Qualitatif	= 0
E.Coli /100ml	0		0	17	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		1	17	n/100ml	= 0
pH à température de l'eau	8.04	8.04	8.04	1	Unité pH	[6,5 - 9]
pH mesuré au labo	7.1	7.536	7.9	14	Unité pH	[6,5 - 9]
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	14	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	0	0	8	mg/l Pt	<= 15
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		1	8	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		1	8	Qualitatif	
Turbidité	0	0.224	0.57	14	NFU	<= 2
Turbidité Terrain	0.18	0.71	1.24	2	NFU	<= 2
Acrylamide	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Epichlorohydrine	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Température de l'eau	8.1	13.69	19.8	20	°C	<= 25
Fer total	0	0	0	1	µg/l	<= 200
Conductivité à 25°C	414	431.643	442	14	µS/cm	[200 - 1200]
Conductivité à 25°C in situ	433	433	433	1	µS/cm	<= 1100
Ammonium	0	0.005	0.03	8	mg/l	<= 0.1
Nitrites	0	0	0	1	mg/l	<= 0.5
Antimoine	0	0	0	1	µg/l	<= 5
Cadmium	0	0	0	1	µg/l	<= 5
Chrome total	0	0	0	1	µg/l	<= 50
Cuivre	0.01	0.01	0.01	1	mg/l	<= 2
Nickel	0	0	0	1	µg/l	<= 20
Plomb	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Chlorure de vinyl monomère	0	0	0	1	µg/l	<= 0.5
Benzo(a)pyrène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.01
Benzo(11,12)fluoranthène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Benzo(1,12)pérylène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Benzo(3,4)fluoranthène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Hydroca.polycycl.arom. 4sub nx	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Hydrocarb.polycycl.arom. 16sub	0	0	0	1	µg/l	
Indéno(1,2,3-cd) Pyrène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Chlore libre	0	0.025	0.08	4	mg/l	
Chlore total	0	0.038	0.12	4	mg/l	

ZD - SOLEMONT

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		9	3	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		80	6	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		186	6	n/ml	
Bactéries Coliforme /Colilert	0		0	7	Qualitatif	= 0
Bactéries Coliformes	0		0	6	n/100ml	= 0
E.Coli /Colilert	0		0	7	Qualitatif	= 0
E.Coli /100ml	0		0	6	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	6	n/100ml	= 0
pH à température de l'eau	7.9	8.205	8.35	4	Unité pH	[6,5 - 9]
pH mesuré au labo	7.5	7.633	7.8	6	Unité pH	[6,5 - 9]
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	6	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	0	0	3	mg/l Pt	<= 15
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	3	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	3	Qualitatif	
Turbidité	0	0.623	1.6	6	NFU	<= 2
Turbidité Terrain	0.41	1.297	2.17	7	NFU	<= 2
Température de l'eau	5.3	11.945	16.4	11	°C	<= 25
Conductivité à 25°C	461	495.833	523	6	µS/cm	[200 - 1200]
Conductivité à 25°C in situ	489	497.25	506	4	µS/cm	<= 1100
Ammonium	0	0	0	3	mg/l	<= 0.1
Chlore libre	0.03	0.178	0.43	13	mg/l	
Chlore total	0.04	0.229	0.5	13	mg/l	

ZD - ST MAURICE-COLOMBIER

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	7	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		25	11	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		2	11	n/ml	
Bactéries Coliforme /Colilert	0		0	1	Qualitatif	= 0
Bactéries Coliformes	0		0	11	n/100ml	= 0
E.Coli /Colilert	0		0	1	Qualitatif	= 0
E.Coli /100ml	0		0	11	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	11	n/100ml	= 0
pH à température de l'eau	7.44	7.44	7.44	1	Unité pH	[6,5 - 9]
pH mesuré au labo	6.8	7.245	7.4	11	Unité pH	[6,5 - 9]
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	11	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	0	0	7	mg/l Pt	<= 15
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	7	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	7	Qualitatif	
Turbidité	0	0.063	0.25	11	NFU	<= 2
Turbidité Terrain	1.14	1.14	1.14	1	NFU	<= 2
Acrylamide	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Epichlorohydrine	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Température de l'eau	7.3	13.183	20.7	12	°C	<= 25
Fer total	0	0	0	1	µg/l	<= 200
Conductivité à 25°C	558	573.727	586	11	µS/cm	[200 - 1200]
Conductivité à 25°C in situ	548	548	548	1	µS/cm	<= 1100
Ammonium	0	0	0	7	mg/l	<= 0.1
Nitrites	0	0	0	1	mg/l	<= 0.5
Antimoine	0	0	0	1	µg/l	<= 5
Cadmium	0	0	0	1	µg/l	<= 5
Chrome total	0	0	0	1	µg/l	<= 50
Cuivre	0.057	0.057	0.057	1	mg/l	<= 2
Nickel	0	0	0	1	µg/l	<= 20
Plomb	2.3	2.3	2.3	1	µg/l	<= 10
Chlorure de vinyl monomère	0	0	0	1	µg/l	<= 0.5
Benzo(a)pyrène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.01
Benzo(1,12)fluoranthène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Benzo(1,12)pérylène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Benzo(3,4)fluoranthène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Hydroca.polycycl.arom. 4sub nx	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Hydrocarb.polycycl.arom. 16sub	0	0	0	1	µg/l	
Indéno(1,2,3-cd) Pyrène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Chlore libre	0	0.29	0.62	12	mg/l	
Chlore total	0	0.343	0.69	12	mg/l	
Bromoforme	0	0	0	1	µg/l	
Chloroforme	3.8	3.8	3.8	1	µg/l	
Dibromomonochlorométhane	1	1	1	1	µg/l	
Dichloromonobromométhane	2.1	2.1	2.1	1	µg/l	
Trihalométhanes totaux (4)	6.9	6.9	6.9	1	µg/l	<= 100

ZD - VILLARS SOUS DAMPIOUX

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	4	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		2	7	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		18	7	n/ml	
Bactéries Coliformes	0		0	7	n/100ml	= 0
E.Coli /100ml	0		0	7	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	7	n/100ml	= 0
pH mesuré au labo	7.1	7.357	7.5	7	Unité pH	[6,5 - 9]
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	7	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	0	0	4	mg/l Pt	<= 15
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	4	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	4	Qualitatif	
Turbidité	0	0.087	0.36	7	NFU	<= 2
Acrylamide	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Epichlorohydrine	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Température de l'eau	8.3	13.029	20.8	7	°C	<= 25
Fer total	0	0	0	1	µg/l	<= 200
Conductivité à 25°C	516	525.857	537	7	µS/cm	[200 - 1200]
Ammonium	0	0	0	4	mg/l	<= 0.1
Nitrites	0	0	0	1	mg/l	<= 0.5
Antimoine	0	0	0	1	µg/l	<= 5
Cadmium	0	0	0	1	µg/l	<= 5
Chrome total	0	0	0	1	µg/l	<= 50
Cuivre	0.038	0.038	0.038	1	mg/l	<= 2
Nickel	0	0	0	1	µg/l	<= 20
Plomb	1.2	1.2	1.2	1	µg/l	<= 10
Chlorure de vinyl monomère	0	0	0	1	µg/l	<= 0.5
Benzo(a)pyrène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.01
Benzo(1,12)fluoranthène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Benzo(1,12)pérylène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Benzo(3,4)fluoranthène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Hydroca.polycycl.arom. 4sub nx	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Indéno(1,2,3-cd) Pyrène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Chlore libre	0	0.091	0.15	7	mg/l	
Chlore total	0.07	0.174	0.24	7	mg/l	
Bromoforme	0	0	0	1	µg/l	
Chloroforme	1.7	1.7	1.7	1	µg/l	
Dibromomonochlorométhane	0.79	0.79	0.79	1	µg/l	
Dichloromonobromométhane	1.3	1.3	1.3	1	µg/l	
Trihalométhanes totaux (4)	3.79	3.79	3.79	1	µg/l	<= 100

ZD - VILLARS SOUS ECOT

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	4	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		3	7	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		1	7	n/ml	
Bactéries Coliforme /Colilert	0		0	2	Qualitatif	= 0
Bactéries Coliformes	0		0	7	n/100ml	= 0
E.Coli /Colilert	0		0	2	Qualitatif	= 0
E.Coli /100ml	0		0	7	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	7	n/100ml	= 0
pH à température de l'eau	7.75	7.75	7.75	1	Unité pH	[6,5 - 9]
pH mesuré au labo	6.9	7.371	7.6	7	Unité pH	[6,5 - 9]
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	7	Qualitatif	
Couleur apr. filtration simple	0	0	0	4	mg/l Pt	<= 15
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	4	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	4	Qualitatif	
Turbidité	0	0.229	0.59	7	NFU	<= 2
Turbidité Terrain	1.18	1.73	2.28	2	NFU	<= 2
Acrylamide	0	0	0	2	µg/l	<= 0.1
Epichlorohydrine	0	0	0	2	µg/l	<= 0.1
Température de l'eau	5.5	15.743	22.6	7	°C	<= 25
Fer total	0	0	0	1	µg/l	<= 200
Conductivité à 25°C	494	519.857	552	7	µS/cm	[200 - 1200]
Conductivité à 25°C in situ	443	443	443	1	µS/cm	<= 1100
Ammonium	0	0	0	4	mg/l	<= 0.1
Nitrites	0	0	0	1	mg/l	<= 0.5
Antimoine	0	0	0	1	µg/l	<= 5
Cadmium	0	0	0	1	µg/l	<= 5
Chrome total	0	0	0	1	µg/l	<= 50
Cuivre	0.05	0.05	0.05	1	mg/l	<= 2
Nickel	0	0	0	1	µg/l	<= 20
Plomb	2.2	2.2	2.2	1	µg/l	<= 10
Chlorure de vinyl monomère	0.007	0.007	0.007	2	µg/l	<= 0.5
Benzo(a)pyrène	0	0	0	2	µg/l	<= 0.01
Benzo(11,12)fluoranthène	0	0	0	2	µg/l	<= 0.1
Benzo(1,12)pérylène	0	0	0	2	µg/l	<= 0.1
Benzo(3,4)fluoranthène	0	0	0	2	µg/l	<= 0.1
Hydroca.polycycl.arom. 4sub nx	0	0	0	2	µg/l	<= 0.1
Hydrocarb.polycycl.arom. 16sub	0	0	0	2	µg/l	
Indéno(1,2,3-cd) Pyrène	0	0	0	2	µg/l	<= 0.1
Chlore libre	0	0.218	0.51	9	mg/l	
Chlore total	0	0.264	0.56	9	mg/l	
Bromoforme	0	0	0	2	µg/l	
Chloroforme	4.2	4.2	4.2	2	µg/l	
Dibromomonochlorométhane	0.89	0.89	0.89	2	µg/l	
Dichloromonobromométhane	2.2	2.2	2.2	2	µg/l	
Trihalométhanes totaux (4)	7.29	7.29	7.29	2	µg/l	<= 100

6.5 Le bilan énergétique du patrimoine

- *Bilan énergétique détaillé du patrimoine*

Installation de production

	2018	2019	2020	2021	2022	N/N-1
UP AUTECHAUX ROIDE Grande Rue						
Energie relevée consommée (kWh)			9 336		16 838	
Energie facturée consommée (kWh)			9 336	11 849	9 751	-17,7%
Consommation spécifique (Wh/m3)			375		548	
Volume produit refoulé (m3)			24 925	29 148	30 728	5,4%
UP BEUTAL Le Cudot						
Energie relevée consommée (kWh)			9 753			
Consommation spécifique (Wh/m3)			1 101			
Volume produit refoulé (m3)			8 855	12 107	11 818	-2,4%
UP BONDEVAL Station UV						
Energie relevée consommée (kWh)					15 539	
Energie facturée consommée (kWh)					1 123	
Consommation spécifique (Wh/m3)					1 197	
Volume produit refoulé (m3)				16 292	12 978	-20,3%
UP BOURGUIGNON Station pompage						
Energie relevée consommée (kWh)					19 491	
Energie facturée consommée (kWh)					24 010	
Consommation spécifique (Wh/m3)					454	
Volume produit refoulé (m3)			40 185	35 444	42 946	21,2%
UP COLOMBIER FONTAINE les Crès						
Energie relevée consommée (kWh)					24 274	
Energie facturée consommée (kWh)			16 041	26 139	15 223	-41,8%
Consommation spécifique (Wh/m3)					596	
Volume produit refoulé (m3)			70 637	78 309	40 762	-47,9%
UP DAMBELIN Réservoir Village						
Energie relevée consommée (kWh)			2 690		8 589	
UP ECOT Villepré						
Energie relevée consommée (kWh)					82 115	
Consommation spécifique (Wh/m3)					1 339	
Volume produit refoulé (m3)					61 308	
UP ETOUVANS Les Essarts						
Energie relevée consommée (kWh)			8 084		29 237	
Energie facturée consommée (kWh)			6 609	23 107	19 161	-17,1%
Volume produit refoulé (m3)				18 922		
UP FEULE						
Energie relevée consommée (kWh)			29 484		48 348	
Energie facturée consommée (kWh)			25 700	42 486	3 444	-91,9%
Consommation spécifique (Wh/m3)			2 374		1 733	
Volume produit refoulé (m3)			12 417	24 910	27 893	12,0%
UP GOUX LES DAMBELIN de la Vig						
Volume produit refoulé (m3)			19 887	13 017	0	-100,0%
UP ISSANS Vallée du Rupt						
Energie relevée consommée (kWh)					394 152	
Energie facturée consommée (kWh)			422 852	407 638	431 161	5,8%
Consommation spécifique (Wh/m3)					881	
Volume produit refoulé (m3)				470 621	447 556	-4,9%
UP LONGEVILLE Combe Monney						

Energie relevée consommée (kWh)					86 226	
Energie facturée consommée (kWh)			0	53 297	85 423	60,3%
Consommation spécifique (Wh/m3)					2 124	
Volume produit refoulé (m3)			32 969	37 399	40 605	8,6%
UP LOUGRES Beausoleil						
Energie relevée consommée (kWh)			11 584		13 198	
Consommation spécifique (Wh/m3)			297		328	
Volume produit refoulé (m3)			39 050	47 556	40 260	-15,3%
UP NEUCHATEL-URETIERE Réservoir						
Energie relevée consommée (kWh)					4 632	
Energie facturée consommée (kWh)			4 258	4 380	3 352	-23,5%
UP NOIREFONTAINE Oeil de Boeuf						
Energie relevée consommée (kWh)					8 202	
Energie facturée consommée (kWh)			516	3 411		
UP PONT DE ROIDE En Presle						
Energie relevée consommée (kWh)			24 752		31 010	
Energie facturée consommée (kWh)			6 993			
Consommation spécifique (Wh/m3)			438		428	
Volume produit refoulé (m3)			56 556	66 277	72 447	9,3%
UP PONT DE ROIDE Rochedane						
Energie facturée consommée (kWh)					83 111	
Volume produit refoulé (m3)			151 583	178 565	218 272	22,2%
UP SOLEMONT Station pompage						
Energie relevée consommée (kWh)			6 354	9 105	6 887	-24,4%
Energie facturée consommée (kWh)			5 222	9 496	7 179	-24,4%
Consommation spécifique (Wh/m3)			482	682	677	-0,7%
Volume produit refoulé (m3)			13 177	13 348	10 178	-23,7%
UP ST MAURICE COLOMBIER La Gar						
Energie relevée consommée (kWh)			21 725	18 747		
Energie facturée consommée (kWh)			1 905	20 894	15 416	-26,2%
Consommation spécifique (Wh/m3)			420	418		
Volume produit refoulé (m3)			51 690	44 799	42 220	-5,8%
UP VILLARS SS DAMPJOUX Rocheda						
Energie relevée consommée (kWh)					6 487	
Energie facturée consommée (kWh)			7 612	8 679	6 144	-29,2%
Consommation spécifique (Wh/m3)					423	
Volume produit refoulé (m3)			14 827	17 001	15 344	-9,7%
UP VILLARS SS ECOT Réservoir						
Volume produit refoulé (m3)			19 230	18 774	12 893	-31,3%

Installation de reprise, de pompage ou surpresseur

	2018	2019	2020	2021	2022	N/N-1
ACCELERATEUR VILLARS DAMPJOUX						
Energie facturée consommée (kWh)			0	0	0	0%
ST POMPAGE AUTECHAUX Landry						
Energie relevée consommée (kWh)			2 054		1 671	
Energie facturée consommée (kWh)			2 054	4 340	3 702	-14,7%
ST POMPAGE COLOMBIER Douve						
Energie relevée consommée (kWh)					2 209	
Energie facturée consommée (kWh)			12 839	2 545	233	-90,8%
Consommation spécifique (Wh/m3)					7 149	
Volume pompé (m3)			60 840	8 389	309	-96,3%
ST POMPAGE DAMBELIN Grande Rue						
Energie relevée consommée (kWh)					6 233	
Energie facturée consommée (kWh)			2 806	7 277	5 072	-30,3%
ST POMPAGE ETOUVANS La Raydans						
Energie facturée consommée (kWh)			42 741	41 315	47 106	14,0%
ST POMPAGE VILLARS SS ECOT Com						
Energie facturée consommée (kWh)			0	11 136		
ST REP AUTECHAUX Château d'eau						
Energie relevée consommée (kWh)			7 820		9 112	
Energie facturée consommée (kWh)			7 820	7 029	6 536	-7,0%
Consommation spécifique (Wh/m3)			545			
Volume pompé (m3)			14 338			
SURP DAMPIERRE Le Fays						
Energie relevée consommée (kWh)			1 662		9 880	
Energie facturée consommée (kWh)			1 291	7 673	7 449	-2,9%
Consommation spécifique (Wh/m3)			1 586			
Volume pompé (m3)			1 048			
SURP DAMPIERRE Rte d'Etouvans						
Energie relevée consommée (kWh)			731		1 180	
Energie facturée consommée (kWh)			872	1 140	812	-28,8%
Consommation spécifique (Wh/m3)			267			
Volume pompé (m3)			2 739			
SURP PONT DE ROIDE Chapelle						
Energie facturée consommée (kWh)			2 307	6 698	3 573	-46,7%
SURP PONT DE ROIDE Gravale						
Energie facturée consommée (kWh)			471	457	433	-5,3%
SURPRESSEUR BEUTAL						
Energie facturée consommée (kWh)			1 007	1 808	1 083	-40,1%
SURPRESSEUR BONDEVAL Grande Ru						
Energie facturée consommée (kWh)			2 172	5 084	4 917	-3,3%
SURPRESSEUR RAYNANS						
Energie facturée consommée (kWh)			2 569	2 256	1 469	-34,9%
SURPRESSEUR REMONDANS Mauchamp						
Energie facturée consommée (kWh)			1 989	7 646	1 091	-85,7%
SURPRESSEUR SOLEMONT La Fiautr						
Energie relevée consommée (kWh)			90			
Volume pompé (m3)			0			

Réservoir ou château d'eau

	2018	2019	2020	2021	2022	N/N-1
RES NOIREFONTAINE Oeil de Boeuf						
Energie facturée consommée (kWh)					1 750	
RES PONT DE ROIDE Bretey						
Energie facturée consommée (kWh)			176	190	182	-4,2%
RES PONT DE ROIDE Planches fer						
Energie facturée consommée (kWh)			59	84	88	4,8%
RESERVOIR AUTECHAUX Les Fermes						
Energie facturée consommée (kWh)					950	
RESERVOIR DAMBELIN Mambouhans						
Energie facturée consommée (kWh)			313	1 631	-128	-107,8%
RESERVOIR LONGEVILLE Bas						
Energie facturée consommée (kWh)			380	163	135	-17,2%
RESERVOIR LOUGRES La Combale						
Energie facturée consommée (kWh)			156	120		
SURP DAMPIERRE Golf Réservoir						
Volume pompé (m3)			2 480			
UP VILLARS SS ECOT Réservoir						
Energie facturée consommée (kWh)			18 156	10 030	6 381	-36,4%
Volume pompé (m3)			27 360			

Installation de captage

	2018	2019	2020	2021	2022	N/N-1
CAPTAGE BONDEVAL St pompage						
Energie facturée consommée (kWh)			87	6 981	4 001	-42,7%
ST POMPAGE AUTECHAUX Moulin						
Energie relevée consommée (kWh)			4 790		6 478	
Energie facturée consommée (kWh)			4 790	5 602	4 792	-14,5%

6.6 Annexes financières

- *Les modalités d'établissement du CARE*

Introduction générale

Les articles R 3131-2 à R 3131-4 du Code de la Commande Publique fournissent des précisions sur les données devant figurer dans le Rapport Annuel du Délégataire prévu à l'article L 3131-5 du même Code, et en particulier sur le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation (CARE) de la délégation.

Le CARE établi au titre de 2022 respecte ces principes. La présente annexe fournit les informations relatives à ses modalités d'établissement.

Pour la réalisation de son activité, à savoir l'exécution du contrat de concession des Services Publics pour la gestion des services de l'eau potable et de l'assainissement sur le périmètre de la Communauté d'Agglomération « Pays de Montbéliard Agglomération », la Société des Eaux du Pays de Montbéliard dispose de moyens propres. Elle bénéficie par ailleurs de l'assistance de Veolia Eau au travers du GIE national au sein duquel Veolia Eau a mutualisé un certain nombre de compétences.

Cet accès aux différents services et prestations d'expertise et d'assistance générale de Veolia Eau s'exerce en particulier dans les domaines suivants :

- l'assistance dans la gestion des consommateurs,
- l'assistance technique à l'exploitation et dans la gestion de l'environnement informatique,
- l'assistance administrative portant sur les domaines de la finance et de la comptabilité, des ressources humaines, de la gestion juridique et contractuelle, ainsi que des achats et des approvisionnements,
- et les services d'assistance, de conseils et de contrôle fournis par le siège de Veolia Eau - Compagnie Générale des Eaux.

Le compte annuel de résultat de l'exploitation relatif à un contrat de délégation de service public, établi sous la responsabilité de la Société délégataire, regroupe l'ensemble des produits et des charges imputables à ce contrat, selon les règles exposées ci-dessous.

La présente annexe a pour objet de préciser les modalités de détermination de ces produits et de ces charges.

Faits Marquants

A l'écoute de ses clients et des consommateurs, Veolia Eau est convaincu que si l'eau est au cœur des grands défis du 21ème siècle, il convient aussi d'être très attentif à la quête grandissante de transparence, de proximité, d'implication des collectivités ainsi qu'à la recherche constante d'efficacité et de qualité.

L'organisation de Veolia Eau selon une logique "gLocale" répond à ces enjeux. Elle permet à la fois de partager le meilleur de ce que peut apporter un grand groupe en matière de qualité, d'innovation, de solutions et d'investissements (« global »); mais aussi en s'appuyant sur 61 « Territoires », avec des moyens renforcés pour l'exploitation, toujours plus ancrés dans les territoires et avec un réel pouvoir de décision (« local »). 9 Régions viennent quant à elle assumer un rôle de coordination et de mutualisation au bénéfice des Territoires.

Les moyens du Groupe ont été alloués aux différents niveaux en fonction des missions qui leur sont confiées : coordination et mutualisation pour les Régions, proximité, opérations et développement pour les Territoires, exécution opérationnelle pour les Services Locaux.

La Société des Eaux du Pays de Montbéliard, tout en respectant les engagements contractuels qu'elle a pris concernant son organisation locale, bénéficie de sa proximité avec le Territoire Franche-Comté de la Région Est et du concours que ceux-ci peuvent lui apporter.

1. Produits

Les produits inscrits dans le compte annuel de résultat de l'exploitation regroupent l'ensemble des produits d'exploitation hors TVA comptabilisés en application du contrat, y compris ceux des travaux attribués à titre exclusif.

En ce qui concerne les activités de distribution d'eau et d'assainissement, ces produits se fondent sur les volumes distribués de l'exercice, valorisés en prix de vente. A la clôture de l'exercice, une estimation s'appuyant sur les données de gestion est réalisée sur la part des produits non relevés et/ou non facturés au cours du mois de décembre et comptabilisée. Les éventuels écarts avec les facturations sont comptabilisés dans les comptes de l'année suivante. Les dégrèvements (dont ceux consentis au titre de la loi dite « Warsmann » du 17 mai 2011 qui fait obligation à la Société d'accorder - dans certaines conditions - des dégrèvements aux usagers ayant enregistré des surconsommations d'eau et d'assainissement du fait de fuites sur leurs installations après compteur) sont quant à eux portés en minoration des produits d'exploitation de l'année où ils sont accordés.

S'agissant des produits des travaux attribués à titre exclusif, ils correspondent aux montants comptabilisés en application du principe de l'avancement.

Le détail des produits annexé au compte annuel du résultat de l'exploitation fournit une ventilation des produits entre les produits facturés au cours de l'exercice et ceux résultant de la variation de la part estimée des consommations.

2. Charges

Les charges inscrites dans le compte annuel du résultat de l'exploitation englobent l'ensemble des charges imputables au contrat.

Le montant de ces charges résulte soit directement de dépenses inscrites en comptabilité soit de calculs à caractère économique (charges calculées § 2.2).

2.1 Dépenses courantes d'exploitation

Il s'agit des dépenses de personnel imputées directement, d'énergie électrique, d'achats d'eau, de produits de traitement, d'analyses, des redevances contractuelles et obligatoires, de la Contribution Foncière des Entreprises et de certains impôts locaux, etc.

En cours d'année, les imputations directes de dépenses de personnel opérationnel au contrat ou au chantier sont valorisées suivant un coût standard par catégorie d'agent qui intègre également une quote-part de frais « d'environnement » (véhicule, matériel et outillage, frais de déplacement, encadrement de proximité...). En fin d'année, l'écart entre le montant réel des dépenses engagées au niveau du Service Local dont dépendent les agents et le coût standard imputé fait l'objet d'une répartition au prorata des heures imputées sur les contrats du Service Local. Cet écart est ventilé selon sa nature sur trois rubriques des CARE (personnel, véhicules, autres charges).

2.2 Charges calculées

Un certain nombre de charges doivent faire l'objet d'un calcul économique. Les éléments correspondants résultent de l'application du principe selon lequel : "Pour que les calculs des coûts et des résultats fournissent des valeurs correctes du point de vue économique..., il peut être nécessaire en comptabilité analytique, de substituer à certaines charges enregistrées en comptabilité générale selon des critères fiscaux ou sociaux, les charges correspondantes calculées selon des critères techniques et économiques" (voir ci-dessous).

Ces charges concernent principalement les éléments suivants :

Charges relatives au renouvellement :

Les charges économiques calculées relatives au renouvellement sont présentées sous des rubriques distinctes en fonction des clauses contractuelles (y compris le cas échéant au sein d'un même contrat).

- Garantie pour continuité du service

Cette rubrique correspond à la situation dans laquelle le délégataire est tenu de prendre à sa charge et à ses risques et périls l'ensemble des dépenses d'entretien, de réparation et de renouvellement des ouvrages nécessaires à la continuité du service. Le délégataire se doit de les assurer à ses frais, sans que cela puisse donner lieu à ajustement (en plus ou en moins) de sa rémunération contractuelle.

La charge portée dans le CARE au titre d'une obligation contractuelle de type « garantie pour continuité de service » correspond aux travaux réalisés dans l'exercice.

- Fonds contractuel de renouvellement

Cette rubrique est renseignée lorsque la Société est contractuellement tenue de prélever tous les ans sur ses produits un certain montant et de le consacrer aux dépenses de renouvellement dans le cadre d'un suivi pluriannuel spécifique. Un décompte contractuel délimitant les obligations des deux parties est alors établi. C'est le montant correspondant à la définition contractuelle qui est repris dans cette rubrique.

Charges relatives aux investissements :

Les investissements financés par le délégataire sont pris en compte dans le compte annuel du résultat de l'exploitation, sous forme de redevances permettant d'étaler leur coût financier total :

- pour les biens appartenant au délégataire (biens propres et en particulier les compteurs du domaine privé) : sur leur durée de vie économique puisqu'ils restent lui appartenir indépendamment de l'existence du contrat ;
- pour les investissements contractuels (biens de retour) : sur la durée du contrat puisqu'ils ne servent au délégataire que pendant cette durée.

Le montant de ces redevances résulte d'un calcul actuariel permettant de reconstituer, sur ces durées et en euros constants, le montant de l'investissement initial.

S'agissant des compteurs, ce dernier comprend, depuis 2008, les frais de pose valorisés par l'application de critères opérationnels et qui ne sont donc en contrepartie plus compris dans les charges de l'exercice.

L'étalement de ce coût financier global obéit aux règles suivantes :

- pour les investissements antérieurs à 2021, les redevances évoquées ci-dessus respectent une progressivité prédéterminée et constante (+1,5% par an) d'une année sur l'autre de la redevance attachée à un investissement donné. Le taux financier retenu est calculé à partir du Taux Moyen des Emprunts d'Etat en vigueur l'année de réalisation de l'investissement, majoré d'une marge. Un calcul financier spécifique garantit la neutralité actuarielle de la progressivité de 1,5% indiquée ci-dessus ;

- pour les investissements réalisés à compter du 1er janvier 2021, ces redevances prennent la forme d'une annuité constante et non plus progressive. Le taux financier retenu est déterminé en tenant compte des conditions de financement de l'année en cours. Le taux annuel de financement est fixé à 2,25% pour les investissements réalisés en 2021. Il s'élève à 3,90% pour les investissements réalisés en 2022.

Toutefois, par dérogation avec ce qui précède, et pour tous les contrats prenant effet à compter du 1^{er} janvier 2015, la redevance peut reprendre le calcul arrêté entre les parties lors de la signature du contrat.

Enfin, et compte tenu de leur nature particulière, les biens immobiliers du domaine privé font l'objet d'un calcul spécifique comparable à l'approche retenue par les professionnels du secteur. Le montant de la redevance initiale attachée à un bien est pris égal à 7% du montant de l'investissement immobilier (terrain + constructions + agencements du domaine privé) puis est ajusté chaque année de l'évolution de l'indice du coût de la construction. Les agencements pris à bail donnent lieu à un calcul similaire.

- Investissements du domaine privé

Hormis le parc de compteurs relevant du domaine privé du délégataire (avec une redevance portée sur la ligne « Charges relatives aux compteurs du domaine privé ») et quelques cas où Veolia Eau ou ses filiales sont propriétaires d'ouvrages de production (avec une redevance alors portée sur la ligne « Charges relatives aux investissements du domaine privé »), les redevances attachées aux biens du domaine privé sont portées sur les lignes correspondant à leur affectation (la redevance d'un camion hydro cureur sera affectée sur la ligne « engins et véhicules », celle relative à un ordinateur à la ligne « informatique »...).

2.3 Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement

Cette rubrique reprend essentiellement les pertes sur les créances devenues définitivement irrécouvrables, comptabilisées au cours de l'exercice. Celles-ci peuvent être enregistrées plusieurs années après l'émission des factures correspondantes compte tenu des délais notamment administratifs nécessaires à leur constatation définitive. Elle ne traduit par conséquent qu'avec un décalage dans le temps l'évolution des difficultés liées au recouvrement des créances.

2.4 Impôt sur les sociétés

L'impôt calculé correspond à celui qui serait dû par une entité autonome, en appliquant au résultat brut bénéficiaire, le taux en vigueur de l'impôt sur les sociétés. Dans un souci de simplification, le taux normatif retenu en 2022 correspond au taux normal de l'impôt sur les sociétés applicable aux entreprises soit 25%, hors contribution sociale additionnelle de 3,3%.

2.5 Charges d'encadrement, de structure, d'assistance, de support, d'assistance des services centraux

Comme rappelé en préambule de la présente annexe, la Société bénéficie du support de Veolia Eau au travers de services rendus par son GIE national.

Ainsi, dans le cadre d'un contrat d'assistance, Veolia Eau - Compagnie Générale des Eaux réalise les prestations suivantes au profit de la Société.

La Société bénéficie des services de Veolia Eau - Compagnie générale des Eaux pour la gestion des consommateurs à travers ses plateformes et le service clients local. La plateforme Produits & Cash a pour missions de facturer, encaisser, recouvrer et reverser les produits qui reviennent aux Collectivités, aux Agences

de l'Eau et aux autres tiers. La plateforme Relation Client 360 est en charge de la relation client et sa digitalisation.

La Société bénéficie également des services de Veolia Eau - Compagnie générale des Eaux en matière d'assistance à l'exploitation du service public de l'eau potable. Cette assistance s'exerce en particulier dans les domaines de la conduite de l'exploitation et de l'amélioration de la performance, de la gestion de l'astreinte, des relations techniques avec les tiers parties prenantes, la veille et les expertises techniques, la gestion des crises et la mise en œuvre de la réglementation en matière de qualité, de sécurité et d'environnement. Le service de mise à disposition et de maintenance de l'environnement informatique de la Société intègre l'assistance à la maîtrise d'ouvrage, ainsi que l'accès aux applicatifs, logiciels et progiciels métiers.

La société confie à Veolia Eau - Compagnie Générale des Eaux la réalisation de services et de prestations en matière d'assistance générale. Cette assistance s'exerce dans les domaines de la gestion comptable et financière, des ressources humaines, de la gestion juridique et contractuelle, ainsi que dans la gestion des achats et des approvisionnements.

Dans le cadre d'une convention spécifique relevant des prestations de frais de siège national, Veolia Eau appuie les actions de la Société des Eaux du Pays de Montbéliard en faisant jouer toutes les synergies de nature à renforcer son image, soutenir sa croissance et optimiser les services rendus à son client, capitaliser les expériences et les savoir-faire, mobiliser les compétences de ses collaborateurs et activer son développement. Les différentes missions effectuées par la société mère sont :

- l'assistance générale d'entreprise : notamment dans les relations avec les organisations professionnelles, syndicales, administratives et de normalisation, dans la coordination des réseaux d'experts au sein du Groupe Veolia, dans la fourniture d'outils d'audit pour soutenir les processus de gestion des risques, dans la fourniture de conseils d'expertise dans le domaine de la sécurité, dans la promotion des règles d'éthique et de conformité, et en matière de garantie de bonne exécution ;
- l'accès à la recherche & développement, notamment la veille technologique sur la thématique de l'eau et de la santé, la recherche de partenariats techniques innovants et la veille sur les innovations en matière de développement durable ;
- l'assistance en matière de gestion fiscale, financière et comptable, sociale, juridique et contractuelle, ainsi que la veille informatique.

Toujours dans le cadre de ce contrat et de cette convention spécifique, Veolia Eau - Compagnie Générale des Eaux en facture à la Société les coûts correspondants ; ces coûts font partie des charges de la Société et figurent dans la rubriques Contribution des services centraux et recherche du CARE.

2.6 Autres charges

2.6.1 Valorisation des travaux réalisés dans le cadre d'un contrat de délégation de service public (DSP)

Pour valoriser les travaux réalisés dans le cadre d'un contrat de DSP, une quote-part de frais de structure est calculée sur la dépense brute du chantier. Cette disposition est applicable à l'ensemble des catégories de travaux relatifs aux délégations de service public (production immobilisée, travaux exclusifs, travaux de renouvellement), hors frais de pose des compteurs. Par exception, la quote-part est réduite à la seule composante « frais généraux » si la prestation intellectuelle est comptabilisée séparément. De même, les taux forfaitaires de maîtrise d'œuvre et de gestion contractuelle des travaux ne sont pas automatiquement applicables aux opérations supérieures à 500 K€. Ces prestations peuvent alors faire l'objet d'un calcul spécifique.

L'objectif de cette approche est de prendre en compte les différentes prestations intellectuelles associées réalisées en interne (maîtrise d'œuvre en phase projet et en phase chantier, gestion contractuelle imposée par le contrat DSP : suivi des programmes pluriannuels, planification annuelle des chantiers, reporting contractuel et réglementaire, mises à jour des inventaires,...).

La quote-part de frais ainsi attribuée aux différents chantiers est portée en diminution des charges indirectes réparties selon les règles exposées au § 2.2 (de même que la quote-part « frais généraux » affectée aux chantiers hors DSP sur la base de leurs dépenses brutes ou encore que la quote-part de 5% appliquée aux achats d'eau en gros).

2.6.2 Participation des salariés aux résultats de l'entreprise

Les charges de personnel indiquées dans les comptes annuels de résultat de l'exploitation comprennent la participation des salariés acquittée par la Société en 2022 au titre de l'exercice 2021.

2.7 Autres informations

Au-delà des charges économiques calculées présentées ci-dessus et substituées aux charges enregistrées en comptabilité générale, la Société a privilégié, pour la présentation de ses comptes annuels de résultat de l'exploitation, une approche selon laquelle les risques liés à l'exploitation – et notamment les risques sur créances impayées mentionnées au paragraphe 2.3, qui donnent lieu à la constatation de provisions pour risques et charges ou pour dépréciation en comptabilité générale – sont pris en compte pour leur montant définitif au moment de leur concrétisation. Les dotations et reprises de provisions relatives à ces risques ou dépréciation en sont donc exclues (à l'exception des dotations et reprises pour investissements futurs évoquées ci-dessus).

Notes :

1. *Texte issu de l'ancien Plan Comptable Général de 1983, et dont la refonte opérée en 1999 ne traite plus des aspects relatifs à la comptabilité analytique.*
2. *C'est-à-dire les biens indispensables au fonctionnement du service public qui seront remis obligatoirement à la collectivité délégante, en fin de contrat.*
3. *L'obligation de renouvellement est valorisée dans la garantie lorsque les deux conditions suivantes sont réunies:*
 - *le bien doit faire partie d'une famille technique dont le renouvellement incombe contractuellement au délégataire,*
 - *la date de renouvellement passée ou prévisionnelle entre dans l'horizon de la période contractuelle en cours.*

- ***Détail des biens renouvelés et valorisés dans le cadre du/des compte(s) de renouvellement***

- ***Avis des commissaires aux comptes***

La Société a demandé à un Co-Commissaire aux Comptes de Veolia d'établir un avis sur la procédure d'établissement de ses CARE. Une copie de cet avis est disponible sur simple demande de la Collectivité.

6.7 Reconnaissance et certification de service

Veolia Eau est depuis de nombreuses années engagé dans des démarches de certification. En 2015, les systèmes de management de la qualité et de l'environnement existants ont été fédérés sous la gouvernance du siège et complétés par un système de management de l'énergie.

Les activités certifiées sont la production et la distribution d'eau potable, la collecte et le traitement des eaux usées et l'accueil et le service aux consommateurs.

Cette triple certification ISO 9001, ISO 14001 et ISO 50001 délivrée par Afnor Certification en novembre 2015 valide, via un tiers indépendant, l'efficacité des méthodes et des outils mis en place et l'engagement d'amélioration continue de l'entreprise. Cette démarche s'inscrit dans le cadre élargi de la politique de l'Eau France qui comprend des objectifs forts en matière de santé et de sécurité au travail.

Notre certification ISO 50001 valide nos démarches d'amélioration de l'efficacité énergétique des installations confiées par nos clients. Elle est reconnue par l'Administration dans le cadre des textes d'application de la directive 2012/27/UE (loi DDADUE) (*)



N° 2015/69288.9

Certificat
Certificate

Page 1 / 10

AFNOR Certification certifie que le système de management mis en place par :
AFNOR Certification certifies that the management system implemented by:

VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX

pour les activités suivantes :
for the following activities:

PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU POTABLE ET D'EAU DE PROCESS. COLLECTE ET
TRAITEMENT DES EAUX USEES. ACCUEIL ET SERVICE AUX CONSOMMATEURS.

DRINKING WATER AND PROCESS WATER PRODUCTION AND DISTRIBUTION. WASTEWATER
COLLECTION AND TREATMENT. CUSTOMER SERVICE.

a été évalué et jugé conforme aux exigences requises par :
has been assessed and found to meet the requirements of:

ISO 50001 : 2018

et est déployé sur les sites suivants :
and is developed on the following locations:

Adresse

Siège : 21 RUE LA BOETIE-75008 PARIS

Liste complémentaire des sites certifiés en annexe / Complementary list of certified locations on appendix

N° SIREN

572025526

(L'ensemble des activités de l'entreprise sur le(s) site(s) donné(s) est couvert par la certification)
(The scope of certification covers all activities carried out on the above-mentioned location(s))

Ce certificat est valable à compter du (année/mois/jour)
This certificate is valid from (year/month/day)

2021-11-11

Jusqu'au
until

2024-11-10

Julien NIZRI
Directeur Général d'AFNOR Certification
Managing Director of AFNOR Certification



Flâchez ce QR Code
pour vérifier la validité
du certificat

Read the certificate distribution conditions on www.afnor.org before using this certificate for legal purposes.
The information contained in this certificate is provided for information only. It does not constitute a warranty.
AFNOR Certification is a member of the AFNOR Group. AFNOR Certification is a member of the AFNOR Group.
AFNOR Certification is a member of the AFNOR Group. AFNOR Certification is a member of the AFNOR Group.
AFNOR Certification is a member of the AFNOR Group. AFNOR Certification is a member of the AFNOR Group.



Certificat

Certificate

N° 2015/69287.8

Page 1 / 10

AFNOR Certification certifie que le système de management mis en place par :
AFNOR Certification certifies that the management system implemented by:

VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX

pour les activités suivantes :
for the following activities:

PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU POTABLE & D'EAU DE PROCESS. COLLECTE ET
TRAITEMENT DES EAUX USEES. ACCUEIL ET SERVICE AUX CONSOMMATEURS.
DRINKING WATER & PROCESS WATER PRODUCTION AND DISTRIBUTION. WASTEWATER
COLLECTION AND TREATMENT. CUSTOMER SERVICE.

a été évalué et jugé conforme aux exigences requises par :
has been assessed and found to meet the requirements of:

ISO 9001 : 2015

et est déployé sur les sites suivants :
and is developed on the following locations:

Siège : 21 RUE LA BOETIE -75008 PARIS

Liste des sites certifiés en annexe(s) / List of certified locations on appendix(oes)

Ce certificat est valable à compter du (année/mois/jour)
This certificate is valid from (year/month/day)

2021-11-10

Jusqu'au
Until

2024-11-09

Directeur Général d'AFNOR Certification
Managing Director of AFNOR Certification

Julien NIZRI
Directeur Général d'AFNOR Certification
Managing Director of AFNOR Certification



Flashez ce QR
Code pour vérifier la
validité du certificat

Sur le certificat électronique consultable sur www.afnor.org, lié à un service certifié de la certification de l'organisme. The electronic certificate only available on www.afnor.org linked to a certified service of the certification body. Toute demande de renseignements sur ce certificat, contactez AFNOR Certification Service Clientèle. Toute demande de renseignements sur ce service, contactez AFNOR Certification Service Clientèle. CERTIFICATION AFNOR



Certificat

Certificate

N° 2015/69286.8

Page 1 / 10

AFNOR Certification certifie que le système de management mis en place par :
AFNOR Certification certifies that the management system implemented by:

VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX

pour les activités suivantes :
for the following activities:

PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU POTABLE & D'EAU DE PROCESS. COLLECTE ET
TRAITEMENT DES EAUX USEES. ACCUEIL ET SERVICE AUX CONSOMMATEURS.
DRINKING WATER & PROCESS WATER PRODUCTION AND DISTRIBUTION. WASTEWATER
COLLECTION AND TREATMENT. CUSTOMER SERVICE.

a été évalué et jugé conforme aux exigences requises par :
has been assessed and found to meet the requirements of:

ISO 14001 : 2015

et est déployé sur les sites suivants :
and is developed on the following locations:

Siège : 21 RUE LA BOETIE -75008 PARIS

Liste des sites certifiés en annexe(s) / List of certified locations on appendix(ces)

Ce certificat est valable à compter du (année/mois/jour)
This certificate is valid from (year/month/day)

2021-11-10

Jusqu'au
Until

2024-11-09

Signature de Julien NIZRI, Directeur Général d'AFNOR Certification
Signature of Julien NIZRI, Managing Director of AFNOR Certification

Julien NIZRI
Directeur Général d'AFNOR Certification
Managing Director of AFNOR Certification



Flashez ce QR
Code pour vérifier la
validité du certificat

Read the certificate electronic consultation on www.afnor.org. Not to be used for the verification of signatures. The electronic certificate only available on www.afnor.org
Lecteur à destination des clients : www.afnor.org / Certificat de l'AFNOR Certification de l'AFNOR Certification. Pour plus d'informations sur www.afnor.org
AFNOR est une marque déposée. AFNOR est un organisme agréé. CERTIF P10001, L10000

11 rue Francis de Pressensat - 93571 La Plaine Saint-Denis Cedex - France - T. +33 (0)1 41 62 80 00 - F. +33 (0)1 49 17 80 00
SAS au capital de 18 187 000 € - 478 078 002 RCS Bobigny - www.afnor.org



(*) La directive 2012/27/UE instaure un audit énergétique obligatoire dans les grandes entreprises, obligation reprise par la loi DDADUE. Certifiées ISO 50001, ces entreprises sont exemptées de cette obligation et peuvent valoriser leurs actions d'économies d'énergie grâce à la bonification des CEE.

6.8 Actualité réglementaire 2022

Chaque année, une sélection annuelle des principaux textes parus vous est proposée. Veolia se tient à disposition pour vous aider dans la mise en œuvre de ces textes et évaluer leurs conséquences pour votre service.

Commande Publique

Verdissement de la commande publique

Pris en application de la loi climat et résilience d'août 2021, le décret n° 2022-767 du 2 mai 2022 (JO du 3 mai 2022) portant diverses modifications du code de la commande publique vise au "verdissement de la commande publique". Il prévoit pour les marchés et concessions dont l'avis d'appel public à concurrence ou la consultation est lancé à compter du 21 août 2026 :

- la suppression du critère d'attribution unique fondé sur le prix : le critère du coût devra en effet prendre en compte les caractéristiques environnementales de l'offre, et
- la description dans le rapport annuel du concessionnaire des mesures mises en œuvre pour garantir la protection de l'environnement et l'insertion par l'activité économique.
- à compter du 1er janvier 2024 : un abaissement du seuil annuel des achats à partir duquel les collectivités territoriales doivent adopter un schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables (Spaser) à 50 millions d'euros.

De nouvelles modalités de recensement économique des marchés et de publication des données essentielles de la commande publique

Le décret sur le verdissement de la commande publique prévoit aussi les modalités de publication des données essentielles de la commande publique sur un portail des données ouvertes et que le recensement des marchés publics sera désormais réalisé à partir de ces données. Deux arrêtés en date du 22 décembre 2022 (JO du 1er janvier 2023) ont complété ce dispositif réglementaire l'un portant sur les données essentielles des marchés publics et l'autre sur celles des contrats de concession. Ces deux arrêtés abrogent et remplacent respectivement l'arrêté du 29 mars 2019 relatif aux données essentielles dans la commande publique et l'arrêté du 22 mars 2019 relatif au recensement économique.

La majeure partie des données essentielles visées dans ces arrêtés reprend celles mentionnées dans l'arrêté du 29 mars 2019. La nouveauté correspond aux remontées d'informations relatives aux considérations sociales (clause sociale, critère social, marché ou concession réservés, absence de considération sociale) ou environnementales (clause environnementale, critère environnemental, absence de considération environnementale). S'agissant des données essentielles relatives uniquement aux marchés publics, on notera l'ajout des informations relatives aux sous-traitants déclarés et des données communiquées dans le cadre du recensement économique de la commande publique.

Diverses modifications du code de la commande publique

Le décret 2022-1683 du 28 décembre 2022 (JO du 29 décembre 2022) prévoit notamment une prolongation jusqu'au 31 décembre 2024 du seuil de dispense de procédure de publicité et mise en concurrence pour les marchés publics de travaux inférieurs à 100 000 euros HT.

Il précise également la portée des engagements du maître d'œuvre privé en cas de dépassement du coût prévisionnel des travaux. Les dépassements des engagements du maître d'œuvre privé sur le coût prévisionnel des travaux ou le coût résultant des marchés de travaux ne pourront le pénaliser si ces dépassements ne lui sont pas imputables. Ainsi l'adaptation des études sans rémunération supplémentaire ou la réduction de la

rémunération du maître d'œuvre ne pourront être mises en œuvre que si les dépassements du seuil de tolérance résultent de circonstances que le maître d'œuvre pouvait prévoir ou d'un manquement du maître d'œuvre dans ses missions.

Dans la continuité de la dématérialisation de la commande publique, les candidats et soumissionnaires à un marché public peuvent transmettre la copie de sauvegarde de leurs documents par voie dématérialisée.

Enfin, les conditions de remboursement des avances sont précisées afin de tenir compte du montant de l'avance accordée et de l'état d'avancement de l'exécution du marché.

Libre accès à la commande publique

Le règlement (UE) 2022/1031 du parlement européen et du conseil du 23 juin 2022 (JOUE du 30 juin 2022) prévoit que les opérateurs économiques d'origine extérieure à l'Union européenne dont le pays ne garantit pas le libre accès à la commande publique aux opérateurs économiques européens pourront faire l'objet de sanctions lors de de procédure de mise en concurrence dépassant 15 000 000€ HT pour les travaux et concessions et 5 000 000€ HT pour les biens et services. Ces sanctions pourront se traduire par des pénalités lors de la notation des offres, voire même une exclusion de ces dernières. En tout état de cause, ces sanctions ne pourront être prononcées qu'après enquête et décision de la Commission.

Suites de la crise sanitaire

Les crises en cascades : pénurie et flambée des prix des matières premières et de l'énergie

Les crises successives affectant l'exécution des contrats de la commande publique depuis 2020 et en particulier la pénurie et la hausse des prix des matières premières et de l'énergie ont conduit le ministre de l'économie à solliciter l'avis du Conseil d'Etat sur les modifications des prix et tarifs des contrats de la commande publique et les conditions d'application de la théorie de l'imprévision.

Le Conseil d'Etat a rendu un avis le 15 septembre 2022 (avis n°405540) sur les possibilités de modification du prix ou des tarifs des contrats de la commande publique et sur les conditions d'application de la théorie de l'imprévision, rapidement complété par une circulaire du Premier Ministre en date du 29 septembre 2022 (n° 6374/SG) et par une fiche technique de la Direction des Affaires Juridiques de Bercy en date du 21 septembre 2022.

- Principes : Les parties peuvent convenir, pour faire face à une circonstance imprévisible, d'une modification des conditions financières ou de la durée des contrats de la commande publique. Cette exception au principe de l'intangibilité des prix reste régie par les principes établis de la commande publique. Les fondements suivants sont ainsi invocables au cas par cas :
 - Les modifications rendues nécessaires par des circonstances imprévisibles (art. R. 2194-5 et R.3135-5 CCP);
 - Les modifications de faible montant (art. R. 2194-8 et R.3135-8 et - 9);
- Différents remèdes à la situation résultant de circonstances imprévisibles :
 - Le contrat pourra être modifié en introduisant une clause de variation des prix ou de réexamen si le contrat n'en contenait pas ;
 - Il sera aussi possible de faire évoluer une clause existante qui se serait révélée insuffisante (modification d'un montant maximal, chacune, de 50% du montant du contrat initial) ;
 - Une convention d'indemnisation sur le fondement de la théorie de l'imprévision pourra être conclue entre les parties, sans être considérée comme une modification du contrat, de sorte qu'elle ne sera pas soumise aux conditions et limites posées par le code de la commande publique en matière de modification des contrats de la commande publique ;

- Enfin et en cas de désaccord entre les parties, le juge pourra allouer une indemnité d'imprévision, qui sera également affranchie des règles relatives à la modification prévues dans le code de la commande publique.

Délestage de la consommation de gaz naturel et d'électricité

En sus de la hausse conséquente des prix de l'énergie, au cours des prochains hivers, des coupures de gaz et d'électricité pourraient se produire en raison du défaut d'approvisionnement en gaz et la tension sur la demande sur les services d'eau et d'assainissement, activités ne relevant pas des services prioritaire prévus par l'arrêté du 5 juillet 1990.

- Le décret n° 2022-495 du 7 avril 2022 (JO du 8 avril 2022) prévoit un mécanisme de délestage pour les consommateurs ayant une consommation supérieure à 5 GWH.
- Une instruction du Gouvernement du 16 septembre 2022 (publiée le 28 septembre 2022) a précisé les contours de l'organisation de la répartition et du délestage de la consommation de gaz naturel et d'électricité
- Enfin, une circulaire du Premier Ministre en date du 30 novembre 2022 a été transmise aux préfets afin de présenter les mesures de préparation et de gestion de crise en cas de survenue d'une mesure de délestage électrique programmée.

Par ailleurs, le décret n° 2022-1539 du 8 décembre 2022 (JO du 9 décembre 2022) relatif aux mesures d'urgence définies en application des articles L. 321-17-1 et L. 321-17-2 du code de l'énergie précise les pénalités financières applicables en cas de non-respect des modalités d'effacement électrique et précise les catégories de sites et installations exemptés de l'obligation d'effacement.

Services publics locaux

Compétences Eau et Assainissement

La loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale (dite 3DS) entend favoriser l'association des communes et le maintien des syndicats infra-communautaires à la gouvernance des compétences "eau" et "assainissement". Ces dispositions tendent à faciliter le financement de ces deux compétences par les communes et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI-FP).

- Maintien du transfert de compétences eau, assainissement et gestion des eaux pluviales urbaines aux communautés de communes d'ici à 2026, sauf délibération contraire.

Toutefois, la loi 3DS prévoit que "les syndicats compétents en matière d'eau, d'assainissement, de gestion des eaux pluviales urbaines ou dans l'une de ces matières, inclus en totalité dans le périmètre d'une communauté de communes exerçant à titre obligatoire les compétences eau et assainissement à partir du 1er janvier 2026, sont maintenus par la voie de la délégation", après 2026, "sauf si la communauté de communes délibère contre ce maintien".

Par ailleurs, avant le transfert des compétences, les communautés de communes et les communes qui les composent devront organiser un débat sur la tarification des services publics de l'eau et de l'assainissement ainsi que sur les investissements liés aux compétences transférées. Après ce débat, une convention pourra lier la communauté de communes et les communes sur la tarification et sur les orientations de la politique d'investissement pour la gestion des eaux.

- Création de nouvelles exceptions à l'interdiction de subventionner les services publics industriels et commerciaux explicitement relatives aux EPCI

La loi 3DS concrétise et simplifie la possibilité d'abonder le budget annexe par le budget général en

introduisant la possibilité nouvelle de pouvoir utiliser le budget général pour financer les services eau et assainissement, notamment :

- lorsque le fonctionnement du service public exige la réalisation d'investissements importants qui ne peuvent être financés sans une augmentation excessive des tarifs (sans faire dorénavant mention du faible nombre d'utilisateurs) ; ou
 - lors de la période d'harmonisation des tarifications de l'eau et de l'assainissement, après le transfert de compétence à l'EPCI-FP.
- Contrôle des raccordements des eaux pluviales urbaines renforcé
- L'article 63 de la loi Climat et Résilience fixe, pour l'ensemble des territoires, les modalités de contrôle du raccordement au réseau d'assainissement public et rend obligatoire, sur les territoires où les rejets d'eaux usées et pluviales ont une incidence sur la qualité de l'eau pour les épreuves olympiques de nage libre et de triathlon en Seine, l'établissement d'un diagnostic du raccordement au réseau public d'assainissement au moment de la vente d'un bien immobilier. La loi 3DS renforce cette disposition en précisant les modalités avec lesquelles le service de gestion des eaux pluviales urbaines peut assurer le contrôle du raccordement des immeubles au réseau public de collecte des eaux pluviales.
- Le préfet coordonnateur en lien direct avec les agences de l'eau
- La loi 3DS introduit une modification concernant les agences de l'eau et leur présidence. Jusqu'ici les présidents des conseils d'administration des agences de l'eau étaient désignés par décret du président de la République. Désormais les six agences de l'eau auront pour président du conseil d'administration, le préfet coordonnateur du bassin.

Résilience des réseaux

En application de la loi du 22 août 2021 climat et résilience, le décret 2022-1077 du 28 juillet 2022 (JO du 30 juillet 2022) précise le champ d'application du dispositif prévu à l'article L. 732-2-1 du code de la sécurité intérieure visant à améliorer la résilience des réseaux aux risques naturels, de même que les prescriptions pouvant être faites par les préfets dans ce cadre.

- Les exploitants de services ou réseaux essentiels à la population (eau potable, assainissement, électricité, gaz, réseaux de télécommunication) situés dans les territoires présentant une exposition à un risque naturel important peuvent ainsi être enjoins par arrêté préfectoral à établir certains documents afin d'anticiper la gestion en cas de crise et favoriser un retour rapide à la normale. Ces documents sont composés d'un diagnostic des vulnérabilités des ouvrages face aux risques naturels, des mesures de crise à mettre en place pour prévenir les dégâts causés aux ouvrages et d'assurer un service minimum, les procédures de remise en état du réseau après la survenance de l'aléa, et un programme des investissements prioritaires pour améliorer la résilience des services.
- Ce décret impose une "prise en compte dans les cahiers des charges" des obligations prévues dans ce cadre (article R.732-5 du Code de la sécurité intérieure).
- Le Décret n°2022-1385 du 31 octobre 2022 précise quant à lui que le préfet de département est l'autorité compétente de l'Etat désignée à l'article L. 732-2-1 du code de la sécurité intérieure pouvant demander aux exploitants de services ou réseaux essentiels à la population d'identifier leurs vulnérabilités face aux événements naturels de grande ampleur dans le but que leur gestion en période de crise soit anticipée, qu'un service minimal répondant aux besoins essentiels de la population soit assuré pendant la durée de la crise et qu'un retour rapide à un fonctionnement normal soit favorisé.

Résilience des territoires et sécurité civile

Le décret 2022-907 du 20 juin 2022 (JO du 21 juin 2022) précise les modalités de réalisation et de mise en œuvre des plans communaux (PCS) et intercommunaux de sauvegarde (PICS). Ce texte fait suite à la loi du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile qui impose la création des PICS dans les établissements publics à coopération intercommunale (EPCI) dont au moins une commune est soumise à PCS.

Ce nouveau décret vient préciser les critères qui imposent la réalisation d'un PCS pour les communes exposées à des risques spécifiques tels que les risques sismiques, volcaniques, cycloniques, d'inondation ou d'incendie de forêt. Il précise le contenu des plans et l'articulation du PICS avec les PCS sur plusieurs aspects : la mutualisation des moyens nécessaires à la gestion de crise, l'accompagnement de l'intercommunalité dans les événements impactant les communes membres.

Le Décret n° 2022-1532 du 8 décembre 2022 (JO du 9 décembre 2022) précise l'obligation de réaliser un exercice pour les communes et les établissements de coopération intercommunales à fiscalité propre soumis à l'obligation d'élaborer plan communal de sauvegarde (PCS) et un plan intercommunal de sauvegarde (PICS) et détaille par ailleurs les modalités à mettre en œuvre par les collectivités concernées.

Il détaille, par ailleurs, les mesures relatives à l'élaboration d'un exercice ainsi que les modalités relatives à la participation de la population lorsqu'un exercice est organisé soit par la commune, soit par l'intercommunalité, soit par participation à un exercice organisé par le préfet de département.

Enfin, il établit les mesures relatives à l'élaboration du retour d'expérience.

Contenu du rapport du mandataire au sein des instances d'une EPL

Le décret n° 2022-1406 du 4 novembre 2022 (JO du 6 novembre 2022) précise le contenu du rapport du mandataire prévu par l'article L. 1524-5 du code général des collectivités territoriales au sein des instances d'une EPL à compter de 2023. Ce rapport a pour objectif de donner aux membres de l'organe délibérant une information complète sur l'entreprise, de nature à assurer la transparence de son fonctionnement et permettre son contrôle à travers un certain nombre d'informations telles que :

- une présentation de la société d'économie mixte rappelant son historique, son objet social, ses domaines d'activité, l'adresse de son siège social, le nombre de ses salariés, la répartition de son capital, l'organisation de sa gouvernance, les noms du président, du directeur général et des administrateurs, en identifiant ceux qui représentent la collectivité territoriale ou le groupement actionnaire, les principales activités et opérations de l'année écoulée en identifiant celles qui concernent la collectivité territoriale ou le groupement actionnaire et ses perspectives de développement ;
- bilan de la gouvernance des élus précisant le nombre et la date des conseils d'administration ou de surveillance et des assemblées générales, le taux de présence des représentants de la collectivité territoriale ou du groupement actionnaire à chaque instance.
- éléments de rémunération, fixes, variables et exceptionnels, ainsi que les avantages en nature accordés aux représentants de la collectivité territoriale ou du groupement ainsi qu'aux mandataires sociaux.

Expérimentation de contributions fiscalisées de leurs membres aux établissements publics territoriaux de bassin

Le décret n° 2022-1251 du 23 septembre 2022 (JO du 24 septembre 2022) pris pour l'application de l'article 34 de la loi du 21 février 2022 dite « 3DS », précise le périmètre géographique de l'expérimentation d'un financement de la prévention des inondations par les établissements publics territoriaux de bassin via l'instauration de contributions fiscalisées en remplacement, en tout ou partie, de la contribution budgétaire versée par leurs membres. Ainsi, la liste des bassins dans lesquels cette expérimentation est autorisée est définie comme suit :

- l'Escaut, la Somme et les cours d'eau côtiers de la Manche et de la mer du Nord ;

- la Meuse ;
- la Sambre ;
- le Rhin ;
- la Seine et les cours d'eau côtiers normands ;
- la Loire, les cours d'eau côtiers vendéens et bretons ;
- le Rhône et les cours d'eau côtiers méditerranéens ;
- l'Adour, la Garonne, la Dordogne, la Charente et les cours d'eau côtiers charentais et aquitains ;
- les cours d'eau de la Corse ;
- les cours d'eau de la Guadeloupe ;
- les fleuves et cours d'eau côtiers de la Guyane ;
- les cours d'eau de la Martinique ;
- les cours d'eau de la Réunion ;
- les cours d'eau de Mayotte.

Stratégie numérique responsable

Le décret n° 2022-1084 du 29 juillet 2022 (JO du 30 juillet 2022) précise les modalités d'élaboration d'une stratégie numérique responsable. Les communes et EPCI de plus de 50 000 habitants doivent ainsi élaborer en lien avec les acteurs publics et privés intéressés un programme de travail comprenant un bilan de l'impact environnemental du numérique et celui de ses usages sur le territoire concerné ainsi que les actions déjà engagées pour l'atténuer le cas échéant.

Service public de l'eau potable

Transposition de la directive européenne 2020/2184 relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine

Différents textes publiés à la fin de l'année 2022 ont transposé en droit français la directive européenne 2020/2184 de décembre 2020 relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine.

Cette transposition a été initiée par l'ordonnance 2022-1611 du 22 décembre 2022 (JO du 23 décembre). Cette ordonnance a été complétée par deux décrets publiés au JO du 30 décembre 2022 (décret 2022-1720 et décret 2022 – 1721 du 29 décembre 2022). Quinze arrêtés d'application ont été ensuite publiés, dont la majorité le 31 décembre 2022. Parmi ces arrêtés, onze arrêtés viennent modifier des arrêtés déjà existants.

A noter que différents arrêtés encore à paraître viendront compléter cette transposition, notamment sur le volet « Matériaux en contact avec l'eau » qui constitue un des cinq piliers majeurs de la directive européenne de décembre 2020.

Les textes publiés fin décembre 2022 introduisent différentes dispositions et obligations nouvelles pour les Collectivités sur l'accès à l'eau, la protection de la ressource en eau, l'information des consommateurs et la maîtrise de la qualité de l'eau.

Accès à l'eau :

- Recenser les populations sans accès à l'eau, évaluer les solutions pour y remédier, les déployer, informer les populations et reporter à l'Europe ;
- Recenser les insuffisances d'accès à une eau potable (24h/7j) : desserte, insuffisances de la ressource (quantité & qualité) et/ou des infrastructures.

Ces nouvelles obligations pour les Collectivités s'inscrivent dans la continuité de leurs compétences actuelles dans le domaine de l'eau. A ce titre, les Collectivités pourront bénéficier d'aides de l'Etat et, par dérogation, le budget du service de l'eau pourra être subventionné par le budget général de la Collectivité (en sus des exceptions déjà introduites dans la loi 3DS).

Protection de la ressource en eau :

L'ordonnance 2022-1611 du 22 décembre 2022 (JO du 23 décembre 2022) rend obligatoire, pour les services en charge du prélèvement sur la ressource en eau, la compétence "de gestion et de préservation de la ressource en eau" pour les points de prélèvement considérés comme sensibles au regard des résultats des analyses du contrôle sanitaire. Par contre, les critères techniques permettant la définition des points de prélèvement sensibles, symptomatiques d'une ressource en cours de dégradation, seront précisés dans un arrêté du Conseil d'Etat encore à paraître.

Cette prise de compétence obligatoire (et non plus optionnelle comme précédemment) s'accompagne de l'obligation d'élaborer un plan d'action portant sur les pollutions de toute nature qui pourra contenir des mesures volontaires et des mesures qui pourront être rendues obligatoires par le préfet via le dispositif des «Zones Sensibles soumises à Contraintes Environnementales ».

Cette disposition pourra s'articuler avec les dispositions prévues au décret n° 2022-1223 du 10 septembre 2022 (JO du 11 septembre 2022) relatif au droit de préemption pour la préservation des ressources en eau destinées à la consommation humaine qui fixe les modalités selon lesquelles l'autorité administrative peut instituer un droit de préemption des surfaces agricoles, dans les aires d'alimentation de captages utilisées pour l'alimentation en eau destinée à la consommation humaine, au bénéfice des personnes publiques disposant de la compétence « eau potable »

Information des consommateurs :

Les obligations suivantes sont introduites :

- Informer proactivement les consommateurs immédiatement en cas de dépassement d'une limite de qualité (et non plus uniquement en cas de restriction de consommation) ;
- Pour les bailleurs et les syndics de copropriété, la nécessité d'informer chaque année chaque locataire ou copropriétaire sur la qualité de l'eau.

Maîtrise de la qualité de l'eau :

Les textes introduisent de nouvelles dispositions dont :

- De nouvelles exigences de qualité pour 6 nouveaux paramètres, effectives depuis le 1er janvier 2023, dont les composés perfluorés (PFAS ou 'polluants éternels') ;
- Le contrôle sanitaire des ARS évoluera au plus tard le 1er janvier 2026 pour intégrer ces nouveaux paramètres ;
- Une évaluation des risques Plomb et Légionnelle sur les réseaux intérieurs des Etablissements Recevant du Public avec mise en œuvre d'un plan de surveillance. Cette disposition concerne certains bâtiments communaux (écoles, gymnases, etc)
- Un nouvel arrêté précise les modalités de mise en œuvre du Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE) : démarche de gestion préventive des risques sanitaires de la zone de captage (échéance 2027) jusqu'aux installations privatives (échéance 2029)
- Un nouvel arrêté précise les modalités de la surveillance de la qualité de l'eau par la PRPDE (la Collectivité) : outre des paramètres 'non-négociables', cette surveillance doit être adaptée selon les dangers identifiés dans le PGSSE et comporter une dimension prospective vis-à-vis des risques émergents, le cas échéant, via le recours à la métrologie en continu.

Ces deux derniers arrêtés, sans précédents dans la réglementation précédente, portent l'évolution majeure du nouveau cadre réglementaire, à savoir, la mise en œuvre sous la responsabilité de la Collectivité d'une gestion résolument préventive des risques sanitaires.

Cette nouvelle réglementation est susceptible d'entraîner un impact contractuel et financier sur le service d'eau : vos interlocuteurs Veolia sont amenés à répondre à vos différentes questions et échanger là aussi de manière approfondie sur leurs conséquences pour votre service.

Première liste de vigilance européenne pour les eaux destinées à la consommation humaine

Dans une décision du 19 janvier 2022 (publiée le 27 avril 2022), la Commission européenne a arrêté la première liste de vigilance des substances et composés préoccupants potentiellement présents dans l'eau potable, à savoir, deux composés perturbateurs endocriniens (bêta-estradiol et nonylphénol) qui seront surveillée dans la chaîne d'approvisionnement en eau potable. Il s'agit de la première liste de surveillance des composés émergents prise en application de la directive européenne de décembre 2020 relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine.

Dans le cadre de la transposition de cette directive, ces deux substances ont été introduites dans l'arrêté du 30 décembre 2022 (JO du 31 décembre 2022) modifiant l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine où elles sont toutes deux affectées d'une valeur de vigilance fixée respectivement à 1 et 300 ng/L.

Métabolites de pesticides

L'instruction DGS/EA4/2020/177 en date du 18 décembre 2020 est venue préciser les modalités de gestion des risques sanitaires en cas de présence de pesticides et de métabolites de pesticides (molécules issues de la dégradation des pesticides) dans les Eaux Destinées à la Consommation Humaine (EDCH).

Depuis la publication de l'instruction de décembre 2020, les Agences Régionales de Santé (ARS) ont renforcé le contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine en y intégrant des nouveaux métabolites de pesticides. Ce renforcement a conduit dès 2021 à la détection de plus en plus fréquente de métabolites de pesticides dans les ressources en eau et/ou dans les eaux produites et distribuées et, ce, au-delà des normes réglementaires.

Durant l'année 2022, face à cette détection de plus en plus fréquente, les autorités sanitaires ont précisé les modalités de gestion initialement prévues dans l'instruction de décembre 2020.

Ainsi, après avoir saisi le Haut Conseil de Santé Publique (HCSP), dans son instruction du 24 mai 2022, la DGS a modifié les modalités de gestion des métabolites ne disposant pas de valeur sanitaire définie par l'Anses en préconisant aux ARS d'appliquer alors les valeurs sanitaires établies par l'agence fédérale pour l'environnement allemande (UBA).

Dans deux avis publiés le 30 septembre 2022, l'Anses a déclassé comme « non-pertinents » deux métabolites du S-métolachlore, à savoir, le NOA Métolachlore et l'ESA Métolachlore, ce dernier étant fréquemment observé dans les ressources en eau et les eaux produites au-delà des normes réglementaires. Ces deux avis se fondent sur de nouvelles études venues compléter les deux précédentes évaluations (janvier 2019 et janvier 2021) qui avaient amené l'Anses à considérer ces métabolites comme « pertinents ». Dans ses avis du 30 septembre 2022, l'Anses mentionne toutefois l'évaluation européenne en cours du caractère perturbateur endocrinien du S-Métolachlore susceptible de la conduire à reclasser de nouveau comme « pertinents » ces deux métabolites.

Pour les seuls métabolites non-pertinents, l'arrêté du 30 décembre 2022 (JO du 31 décembre 2022) modifiant l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine fixe la valeur indicative de 0,9 µg/L comme seuil à partir duquel un plan d'action préventif sur la zone de captage est nécessaire. Ce faisant, cet arrêté abroge les modalités de gestion prévues, pour les métabolites non-pertinents, dans l'instruction du 18 décembre 2020.

Cette situation nouvelle est susceptible d'évoluer de nouveau au cours des prochains mois. En effet, les progrès des techniques d'analyse de l'eau conjugués à l'acquisition de nouvelles connaissances scientifiques et à l'application du principe de précaution constituent désormais des facteurs pouvant impacter très directement les services d'eau dans leur gestion des métabolites de pesticides

Dans ce contexte évolutif, vos interlocuteurs Veolia sont à votre disposition pour répondre à vos différentes questions et échanger de manière approfondie sur les moyens d'action visant à garantir la qualité du service pour l'ensemble des abonnés de votre service.

Préemption pour la préservation des ressources en eau destinées à la consommation humaine

Le décret n° 2022-1223 du 10 septembre 2022 (JO du 11 septembre 2022) fixe les modalités selon lesquelles l'autorité administrative peut instituer un droit de préemption des surfaces agricoles, dans les aires d'alimentation de captages utilisées pour l'alimentation en eau destinée à la consommation humaine, au bénéfice des personnes publiques disposant de la compétence « eau potable ». Il précise les aliénations qui sont soumises à ce droit de préemption. Il explicite la procédure applicable à l'exercice de ce droit de préemption. Il détermine les règles applicables à la cession, à la location et à la mise à disposition temporaire par les personnes publiques des biens acquis par préemption. Insertion d'un chapitre VIII « Droit de préemption pour la préservation des ressources en eau destinées à la consommation humaine » dans le code de l'urbanisme, Création des articles R.218-1 à R.218-21 du code de l'urbanisme et R.2224-5-4 du CGCT.

A noter que dans le cadre de la transposition de la directive européenne relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine de décembre 2020, l'ordonnance 2022-1611 du 22 décembre 2022 (JO du 23 décembre 2022) a rendu obligatoire pour les services en charge du prélèvement la compétence de gestion et de préservation de la ressource en eau pour les points de prélèvement considérés comme sensibles au regard des résultats des analyses du contrôle sanitaire. Par contre, les critères techniques permettant la définition des points de prélèvement sensibles seront précisés dans un arrêté du Conseil d'Etat encore à paraître.

Traitement des Eaux Destinées à la Consommation Humaine

L'arrêté du 22 avril 2022 (JO du 27 avril 2022) est venu préciser les conditions de mise sur le marché et de mise en œuvre des résines organiques échangeuses d'ions utilisées pour le traitement d'eau destinée à la consommation humaine (EDCH). Cet arrêté est pris en application de l'article R. 1321-50 du code de la santé publique qui stipule que les différents produits et matériaux en contact avec les EDCH ne doivent pas présenter de risque pour la santé humaine. Le présent arrêté définit donc les exigences applicables aux résines organiques échangeuses d'ions utilisées pour le traitement de cette eau, afin de garantir leur innocuité et leur efficacité.

Surveillance des masses d'eau

Deux arrêtés et un avis publiés au JO du 11 mai 2022 sont venus préciser la surveillance et la délimitation des masses d'eau dans le cadre de l'objectif du bon état visé par la directive-cadre sur l'eau.

Le premier arrêté, en date du 19 avril 2022, définit les catégories de masses d'eau et donne le cadre pour l'analyse des incidences des activités humaines sur l'état des eaux. Cet arrêté étend notamment l'inventaire des émissions, rejets et pertes de polluants, demandé dans le cadre de l'analyse de l'incidence des activités humaines sur l'état des eaux, aux polluants spécifiques de l'état écologique. Il modifie également la typologie des masses d'eau, notamment celle des plans d'eau.

Le second arrêté en date du 26 avril 2022 traite plus spécifiquement de la surveillance des masses d'eau. Il précise notamment les paramètres et éléments de qualité à surveiller, les méthodes d'échantillonnage et d'analyse à utiliser, et les fréquences à respecter dans le cadre de la surveillance de l'état des masses d'eau. Désormais, les normes et guides à appliquer pour la surveillance sont recensés dans un avis (également publié au JO du 11 mai 2022).

Il est à noter qu'à travers ces deux arrêtés, 73 substances ont été ajoutées à la surveillance de l'état chimique des eaux souterraines, dont les composés perfluoroalkylés (PFAS ou 'polluants éternels').

Cette famille de substances est également concernée par la transposition de la directive européenne de décembre 2020 relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine. En effet, la somme de vingt de ces composés fait l'objet d'une limite de qualité à compter du 1er janvier 2023. L'intégration de cette

somme de composés au programme du contrôle sanitaire réalisé par les ARS interviendra au plus tard le 1er janvier 2026.

Gestion quantitative de la ressource en eau

Le décret 2022-1078 du 29 juillet 2022 (JO du 30 juillet 2022) fait suite au “Varenne agricole de l’eau” en précisant les conditions et modalités dans lesquelles peuvent s’effectuer les prélèvements dans la ressource en eau en dehors des périodes de basses eaux (étiages).

Ainsi des conditions peuvent être définies pour l’évaluation des volumes théoriquement disponibles en période d’hautes eaux dans un bassin ou dans un sous-bassin, compte tenu des statistiques hydrologiques permettant de déterminer les débits nécessaires au fonctionnement du cours d’eau tout au long de la période de hautes eaux.

Ce décret précise également que la stratégie de volumes prélevables du préfet coordonnateur de bassin, précise la stratégie d’évaluation des volumes qui pourraient être hydrologiquement rendus disponibles aux usages anthropiques en période de hautes eaux dans le respect des équilibres naturels et du schéma directeur d’aménagement et de gestion des eaux (SDAGE).

Contravention d’ouverture d’un point d’eau incendie

Le décret n° 2022-185 du 15 février 2022 (JO du 16 février 2022) a créé le nouvel article R.644-6 du code pénal qui prévoit que « le fait de procéder, sans motif légitime, à l’ouverture d’un point d’eau incendie ayant pour effet d’entraîner un écoulement d’eau est puni d’une amende prévue pour les contraventions de la 4^e classe », soit 750 euros d’amende au maximum. Cette infraction s’applique même si aucun dommage n’a été causé à la borne d’incendie. L’amende forfaitaire est prévue pour cette infraction (19° du I de l’article R.48-1 du CPP – 135 euros d’amende forfaitaire). Toutefois, les agents de police municipale et les gardes champêtre ne sont pas compétents pour constater cette contravention par procès-verbal, cette infraction n’ayant pas été ajoutée à l’article R.15-33-29-3 du code de procédure pénale.

Facturation électronique

Dans le cadre de la généralisation de la facturation électronique dans les transactions entre assujettis à la taxe sur la valeur ajoutée et à la transmission des données de transaction, le décret n° 2022-1299 du 7 octobre 2022 (JO du 9 octobre 2022) fixe les modalités d’application des obligations d’émission, de transmission et de réception des factures électroniques et de transmission des données de facturation et de paiement à la direction générale des finances publiques.

Ce décret définit à cet effet les missions assurées par le portail public de facturation géré par l’AIFE, les fonctionnalités minimales exigées des plateformes de dématérialisation partenaires, la procédure d’immatriculation de ces plateformes ainsi que les données à transmettre à l’administration.

Conformément à l’article 26 de la loi n° 2022-1157 du 16 août 2022 de finances rectificative pour 2022, le décret entre en vigueur de manière différée et progressive :

- d’une part, l’obligation d’émission et de transmission des factures électroniques entre assujettis, de transmission des données de ces factures et de transmission des données de transaction et de paiement à l’administration fiscale s’applique aux factures émises ou à défaut aux opérations réalisées à compter du :
 - 1er juillet 2024 pour les grandes entreprises ;
 - 1er janvier 2025 pour les entreprises de taille intermédiaire ;
 - 1er janvier 2026 pour les petites et moyennes entreprises et les micro-entreprises. Ces catégories d’entreprises sont celles prévues par l’article 51 de la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l’économie et son décret d’application n° 2008-1354 du 18 décembre 2008 ;

- d'autre part, l'obligation de réception des factures électroniques entre assujettis s'applique pour toutes les entreprises à compter du 1er juillet 2024.

Information précontractuelle et contractuelle des consommateurs

Entré en vigueur le 28 mai 2022, le décret 2022-424 du 25 mars 2022 (JO du 26 mars 2022) est lié à la transposition en droit interne de la directive 2019/2161 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 modifiant la directive 93/13/CEE du Conseil et les directives 98/6/CE, 2005/29/CE et 2011/83/UE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne une meilleure application et une modernisation des règles de l'Union en matière de protection des consommateurs.

Il précise, d'une part, les obligations d'information précontractuelle auxquelles les professionnels sont tenus à l'égard des consommateurs, en application de l'article L. 221-5 du code de la consommation, préalablement à la conclusion de contrats à distance et hors établissement, et procède, d'autre part, à des ajustements rédactionnels prévus par la directive 2019/2161, notamment, sur la communication obligatoire au consommateur des coordonnées du professionnel.

Analyses des fibres d'amiante

L'arrêté relatif à la prévention des risques liés à l'amiante du 25 juillet 2022 (JO du 13 octobre 2022) rend la version de juillet 2021 de la norme NF X 43-050 obligatoire. Cette norme encadre la méthode indirecte de la microscopie électronique à transmission pour déterminer la concentration en fibres d'amiante. Par ailleurs, les organismes accrédités pour réaliser l'analyse et le comptage des fibres d'amiante dans l'air doivent indiquer la variété ou les variétés de fibres d'amiante comptées. Cette information figure dans le rapport d'essai d'analyse.

Travaux à proximité des réseaux

L'arrêté du 6 juillet 2022 (JO du 1^{er} juillet 2022) fixe, pour l'année 2022, le barème hors taxes des redevances prévues à l'article L. 554-2-1 du code de l'environnement au titre du financement, par les exploitants des réseaux enterrés, du « Guichet Unique » administré par l'Inéris. Ce téléservice (www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr) référence les réseaux de transport et de distribution en vue de prévenir leur endommagement lors de travaux.

Deux arrêtés du 4 octobre 2022, tous deux publiés au JO du 19 octobre 2022, portent sur la création de deux titres professionnels. Le premier porte sur celui d'opérateur en détection de réseaux et le second sur celui de technicien en détection et géoréférencement des réseaux.

Un arrêté en date du 21 octobre 2022 (JO du 28 décembre 2022) est venu modifier l'article 2 de l'arrêté du 22 décembre 2015 relatif au contrôle des compétences des personnes intervenant dans les travaux à proximité des réseaux. Cet arrêté modifie également le nombre minimal de questions prioritaires pouvant être posées lors de l'examen.

ICPE

Une circulaire mise en ligne le 5 janvier 2022 à destination des services en charge de l'inspection des installations classées protection de l'environnement précise les points d'attention particuliers retenus comme prioritaires pour l'année 2022. Ces priorités d'actions portent sur la traçabilité des terres excavées, le contrôle de l'entrée des déchets en décharge, le plan de gestion des déchets des carrières et la sous-traitance dans les sites Seveso sont au programme.

La circulaire du 12 décembre 2022, mise en ligne le 30 décembre 2022, est venue préciser ces points d'attention prioritaires pour les inspections réalisées en 2023. Ces priorités d'actions portent cette fois sur le retour d'expérience de la sécheresse de l'été 2022 afin de préparer l'été 2023, les fuites de gaz dans les

installations de méthanisation, les perturbateurs endocriniens dans les milieux environnementaux afin de préserver la biodiversité, les déchets, et les émissions dans l'air.

Deux arrêtés modificatifs publiés au JO du 3 avril 2022 établissent un socle minimal de prescriptions fixé sur le plan national pour les risques chroniques (arrêté du 2 février 1998) et les risques accidentels (arrêté du 4 octobre 2010). Ces deux arrêtés ministériels qui homogénéisent sur le plan national les prescriptions applicables aux ICPE concernent à la fois les risques chroniques et accidentels. Selon le Ministère, "Cet exercice n'a donc pas pour objet principal de créer des obligations nouvelles générales, mais bien d'assurer une application homogène et efficiente de prescriptions qui figurent déjà dans la grande majorité des arrêtés d'autorisation, sans avoir à les recopier dans chacun de ces actes administratifs "

Transition énergétique & évaluation environnementale

Photovoltaïque

Le décret n° 2022-970 du 1er juillet 2022 (JO du 2 juillet 2022) ajoute une nouvelle catégorie de projet soumis à l'évaluation environnementale (installations photovoltaïques d'une puissance supérieure à 1MWc) et modifie la répartition de compétence de l'autorité environnementale pour les plans de prévention des risques naturels, technologiques et miniers entre le niveau national et régional.

Le Décret n° 2022-1688 du 26 décembre 2022 (JO du 29 décembre 2022) portant simplification des procédures d'autorisation d'urbanisme relatives aux projets d'ouvrages de production d'électricité à partir de l'énergie solaire installés sur le sol prévoit, hors secteurs protégés, le rehaussement du seuil de puissance au-delà duquel les projets d'ouvrages de production d'électricité à partir de l'énergie solaire installés sur le sol basculent de la formalité de la déclaration préalable à celle du permis de construire. Ce seuil est donc aligné sur le seuil d'évaluation environnementale systématique (1 mégawatt).

Evaluation environnementale

Le décret n° 2022-422 du 25 mars 2022 (JO du 26 mars 2022) relatif à l'évaluation environnementale des projets met en place un dispositif permettant de soumettre, à l'initiative du maître d'ouvrage, à évaluation environnementale des projets susceptibles d'avoir des incidences notables sur l'environnement et la santé humaine mais situés en deçà des seuils de la nomenclature annexée à l'article R. 122-2 du code de l'environnement . La demande de soumission sera examinée au cas par cas par le ministre chargé de l'environnement, la formation d'autorité environnementale de l'inspection générale de l'environnement et du développement durable ou le préfet de région en fonction de l'identité du maître d'ouvrage. Cette disposition est applicable pour les demandes d'autorisation et de déclarations déposées dès le 27 mars 2022.

La circulaire du 2 août 2022 (publiée le 26 août 2022) relative aux modalités d'application de la procédure d'urgence à caractère civil prévue à l'article L. 122-3-4 du code de l'environnement précise les modalités d'exonération d'évaluation environnementale pour les projets ayant pour seul objet la réponse à des situations d'urgence à caractère civil :

- Le projet peut être un ensemble cohérent de travaux
- L'objet exclusif du projet doit être de répondre à la situation d'urgence à caractère civil
- La situation justifiant le recours à la procédure d'urgence doit concerner un intérêt public civil
- Pour que l'urgence soit reconnue, il est nécessaire que la situation constitue une atteinte majeure et avérée, qu'il ne soit plus possible de réaliser dans un délai compatible une évaluation environnementale et que la situation présente les caractères de la force majeure (imprévisible, irrésistible et extérieure).

Sont également précisés les étapes de la procédure et ses effets.

Le décret n° 2022-1673 du 27 décembre 2022 (JO du 28 décembre 2022) portant diverses dispositions relatives à l'évaluation environnementale des actions ou opérations d'aménagement et aux mesures de compensation

des incidences des projets sur l'environnement dispose que les mesures de compensation doivent être mises en œuvre en priorité sur le site endommagé. Si ce n'est pas possible, elles sont déployées à proximité, dans les zones de renaturation préférentielle identifiées dans le SCOT et le PLU. À la condition toutefois qu'elles soient compatibles avec les orientations de renaturation de ces zones et que les conditions de leur mise en œuvre soient techniquement et économiquement acceptables. À défaut, le maître d'ouvrage peut notamment acquérir des unités de compensation dans le cadre d'un site naturel de compensation.

Les orientations d'aménagement et de programmation d'urbanisme peuvent également identifier des zones préférentielles pour la renaturation et préciser les modalités de mise en œuvre des projets de désartificialisation et de renaturation dans ces secteurs.

6.9 Glossaire

Le présent glossaire est établi sur la base des définitions de l'arrêté du 2 mai 2007 et de la circulaire n°12/DE du 28 avril 2008 et de compléments jugés utiles à la compréhension du document.

Abonnement :

L'abonnement désigne le contrat qui lie l'abonné au délégataire pour la prestation du service de l'eau ou de l'assainissement conformément au règlement du service. Il y a un abonnement pour chaque point d'accès au service (point de livraison d'eau potable ou de collecte des effluents qui dessert l'abonné, ou installation d'assainissement non collectif).

Abonnés non domestiques :

Les abonnés non domestiques sont redevables directement à l'Agence de l'eau pour les redevances de pollution et de modernisation des réseaux perçues habituellement sur les factures d'eau et d'assainissement. Il s'agit d'établissements dont les activités sont définies par un arrêté du 21/12/2017, et dont le volume d'activité dépasse certains seuils. Les abonnés non domestiques ne doivent pas être confondus avec les abonnés industriels. La notion d'abonnés industriels correspond à des critères propres au règlement de service.

Capacité de production :

Volume qui peut être produit par toutes les installations de production pour un fonctionnement journalier de 20 heures chacune (unité : m³/jour).

Certification ISO 14001 :

Cette norme concerne le système de management environnemental. La certification s'applique aux aspects environnementaux que Veolia Eau peut maîtriser et sur lesquels il est censé avoir une influence. Le système vise à réduire les impacts liés à nos produits, activités et services sur l'environnement et à mettre en place des moyens de prévention des pollutions, en s'intéressant à la fois aux ressources et aux sous-produits du traitement dans le respect de la législation en vigueur et la perspective d'une amélioration continue.

Certification ISO 9001 :

Cette norme concerne le système de management de la qualité. La certification ISO 9001 traduit l'engagement de Veolia à satisfaire les attentes de ses clients par la qualité des produits et des services proposés et l'amélioration continue de ses performances.

Certification ISO 22000 :

Attestation fournie par un organisme certificateur qui valide la démarche de sécurité alimentaire effectuée par le délégataire.

Certification ISO 50001 :

Cette norme concerne le système de management de l'énergie. Ce système traduit l'engagement de Veolia à analyser ses usages et ses consommations énergétiques pour privilégier la performance énergétique dans le respect de la législation en vigueur et la perspective d'une amélioration continue.

Certification ISO 45001 :

Cette norme concerne le système de management de la santé et de la sécurité au travail.

Consommateur – abonné (client) :

Le consommateur abonné est une personne physique ou morale ayant souscrit un ou plusieurs abonnements auprès de l'opérateur du service public (par exemple service de l'eau, de l'assainissement, etc.). Il est par définition desservi par l'opérateur. Il peut être titulaire de plusieurs abonnements, en des lieux géographiques distincts appelés points de service et donc avoir plusieurs points de service. Pour distinguer les services, on distingue les consommateurs eau, les consommateurs assainissement collectif et les consommateurs assainissement non collectif. Il perd sa qualité de consommateur abonné à un point de service donné lorsque le service n'est plus délivré à ce point de service, de façon définitive, quelle que soit sa situation vis-à-vis de la

facturation (il n'est plus desservi, mais son compte peut ne pas encore être soldé). Pour Veolia, un consommateur abonné correspond à un abonnement : le nombre de consommateurs abonnés est égal au nombre d'abonnements.

Consommation individuelle unitaire :

Consommation annuelle des consommateurs particuliers individuels divisée par la durée de la période de consommation et par le nombre de consommateurs particuliers individuels et collectifs (unité : m³/client/an).

Consommation globale unitaire :

Consommation annuelle totale des clients divisée par la durée de la période de consommation et par le nombre de clients (unité : m³/consommateur/an).

Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service et taux de respect de ce délai [D 151.0] :

Ce délai est le temps exprimé en heures ou en jours sur lequel s'engage le service pour ouvrir un branchement neuf (hors délai de réalisation des travaux) ou remettre en service un branchement existant. Le taux de respect est exprimé en pourcentage du nombre de demandes d'ouverture d'un branchement pour lesquelles le délai est respecté. (Arrêté du 2 mai 2007)

Développement durable :

Le rapport Brundtland a défini en 1987 la notion de développement durable comme « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ». La conférence de Rio de 1992 a popularisé cette définition de développement économique efficace, équitable et soutenable, et celle de programme d'action ou « Agenda 21 ». D'autres valeurs sont venues compléter ces notions initiales, en particulier être une entreprise responsable, respecter les droits humains, assurer le droit des habitants à disposer des services essentiels, favoriser l'implication de la société civile, faire face à l'épuisement des ressources et s'adapter aux évolutions climatiques.

Les Objectifs du Développement Durable (ODD) de l'agenda 2030 sont un ensemble de 17 objectifs établis en 2015 par les Nations Unies et concernent tous les pays (développés et en voie de développement), dont l'objectif 6 : Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement.

Ces nouveaux objectifs succèdent aux Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD de 2000 à 2015) pour réduire la pauvreté dans les pays en voie de développement (à ce titre Veolia a contribué à l'accès de 6,5 millions de personnes à l'eau potable et a raccordé près de 3 millions de personnes aux services d'assainissement dans les pays émergents).

Eau souterraine influencée :

Eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2 NFU.

HACCP :

Hazard Analysis Critical Control Point : méthode d'identification et de hiérarchisation des risques développée à l'origine dans le secteur agroalimentaire, cette méthode est depuis utilisée pour les systèmes d'alimentation en eau potable.

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau [P108.3] :

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100 %, avec le barème suivant :

- ✓ 0 % : aucune action ;
- ✓ 20 % : études environnementale et hydrogéologique en cours ;
- ✓ 40 % : avis de l'hydrogéologue rendu ;
- ✓ 50 % : dossier déposé en préfecture;
- ✓ 60 % : arrêté préfectoral ;
- ✓ 80 % : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) ;
- ✓ 100 % : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

En cas d'achat d'eau à d'autres services publics d'eau potable par le service ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable.

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable [P103.2] :

Cet indicateur évalue, sur une échelle de 0 à 120 points, à la fois :

- ✓ le niveau de connaissance du réseau et des branchements,
- ✓ et l'existence d'une politique de renouvellement pluri-annuelle du service d'assainissement collectif.

L'échelle est de 0 à 100 points pour les services n'exerçant pas la mission de distribution.

Fiche indicateur disponible sur le site de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement : <http://services.eaufrance.fr/>

Indice linéaire de pertes en réseau [P106.3] :

L'indice linéaire de pertes en réseau est égal au volume perdu dans les réseaux par jour et par kilomètre de réseau (hors linéaires de branchements). Cette perte est calculée par différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé. Il est exprimé en m³/km/jour.

Indice linéaire des volumes non comptés [P105.3] :

L'indice linéaire des volumes non comptés est égal au volume journalier non compté par kilomètre de réseau (hors linéaires de branchements). Le volume non compté est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé. L'indice est exprimé en m³/km/jour.

Nombre d'habitants desservis (Estimation du) [D101.0] :

Il s'agit de la population totale (avec 'double compte') desservie par le service, estimée par défaut à partir des populations authentifiées annuellement par décret pour les communes du service et des taux de couverture du service sur ces communes. Conformément à la réglementation en vigueur, l'exercice de l'année N donne le recensement de l'année N-3.

Parties prenantes :

Acteurs internes et externes intéressés par le fonctionnement d'une organisation, comme un service d'eau ou d'assainissement : salariés, clients, fournisseurs, associations, société civile, pouvoirs publics ...

Prélèvement :

Un prélèvement correspond à l'opération permettant de constituer un ou plusieurs échantillons cohérents (un échantillon par laboratoire) à un instant donné (ou durant une période donnée) et à un endroit donné (1 prélèvement = n échantillons pour n laboratoires). (Circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008)

Rendement du réseau de distribution [P104.3] :

Le rendement du réseau est obtenu en faisant le rapport entre, d'une part le volume consommé autorisé augmenté du volume vendu à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part le volume produit augmenté des volumes achetés à d'autres services publics d'eau potable. Le volume consommateurs sans comptage et le volume de service du réseau sont ajoutés au volume comptabilisé pour calculer le volume consommé autorisé. Le rendement est exprimé en pourcentage. (Arrêté du 2 mai 2007)

La Loi Grenelle 2 a imposé un rendement minimum à atteindre pour chaque réseau de distribution, dont la valeur dépend de la densité de l'habitat et de la taille du service, ainsi que de la disponibilité de la ressource en eau. Cette valeur « seuil » est définie par le décret 2012-97 du 27 janvier 2012. Cette définition réglementaire est transcrite dans la formule générique donnée ci-après :

$$\text{Objectif Rdt Grenelle 2} = \text{Min} (A + 0,2 \text{ ILC} ; 85)$$

Avec :

- ✓ Objectif Rdt Grenelle 2 exprimé en % ;
- ✓ ILC : Indice Linéaire de Consommation (m³/j/km) qui traduit la densité de l'habitat et la taille du service ;

- ✓ A = 65 dans la majorité des situations excepté pour les réseaux alimentés, d'une part, par une ressource en eau classée en Zone de Répartition des Eaux (ZRE) et, d'autre part, par des prélèvements supérieurs à 2 Mm³/an où le terme A prend alors la valeur de 70 (pour tenir compte de la faible disponibilité de la ressource en eau).

Réseau de desserte :

Ensemble des équipements publics (canalisations et ouvrages annexes) acheminant de manière gravitaire ou sous pression l'eau potable issue des unités de potabilisation jusqu'aux points de raccordement des branchements des abonnés ou des appareils publics (tels que les bornes incendie, d'arrosage, de nettoyage...) et jusqu'aux points de livraison d'eau en gros. Il est constitué de réservoirs, d'équipements hydrauliques, de conduites de transfert, de conduites de distribution mais ne comprend pas les branchements.

Réseau de distribution :

Le réseau de distribution est constitué du réseau de desserte défini ci-dessus et des conduites de branchements.

Résultat d'analyse :

On appelle résultat d'analyse chaque valeur mesurée pour chaque paramètre. Ainsi pour un prélèvement effectué, il y a plusieurs résultats d'analyse (1 résultat par paramètre).

Taux d'impayés [P154.0] :

Il correspond au taux d'impayés au 31/12 de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1. Le montant facturé au titre de l'année N-1 comprend l'ensemble de la facture, y compris les redevances prélèvement et pollution, la taxe Voies Navigables de France et la TVA liée à ces postes. Pour une facture donnée, les montants impayés sont répartis au prorata hors taxes et redevances de la part « eau » et de la part « assainissement ». Sont exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers. (Arrêté du 2 mai 2007)

Taux d'occurrence des interruptions du service non programmées [P151.1] :

Nombre de coupures d'eau, par millier d'abonnés, survenues au cours de l'année pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24h à l'avance.

Les coupures de l'alimentation en eau liées à des problèmes qualitatifs sont prises en compte.

Les coupures chez l'abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ne sont pas prises en compte.

Taux de mensualisation :

Pourcentage du nombre total de clients (consommateurs particuliers, clients industriels, etc.) ayant opté pour un règlement mensuel par prélèvement bancaire.

Taux de prélèvement :

Pourcentage du nombre total de clients (consommateurs particuliers, clients industriels, etc.) ayant opté pour un règlement des factures par prélèvement bancaire.

Taux de conformité aux paramètres microbiologiques [P101.1] :

Pour les services desservant plus de 5 000 habitants ou produisant plus de 1 000 m³/j : pourcentage des prélèvements aux fins d'analyses microbiologiques jugés conformes selon la réglementation en vigueur. Les prélèvements considérés sont :

- ✓ Ceux réalisés par l'ARS dans le cadre du Contrôle Sanitaire en application de l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif au programme de prélèvements et d'analyses du contrôle sanitaire pour les eaux fournies par un réseau de distribution pris en application des articles R. 1321-10, R. 1321-15 et R. 1321-16 du code de la santé publique
- ✓ Et le cas échéant ceux réalisés par le délégataire dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue en partie au Contrôle Sanitaire dans le cadre de l'arrêté du 21 novembre 2007 relatif aux modalités de prise en compte de la surveillance des eaux destinées à la consommation humaine dans le cadre du contrôle sanitaire, pris en application de l'article R. 1321-24 du code de la santé publique

Pour les services desservant moins de 5 000 habitants et produisant moins de 1 000 m³/j : nombre de prélèvements aux fins d'analyses microbiologiques effectués dans l'année et parmi ceux-ci nombre de prélèvements non conformes.

Taux de conformité aux paramètres physico-chimiques [P102.1] :

Pour les services desservant plus de 5 000 habitants ou produisant plus de 1 000 m³/j : pourcentage des prélèvements aux fins d'analyses physico-chimiques jugés conformes selon la réglementation en vigueur. Les prélèvements considérés sont :

- ✓ ceux réalisés par l'ARS dans le cadre du Contrôle Sanitaire en application de l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif au programme de prélèvements et d'analyses du contrôle sanitaire pour les eaux fournies par un réseau de distribution pris en application des articles R. 1321-10, R. 1321-15 et R. 1321-16 du code de la santé publique.
- ✓ et le cas échéant ceux réalisés par l'opérateur dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue en partie au Contrôle Sanitaire dans le cadre de l'arrêté du 21 novembre 2007 relatif aux modalités de prise en compte de la surveillance des eaux destinées à la consommation humaine dans le cadre du contrôle sanitaire, pris en application de l'article R. 1321-24 du code de la santé publique

Pour les services desservant moins de 5 000 habitants et produisant moins de 1 000 m³/j : nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physico-chimiques effectués dans l'année et parmi ceux-ci nombre de prélèvements non conformes.

Taux de mutation (demandes d'abonnement) :

Nombre de demandes d'abonnement (mouvement de consommateurs) rapporté au nombre total de consommateurs, exprimé en pour cent.

Taux de réclamations [P155.1] :

Ces réclamations peuvent être reçues par l'opérateur ou directement par la collectivité. Un dispositif de mémorisation et de suivi des réclamations écrites est à mettre en œuvre. Le taux de réclamations est le nombre de réclamations écrites rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1 000. Sont prises en compte les réclamations relatives à des écarts ou des non-conformités vis-à-vis d'engagements contractuels, d'engagements de service, notamment au regard du règlement de service, ou vis-à-vis de la réglementation, à l'exception de celles relatives au niveau de prix.

Volume acheté en gros (ou acheté à d'autres services d'eau potable) :

Le volume acheté en gros est le volume d'eau potable en provenance d'un service d'eau extérieur. Il est strictement égal au volume importé.

Volume comptabilisé :

Le volume comptabilisé résulte des relevés des appareils de comptage des abonnés (circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008). Ce volume n'inclut pas le volume vendu en gros.

Volume consommateurs sans comptage :

Le volume consommateurs sans comptage est le volume utilisé sans comptage par des usagers connus, avec autorisation.

Volume consommé autorisé :

Le volume consommé autorisé est, sur le périmètre du service, la somme du volume comptabilisé, du volume consommateurs sans comptage et du volume de service du réseau.

Volume de service du réseau :

Le volume de service du réseau est le volume utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution.

Volume mis en distribution :

Le volume mis en distribution est la somme du volume produit et du volume acheté en gros (importé) diminué du volume vendu en gros (exporté).

Volume produit :

Le volume produit est le volume issu des ouvrages de production du service pour être introduit dans le réseau de distribution. Le volume de service de l'unité de production n'est pas compté dans le volume produit.

Volume vendu en gros (ou vendu à d'autres services d'eau potable) :

Le volume vendu en gros est le volume d'eau potable livré à un service d'eau extérieur. Il est strictement égal au volume exporté.

6.10 Autres annexes

ATTESTATION D'ASSURANCE

Nous soussignés, **GRAS SAVOYE**., société de courtage d'assurance, n° ORIAS 07 001 707, dont le siège est sis :

Immeuble Quai 33- 33 quai de Dion-Bouton
92800 PUTEAUX,
Agissant par délégation et pour le compte des assureurs

attestons que la société : **VEOLIA EAU – Compagnie Générale des Eaux**
21 rue la Boétie
75008 Paris.

est garantie par les polices, Dommages aux biens, Responsabilités, Pertes financières consécutives et Frais et Pertes annexes, de type « Tous Risques Sauf » Portant les numéros **2022/FR/PDBI/001** par **CODEVE Insurance Company DAC**, Floor 4 - 25/28 Adelaide Road - Dublin D02 RY98 – Ireland; et d'autre part en excédent de la police émise par CODEVE, les numéros **FR00019007PR** et **FR00019008PR** émises par **XL Insurance Company SE**, 61 rue Mstislav Rostropovitch 75017 Paris, France, enregistrée au RCS de Paris sous le numéro 419 408 927, succursale française de **XL Insurance Company SE**, une société européenne au capital de 259 156 875 euros, domiciliée 8 St. Stephen's Green, D02 VK30, Dublin 2, Irlande sous le numéro 641686, compagnie d'assurance autorisée et contrôlée par la Central Bank of Ireland (www.centralbank.ie),

*Ces contrats ont été souscrits par **VEOLIA ENVIRONNEMENT S.A.** agissant tant pour son compte que pour le compte de ses filiales, groupements, associations, sociétés civiles immobilières faisant partie du même groupe d'affaire, et notamment pour le compte de :*

SOCIETE DES EAUX DU PAYS DE MONTBELLIARD
ZAC de la Charmotte
Route d'Audincourt
25420 VOUJEAUCOURT

Ces polices en ligne garantissent l'ensemble des biens mobiliers et immobiliers (en propriété ou en location), les risques locatifs, les recours des voisins et des tiers contre notamment les événements suivants :

Incendie – Explosions – Foudre – Bris de machines – Dommages électriques – Fumées – Dégâts des eaux – Tempêtes – Grêle (Dommages de grêle exclus sur le matériel roulant) – Accumulation de la neige sur les toitures – Vandalisme – Emeutes – Mouvements populaires – Malveillance – Chocs de véhicules terrestres – Chutes d'aéronefs et d'engins spatiaux – Vol – Evénements naturels – Catastrophes Naturelles en France, (art.L125-1 et suivants du code des Assurances), Actes de Terrorisme et Attentats en France, (art.L126-2 et L126-3 du code des Assurances).

et ce, aux clauses et conditions des contrats cités en référence ci-dessus.

La présente attestation est valable du **1er Janvier 2022** jusqu'au **31 Décembre 2022**, sous réserve des possibilités de suspension et/ou résiliation de la police en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le contrat ou par le Code des Assurances.

CETTE ATTESTATION CONSTITUE UNE PRESOMPTION D'ASSURANCE ET NE SAURAIT ENGAGER L'ASSUREUR AU DELA DES LIMITES DU CONTRAT AUQUEL ELLE SE REFERE.

Fait à Puteaux, le 28 Décembre 2021



Attestation d'Assurance - Risques Environnementaux

Nous soussignés, **Allianz Global Corporate & Specialty SE Succursale en France** - 1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex certifions par la présente que la société:

VEOLIA ENVIRONNEMENT
21, rue La Boétie
75008 PARIS
France

agissant tant pour son compte que pour celui de sa filiale :

SOCIETE DES EAUX DU PAYS DE MONTBELLIARD
ZAC de la Charmotte Route d'Audincourt
25420 VOUEAUCOURT
France

est assurée auprès de notre compagnie par la police n° **FRL00218522** garantissant les conséquences pécuniaires des risques environnementaux pouvant lui incomber du fait de l'exploitation des sites assurés et des activités garanties par ce contrat.

Les garanties s'exercent dans le respect de la législation locale et à concurrence des montants ci-après qui s'entendent par sinistre et pour l'ensemble des sinistres imputés à la période d'assurance, sans pouvoir excéder **10 000 000 EUR** pour la période d'assurance :

GARANTIES DE BASE :

RESPONSABILITE CIVILE ATTEINTES A L'ENVIRONNEMENT 10 000 000 EUR

Il est précisé que les montants indiqués ci-dessus s'entendent sans préjudice des autres sous-limitations telles que mentionnées au contrat et forment la limite des engagements de l'Assureur, quel que soit le nombre de personnes physiques ou morales bénéficiant de la qualité d'assuré, pour l'ensemble des réclamations formulées au cours d'une même année d'assurance.

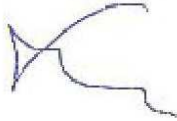
Période de la police du 01/01/2022 au 31/12/2022 inclus.

La présente attestation est valable pour la période du 01/01/2022 au 31/12/2022 inclus. Elle est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne saurait engager la Compagnie au-delà des clauses et conditions du contrat auxquels elle se réfère.

Fait à Paris La Défense, le 31/12/2021

Pour la Compagnie,

Signature de l'assureur/ of the insurer :



Signature autorisée/ Authorised signatory :



Attestation d'Assurance

Nous soussignés, **Allianz Global Corporate & Specialty SE Succursale en France** - 1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex certifions par la présente que la société:

VEOLIA ENVIRONNEMENT
21, rue La Boétie
75008 PARIS
France

agissant tant pour son compte que pour celui de sa filiale :

SOCIETE DES EAUX DU PAYS DE MONTBELLIARD
ZAC de la Charmotte Route d'Audincourt
25420 VOUEAUCOURT
France

est assurée auprès de notre compagnie par la police n° **FRL00218422** garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incombent dans l'exercice de ses activités.

La garantie s'exerce à concurrence des montants ci-après :

Responsabilité Civile Exploitation

Tous dommages confondus (corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non) 10 000 000 EUR Par sinistre

Responsabilité Civile Produits / Après-Livraison / Réception de travaux / Responsabilité Civile Professionnelle

Tous dommages confondus (corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non) 10 000 000 EUR Par année d'assurance

Il est précisé que les montants indiqués ci-dessus s'entendent sans préjudice des autres sous-limitations telles que mentionnées au contrat et forment la limite des engagements de l'Assureur, quel que soit le nombre de personnes physiques ou morales bénéficiant de la qualité d'assuré, pour l'ensemble des réclamations formulées au cours d'une même année d'assurance.

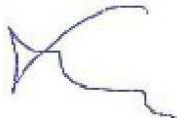
Période d'assurance du 01/01/2022 au 31/12/2022

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne saurait engager la Compagnie au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à Paris La Défense, le 07/12/2021

Pour la Compagnie,

Signature de l'assureur/ of the insurer :



Signature autorisée/ Authorised signatory :





Notre référence à rappeler
dans toute correspondance :

N° souscripteur : F18746E
N° contrat : 1351.001 / 2 85834
N° SIREN : 844694471

**SOCIETE DES EAUX DU PAYS DE
MONTBELLIARD**

ZAC de la Charmotte

Route d'Audincourt

25420 BELFORT

Pour tout renseignement contacter :

Site de gestion
SMA SA Grands Comptes Entreprises
8 rue Louis Armand - CS 71201
75738 PARIS CEDEX 15
Tél : 01.40.59.70.00
Fax: 01.40.59.70.57

CONTRAT D'ASSURANCE RESPONSABILITE DECENNALE OUVRAGES NON SOUMIS

Attestation d'assurance 2022

Valable à compter du 01/01/2022 jusqu'au 31/12/2022

SMA SA certifie que l'assuré désigné ci-dessus est bénéficiaire d'un contrat POLICE ASSURANCE CONSTRUCTION, numéro **F18746E 1351.001 / 2 85834** souscrit par VEOLIA ENVIRONNEMENT SA pour le compte de l'ensemble de ses filiales garantissant, à ce jour, les activités suivantes :

Entreprise générale tous corps d'état, contractant général ou maître d'œuvre dans tous domaines d'activité et notamment dans le domaine des services d'eau et d'assainissement, de la gestion des déchets et de l'optimisation des services énergétiques :

- Conception, exécution, rénovation, réparation et entretien de réseaux,
- Pose et fourniture de canalisations (travaux sur voiries) et de matériaux sur voiries (tampons, plaques, grilles et caniveaux), travaux sur voiries divers,
- Reprise et création de réseaux VRD EU/EP/AEP, installations d'ouvrages de prétraitement d'assainissement / d'évacuation d'eaux usées (bacs à graisses, assainissement non collectif, poste de relevage, séparateurs à hydrocarbures, fosses de décantation et fosses de relevage, changement de colonnes, réseau, siphons, regards, ...)
- Conception et exécution de branchement sur conduites publiques,
- Fourniture et pose d'installations autonomes d'assainissement,
- Plomberie intérieure et extérieure bâtiment (EU/EP/AEP), y compris réalisation de travaux de chaudronnerie, tuyauterie et structures métalliques,
- Entretien et installations techniques en aval des compteurs (eau, gaz, électricité),
- Stations de traitement d'eau, de forages et de captages,
- Réservoirs, et bassins de rétention,
- Eoliennes,
- Panneaux photovoltaïques, y compris en couverture (pose de capteurs solaires PV intégrés), production d'énergie accessoire à un ouvrage de construction par capteurs solaires,
- Réseaux de chaleur / chauffage urbain

**SMA COURTAGE, DÉPARTEMENT COURTAGE DE SMA SA
SMA SA**

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance
Entreprise régie par le code des assurances au capital
de 12 000 000 euros, RCS PARIS 332 789 296
8 rue Louis Armand CS 71201 - 75738 PARIS CEDEX 15

www.sma-courtage.com





- Réalisation de prises et de rejets d'eau avec des fondations dans l'eau
- Eclairage public et signalisations,
- Activités Spécifiques de gainages notamment des procédés « Anjou », « Phénix », « Intec assainissement » et « Intec immobilier » réalisés par les filiales TELEREP et SARP SUD OUEST.
- Maçonnerie, Plâtrerie, peinture, enduits extérieurs, enduits hydrauliques
- Fourniture / pose de poteaux et clôtures, accessoires en béton armé
- Travaux de rénovation, de réhabilitation, d'extension et de travaux neufs y compris dans le cadre de travaux de maintenance
- Ascenseurs, monte charges,
- Installations thermiques de génie climatique, VMC, d'aéraulique, conditionnement d'air à l'exclusion des techniques de géothermie
- Gestion technique Centralisée
- Electricité,
- Installation groupes électrogènes.
- Plomberie / installations sanitaires
- Isolation thermique et acoustique (calorifugeage, isolation thermique par l'extérieur, par soufflage).
- Menuiserie métallique, extérieures, menuiseries en bois
- Murs rideaux et façades industrielles
- Métallerie, serrurerie
- Fumisterie Ramonage (tubage)
- Détection incendie, intrusion
- Couverture / charpente bois,
- Ravalement de façades, protection des façades
- Calfeutrement de joint de construction
- Couverture zinguerie / carrelages et mosaïques
- Etanchéité de toitures.
- Revêtements textiles et plastiques,
- Ingénierie Bâtiment : Maitrise d'œuvre, études techniques TCE
- Maitrise d'œuvre ou coordination SSI en phase conception et réalisation,
- MOE de désamiantage
- Maitrise d'œuvre d'installations photovoltaïques (puissance <1,2 MWc)
- Ingénierie Génie Civil : Etudes techniques Maçonnerie BA, VRD, sanitaires et fluides
- Etudes techniques Vitrierie Miroiterie y compris façades aluminium

SMA COURTAGE, DÉPARTEMENT COURTAGE DE SMA SA
SMA SA

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance
Entreprise régie par le code des assurances au capital
de 12 000 000 euros, RCS PARIS 332 789 296
8 rue Louis Armand CS 71201 - 75738 PARIS CEDEX 15

www.sma-courtage.com





Ce contrat garantit

- du fait des activités professionnelles mentionnées ci-avant,
 - pour une participation à des opérations de construction d'un ouvrage non soumis à l'obligation d'assurance,
 - lorsque l'opération n'excède pas 30.000.000 € HT (travaux et honoraires compris), ou que le marché de l'assuré n'excède pas pour les ouvrages suivants :
 - Réseaux de chaleur : 3 000 000 € HT
 - Éoliennes : 3 000 000 € HT y compris honoraires pour la part concernant l'infrastructure
 - Installations photovoltaïques (au sol et sur un ouvrage non soumis) : 3 000 000 € HT
 - Cuves et réservoirs : 3 000 000 € HT
 - Réseaux enterrés : 10 000 000 € HT
- Au-delà de ces montants, l'assuré doit déclarer le chantier concerné et souscrire, auprès de SMA SA, un avenant d'adaptation de garantie. A défaut, il sera fait application d'une règle proportionnelle selon l'article L.121-5 du Code des assurances.
- pour des travaux de construction conformes au CCTG et ses fascicules ou à un référentiel spécifique à la technique utilisée publié par un organisme reconnue par la profession,
 - pour des travaux de construction traditionnels, c'est-à-dire ceux réalisés avec des matériaux et des modes de construction éprouvés de longue date.

les conséquences des responsabilités énumérées ci-dessous :

Nature des garanties	Montant des garanties : sans pouvoir excéder 10 000 000 € par année d'assurance pour l'ensemble des garanties et des assurés
Garantie de responsabilité civile décennale relative aux ouvrages listés à l'article L.243-1-1-I du Code des assurances.	Marché d'entreprise : 5 000 000 € par sinistre dans un montant annuel épuisable de 10 000 000 € HT
	Marché de maître d'œuvre : 2 000 000 € par sinistre dans un montant annuel épuisable de 10 000 000 € HT
	Sauf marchés relatifs à :
	- construction d'éoliennes : 500 000 € par sinistre et 2 000 000 € par an
	- réseaux de chaleur : 500 000 € par sinistre et 2 000 000 € par an
	- cuves et réservoirs : 1 000 000 € par sinistre et 2 000 000 € par an
	- installations photovoltaïques : 1 000 000 € par sinistre et 2 000 000 € par an
- réseaux enterrés : 1 000 000 € par sinistre et 2 000 000 € par an	
Garantie dommages en répercussion	Tous marchés confondus : 500 000 € par sinistre et 2 000 000 € par an

SMA COURTAGE, DÉPARTEMENT COURTAGE DE SMA SA SMA SA

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance
Entreprise régie par le code des assurances au capital
de 12 000 000 euros, RCS PARIS 332 789 296
8 rue Louis Armand CS 71201 - 75738 PARIS CEDEX 15

www.sma-courtage.com





Tous travaux, ouvrages ou opérations de construction ne répondant pas aux conditions précitées peuvent faire l'objet, sur demande spéciale de l'assuré, d'une garantie spécifique, soit par contrat, soit par avenant.

La présente attestation ne peut pas engager SMA SA au-delà des clauses et conditions du contrat précité auquel elle se réfère.

Fait à Paris,
Le 14/12/2021

Le Président du Directoire
Par délégation



**SMA COURTAGE, DÉPARTEMENT COURTAGE DE SMA SA
SMA SA**

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance
Entreprise régie par le code des assurances au capital
de 12 000 000 euros, RCS PARIS 332 789 296
8 rue Louis Armand CS 71201 - 75738 PARIS CEDEX 15

www.sma-courtage.com





<i>Notre référence à rappeler dans toute correspondance :</i>	
N° ASSURE : F18746E N° CONTRAT : 1351.001/ 2 85834 N° SIREN : 844694471	
Pour tout renseignement contacter : SMA SA Grands Comptes Entreprises 8 rue Louis Armand CS 71201 75738 Paris Cedex 15 Tél. : 01.40.59.70.00 Fax : 01.40.59.70.57	SOCIETE DES EAUX DU PAYS DE MONTBELLIARD ZAC de la Charmotte Route d'Audincourt 25420 BELFORT

Contrat d'assurance RESPONSABILITE DECENNALE OUVRAGES SOUMIS

Période de validité : du 01/01/2022 au 31/12/2022

SMA SA ci-après désigné l'assureur atteste que l'assuré désigné ci-dessus est titulaire d'un contrat d'assurance professionnelle RESPONSABILITE DECENNALE OUVRAGES SOUMIS souscrit par VEOLIA ENVIRONNEMENT SA numéro F18746E 1351.001 / 2 85834 pour l'ensemble de ses filiales.

1- PERIMETRE DE LA GARANTIE DE RESPONSABILITE DECENNALE OBLIGATOIRE ET DE LA GARANTIE DE RESPONSABILITE DU SOUS-TRAITANT EN CAS DE DOMMAGES DE NATURE DECENNALE

Les garanties objets de la présente attestation s'appliquent :

- aux activités professionnelles suivantes : Entreprise, maître d'œuvre ou fabricant-vendeur dans tous domaines d'activités et notamment dans le domaine des Services d'eau et d'assainissement, de la gestion des déchets et de l'optimisation des services énergétiques :
 - o Conception, exécution, rénovation, réparation et entretien de réseaux,
 - o Pose et fourniture de canalisations (travaux sur voiries) et de matériaux sur voiries (tampons, plaques, grilles et caniveaux), travaux sur voiries divers,
 - o Reprise et création de réseaux VRD EU/EP/AEP, installations d'ouvrages de prétraitement d'assainissement / d'évacuation d'eaux usées (bacs à graisses, assainissement non collectif, poste de relevage, séparateurs à hydrocarbures, fosses de décantation et fosses de relevage, changement de colonnes, réseau, siphons, regards, ...)
 - o Conception et exécution de branchement sur conduites publiques,
 - o Fourniture et pose d'installations autonomes d'assainissement,
 - o Plomberie intérieure et extérieure bâtiment (EU/EP/AEP), y compris réalisation de travaux de chaudronnerie, tuyauterie et structures métalliques,

SMA COURTAGE, DÉPARTEMENT COURTAGE DE SMA SA
SMA SA

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance
Entreprise régie par le code des assurances au capital
de 12 000 000 euros, RCS PARIS 332 789 296
8 rue Louis Armand CS 71201 - 75738 PARIS CEDEX 15

www.sma-courtage.com





- Entretien et installations techniques en aval des compteurs (eau, gaz, électricité),
- Stations de traitement d'eau, de forages et de captages,
- Réservoirs, et bassins de rétention,
- Eoliennes,
- Panneaux photovoltaïques, y compris en couverture (pose de capteurs solaires PV intégrés), production d'énergie accessoire à un ouvrage de construction par capteurs solaires,
- Réseaux de chaleur / chauffage urbain
- Réalisation de prises et de rejets d'eau avec des fondations dans l'eau
- Eclairage public et signalisations,
- Activités Spécifiques de gainages notamment des procédés « Anjou », « Phénix », « Intec assainissement » et « Intec immobilier » réalisés par les filiales TELEREP et SARP SUD OUEST.
- Maçonnerie, Plâtrerie, peinture, enduits extérieurs, enduits hydrauliques
- Fourniture / pose de poteaux et clôtures, accessoires en béton armé
- Travaux de rénovation, de réhabilitation, d'extension et de travaux neufs y compris dans le cadre de travaux de maintenance
- Ascenseurs, monte charges,
- Installations thermiques de génie climatique, VMC, d'aéraulique, conditionnement d'air à l'exclusion des techniques de géothermie
- Gestion technique Centralisée
- Electricité,
- Installation groupes électrogènes.
- Plomberie / installations sanitaires
- Isolation thermique et acoustique (calorifugeage, isolation thermique par l'extérieur, par soufflage).
- Menuiserie métallique, extérieures, menuiseries en bois
- Murs rideaux et façades industrielles
- Métallerie, serrurerie
- Fumisterie Ramonage (tubage)
- Détection incendie, intrusion
- Couverture / charpente bois,
- Ravalement de façades, protection des façades
- Calfeutrement de joint de construction
- Couverture zinguerie / carrelages et mosaïques
- Etanchéité de toitures.

—
SMA COURTAGE, DÉPARTEMENT COURTAGE DE SMA SA
SMA SA

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance
Entreprise régie par le code des assurances au capital
de 12 000 000 euros, RCS PARIS 332 789 296
8 rue Louis Armand CS 71201 - 75738 PARIS CEDEX 15

www.sma-courtage.com





- Revêtements textiles et plastiques,
 - Ingénierie Bâtiment : Maitrise d'œuvre, études techniques TCE
 - Maîtrise d'œuvre ou coordination SSI en phase conception et réalisation,
 - MOE de désamiantage
 - Maitrise d'œuvre d'installations photovoltaïques (puissance <1,2 MWc)
 - Ingénierie Génie Civil : Etudes techniques Maçonnerie BA, VRD, sanitaires et fluides
 - Etudes techniques Vitrierie Miroiterie y compris façades aluminium
- aux travaux ayant fait l'objet d'une ouverture de chantier pendant la période de validité mentionnée ci-dessus. L'ouverture de chantier est définie à l'annexe I à l'article A 243-1 du code des assurances ;
- aux travaux réalisés en France Métropolitaine et dans les DROM ;
- aux chantiers dont le coût total de construction hors taxes tous corps d'état (honoraires compris), déclaré par le maître d'ouvrage, n'est pas supérieur à la somme de 30 000 000 €. Cette somme est illimitée en présence d'un contrat collectif de responsabilité décennale bénéficiant à l'assuré, comportant à son égard une franchise absolue au maximum de :
- 10 000 000 € par sinistre si l'assuré réalise des travaux incluant la structure ou le gros œuvre,
 - 6 000 000 € par sinistre si l'assuré réalise des travaux n'incluant pas la structure ou le gros œuvre,
 - 3 000 000 € par sinistre si l'assuré est concepteur, non réalisateur de travaux.
- aux travaux, produits et procédés de construction suivants :
- travaux de construction traditionnels, c'est-à-dire ceux réalisés avec des matériaux et des modes de construction éprouvés de longue date,
 - travaux de construction répondant à une norme homologuée (NF DTU ou NF EN), à des règles professionnelles acceptées par la C2P⁽¹⁾⁽³⁾, ou à des recommandations professionnelles du programme RAGE 2012 non mises en observation par la C2P⁽²⁾⁽³⁾,
 - travaux de construction conformes au CCTG et ses fascicules ou à un référentiel spécifique à la technique utilisée publiée par un organisme reconnu par la profession, dans le cadre de marchés de travaux publics,
 - procédés ou produits faisant l'objet au jour de la passation du marché :
 - d'un Agrément Technique Européen (ATE) en cours de validité ou d'une Evaluation Technique Européenne (ETE) bénéficiant d'un Document Technique d'Application (DTA), ou d'un Avis Technique (ATec), valides et non mis en observation par la C2P⁽³⁾,
 - d'une Appréciation Technique d'Expérimentation (ATEX) avec avis favorable,
 - d'un Pass'innovation « vert » en cours de validité.

(1) Les règles professionnelles acceptées par la C2P (Commission Prévention Produits mis en œuvre de par l'Agence Qualité Construction AQC) sont listées à l'annexe 2 de la publication semestrielle de la C2P

(2) Les recommandations professionnelles RAGE 2012 (Règles de l'Art Grenelle Environnement 2012) sont consultables sur le site internet du programme RAGE : www.reglesdelart-grenelle-environnement-2012.fr

(3) Les communiqués de la C2P sont accessibles sur le site de l'AQC www.qualiteconstruction.com

Dans le cas où les travaux réalisés ne répondent pas aux caractéristiques énoncées ci-dessus, l'assuré en informe l'assureur.

**SMA COURTAGE, DÉPARTEMENT COURTAGE DE SMA SA
SMA SA**

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance
Entreprise régie par le code des assurances au capital
de 12 000 000 euros, RCS PARIS 332 789 296
8 rue Louis Armand CS 71201 - 75738 PARIS CEDEX 15

www.sma-courtage.com





2- ASSURANCE DE RESPONSABILITE DECENNALE OBLIGATOIRE

Nature de la garantie	Montant des garanties
<p>Le contrat garantit la responsabilité décennale de l'assuré instaurée par les articles 1792 et suivants du code civil, dans le cadre et les limites prévus par les dispositions des articles L. 241-1 et L. 241-2 du code des assurances relatives à l'obligation d'assurance décennale, et pour des travaux de construction d'ouvrages qui y sont soumis, au regard de l'article L. 243-1-1 du même code.</p> <p>La garantie couvre les travaux de réparation, notamment en cas de remplacement des ouvrages, qui comprennent également les travaux de démolition, déblaiement, dépose ou démontage éventuellement nécessaires.</p>	<p>En Habitation : Le montant de la garantie couvre le coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage.</p>
	<p>Hors Habitation : Le montant de la garantie couvre le coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage dans la limite du coût total de construction déclaré par le maître d'ouvrage et sans pouvoir être supérieur au montant prévu au I de l'article R.243-3 du code des assurances.</p>
	<p>En présence d'un CCRD : Lorsqu'un Contrat Collectif de Responsabilité Décennale (CCRD) est souscrit au bénéfice de l'assuré, le montant de la garantie est égal au montant de la franchise absolue stipulée par ledit contrat collectif.</p>
Garantie de bon fonctionnement des éléments d'équipement dissociables	<p>Marché d'entreprise 1 000 000 € épuisable par année d'assurance</p>
	<p>Marché de maîtrise d'œuvre 350 000 € épuisable par année d'assurance</p>
<p>Durée et maintien des garanties : La garantie s'applique pour la durée de la responsabilité décennale pesant sur l'assuré en vertu des articles 1792 et suivants du code civil. Elle est maintenue dans tous les cas pour la même durée.</p>	

La présente attestation ne peut engager l'assureur au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

3- GARANTIE DE RESPONSABILITE DU SOUS-TRAITANT EN CAS DE DOMMAGES DE NATURE DECENNALE

Le contrat garantit la responsabilité de l'assuré qui intervient en qualité de sous-traitant, en cas de dommages de nature décennale dans les conditions et limites posées par les articles 1792 et 1792.2 du Code civil, sur des ouvrages soumis à l'obligation d'assurance de responsabilité décennale. Cette garantie est accordée pour une durée ferme de dix ans à compter de la réception visée à l'article 1792-4-2 du Code civil.

SMA COURTAGE, DÉPARTEMENT COURTAGE DE SMA SA
SMA SA

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance
Entreprise régie par le code des assurances au capital
de 12 000 000 euros, RCS PARIS 332 789 296
8 rue Louis Armand CS 71201 - 75738 PARIS CEDEX 15

www.sma-courtage.com





La garantie couvre les travaux de réparation, notamment en cas de remplacement des ouvrages, qui comprennent également les travaux de démolition, déblaiement, dépose ou démontage éventuellement nécessaires.

Le montant des garanties accordées reste celui prévu par L'ASSURANCE DE RESPONSABILITE DECENNALE OBLIGATOIRE.

La présente attestation ne peut engager l'assureur au-delà des clauses et conditions du contrat précité auquel elle se réfère.

Fait à PARIS
Le 14/12/2021

Le Président du Directoire
Par délégation



SMA COURTAGE, DÉPARTEMENT COURTAGE DE SMA SA
SMA SA

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance
Entreprise régie par le code des assurances au capital
de 12 000 000 euros, RCS PARIS 332 789 296
8 rue Louis Armand CS 71201 - 75738 PARIS CEDEX 15

www.sma-courtage.com



Ressourcer le monde

Veolia

30 rue Madeleine Vionnet • 93300 Aubervilliers

www.veolia.com